





BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

DE LA

VILLE DE DRAGUIGNAN

TOME XV.

(1884—1885)

DRAGUIGNAN

IMPRIMERIE DE C. ET A. LATIL, BOULEVARD DE L'ESPLANADE, 4

ESSAI

SUR LA

FAUNE MALACOLOGIQUE

DU VAR

PAR

Paul BÉRENGUIER,

Ce travail n'est qu'un premier coup d'œil d'ensemble jeté sur la faune malacologique du département du Var, que de nouvelles recherches permettront de compléter dans la suite. Nous n'avons pas la prétention de donner ici le relevé complet des formes de notre région; nous voulons seulement ouvrir un champ aux recherches, qui, nous en sommes assuré, donneront d'heureux résultats.

Chargé par son auteur, M. Ferdinand Panescorse, de remanier l'ancien catalogue des mollusques du Var, et persuadé que le nouveau n'atteindrait pas le but proposé, il nous a paru plus intéressant de rechercher quelles formes vivaient dans les régions toutes naturelles que la composition du sol de notre département nous traçait; quelles formes, enfin, étaient spéciales à chacune de ces régions.

Si l'on étudie la carte de l'état-major, en ce qui concerne la

topographie de l'ensemble de notre département, on remarque trois étages successifs, trois grandes ondulations de notre sol.

Du côté de la mer, la chaîne des Maures étend de l'Est à l'Ouest ses collines granitiques, dont le point culminant, la Sauvette, atteint 779 mètres d'altitude.

Au delà de cette chaîne, en se dirigeant vers le Nord, le sol s'abaisse, et le calcaire commence à paraître, en suivant à peu près la ligne du chemin de fer reliant Nice à Marseille ; puis insensiblement le terrain remonte, les coteaux deviennent collines qui s'accentuent de plus en plus, les sols cultivés se font plus rares ; les forêts apparaissent, entremêlées de landes ; c'est la montagne qui commence. Ici, l'altitude minima est de 500 mètres, tandis que vers le Nord-Est, presque à la limite du département, la cime de l'Achens s'élève à 1713 mètres.

Vers le Sud-Ouest du Var, un massif important fait exception à l'élévation progressive du sol dans le reste du département. Au dessus de Toulon, se dessinent les cimes de la Sainte-Baume, interrompant la région intermédiaire que nous avons fait pressentir tout à l'heure. Il ne faudrait point croire cependant que ce massif ne puisse présenter les mêmes régions que le reste de notre sol ; au contraire, c'est une réduction de l'ensemble du département, réduction où se retrouvent, parfaitement distincts, les trois étages dont nous parlions plus haut.

On peut donc facilement, en ayant égard à la composition géologique du sol, à ses productions et à sa température, diviser le département du Var en trois régions naturelles, comme il suit :

I. **Région Mauresque.** — Terrain primitif ; forêts agrégées

surtout de pins et de chênes à liège ; sols cultivés, n'existant que dans les plaines formées par les alluvions de l'Argens, du Muy à Fréjus ; de la Môle et de la Giscle, entre Cogolin, Saint-Tropez et Sainte-Maxime ; du Gapeau, du Réal-Martin et de la Dardenne, entre Hyères et Toulon. Région humide et chaude.

II. **Région des coteaux**. — Terrain calcaire, presque entièrement livré à la culture ; peu de forêts. Région intermédiaire, participant de plus en plus à l'état de la région chaude et humide, à cause de l'accroissement de la déclivité du sol, du Nord au Sud.

III. **Région montagneuse**. — Terrain calcaire ; forêts et landes ; peu de cultures. Région froide, venteuse et sèche.

Tel est l'ordre dans lequel nous allons essayer d'étudier chacune de ces régions.

Quant au massif de la Sainte-Baume, nous renvoyons au chapitre qui lui sera spécial.

Avant d'aller plus loin, nous croyons utile de prévenir ceux qui pourront prendre intérêt à ce modeste travail, que nous signalerons seulement les formes qui nous sont connues dans le département ; nous contentant d'indiquer celles sur lesquelles nous aurions des doutes, sauf à revenir plus tard sur ces formes.

On remarquera que nous écrivons à dessein : *formes*, au lieu d'*espèces*. Peu nous importe en effet, en ce moment, qu'on leur applique le nom d'espèce ou de variété ; l'essentiel, à notre point de vue, est de signaler celles qui sont constantes et reconnues par les auteurs les plus compétents, laissant à de plus autorisés le soin de discuter sur la validité de leur appellation. Si l'on

a tort de multiplier les espèces, il ne faut point pour cela tomber dans l'excès contraire, et pécher par la manie de réunir ce qui peut être séparé.

Qu'il nous soit permis de remercier ici, tout particulièrement, M. Bourguignat qui s'est mis, avec une bienveillance rare, à notre disposition pour examiner toutes nos formes litigieuses ou nouvelles ; MM. Arnould Locard, Georges Coutagne, Paul Fagot.

• Merci aussi à ces infatigables chercheurs : MM. Ferdinand Panescorse, Charles et Joseph Azam, qui ont toujours été pour nous des guides aussi sûrs qu'agréables.

I.

RÉGION MAURESQUE.

Cette région comprend deux grands massifs :

Le plus important, qui lui a donné son nom, se compose de la chaîne des Maures, aux collines de Granite et de Gneiss, dont les pentes orientales vont mourir dans la vaste et fertile vallée de l'Argens, du Muy à Fréjus ; cette vallée sépare les Maures du second massif, celui de l'Estérel, qui présente surtout des roches volcaniques et schisteuses.

On a déjà vu que la limite de la région mauresque suit à peu près la ligne du chemin de fer, reliant Nice à Marseille ; il est nécessaire de préciser maintenant ses contours.

Au Sud, la mer la baigne sur toute son étendue, mais en remontant du Sud Sud-Ouest au Nord-Est, à partir de Saint-Nazaire jusqu'à la hauteur du Gapeau, le terrain primitif suit la voie ferrée (1), côtoie ensuite le Réal-Martin, arrive à Pignans, contourne la colline de Notre-Dame des Anges, puis revient encore suivre le chemin de fer jusqu'au Luc ; de ce point, il oblique vers l'Est, du côté de la Verrerie établie près de la route conduisant à

(1) Nous comprenons dans la région mauresque la partie correspondante du massif de la Sainte-Baume, c'est-à-dire la bande qui s'étend de Saint-Nazaire au Gapeau.

Cogolin, pour atteindre les bords de la rivière d'Aille qui lui sert quelque temps de ceinture, jusqu'en face de Vidauban, où la région mauresque franchit l'Aille, puis l'Argens, revient une troisième fois suivre la voie ferrée jusqu'auprès du Muy. De cette localité, en montant vers le Nord, les routes du Muy à Callas et de Draguignan à Grasse lui servent de limites, pour l'amener à la rivière du Riou-Blanc qui la conduit enfin aux limites du département.

Maintenant que l'on connaît l'étendue de la région mauresque, il est utile de la subdiviser, afin d'étudier les faunules particulières qu'elle présente ; mais quelques mots sur sa pente en long et en travers sont auparavant nécessaires (voir la pl. ci-contre).

Si l'on tire une ligne droite imaginaire du Nord au Sud, en travers de la partie la plus large de la région mauresque, soit en partant de Vidauban et aboutissant au cap Nègre, on remarque qu'après avoir donné en face de Vidauban, sur les bords de la rivière d'Aille, une altitude de 37 mètres, le sol remonte assez rapidement pour former la chaîne des Maures et qu'après diverses oscillations de 81 mètres à 295 mètres, il atteint 638 mètres d'altitude à la Roche-Blanche, près de Val-Verdun, pour redescendre graduellement jusqu'à la mer au cap Nègre (16 mètres d'altitude).

Le profil en travers de la région mauresque présente donc une suite de points culminants, situés dans l'axe de la chaîne, profilant ensuite leurs pentes vers le Nord et vers le Sud.

Si, d'un autre côté, on tire une seconde ligne droite imaginaire, recoupant la première dans une direction un peu oblique et dans le sens de la longueur de la région, c'est-à-dire d'Hyères vers

Auribeau (Alpes-Maritimes), on voit le sol, de 5 mètres d'altitude près d'Hyères, se relever peu à peu pour former la crête de la chaîne des Maures et se maintenir entre 200 et 779 mètres, jusqu'aux bords de la rivière d'Argens près de Roquebrune, où viennent expirer les dernières pentes des Maures pour former la plaine de Fréjus. Après avoir traversé cette vallée, le sol se relève de nouveau sur les collines boisées de l'Estérel dont le point culminant, le mont Vinaigre, atteint 616 mètres d'altitude, puis s'abaisse une dernière fois vers les limites du Var.

En résumé, le profil en long de la région donne la direction de la chaîne des Maures, son interruption à la vallée de l'Argens et la coupe du second massif de l'Estérel, dont les pentes regardent l'une la vallée de l'Argens, l'autre les Alpes-Maritimes.

Enfin à droite et à gauche de la chaîne des Maures, se trouvent les plaines d'alluvions formées, au nord, par les rivières d'Aille et de l'Argens ; au sud, par le Gapeau, la Môle et la Giscle.

De là, trois subdivisions naturelles :

A. Zone littorale.

B. Zone montagneuse, couverte de forêts.

C. Zone des vallées d'alluvions.

Chacune de ces subdivisions de la région mauresque possède une faunule propre, avec ses formes particulières et caractéristiques, ou des formes qui sont communes soit à chacune de ces trois subdivisions, ou seulement à deux d'entre elles.

A. ZONE LITTORALE.

Une bande étroite, sablonneuse et stérile, borde le littoral de notre département, abritant sous sa maigre végétation une multitude de mollusques, dont la plupart des formes lui sont spéciales.

A quelques pas de la mer, des soudes et des salicornes végètent dans les sables, extrême limite de la flore; puis naissent quelques maigres touffes de buissons, un peu d'herbe, des pins rabougris, torturés par les vents et souvent par les flots qui, dans certains endroits, viennent balayer l'épais tapis de feuilles formé autour des troncs de ces malheureux arbres ; ajoutons un vrai soleil d'Afrique, échauffant sans relâche ces sables presque nus, et nous aurons le tableau de l'habitat préféré des mollusques dont nous allons nous occuper.

Prenons pour point de départ l'arène du rivage et avançons-nous vers l'intérieur.

Sur les soudes et les salicornes, des millions d'HELIX LAUTA émaillent la plage, surtout entre Saint-Raphaël et la pointe de Saint-Aigoux. Nous laissons à dessein de côté les nombreuses variétés de cette forme.

On les trouve attachées par groupe sur les plantes ; chaque branche porte une grappe véritable de ces fruits singuliers ; le sable en est littéralement couvert; on ne peut faire un pas sans en écraser.

Là, nous avons vainement cherché l'Helix explanata, que l'ancien catalogue des mollusques du Var signalait sur cette plage ; toutes nos recherches sont restées infructueuses, au point que nous nous demandons si jamais cette forme a été recueillie sur la plage de Saint-Raphaël à Saint-Aigoux. Sur celle de Cette, où elle abonde, l'*H. explanata* vit sur les mêmes plantes, qui n'abritent ici que l'*H. lauta;* nous en concluons que l'on avait dù confondre avec l'*H. explanata*, un jeune individu de l'*H. lauta* dont la coquille pendant le premier âge est fortement carénée et très aplatie, ou que l'*H. explanata*, sous une influence quelconque, a disparu de la plage qu'on lui donnait comme habitat. Nous devons cependant ajouter que cette forme est signalée dans le *Prodrome* de M. A. Locard, comme habitant le Var, *mais sans station précise;* de plus, on signale cette forme dans les Alpes-Maritimes et dans les Bouches-du-Rhône (1).

Au pied des pins, dans les herbes et au milieu des feuilles de pins, nous trouvons :

Helix trochoïdes.

H. conoidea, en petit nombre.

H. barbara.

H. acuta, en petit nombre.

(1) Nous écrivîmes à l'auteur du *Prodrome des mollusques français* pour élucider cette question. Voici quelle fut sa réponse : « Mes Helix Explanata ont été recueillies il y a dix ans entre la Ciotat et Toulon, mais bien dans le Var ..! Il est fort possible que la colonie ait disparu, j'ai vu bien souvent de tels faits, vous pouvez hardiment affirmer que l'Helix Explanata a vécu dans le Var ; j'en ai une soixantaine d'échantillons de cette région ». Tout ceci ne prouve pas que cette forme ait été trouvée sur le littoral de Saint-Raphaël à Sainte-Maxime.

Deux variétés pour chacune des trois dernières formes : l'une, presque albine ou très faiblement colorée, vit plus avancée dans les sables ; l'autre, à bandes franches et bien marquées, se trouve sous les pins et les herbes, surtout aux environs des étangs de Villepey.

Entre Sainte-Maxime et Cogolin (golfe de Saint-Tropez) toutes les formes précédentes deviennent rares (nous devrions dire disparaissent), pour être remplacées par l'H. LINEATA, bien rare aussi et qui ne se trouve avec un peu d'abondance qu'auprès des anciens fours à chaux abandonnés sur la route littorale de Sainte-Maxime à Cogolin ; en cet endroit la végétation est un peu plus robuste, aussi cette forme vit-elle dans d'autres conditions ; l'herbe est un peu moins rare, quelques larges pierres lui offrent un asile plus assuré ; cette forme, bien typique en cet endroit, vit avec l'H. VERMICULATA, très-abondante sous les pierres dont nous parlions.

Enfin, à la limite de la zone littorale, se rencontrent, de loin en loin, quelques H. CONSPURCATA, sous les pierres et les pièces de bois mort rejetés par les gros temps, bien avant sur la plage, particulièrement près de Villepey et sur la route littorale de Cogolin ; encore les individus sont-ils de très-petite taille et chétifs.

Il nous reste encore à parler des habitants des eaux saumâtres et des embouchures de quelques cours d'eau.

Nous trouvons d'abord, entre Saint-Raphaël et la pointe de Saint-Aigoux, les embouchures de la Garonne de Saint-Raphaël, du Béal de Fréjus et de l'Argens, enfin les étangs de Villepey, sans parler de quelques ruisseaux qui ne nous ont offert rien de particulier.

Dans la *Garonne de Saint-Raphaël*, à 20 mètres de la mer, nous avons récolté, il y a déjà quelques années, un assez grand nombre d'AMNICOLA ANATINA. Cette forme parait avoir disparu depuis que l'on a dévié l'embouchure de la Garonne, ou du moins nous ne l'avons plus retrouvée dans cette station.

Dans le *Béal de Fréjus*, à l'embouchure même, quelques rares AMNICOLA COMPACTA et ANATINA et un seul individu de l'UNIO ORTHELLUS.

Nous renvoyons, pour la diagnose de cette forme nouvelle et de celles de toutes les autres, au chapitre qui leur sera consacré et au tableau méthodique de toutes les formes signalées dans le Var.

A l'embouchure de l'Argens :

AMNICOLA ANATINA, rare.

UNIO ORTHELLUS.

U. BERENGUIERI, tous deux rares et à une assez grande profondeur.

Etangs de Villepey. — Ces étangs, d'une assez grande étendue, ne communiquent point directement avec la mer; par les vents de l'Est, alors que les flots sont violemment soulevés, la barrière de sable qui sépare les étangs de la rive est franchie et la mer y fait irruption. En temps ordinaire, les infiltrations de la mer et de l'Argens suffisent; mais, dans la saison des pluies, l'Argens en débordant alimente aussi les étangs. Il en résulte que les eaux sont plus salées dans la partie voisine de la mer et qu'à la queue des étangs où se déversent quelques garonnes, l'eau est un peu moins saumâtre.

Nous avons trouvé dans ces étangs les PALUDESTRINES suivantes :

P. ACUTA, assez abondante.

P. ACICULINA, aussi abondante.

P. SOLUTA, très-rare.

P. PANESCORSI, peu commune.

P. GRACILLIMA, très-rare.

P. FAGOTIANA, assez abondante, signalée seulement jusqu'à ce jour dans les marais de l'île de Corse, à Bastia, Bignylia et Ajaccio.

P. AZAMI, rare.

Ces mollusques, du côté du poste de Saint-Aigoux, sont excessivement nombreux, on peut dire sans crainte d'exagération, qu'ils pavent le sable des rives des étangs. Nous les récoltions en compagnie de MM. Ferdinand Panescorse et Charles Azam (deux zélés chercheurs), au moyen d'un tamis, dont le fond en toile métallique fine pouvait avoir vingt centimètres de diamètre. Chaque fois que nous plongions notre instrument dans la foule innombrable des Paludestrines, il en ressortait chargé d'une couche de mollusques atteignant au moins deux ou trois centimètres d'épaisseur; on peut juger par là de leur abondance.

N'oublions pas de mentionner sur toute la côte, mais assez rares, la TRUNCATELLA TRUNCATULA et la T. LÆVIGATA sous les algues humides.

Sur les bords des étangs, sur les troncs morts, parmi les détritus humides, M. Charles Azam nous fait récolter l'ALEXIA MYOSOTIS. Signalons pour mémoire les variétés à double et triple péristome. Enfin, sur les joncs, nous trouvons la SUCCINEA ELEGANS abondante.

Vers le milieu de la courbe du golfe de Saint-Tropez, les ri-

vières de la Môle et de la Giscle ont formé un étang communiquant directement avec la mer, et qui a reçu le nom de *Foux de Cogolin*. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu trouver que quelques SUCCINEA ELEGANS; mais aucune Paludestrine, aucune Nayade, comme on nous l'avait annoncé; nous avons éprouvé le même désappointement aux étangs de Villepey, où l'on nous signalait des Mulettes, particulièrement au lieu dit des Escamandres.

Enfin on signale la PALUDESTRINA MACEI à Hyères, ALEXIA MICHELI sous les pierres et les rochers au bord de mer aux environs de Toulon.

C'est par erreur que la BYTHINIA SEBETHINA est indiquée dans le *Prodrome des mollusques français*, comme habitant les étangs de Villepey.

B. ZONE FORESTIÈRE.

Nous arrivons à la zone la plus caractéristique de la région mauresque. Ici, rien que du Gneiss, du Granite, des Schistes et peu de terre végétale; pas de terres cultivées, à l'exception de quelques ilots défrichés par les habitants des campagnes perdues au milieu des forêts mauresques.

Des pins maritimes, des chênes à liège, des chênes blancs, des chênes verts, des aulnes, des arbousiers, des myrthes, des bruyères, des genêts épineux, des ronces, des cistes, des fougè-

res, un peu d'herbe sur les pentes humides des vallons, donnent asile aux mollusques que nous allons passer en revue :

Le genre HYALINIA est représenté par les formes suivantes :

H. STŒCHADICA, près d'Hyères.

H. LUCIDA, çà et là dans les prés, autour des lieux habités et dans quelques ruines; cette forme doit avoir été apportée à plusieurs reprises et s'être acclimatée, car elle ne se retrouve pas en pleine forêt.

H. CRYSTALLINA, à la source de Clastre, domaine du Clos-Oswald, commune de Roquebrune, où elle vit en compagnie de :

H. DIAPHANA.

CONULUS CALLOPISTICUS.

HELIX ROTUNDATA.

H. ACULEATA.

PUPILLA MUSCORUM.

Voici quelques renseignements sur cette station intéressante :

La source de Clastre est située sur les bords d'un petit pré en pleine forêt ; ses eaux sont reçues dans un premier bassin voûté et fermé par une porte en tôle ; tout autour, un fouillis de ronces marie sa luxuriante végétation à des vignes sauvages et à des fougères de grande taille.

L'HYALINIA CRYSTALLINA et la DIAPHANA y sont très-rares et se trouvent, soit à l'intérieur du bassin et de sa porte, soit autour de la source, dans un rayon de 10 mètres au plus.

Le CONULUS CALLOPISTICUS y est aussi très-rare ; nous ne l'avons encore trouvé que rampant sur les parois intérieures du bassin et deux ou trois individus seulement dans la mousse qui tapisse les murs extérieurs.

L'Helix rotundata est assez abondante intérieurement et sous les pierres, dans les ronces.

L'Helix aculeata, excessivement rare dans l'intérieur du bassin, surtout sur la porte de tôle; deux individus seulement ont été trouvés sous les pierres et la mousse; c'est encore la seule station à nous connue de cette Hélice, qui n'était pas signalée dans le département.

Pupilla muscorum abonde sous les pierres et dans l'intérieur du bassin.

Pour n'avoir plus à revenir sur cette station, signalons encore:

Helix aperta, dans le pré de Clastre.

H. nemoralis, assez rare, dans les buissons.

H. aspersa, de forme conique.

Carychium tridentatum, excessivement rare; nous n'en avons trouvé qu'un seul individu par un jour de forte pluie, sous un fragment de tuyau de poterie dans les ronces.

Le genre Helix compte dans la zone forestière les formes suivantes :

Helix aperta.

H. aspersa, avec la précédente, dans les prés; ces deux formes sont assez communes. On trouve une variété *minor* de l'H. aspersa, sur la roche de Roquebrune.

H. nemoralis, dans les endroits frais, autour des rares cultures (1), en compagnie de :

(1) Cette forme dans toute la région mauresque est toujours plus petite et plus conoïde que le type; elle ressemble beaucoup à l'Helix subaustriaca, sans cependant présenter tous ses caractères.

H. Adolfi, confondue jusqu'à présent avec l'Helix Terveri, dont le type vit à Saint-Mandrier, sur la montagne, derrière le jardin de l'hôpital.

H. pulchella.

H. costata, toutes deux très-rares dans l'herbe et sous les pierres.

H. episema.

H. d'Anconæ, avec la précédente, sous les pierres et les herbes, au domaine du Clos-Oswald, autour des cultures; au quartier du vieux Revest, dans les ruines de l'Eglise vieille, commune de Sainte-Maxime, avec l'H. Adolfi et quelques rares H. nemoralis et H. lapicida.

Helix limara.

H. Cyzicensis, dans les jardins du Clos-Oswald, commune de Roquebrune, ces deux formes, transportées probablement avec des plantes, se sont acclimatées.

Il nous reste à parler des formes essentiellement forestières du genre Helix, qui ne craignent pas de s'enfoncer en pleine forêt ce sont :

Helix lapicida, assez commune sous les pierres.

H. rotundata, plus rare et recherchant les endrois très-frais. Enfin une nouvelle forme qui, jusqu'à présent, semble spéciale à la zone forestière de la région mauresque, l'Helix suberina, qui vit sous les pierres amoncelées, au milieu des feuilles de chênes à liège qui se sont glissées dans les interstices. Elle apparait depuis la lisière des forêts et a l'air de fuir les lieux cultivés; elle se plait sur la crête des collines boisées aux endroits bien exposés au soleil; elle est cependant nocturne; nous

avons découvert cette forme dans le domaine du Clos-Oswald, commune de Roquebrune, dans les quartiers de la Réserve, des Léonards, de la Rigaude et de l'Assassin; enfin, sur le sommet de Saint-Martin (521 mètres d'altitude). Nous l'avons retrouvée au vieux Revest, à l'endroit dit « l'aire des masques » (400 mètres d'altitude), commune de Sainte-Maxime. Un de nos amis, M. Félix Ancey, a récolté aussi un individu de cette forme aux environs d'Hyères. Nul doute que l'HELIX SUBERINA ne soit répandue dans toute la chaîne des Maures, quoiqu'elle y soit très-rare.

Signalons aussi, mais avec doute, l'HELIX GALLICA sur les limites du département, en face d'Auribeau (Alpes-Maritimes).

Les quelques genres suivants comptent peu de formes :

BULIMUS OBSCURUS, très-rare, nous ne le connaissons encore que dans les ruines de l'Église vieille, quartier du vieux Revest, (500 mètres d'altitude).

CHONDRUS TRIDENS, signalé dans l'île de Porquerolles.

AZECA BOISSYI, à Saint-Mandrier, derrière le jardin de l'hôpital.

BALIA PERVERSA, sur les chênes verts de l'Église vieille (vieux Revest) et sur le mont de Peygros (500 mètres d'altitude).

Cette forme aurait-elle disparu? Malgré de nombreuses et minutieuses recherches, nous avons pu en trouver un seul individu. Nous avons vu cependant ceux que M. Ferdinand Panescorse avait récoltés dans ces deux stations il y a quelques années.

PUPA SECALE, à Hyères, rare.

PUPILLA MUSCORUM, forme très-commune dans les forêts, sous les pierres, surtout dans les endroits très-frais.

ISTHMIA MUSCORUM, très-rare; nous n'avons pu trouver qu'un seul individu sous les pierres près de l'Église vieille (vieux Revest). Cette forme n'était pas encore signalée dans le département.

CARYCHIUM TRIDENTATUM, très-rare. Nous l'avons déjà signalé dans le pré de Clastre, il habite aussi les pentes orientales de l'Estérel.

Le genre LIMNÆA, n'est représenté que par deux formes : LIMNÆA PEREGRA, variété *Alpestris,* confondue sans doute jusqu'à présent avec la LIMNÆA MARGINATA dont nous n'avons pu trouver un seul individu. Le type de la LIMNÆA ALPESTRIS a été recueilli par nous au fond d'une fente de rocher, à près de 3 mètres de profondeur, dans une source du domaine du Clos-Oswald. Cette forme habite tous les vallons de la chaîne des Maures.

Le genre ANCYLUS compte trois formes :

ANCYLUS CAPULOIDES, dont nous avions trouvé la forme typique dans un bassin du Clos-Oswald, il y a une huitaine d'années; cette forme a disparu de cette station.

A. SIMPLEX.

A. COSTULATULUS; ces deux formes sont assez répandues dans tous les vallons.

Enfin on signale le POMATIAS MACEI au Cap Brun.

Il nous reste un mot à dire sur les environs de Bagnols explorés par notre ami Joseph Azam. Cette localité perdue au milieu des forêts du massif de l'Estérel nous a présenté des particularités telles que nous avons préféré donner, à la fin du relevé de la zone forestière, la liste de ses formes.

Arrosé par la Vauloube, entouré de forêts, Bagnols pourrait être placé tout à la fois dans la zone forestière et dans la zone

des vallées. Grâce à un lambeau calcaire, quelques formes de la région des côteaux y font invasion.

Voici celles qui ont été observées aux environs de Bagnols :

Succinea elegans, dans le vallon de Vauloube et dans celui de Saint-Denis.

Hyalinia lucida, commune sous les pierres.

H. crystallina.

H. diaphana, Vallon de Vauloube au-dessus de Gourbachin.

Zonites algirus, au Clos et à la Rouvière sous les tas de pierres.

Leucochroa candidissima, forme assez commune.

Helix rotundata, Bagnols, dans le jardin de notre ami Joseph Azam, sous les herbes, contre un talus.

H. lapicida, avec le Zonites algirus, dans les murs.

H. pulchella.

H. costata, dans le vallon de Vauloube, parmi les détritus, au-dessus de Gourbachin.

H. nemoralis, taille ordinaire, épiderme jaune; les individus à coquille rose plus rares; dans les forêts de pins, principalement en face de Vauloube.

H. aspersa, assez commune; on trouve une variété *minor* vivant avec la colonie de l'Helix rotundata. Diam. 26 mill., haut. 15 mill.

H. aperta, Vauloube et le Pavadou.

H. rupestris, Vauloube au-dessus de Gourbachin.

H. carthusiana, Vauloube.

H. carthusianella, très-commune dans les prés.

H. nov. sp., voisine de l'Helix suberina. Malheureusement

notre ami Joseph Azam n'en a trouvé qu'un seul individu sur lequel on ne peut asseoir une forme nouvelle.

H. Valcourtiana, au pied des mûriers, à Bauemonts, avec :

H. conspurcata.

H. Cyzicensis, sous le noyer de la Ferrage.

H. cespitum, commune partout.

H. apicina, commune.

H. acuta, à côté du vallon de Saint-Denis.

Rumina decollata, Vauloube, dans les murs.

Clausilia Isseli, Vauloube, au-dessus de Gourbachin, sous les feuilles, sur le bord du vallon.

Pupa quinquedentata, commun partout.

P. granum, Vauloube, au-dessus de Gourbachin, avec.

Carychium tridentatum.

Cæcilianella aglena.

Ancylus capuloides, vallon de Saint-Denis.

Limnæa peregra, bassin de Vauloube.

L. minuta, vallon de Saint-Denis.

Cyclostoma Lutetianum, très-commun.

Pisidium nitidum, vallon de Saint-Denis.

P. pulchellum, avec le précédent.

C. ZONE DES VALLÉES D'ALLUVIONS.

Autant les deux zones précédentes étaient pauvres, autant celle-ci nourrit de nombreux mollusques dans ses vastes et fer-

tiles plaines, arrosées par des cours d'eau assez importants et par de nombreuses garonnes.

Le long des eaux courantes, des fossés d'irrigation, vit la Succinea elegans, notamment à Roquebrune, au Puget de Fréjus, à Fréjus, Cogolin, Hyères.

La Succinea Pfeifferi est signalée à Toulon dans les prés.

Le genre Hyalinia, est représenté par les formes suivantes :

H. pseudohydatina, récoltée dans les alluvions du Gapeau.

H. noctuabunda, avec la précédente.

L'ancien catalogue signale l'H. crystallina à Toulon, nous la retrouvons en compagnie de l'H. diaphana çà et là, mais rare dans les prés.

H. lucida, dans les prés et sur les talus humides.

Le Conulus callopisticus, a été trouvé dans les alluvions du Gapeau en compagnie du C. Mortoni.

Dans le genre Helix, nous remarquons :

H. Korægælia, à Hyères.

H. aperta, commune dans les prés et les vignes, elle présente trois variétés bien distinctes par leur coloration :

Var. *jaune verdâtre*, vallée de l'Argens et de la Giscle.

Var. *verte pellucide*, plus rare à la limite des sables et de la zone forestière.

Var. *zonata*, un seul individu trouvé à Roquebrune; large bande d'un blanc pur sur le dernier tour.

H. aspersa, forme assez commune, surtout dans les parties cultivées.

H. vermiculata, très-répandue depuis la limite des sables jusqu'à la zone forestière.

H. SPLENDIDA, Roquebrune, peu commune : on en trouve une belle variété blanche à bandes transparentes.

H. NEMORALIS, plus conique et plus petite que le type, aux Mayons-du-Luc, à Saint-Raphaël, Roquebrune et dans la vallée de la Giscle (1).

H. CEMENELEA, assez répandue.

H. D'ANCONÆ, peu commune, dans les haies vives au bord des prés.

H. CARTHUSIANA, très-commune avec l'H. CARTHUSIANELLA ; on trouve une variété *minor*.

H. EPISEMA, Roquebrune, Fréjus, très-rare.

H. RUFILABRIS, peu commune, Roquebrune, Fréjus.

H. ARENIVAGA, signalée à Hyères sur les bords du Gapeau.

H. ADOLFI, peu répandue dans la plaine; sur la colline de Notre-Dame, à Saint-Raphaël.

H. PYRAMIDATA, très-rare, un peu abondante seulement au Puget-de Fréjus.

H. CONSPURCATA, assez commune à Saint-Raphaël, Fréjus, Roquebrune et Saint-Tropez.

H. PSAROPSIS, signalée aux environs d'Hyères.

H. APICINA, vallée de l'Argens, Roquebrune, Fréjus, Saint-Raphaël, vallée de la Giscle.

H. MARSIANA, signalée aux environs d'Hyères.

H. LIEURANENSIS, Hyères, Roquebrune, Fréjus. On trouve aussi une variété *minor*.

(1) C'est une variété qui semble spéciale à toute la région maurêsque, surtout dans le voisinage de la zone forestière où nous la retrouvons (voir p. 19, note 1).

H. GIGAXI, forme bien répandue dans les vallées.

H. ACOSMIA, signalée à Hyères.

H. VALCOURTIANA, peu commune, Roquebrune, Hyères.

H. MAURIANA, Roquebrune.

H. RUGOSIUSCULA, plaines de Fréjus, de Roquebrune et de Cogolin.

H. XERA, signalée à Hyères.

H. LIMARA, commune dans toutes les plaines, on trouve aussi une variété *minor;* vit avec :

H. ARTONILLA, abondante.

H. KERIZONSIS, plus rare, se trouvant de préférence sur les talus.

H. XALONICA, assez abondante.

H. CYZICENSIS; il existe aussi une variété *minor*. Ces cinq formes ont été trouvées par nous dans la plaine de Fréjus à Roquebrune.

H. BLASI, assez commune, Fréjus et Roquebrune.

H. FŒDATA, assez rare, Roquebrune ; on trouve une variété *minor*.

H. CATOCYPHIA, nous avons été assez heureux pour récolter cette forme sur le talus de la gare de Roquebrune ; deux individus seulement ont été trouvés, dont un bien typique.

H. TROCHOIDES, lieux stériles et sablonneux, environs de Fréjus.

H. CONOIDEA, route de Fréjus à Saint-Raphaël, à la limite de la zone littorale.

H. BARBARA.

H. ACUTA, ces deux formes vivent ensemble et sont très répandues.



Signalons aussi une forme voisine de l'*H. fœdata*, dont nous n'avons encore pu récolter qu'un seul individu sur le talus de la gare de Roquebrune. Cette coquille porte une dent bien prononcée sur le bourrelet péristomal. Cette dent affecte la forme d'un assez gros tubercule arrondi, d'un millimètre environ de hauteur. Est-une anomalie ? — De plus amples recherches pourront trancher la question.

Dans les genres suivants, on trouve :

RUMINA DECOLLATA, très-répandue.

FERUSSACIA SUBCYLINDRICA, rare à Roquebrune, sous la chapelle Saint-Joseph et vivant ça et là dans les plaines.

F. VESCOI, à Toulon, surtout sur les pentes bien exposées.

CÆCILIANELLA AGLENA ; un seul individu trouvé dans les alluvions du canal des moulins à Roquebrune. Cette forme a été probablement confondue dans l'ancien catalogue avec la *C. acicula*, que nous n'avons pas rencontrée dans le département.

CLAUSILIA VIRGATA, signalée à Toulon et à Porquerolles.

CL. ARCŒENSIS, à Hyères.

CL. LAMINATA, signalée à Toulon par l'ancien catalogue.

PUPA QUINQUEDENTA, très-abondante à Fréjus et surtout à Bormes où l'on trouve une jolie variété *minor*; à Hyères la variété *turriculata*, très-haute.

P. AMICTA, à Saint-Mandrier.

P. SECALE, à Hyères.

PUPILLA UMBILICATA, à Toulon.

P. MUSCORUM, surtout à la limite de la zone forestière.

CARYCHIUM TRIDENTATUM, dans les alluvions du Gapeau.

PLANORBIS FONTANUS, au Puget-de-Fréjus et à Fréjus, dans le Béal jusqu'à Saint-Raphaël.

P. ROTUNDATUS, entre Saint-Raphaël et Fréjus.

P. IMBRICATUS, Puget-de-Fréjus, Roquebrune, Fréjus.

P. CROSSEANUS, dans la plaine de Fréjus, près des arènes.

PHYSA FONTINALIS, variété *minor*, dans le Béal de Fréjus et dans le canal des moulins de Roquebrune.

P. ACUTA, le type à Fréjus, entre le pont de la route de Bagnols et les arènes; la variété *minor*, dans le béal de Fréjus au Puget-de-Fréjus, dans le canal des moulins à Roquebrune et dans l'Argens.

P. HYPNORUM, Roquebrune, très-rare; Puget-de-Fréjus, abondante près du pont de M. Augier; à Hyères; enfin à Fréjus, le type et la variété *cornea*, sur la route de Lestel.

L'AMPHIPEPLEA GLUTINOSA, signalée par l'ancien catalogue à Fréjus, n'a pas été retrouvée; il doit y avoir eu erreur de détermination.

LIMNÆA LIMOSA, Sainte-Maxime, béal de Fréjus, canal des moulins de Roquebrune, Argens, Aille.

L. PEREGRA, le type dans Precouniou, près de Sainte Maxime.

L. LACUNOSA, à Fréjus et à Hyères.

L. CONTORTA, belle forme qui n'était pas encore signalée en France; à Fréjus, dans le fossé de droite, sur la route de Lestel.

L. TRUNCATULA, béal de Fréjus, canal des moulins de Roquebrune, plaine de Fréjus, peu commune.

ANCYLUS SIMPLEX, assez rare çà et là, Aille, Argens.

A. CAPULOIDES, Mayons-du Luc, Argens près du Muy.

A. COSTULATUS, au Fenouillet, près d'Hyères.

A. MOQUINIANUS, assez répandu entre la route de Bagnols et le pont de l'Assassin près Fréjus, Argens, Aille.

Cyclostoma sulcatum, Toulon, rare.

C. Lutetianum, très-abondant partout.

Bythinia tentaculata, dans le béal de Roquebrune à Fréjus et le canal des moulins de Roquebrune.

B. Sebethina, avec la précédente.

Amnicola compacta.

A. anatina, béal de Fréjus à Saint-Raphaël, au Puget et à Roquebrune.

Valvata spirorbis, au Puget-de-Fréjus, très-rare.

V. Alpestris, Roquebrune, Argens, Aille.

Sphærium corneum, Argens, canal des moulins, excessivement rare.

S. lacustre, près de la chapelle de Saint-Joseph à Roquebrune, pont de M. Augier au Puget-de-Fréjus; autrefois dans l'étang de Capitou, aujourd'hui comblé.

Pisidium nitidum, canal des moulins à Roquebrune, béal de Fréjus au Puget; Fréjus, route de Lestel.

P. Cazertanum, indiqué à Toulon.

P. pulchellum, canal des moulins à Roquebrune et au Puget-de-Fréjus, près du pont de M. Augier.

P. olivetorum, forme nouvelle que nous avons découverte avec la précédente.

Pour les Unionidæ, nous sommes obligés de faire table rase des déterminations de l'ancien catalogue toutes entachées d'erreurs.

Anodonta Gallica; nous avons recueilli cette forme en compagnie de M. Ferdinand Panescorse, entre la route de Bagnols et le pont de l'Assassin près Fréjus. L'A. Gallica, se retrouve

aussi dans le vieil Argens à Lestel. On l'avait confondue avec l'A. CYGNÆA qui appartient à un tout autre groupe. Nous possédons un vieil individu mesurant 20 centimètres de long. Notre ami Joseph Azam a trouvé des perles assez nombreuses et assez fortes dans quelques individus.

A. OBLONGA, variété *minor*, dans la grande Garonne de Fréjus indiquée aussi à Lestel, près Fréjus, sous le nom erroné d'*A. piscinelis*.

UNIO SAINT SIMONIANUS; nous avons récolté quelques individus de cette forme dans la Giscle, en face du hameau de Saint-Pol; les échantillons de cette localité sont petits. Nous avons enfin retrouvé cette forme, sur les indications de M. F. Panescorse, dans la grande Garonne de Fréjus. On a dû la confondre avec l'*U. Requieni* que nous n'avons jamais rencontrée.

U. BERENGUIERI, forme nouvelle que nous avons découverte dans le canal des moulins à Roquebrune; elle se retrouve dans le béal du Puget à Fréjus; Argens, Aille, Riotord et tous les ruisseaux un peu importants qui se jettent dans l'Argens; cette forme est assez rare.

U. ORTHELLUS, forme nouvelle habitant les mêmes localités que la précédente; ces deux formes avaient été confondues avec l'*U. Turtoni*.

U. FOROJULIENSIS, forme nouvelle, confondue avec l'*U. pictorum*, dont elle diffère essentiellement. Excessivement rare, entre la route de Bagnols et le pont de l'Assassin près de Fréjus. Les vieux individus atteignent jusqu'à 13 centimètres de long.

Tel est le relevé des formes à nous connues ou qui ont été signalées dans les vallées d'alluvions de la région mauresque.

II.

RÉGION DES COTEAUX.

Nous voici arrivé à la région intermédiaire que nous appellerons la région des coteaux.

Ici les éléments calcaires dominent; les terres, presque toutes livrées à la culture, enserrent des ilots boisés; la température de la région est assez variable en ces divers points, car elle participe de plus en plus à l'état de la région chaude et humide des Maures à cause de l'accroissement de la déclivité du sol, du Nord au Sud.

Au Sud, la région des côteaux vient se marier à la région mauresque, sur les bords de ses vallées d'alluvions; les routes du Muy à Callas et de Draguignan à Grasse, la séparent du massif schisteux de l'Estérel; enfin, au Nord, nous prendrons pour base de limite, l'altitude de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer; ce qui nous donne une ligne brisée, passant un peu au-dessous de Vinon, descendant sur Saint-Julien et la Verdière, obliquant au-dessus de Tavernes pour passer à Fox-Amphoux se diriger vers Aups et de là redescendre sur Tourtour, passer au Malmont de Draguignan, au-dessus de Callas, entre Claviers et Bargemon, enfin de là traverser Seillans pour aboutir aux limites du département, bien au-dessous de Mons.

Il serait difficile de subdiviser la région de coteaux en zones secondaires, nettement tranchées, comme nous l'avons fait pour la région mauresque; dans celle-ci, trois étages successifs et bien distincts, par la composition du sol, la végétation et l'altitude, nous rendaient la tache facile; dans la région qui nous occupe et pour garder, autant que possible, des subdivisions naturelles, nous ne distinguerons que deux zones : la zone littorale et la zone des coteaux proprements dits.

Dans cette dernière, nous ferons cependant remarquer avec soin les formes habitant les parties boisées qui, n'étant pas assez reliées entre elles, ne nous permettent pas de former une zone forestière continue.

Comme nous l'avons déjà fait pour la région mauresque, nous comprendrons dans celle des coteaux, la partie du massif de la Sainte-Baume qui y correspond.

A. ZONE LITTORALE.

La zone littorale de la région des coteaux s'étend depuis les limites Sud-Ouest du département et suit une ligne à peu près parallèle à la voie ferrée, reliant Nice à Marseille, jusqu'à la hauteur de Saint-Nazaire.

Sur toute la bande arénacée formant cette zone, pullulent de nombreux mollusques dont la presque totalité appartient au genre Helix.

Helix trepidula, à Saint-Nazaire, s'avance jusqu'à la limite de la zone.

H. introducta, à Saint-Nazaire, avec la précédente.

H. arenarum.

H. apicina, s'avance aussi parfois sur les sables.

H. pyramidata, signalée surtout à Bandol.

H. Lieuranensis, assez rare, s'avance quelquefois sur les limites de la zone.

H. Frayssiana, signalée à Toulon.

H. limara, depuis Toulon jusqu'à Saint-Nazaire.

H. lauta, assez abondante.

H. lineata, très-abondante.

H. explanata, assez abondante.

H. scitula, très-abondante.

H. trochilus, avec la précédente.

Enfin, avec abondance :

H. terrestris.

H. trochoides.

H. conoidea.

H. barbara.

H. acuta.

Les dix dernières formes surtout sont spéciales à la zone.

Enfin, sous les algues :

Truncatella truncatula.

T. lævigata, assez rares toutes les deux.

B. ZONE DES COTEAUX

PROPREMENTS DITS.

De frais et riches versants livrés à la culture, interrompus çà et là par des massifs boisés, nourrissent de bien nombreuses formes que nous allons essayer de passer en revue :

SUCCINEA ELEGANS, excessivement répandue surtout à la Foux de Draguignan et à Valauris. Signalons pour mémoire, une forme de la Foux de Draguignan, dont nous n'avons pu capturer que quelques individus, et sur la validité de laquelle nous ne sommes pas encore fixé (1).

ZONITES ALGIRUS, très-abondant dans toute la zone ; nous possédons d'énormes individus pris à Saint-Cyr.

HYALINIA LUCIDA, très-répandue dans les prairies et les lieux humides.

H. NITIDULA, assez rare, environs de Draguignan, sur les bords des parties boisées, Tour du Ruoux à Salernes.

H. NITIDA, signalée à Toulon.

H. CRYSTALLINA, Toulon, Draguignan, dans les lieux humides, les prés et les bois ; Valauris.

LEUCOCHROA CANDIDISSIMA, abondante, surtout sur la route de Draguignan à Grasse, au-dessus de Bandol, au Cannet du Luc.

(1) Nous avons depuis retrouvé cette forme dans les fossés de Valauris.

Helix aspersa, excessivement commune; on trouve une variété *minor* au Luc.

H. melanostoma, Brignoles, Toulon et Saint-Cyr, où vit une variété *minor*.

H. vermiculata, commune.

H. Magnetti, signalée près de Toulon ? à Saint-Cyr sur le pied des oliviers, à Bandol et à la Cadière.

H. Niciensis; cette forme est cantonnée dans le Nord-Est du département, surtout dans la région de la montagne; elle descend dans celle des coteaux, entre Seillans, Claviers, Fayence et Callian; encore présente-elle des différences sensibles suivant les stations. Ainsi, entre Claviers et Seillans, elle est petite, la bouche est pâle, les bandes sont fortes et bien teintées; on la trouve sur les oliviers.

H. splendida, assez commune à Draguignan, à Cuers, à Callas, au Luc; on trouve aux environs de Draguignan, une magnifique variété dont les trois premières bandes sont soudées.

H. nemoralis, Draguignan, Le Luc et Callas, avec la précédente aux environs des parties boisées.

H. cemenelea, commune dans les champs, Draguignan, le Cannet du Luc, Rians.

H. d'Anconæ, route de Tourrettes à Vence, Draguignan, le Luc, près du vieux château; cette forme est bien répandue, sans pour cela être commune.

H. cotinophila, dans les bois des gorges d'Ollioules.

H. Telonensis, signalée aux environs de Toulon ? (non sur les montagnes du massif de la Sainte-Baume), entrée des gorges d'Ollioules, le Luc; cette forme remonte jusqu'à Rians et vit dans les parties boisées.

H. Moutoni, aux environs de Draguignan, sous les pins, au bosquet du *Pous de l'Eouvé*, propriété Jean Doublier (Teste, Bourguignat).

H. diœga; nous devons à l'extrême obligeance de M. F. Panescorse deux individus qui auraient été capturés dans le bosquet de saint-Hermentaire, près de Draguignan.

H. limbata, signalée près de Toulon ?

H. ciliata, dans le bois de saint-Hermentaire et à Rians.

H. carthusiana, partout dans les terres cultivées.

H. carthusianella, assez commune, surtout à Draguignan, au Luc et à Rians.

H. glabella, signalée à Flayosc, Toulon et Draguignan; il doit y avoir eu erreur de détermination.

H. episema, assez répandue mais peu commune; environs de Draguignan, du Luc, à la Tour de Ruoux, près de Salernes; forme vivant sur les confins des parties boisées.

H. rufilabris, environs de Draguignan et à la Tour de Ruoux, près de Salernes; en partie forestière.

H. hispida, le Luc, Toulon, Draguignan; forestière.

H. ruderata, aurait été trouvée à Rians par M. Henri, ancien juge de paix au Luc.

H. rotundata, Fayence, Draguignan; forestière.

H. rupestris, près du pont de Lorgues à Draguignan, au Luc.

H. obvoluta, environs de Toulon, de Draguignan, de Brignoles et de Vidauban; forestière.

H. Rangi, Ollioules, dans les murs de pierres sèches, bien exposés au soleil, très-rare.

H. constricta, sous les pierres, dans les murs à Ollioules; très-rare.

H. LENTICULATA, à Ollioules, dans les mêmes conditions que les deux formes précédentes; moins rare.

H. LAPICIDA, dans les endroits escarpés, au Cannet-du-Luc, au Luc, sous Fox-Amphoux, à Cuers; on trouve une variété *albinos* à Draguignan; très-rare.

H. GALLICA, sur les confins de la zone mauresque et de celle des coteaux, sur les limites orientales du département; très-rare.

H. PULCHELLA, dans les prés.

H. COSTATA, avec la précédente, surtout à Draguignan.

H. NEGLECTA? au Luc, cette forme a été confondue avec beaucoup d'autres.

H. TREPIDULA, à Saint-Nazaire.

H. TRIPHERA, à Gonfaron.

H. CESPITUM, au Luc, à Draguignan, Claviers et Fayence.

H. INTRODUCTA, Draguignan et Saint-Nazaire.

H. ARENARUM, à Saint-Nazaire, Rians et Draguignan.

H. ARENIVAGA, gorges d'Ollioules, environs de Toulon, forme subforestière.

H. ARIGOI, signalée à Rians.

H. ADOLFI, Gonfaron, Draguignan, Evenos; forme subforestière confondue tour à tour avec l'H. TERVERI et l'H. NAUTINICA.

H. NAUTICA, près de Toulon.

H. PYRAMIDATA, assez abondante; Draguignan, le Luc, Correns, Cuers, environs de Toulon, Rians.

H. CONSPURCATA, au nord de Draguignan, aux Arcs.

H. APICINA, environs de Toulon, Draguignan, le Luc.

H. HERIPENSIS, Draguignan.

H. GIGAXI, Draguignan.

H. VALCOURTIANA, assez répandue, surtout à Draguignan.

H. LE MESLI, Saint-Zacharie.

H. ACENTROPHALA, dans les gorges d'Ollioules, forestière.

H. RUGOSIUSCULA, route de Draguignan à Grasse, le Luc, à Tourrettes.

H. FRAYSSIANA, environs de Toulon.

H. LIMARA, environs de Toulon et de Saint-Nazaire.

H. ALLUVIONUM, signalée à Rians.

H. BLASI, environs de Draguignan, le Luc.

H. VARIABILIS, environs de Toulon.

H. LAUTA, au Luc.

H. LINEATA, dans les chaumes, au Luc.

H. PISANA, Correns, Draguignan, environs de Toulon, Cuers, les Arcs. On trouve à Draguignan une variété *très-carénée,* alors qu'elle est bien adulte, et à Rians la variété *albinos*.

H. TERRESTRIS, talus de la gare de Pignans.

H. TROCHOIDES, Cuers et le Luc.

H. BARBARA, commune : Draguignan, le Luc et presque toute la région.

H. ACUTA, avec la précédente.

BULIMUS DETRITUS, Sillans, Vinon et Rians.

B. OBSCURUS, bois de Valauris.

CHONDRUS TRIDENS, Rians, Valauris et Draguignan, où l'on trouve une variété *major*.

C. QUADRIDENS, entre Varages et la Verdière; Aups à la limite de la région de la montagne.

RUMINA DECOLLATA, commune; on trouve des individus de très grande taille à Draguignan.

Ferussacia subcylindrica, à Draguignan, Rians et la Tour de Ruoux près de Salernes.

Cæcilianella aglena, bords de la Bresque à Sillans.

Clausilia bidens, au Luc.

C. virgata, indiquée aux environs de Toulon.

C. solida, abondante, surtout à Draguignan et Valauris.

C. laminata, signalée aux environs de Toulon.

C. ennychia, au-dessus des gorges d'Ollioules.

C. crenulata; nous la signalons pour la première fois dans le département; nous devons sa capture à M. Charles Azam, bois de Saint-Hermentaire; nous l'avons retrouvée dans les bois de Valauris.

C. Isseli, signalée aussi pour la première fois dans le Var, grâce aussi à M. Charles Azam qui nous en a fait récolter quelques individus dans le petit bois de Pautrier près la Foux de Draguignan.

C. parvula, signalée sur les bords de la Bresque.

Pupa quinquedentata, très-commune; au Luc nous avons trouvé un individu qui, ayant eu une grande partie du dernier tour de sa coquille brisé, a reconstitué la partie perdue, de telle façon que le péristome est devenu patulescent. Au premier coup d'œil on prendrait cette coquille pour un Pomatias; les denticulations ont été reconstituées à leurs places ordinaires.

P. avenacea, à Sillans.

P. frumentum, aux environs de Toulon.

P. secale, à Rians.

P. multidentata, à Trans, les *gardi* d'Esparron.

P. granum, à Fayence.

P. Micheli, aux environs de Toulon.

Pupilla umbilicata, environs de Toulon, Fayence.

Vertigo antivertigo, au Luc.

Planorbis fontanus, à Draguignan.

P. complanatus, à Besse.

P. submarginatus, à Salernes et aux Arcs.

P. vortex, au Luc.

P. rotundatus, à Lorgues, Flayosc.

P. albus, Draguignan, bassin Latil.

P. spirorbis, Draguignan et Trans.

P. imbricatus, réservoir de M. Poulle à Draguignan, Varages.

Physa fontinalis, Foux de Draguignan, Trans.

Limnæa turgida, étang de Tourves.

L. canalis, Besse.

L. limosa, Rians, Saint-Maximin, Draguignan, source de l'Estang à Lorgues.

L. frigida, fontaine très-froide à Evenos.

L. peregra. (Nous nous bornerons à signaler les principales variétés de cette forme, très-répandue dans la région). Variété *très-encroûtée*, à Sainte-Anne, près du domaine Galabert, environs de Draguignan; variété *à bord marginal très-sinué*, environs de Draguignan.

L. palustris, Flayosc et le Luc.

L. contorta, aurait été trouvée au Luc.

L. truncatula, environs de Draguignan, Valauris.

Ancylus simplex, au Luc.

A. Moquinianus, Toulon, Foux de Draguignan.

Cyclostoma Lutetianum, très-commun.

C. SULCATUM, à la limite de la zone littorale, depuis Bandol.

POMATIAS STRIOLATUS, Draguignan.

BYTHINIA TENTACULATA, Draguignan, le Luc, Valauris.

AMNICOLA SIMILIS, Saint-Cyr, Flassans.

A. COMPACTA, Trans.

A. ANATINA, Trans.

Nous sommes encore obligé d'annuler les déterminations de l'ancien catalogue en ce qui regarde les BYTHINELLES et PALUDESTRINES de la Foux de Draguignan; toutes les formes citées ont été confondues avec les suivantes :

BYTHINELLA ANTEISENSIS, forme nouvelle.

B. BERENGUIERI, forme nouvelle; on trouve une variété *minor*.

B. CURTA, moins commune.

Ces formes sont assez abondantes dans le grand canal de la Foux.

BELGRANDIA GIBBA, Saint-Zacharie et Varages.

B. MARGINATA, Foux de Draguignan et de Flassans.

PALUDESTRINA RENEI, forme nouvelle.

P. LOCARDI, forme nouvelle; toutes deux vivent dans la Foux de Draguignan.

Nous croyons bien faire en donnant ici une analyse des eaux de la Foux, que nous empruntons au *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, (tome IV, janvier 1863, page 255). Cette analyse est due à M. Robinet.

L'eau de la Foux est limpide et sans dépôt, mais elle a une saveur salée très-prononcée; elle est aussi sensiblement alcaline.

Son degré hydrotimétrique est de 116 d., ce qui la rapproche-

rait des eaux de puits de Paris, marquant 94 à 130, si celles-ci n'en différaient pas essentiellement par leur composition.

Voici ce qu'a donné à l'analyse un litre d'eau de la Foux.

Carbonate de chaux..............................	0 gr.	237
Chlorure de calcium et sulfate de chaux..........	0	763
Sulfate de magnésie et chlorure de magnésium.. .	0	387
Chlorure de sodium (sel marin) et sulfate de soude.	3	750
	5 gr.	137

En effet, un litre de cette eau donne, par l'évaporation à siccité, un résidu pesant 5 gr. 050, chiffre qui se rapproche d'une façon remarquable du résultat de l'analyse.

Il est à remarquer que nous trouvons dans la Foux des formes vivant seulement dans les eaux saumâtres; nous verrons tout à l'heure que les dérivés des sources voisines de la Foux en nourrissent encore.

En résumé, dans le grand canal de la Foux, nous avons récolté : 1° vers sa naissance, sur les pierres :

BYTHINELLA ANTEISENSIS.

B. BERENGUIERI.

PALUDESTRINA LOCARDI.

2° Un peu plus bas, sur les plantes :

ANCYLUS MOQUINIANUS.

PHYSA FONTINALIS.

LIMNÆA LIMOSA.

Les formes précédentes et

PALUDESTRINA RENEI.

3° A l'extrémité du canal, près de l'écluse d'un moulin :

THEODOXIA THERMALE.

4° Enfin près de l'écluse dans un petit ruisseau recevant le trop plein des eaux de la Foux :

Paludestrina Renei.

Belgrandia marginata, rare.

Nous devons aussi signaler d'autres formes de Paludestrines et d'Amnicoles que nous avons récoltées dans la rivière de Nartuby, à partir de sa jonction avec la source puissante de la Foux de Draguignan et dans les canaux dérivés de Nartuby et de la Foux, qui arrosent les environs de Draguignan et de Trans; nous y reviendrons dans la suite de ce travail, n'étant pas encore fixé sur leur valeur.

Les eaux qui les abritent diffèrent un peu de celles de la Foux: le résultat de leur analyse donne :

Carbonate de chaux...........................	0 gr.	262
Sulfate de chaux et chlorure de calcium..........	0	152
Carbonate de magnésie, chlorure de magnésium..	0	189
Chlorure de sodium (sel marin)..................	0	330
	0 gr.	933

Valvata Alpestris, Correns, source de l'Estang à Lorgues.

V. minuta, Signes.

Theodoxia fluviatilis, Correns.

T. thermale, Foux de Draguignan, Nartuby et leurs dérivés.

Sphærium lacustre, Besse.

Pisidium pusillum, Besse.

P. Cazertanum, Toulon.

P. pulchellum, Valauris.

P. olivetorum, canal de Draguignan, dans le bassin Latil.

III.

RÉGION MONTAGNEUSE.

Comme nous l'avons déjà dit, la région montagneuse, où les éléments calcaires dominent, offre, en raison de l'élévation du sol et des chaînons dont elle est couverte, une température moyenne, plus basse de plus de trois degrés que celle du reste du département; c'est la partie la plus froide du Var, la plus venteuse et aussi la plus sèche.

Les grands plateaux calcaires nourrissent le pin d'Alep et le chêne-vert dans les parties les plus chaudes; le pin silvestre, le chêne-blanc, le sapin, le mélèze et le hêtre vivent dans les régions de plus en plus froides et élevées, de sorte que les grands plateaux pierreux de la montagne se partagent à peu près également entre les landes et les bois qui laissent seulement certaines étendues de plaines hautes pour la culture des céréales.

Nous diviserons donc cette région, en ayant égard surtout à l'altitude et à la température, en deux zones: la première que nous appellerons la ZONE DES OLIVIERS où la température est encore relativement douce; la seconde, à laquelle nous donnerons le nom de ZONE SUBALPESTRE et qui est située tout à fait au Nord du département.

A. ZONE DES OLIVIERS.

La zone des oliviers a pour limite naturelle, au Nord, la ligne extrême de la végétation de cet arbre utile.

Cette ligne part bien au-dessus de Vinon, descend vers Saint-Julien et de là vers la Verdière ; un peu avant d'y arriver, la ligne oblique brusquement vers le Nord, passe bien au-dessus de Montmeyan à Artignosc, Baudinard et arrive ainsi au Verdon quelle ne fait que toucher, pour repasser par Bauduen et redescendre jusqu'à la jonction de la route d'Aiguines à celle d'Aups à Comps; de ce point, elle se maintient bien au-dessus d'Aups, en se dirigeant dans la direction du Nord de Tourtour, qu'elle évite, pour aller passer au-dessus d'Ampus, traverser Montferrat en se dirigeant droit sur Seillans qu'elle laisse au-dessous d'elle. Arrivée ensuite à la route de Fayence à la montagne, elle remonte subitement vers Mons, et aussitôt après l'avoir touché, redescend droit sur les limites du département jusqu'à ce qu'elle rencontre la Siagne. Dans ce parcours elle oscille entre 500 et 600 mètres d'altitude.

Les mollusques de cette zone sont les suivants :

Zonites algirus, au-dessus d'Aups.

Hyalinia Blauneri, à Bargemon.

H. nitida, à Aups.

H. crystallina, sous Mons.

Helix aspersa, commune.

H. Niciensis, autour de Mons, depuis la limite de la zone subalpestre, à Châteaudouble et à Seillans.

H. ciliata, en dessous de Bauduen.

H. rupestris, avec la précédente.

H. lapicida, entre Fox-Amphoux et Moissac.

H. Adolfi, à Bargemon.

H. conspurcata, à Châteaudouble.

Bulimus detritus, à Moissac.

Chondrus tridens, à Aups.

C. quadridens, en dessus d'Aups.

Rumina decollata, à Bargemon.

Ferussacia subcylindrica, à Aups.

Pupa quinquedentata, à Bargemon.

P. multidentata, au Malmont de Draguignan.

Pupilla umbilicata, à Aups.

Limnæa limosa, à Châteaudouble.

L. truncatula, à Bargemon.

Ancylus simplex, à Châteaudouble.

Cyclostoma Lutetianum, à Bargemon.

Bythinella Astieri, fontaine sous Bargemon, Aups et à la source de Tourtour.

B. ZONE SUBALPESTRE.

La zone subalpestre est située à l'extrême Nord du département, c'est là que l'on trouve les plus grandes altitudes et aussi la température la plus froide.

Comme la zone des oliviers, la zone subalpestre a été encore bien peu explorée; espérons que de nouvelles recherches nous permettront dans la suite de combler cette lacune.

Voici les formes que nous connaissons dans cette zone :

Vitrina annularis, au Nord de la montagne de Lachens (1713 mètres d'altitude), sous les feuilles mortes.

Zonites algirus, à Bauduen.

Hyalinia nitidula, entre Comps et Trigance.

Conulus callopisticus, sous les pierres, à la limite Nord du département.

Helix pomatia, limite Nord du département, Aiguines, Trigance.

H. Niciensis, Mons, Bargême et Comps.

H. ciliata, Bauduen.

H. hispida, au-dessus de Saint-Julien.

H. rupestris, au-dessus de Bauduen.

H. cornea, signalée sur la montagne de Lachens.

Bulimus detritus, Aiguines et Comps.

Chondrus tridens, Notre-Dame de Montferrat.

C. quadridens, Garrubi, Brovès.

Ferussacia subcylindrica, Notre-Dame de Montferrat.

Pupa avenacea, Comps, Vérignon.

P. frumentum, Comps.

P. multidentata, Comps.

Orcula doliolum, montagne de Lachens, au Nord, vis-à-vis la Luby.

Limnæa truncatula, au-dessus de Montferrat.

Pomatias patulus, Notre-Dame de Montferrat, Brovès et Comps.

IV.

SAINTE-BAUME.

Il ne nous reste plus à parler maintenant que du massif de la Sainte-Baume qui, d'ailleurs, présente, comme nous l'avons déjà dit, les trois grandes régions du département, soit :

A. RÉGION MAURESQUE, de Saint-Nazaire à Hyères.

B. RÉGION DES COTEAUX, de la Cadière au Revest et à Brignoles.

Nous avons déjà donné la liste des mollusques qui vivent dans ces fractions de régions, que nous avons confondues, pour plus de facilité, avec les régions correspondantes du reste du département; il était en effet bien difficile de leur donner une limite qui, d'ailleurs, n'aurait pas été naturelle, chose que nous avons toujours essayé d'éviter.

C. RÉGION MONTAGNEUSE, qui fait l'objet de ce chapitre.

Voici en quelques lignes les contours du massif.

Au Sud, les pentes comprises au-dessus de la route de Cuges jusqu'au dessus du Beausset, celles des Quatre confronts, celles qui dominent le Revest et le contournent, englobant le Faron et le Coudon, appartiennent au massif de la Sainte-Baume; les pentes orientales de ces mêmes montagnes viennent expirer près de Solliès-Farlède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Belgencier et

Signes ; de ce point, le massif s'allonge vers l'Est en s'avançant vers Néoules, s'arrêtant à la Roquebrussanne et englobant le mont de la Loube, Candeiron, Sainte-Anastasie. Arrivées à Besse, les pentes s'inclinent vers le Nord, vis-à-vis Camps, la Celle, Mazaugues, Rougiers, Nans, Saint-Maximin et Pourcieux.

Un petit îlot, situé entre les limites du département et une perpendiculaire que l'on élèverait du Plan-d'Aups vers le Nord, jusqu'à ce qu'elle rencontre les limites du Var, fait exception, et appartient à la région des coteaux. Saint-Zacharie s'élève presque au centre.

Les formes reconnues dans le massif de la Sainte-Baume sont les suivantes :

Vitrina striata.

Hyalinia stœchadica.

H. Fariseniana.

H. Kraliki.

Helix cinctella.

H. ciliata.

H. rupestris, à Sainte-Anastasie.

H. arenivaga, au Saint-Pilon.

H. Jambernati.

H. scitula.

Clausilia plicatula.

Cl. ennychia, plateau dominant Toulon.

Pupa multidentata.

P. Micheli, avec le précédent.

Planorbis spirorbis, au Plan-d'Aups.

V.

MOLLUSQUES DU VAR.

TABLEAU DE RÉPARTITION.

FORMES.	RÉGION MAURESQUE			RÉGION DES COTEAUX		RÉGION MONTAGNEUSE		MASSIF DE LA Ste-BAUME.
	Zone littorale.	Zone forestière.	Zone des vallées.	Zone littorale.	Zone des coteaux	Zone des oliviers	Zone subalpestre	
VITRINA.								
— annularis	»	»	»	»	»	»	R	»
— striata	»	»	»	»	»	»	»	A R
SUCCINEA.								
— Pfeifferi........	»	»	A C	»	»	»	»	»
— elegans........	C	»	A C	»	C	»	»	»
ZONITES.								
— algirus	»	T R	»	»	C	A C	A C	»
HYALINIA.								
— stœchadica.....	»	R	»	»	»	»	»	»
— lucida	»	R	A C	»	A C	»	»	»
— Blauneri.......	»	»	»	»	»	R	»	»
— Farinesiana....	»	»	»	»	»	»	»	T R
— Kraliki	»	»	»	»	»	»	»	R
— nitidula.... ...	»	R	»	»	R	»	A R	»
A reporter....	1	4	3	0	4	2	3	3

C, commun. — R, rare. — A C, assez commun. — P C, peu commun. — A R, assez rare. — T C, très commun. — T R, très rare.

FORMES.	RÉGION MAURESQUE			RÉGION DES COTEAUX		RÉGION MONTAGNEUSE		MASSIF DE LA Ste-BAUME
	Zone littorale.	Zone forestière.	Zone des vallées	Zone littorale.	Zone des coteaux.	Zone des oliviers.	Zone subalpestre.	
Report.....	1	4	3	0	4	2	3	3
H. nitida........	»	»	»	»	R	R	»	»
— pseudohydatina.	»	»	R	»	»	»	»	»
— noctuabonda....	»	»	R	»	»	»	»	»
— crystallina	»	A R	A R	»	P C	P C	»	»
— diaphana.......	»	A R	A R	»	»	»	»	»
CONULUS.								
— callopisticus....	»	R	R	»	»	»	A R	»
— Mortoni........	»	»	R	»	»	»	»	»
LEUCOCHROA.								
— candidissima...	»	T R	»	»	T C	C	C	»
HELIX.								
— Koræguælia.....	»	»	A R	»	»	»	»	»
— aperta.........	»	A R	P C	»	»	»	»	»
— aspersa..	»	P C	C	»	C	»	»	»
— pomatia........	»	»	»	»	»	»	A R	»
— melanostoma...	»	»	»	»	P C	»	»	»
— vermiculata. ..	A R	»	A C	»	C	»	»	»
— Magnetti.......	»	»	»	»	P C	»	»	»
— Niciensis	»	»	»	»	A R	A R	A R	»
— splendida	»	»	A R	»	A C	»	»	A C
— nemoralis......	»	R	A R	»	A C	»	»	»
— cemenelea......	»	»	C	»	T C	»	»	»
— d'Anconæ......	»	R	R	»	A R	»	»	»
— cotinophila. ...	»	»	»	»	A R	»	»	»
— Telonensis....	»	»	»	»	A R	»	»	A R
— Moutoni	»	»	»	»	T R	»	»	»
— diœga.........	»	»	»	»	T R	»	»	»
— suberina.......	»	T R	»	»	»	»	»	»
— limbata........	»	»	»	»	?	»	»	»
— cinctella	»	»	»	»	»	»	»	T R
— ciliata	»	»	»	»	A C	A C	A C	A C
— carthusiana . .	»	»	T C	»	T C	»	»	»
— carthusianella..	»	»	T C	»	T C	»	»	»
— glabella........	»	»	»	»	?	»	»	»
— episema........	»	R	R	»	R	»	»	»
A reporter....	2	14	20	0	26	7	8	7

FORMES.	RÉGION MAURESQUE — Zone littorale.	RÉGION MAURESQUE — Zone forestière.	RÉGION MAURESQUE — Zone des vallées.	RÉGION DES COTEAUX — Zone littorale.	RÉGION DES COTEAUX — Zone des coteaux.	RÉGION MONTAGNEUSE — Zone des oliviers.	RÉGION MONTAGNEUSE — Zone subalpestre.	MASSIF DE LA Ste-BAUME.
Report.......	2	14	20	0	26	7	8	7
H. rufilabris.......	»	»	R	»	R	»	»	»
— hispida	»	»	»	»	A C	A C	»	»
— ruderata	»	»	»	»	T R	»	»	»
— rotundata	»	A C	»	»	T C	»	»	»
— pygmæa	»	»	T R	»	»	»	»	»
— rupestris... ..	»	T R	»	»	A R	A C	»	A C
— aculeata	»	T R	»	»	»	»	»	»
— obvoluta	»	»	»	»	A R	»	»	»
— Rangi	»	»	»	»	T R	»	»	»
— constricta.	»	»	»	»	T R	»	»	»
— lenticulata	»	»	»	»	R	»	»	»
— lapicida.. . ..	»	A C	»	»	A C	A C	»	»
— cornea.........	»	»	»	»	»	»	»	A R
— Gallica	»	»	»	»	T R	»	»	»
— pulchella.......	»	A R	A R	»	A R	»	»	»
— costata........	»	T R	T R	»	»	»	»	»
— neglecta	»	»	»	»	?	»	»	»
— trepidula.... ..	»	»	»	A C	A C	»	»	»
— triphera........	»	»	»	»	A R	»	»	»
— cespitum.......	»	T R	»	»	C	A C	»	»
— introducta. ...	»	»	»	»	A R	»	»	»
— arenarum	»	»	»	»	A C	»	»	»
— arenivaga	»	»	A R	»	A C	A C	»	A C
— Arigoi.........	»	»	»	»	R	»	»	»
— Adolfi	»	A C	»	»	A R	»	»	»
— stiparum. ...	»	»	»	»	»	»	»	A R
— nautica	»	»	»	»	A R	»	»	»
— pyramidata. ...	»	»	A R	»	C	»	»	»
— conspurcata.. .	A R	»	A C	»	A C	A C	»	»
— apicina	»	»	A C	»	A C	»	»	»
— psaropsis	»	»	R	»	»	»	»	»
— Marsiana.....	»	»	R	»	»	»	»	»
— Heripensis.....	»	»	A R	»	A R	»	»	»
— Lieuranensis..	»	»	A C	»	»	»	»	»
— Gigaxi	»	»	A C	»	A C	»	»	»
A reporter....	3	22	33	1	53	13	8	11

FORMES.	RÉGION MAURESQUE — Zone littorale.	RÉGION MAURESQUE — Zone forestière.	RÉGION MAURESQUE — Zone des vallées.	RÉGION DES COTEAUX — Zone littorale.	RÉGION DES COTEAUX — Zone des coteaux.	RÉGION MONTAGNEUSE — Zone des oliviers.	RÉGION MONTAGNEUSE — Zone subalpestre.	MASSIF DE LA Ste-BAUME.
Report.......	3	22	33	1	53	13	8	11
H. Valcourtiana ...	»	»	A R	»	A C	»	»	»
— Mauriana	»	»	A R	»	»	»	»	»
— le Mesli........	»	»	»	»	A R	»	»	»
— acentrophala ...	»	»	»	»	A R	»	»	»
— rugosiuscula ...	»	»	A R	»	A C	»	»	»
— Jambernati....	»	»	»	»	»	»	»	A R
— acosmia.......	»	»	R	»	»	»	»	»
— Frayssiana.....	»	»	»	»	R	»	»	»
— Terveri........	»	T R	»	»	»	»	»	»
— Xera	»	»	A R	»	»	»	»	»
— limara.........	»	»	A C	»	»	»	»	»
— Artonilla.......	»	»	A R	»	»	»	»	»
— Kerizonsis	»	T R	A R	»	»	»	»	»
— Xalonica.......	»	»	A C	»	»	»	»	»
— alluvionum....	»	»	»	»	A R	»	»	»
— Cyzicensis	»	T R	A R	»	A R	»	»	»
— Blasi	»	»	A C	»	A C	»	»	»
— fœdata.... . .	»	»	T R	»	»	»	»	»
— variabilis	»	»	»	»	A C	»	»	»
— lauta	T C	»	»	T C	C	»	»	»
— lineata.........	A C	»	»	»	A C	»	»	»
— Pisana.........	»	»	A C	»	C	»	»	»
— explanata	»	»	»	T C	»	»	»	»
— catocyphia . ..	»	»	T R	»	»	»	»	»
— scitula.........	»	»	»	A C	»	»	»	A C
— trochilus.......	»	»	»	C	»	»	»	»
— terrestris	A C	»	A C	A C	»	»	»	»
— trochoides.....	A C	»	A C	A C	»	»	»	»
— conoidea	A C	»	C	C	»	»	»	»
— barbara.	A C	»	T C	T C	»	»	»	»
— acuta	A C	»	T C	T C	»	»	»	»
BULIMUS.								
— detritus.......	»	»	»	»	A R	A C	C	»
— obscurus.... ..	»	T R	»	»	A C	»	C	A C
A reporter.. .	10	26	52	10	67	14	10	14

FORMES.	RÉGION MAURESQUE			RÉGION DES COTEAUX		RÉGION MONTAGNEUSE		MASSIF DE LA Ste-BAUME.
	Zone littorale.	Zone forestière.	Zone des vallées.	Zone littorale.	Zone des coteaux.	Zone des oliviers.	Zone subalpestre.	
Report	10	26	52	10	67	14	10	14
Chondrus.								
— tridens	»	?	»	»	A C	A C	C	»
— quadridens.....	»	»	»	»	A R	A C	C	»
Rumina.								
— decollata.	»	»	A C	»	A C	C	»	»
Azeca.								
— Boissyi........	»	T R	»	»	»	»	»	»
Ferussacia.								
— subcylindrica...	»	»	A R	»	A R	A C	A C	»
— folliculus..	»	T R	»	»	»	»	»	»
— Vescoi.........	»	»	A R	»	»	»	»	»
Cæcilianella.								
— aglena....	»	»	T R	»	»	»	A C	»
Clausilia.								
— bidens	»	»	»	»	R	»	»	»
— virgata	»	R	»	»	R	»	»	»
— solida..........	»	»	»	»	T C	»	»	T C
— arcœensis......	»	»	R	»	»	»	»	»
-- laminata.......	»	»	»	»	R	»	»	»
— plicatula	»	»	»	»	»	»	»	R
— ennychia.......	»	»	»	»	R	»	»	R
— pleurasthena ...	»	»	»	»	R	»	»	»
— crenulata	»	»	»	»	A R	»	R	»
— Isseli..........	»	»	»	»	A C	»	»	»
— parvula	»	::	»	»	»	»	R	»
Balia.								
— perversa.......	»	T R	»	»	»	»	»	»
Pupa.								
— quinquedentata	»	»	T C	»	T C	T C	»	»
— amicta	»	R	»	»	»	»	»	»
— avenacea.......	»	»	»	»	»	A C	C	»
— frumentum.....	»	»	»	»	A C	»	C	»
— secale	»	»	A R	»	A C	»	»	»
— multidentata . .	»	»	»	»	A C	»	A C	A C
— granum........	»	»	»	»	A C	»	»	»
A reporter....	10	32	59	10	84	20	19	18

FORMES.	RÉGION MAURESQUE			RÉGION DES COTEAUX		RÉGION MONTAGNEUSE		MASSIF DE LA Ste-BAUME.
	Zone littorale.	Zone forestière,	Zone des vallées.	Zone littorale.	Zone des coteaux.	Zone des oliviers	Zone subalpestre.	
Report.......	10	32	59	10	84	20	19	18
P. Micheli.	»	»	R	»	»	»	»	»
ORCULA.								
— doliolum.......	»	»	»	»	»	»	R	»
PUPILLA.								
— umbilicata	»	»	»	»	R	R	»	»
— muscorum	»	T C	»	»	T C	»	»	»
ISTHMIA.								
— muscorum	»	T R	»	»	»	»	»	»
VERTIGO.								
— antivertigo.....	»	»	»	»	T R	»	»	»
CARYCHIUM.								
— tridentatum	»	T R	R	»	»	»	»	»
ALEXIA.								
— myosotis.......	A C	»	»	A C	»	»	»	»
— Micheli	»	»	»	A R	»	»	»	»
PLANORBIS.								
— fontanus.......	»	»	A R	»	A C	»	»	»
— complanatus ...	»	»	»	»	A C	»	»	»
— submarginatus..	»	»	»	»	A C	»	»	»
— vortex...	»	»	»	»	A R	»	»	»
— rotundatus.. .	»	»	A R	»	A C	A C	»	A C
— albus	»	»	»	»	A C	»	»	»
— spirorbis.. .	»	»	»	»	A R	»	»	»
— imbricatus	»	»	A C	»	A C	»	»	»
— Crosseanus	»	»	A R	»	»	»	»	»
PHYSA.								
— fontinalis	»	»	A C	»	»	»	»	»
— acuta...	»	»	A R	»	»	»	»	»
— hypnorum.	»	»	A C	»	»	»	»	»
LIMNÆA.								
— turgida	»	»	»	»	A R	»	»	»
— canalis	»	»	»	»	A R	»	»	»
— limosa..	»	»	C	»	C	C	»	»
— frigida........	»	»	»	»	R	»	»	»
— peregra	»	»	C	»	T C	»	»	
A reporter....	11	35	70	12	100	23	20	19

FORMES.	RÉGION MAURESQUE — Zone littorale.	Zone forestière.	Zone des vallées.	RÉGION DES COTEAUX — Zone littorale.	Zone des coteaux.	RÉGION MONTAGNEUSE — Zone des oliviers.	Zone subalpestre.	MASSIF DE LA Ste-BAUME.
Report.......	11	35	70	12	100	23	20	19
L. Alpestris..	»	A C	»	»	»	»	»	»
— palustris..	»	»	»	»	R	»	»	»
— lacunosa..	»	»	A C	»	»	»	»	»
— contorta	»	»	A R	»	»	»	»	»
— truncatula......	»	A C	A C	»	A C	»	»	»
Ancylus.								
— simplex...	»	A C	A R	»	A C	A C	»	»
— capuloides	»	R	R	»	»	»	»	»
— costulatus.....	»	»	A R	»	»	»	»	»
— Moquinianus...	»	»	R	»	A R	»	»	»
Cyclostoma								
— Lutetianum ...	»	»	T C	»	T C	T C	T C	»
— sulcatum.......	»	»	»	»	A C	»	»	»
Pomatias.								
— striolatus......	»	»	»	»	A R	»	»	»
— patulus.	»	»	»	»	»	A C	A C	»
— Macei	»	»	A R	»	»	»	»	»
Truncatella.								
— truncatula	R	»	»	R	»	»	»	»
— lævigata... ..	R	»	»	R	»	»	»	»
Bythinia.								
— tentaculata.....	»	»	T C	»	T C	»	»	»
— Sebethina	»	»	A C	»	A C	»	»	»
Amnicola.								
— similis.... .. .	»	»	»	»	A R	»	»	»
— compacta	C	»	T C	»	A C	»	»	»
— anatina	C	»	T C	»	A C	»	»	»
Bythinella.								
— Astieri.........	»	»	»	»	»	»	A R	»
— Anteisensis	»	»	»	»	A R	»	»	»
— Berenguieri....	»	»	»	»	A C	»	»	»
— curta...	»	»	»	»	A R	»	»	»
Belgrandia.								
— gibba	»	»	»	»	A R	»	»	»
— marginata.... .	»	»	»	»	T R	»	»	»
A reporter.. .	15	39	83	14	117	26	23	19

FORMES.	RÉGION MAURESQUE			RÉGION DES COTEAUX		RÉGION MONTAGNEUSE		MASSIF DE LA Ste-BAUME.
	Zone littorale.	Zone forestière.	Zone des vallées.	Zone littorale.	Zone des coteaux.	Zone des oliviers.	Zone subalpestre.	
Report	15	39	83	14	117	26	23	19
PALUDESTRINA.								
— Macei	»	»	»	A R	»	»	»	»
— Renei...	»	»	»	»	A R	»	»	»
— Locardi...	»	»	»	»	A R	»	»	»
— acuta..........	T C	»	»	»	»	»	»	»
— aciculina..... ..	T C	»	»	»	»	»	»	»
— gracillima......	T R	»	»	»	»	»	»	»
— soluta	T R	»	»	»	»	»	»	»
— Fagotiana... ..	C	»	»	»	»	»	»	»
— Panescorsi. ...	A R	»	»	»	»	»	»	»
— Azami.........	R	»	»	»	»	»	»	»
VALVATA.								
— Alpestris.... ..	»	»	A C	»	A C	»	»	»
— spirorbis.	»	»	T R	»	»	»	»	»
— minuta.........	»	»	»	»	T R	»	»	»
THEODOXIA.								
— fluviatilis	»	»	A C	»	T C	»	»	»
— thermale... ...	»	»	»	»	A C	»	»	»
SPHÆRIUM.								
— corneum.......	»	»	T R	»	»	»	»	»
— lacustre.... ...	»	»	A C	»	A R	»	»	»
PISIDIUM.								
— pusillum.......	»	»	»	»	»	A C	»	»
— nitidum	»	»	A C	»	»	»	»	»
— Cazertanum....	»	»	»	»	A R	»	»	»
— pulchellum. ...	»	»	A C	»	»	»	»	»
— olivetorum	»	»	A C	»	A R	»	»	»
ANODONTA.								
— Gallica	»	»	A R	»	»	»	»	»
— oblonga........	»	»	A R	»	»	»	»	»
UNIO.								
— St-Simonianus.	»	»	A C	»	»	»	»	»
— orthellus.... ..	»	»	A C	»	»	»	»	»
— Berenguieri....	»	»	A R	»	»	»	»	»
— Forojuliensis...	»	»	T R	»	»	»	»	»
TOTAL........	22	39	97	15	126	27	23	19

En nous basant sur les chiffres *fictifs* de ce tableau, nous voyons que la zone littorale de la région des côteaux, est celle qui compte le moins de formes (15).

Vient ensuite le massif de la Sainte-Baume (19).

La zone littorale mauresque (22).

La zone subalpestre (23).

La zone des oliviers (27).

La zone forestière mauresque (39).

La zone des vallées d'alluvions (97).

Enfin la zone des coteaux (126).

Plus de 400 stations ont concouru à la formation de ce tableau, qui est loin d'être d'une exactitude rigoureuse, puisque la faune malacologique du département n'est point encore parfaitement connue; nous avons voulu seulement donner une idée de l'abondance de certaines formes, suivant les régions qu'elles habitent. En effet, bien que l'on connaisse un nombre assez restreint de stations, on est conduit à penser que l'étendue comprise entre deux stations extrêmes d'une même forme est habitée par un nombre plus ou moins considérable d'individus lui appartenant, si les milieux ne changent pas.

Cependant, ces indications ne sont que relatives ; car il peut exister d'autres stations éloignées qui nous sont inconnues. Aussi nous sommes nous servi des abréviations suivantes :

C.— *commun;*

R.— *rare;*

AC.— *assez commun ;*

PC.— *peu commun ;*

AR.— *assez rare ;*

TC.— *très-commun*;

TR.— *très-rare ;*

Seulement pour indiquer que l'on a rencontré un nombre plus ou moins considérable d'individus *dans les stations connues.*

Il en est de même pour la région montagneuse et le massif de la Sainte-Baume, qui ont été encore bien peu explorés et qui assurément comptent un nombre de formes beaucoup plus considérable que celles citées. On peut cependant remarquer que les formes malacologiques, plus rares sur le littoral, se multiplient dans les zones de l'intérieur, pour se réduire dans la région montagneuse; mais, nous le répétons encore, le fait n'est pas absolument contrôlé, puisque la zone montagneuse est celle qui a été la moins explorée. Néanmoins, dès maintenant il nous est possible de remarquer que certains genres et certaines formes semblent cantonnés ainsi :

Les Vitrines n'ont été encore reconnues que sur les plus hauts sommets du Var.

Les Succinées affectionnent les vallées d'alluvions et la zone des coteaux ; à mesure que le sol se relève, leur nombre décroit en proportion.

Le Zonites algirus, quoique remontant depuis la zone littorale de la région des coteaux jusque dans la région montagneuse, ne fait que de très-rares apparitions dans la région mauresque, et seulement là où il peut trouver quelques lambeaux calcaires ; il en est de même pour le Leucochroa candidissima.

Le genre Hyalinia se trouve surtout dans les forêts et ne craint pas de remonter au Nord du département. Certaines formes, trouvées dans les alluvions du Gapeau, quoique rangées avec

celles de la zone des vallées mauresques, doivent provenir du massif de la Sainte-Baume et avoir été entraînées par les eaux.

Le genre CONULUS aime les hauteurs, témoin le C. CALLOPISTICUS, que nous trouvons dans les forêts mauresques et à l'extrême Nord du Var; le Gapeau l'entraîne en compagnie du C. MORTONI jusqu'à Hyères; peut-être même s'est-il acclimaté dans les Maures par cette voie.

Certaines HÉLICES ne se trouvent que dans le voisinage du littoral, témoins l'H. APERTA, H. KORÆGÆLIA et celles voisines des KÉRIZONSIS, LIMARA, XALONICA, BLASI, CONSPURCATA, etc. D'autres, comme l'H. POMATIA, ne vivent que dans le Nord. L'H. MELANOSTOMA semble particulière à la région des coteaux du massif de la Sainte-Baume, ainsi que l'H. MAGNETTI. L'H. NICIENSIS vient des Alpes-Maritimes par le Nord-Est du département, et demeure cantonnée dans cette partie du Var, bien qu'on la signale aux environs de Toulon, ce dont nous doutons fort.

Le groupe de la TELONENSIS rayonne autour du massif de la Sainte-Baume.

Notre HELIX SUBERINA, appartenant à un groupe que l'on ne connaissait pas encore en France, semble spéciale, jusqu'à présent, aux forêts mauresques.

D'autres formes sont essentiellement forestières : H. CILIATA, HISPIDA, ROTUNDATA, OBVOLUTA, etc.

Trois autres, appartenant à la faune des Pyrénées, ne vivent qu'à Ollioules : H. RANGI, H. CONSTRICTA, H. LENTICULATA.

L'AZECA BOISSYI, vivant également dans les Pyrénées, se retrouve non loin de cette localité, à Saint Mandrier.

Enfin, les HELIX TERRESTRIS, SCITULA, TROCHOIDES, CONOIDEA,

BARBARA, ACUTA, EXPLANATA, LINEATA, LAUTA, sont spéciales aux zones littorales.

Les BULIMES ne vivent que dans les régions montagneuses.

Le CHONDRUS TRIDENS et le C. QUADRIDENS, partant du Nord du département, descendent jusqu'à la région des coteaux, avec les FERUSSACIES et les CÆCILIANELLES.

La plus grande partie de nos CLAUSILIES rayonnent autour de la Sainte-Baume; deux seulement semblent provenir des Alpes-Maritimes; C. CRENULATA, C. ISSELI.

Les genres BALIA et ISTHMIA ne sont encore connus que dans les forêts mauresques.

Le genre PUPA est assez répandu.

L'ORCULA DOLIOLUM vit dans le Nord.

Le CARYCHIUM TRIDENTATUM se plait sur les montagnes boisées; nous le suivons depuis les pentes orientales de l'Estérel, vis-à-vis les Alpes-Maritimes, jusqu'au Gapeau, qui doit l'emmener de la Sainte-Baume.

Les PLANORBES sont répandus dans les trois régions.

Les PHYSES et les LIMNÉES affectionnent la zone des vallées de la région mauresque. La LIMNÆA CONTORTA, doit être arrivée d'Italie chez nous par les Alpes-Maritimes, bien qu'elle n'y soit pas signalée.

Les AMNICOLES préfèrent le voisinage du littoral.

Les BYTHINELLES, la région des coteaux.

Le genre BELGRANDIA, prospère plutôt au Nord.

A peu d'exceptions près, les genres VALVATA, THEODOXIA, SPHÆRIUM et PISIDIUM vivent dans les vallées de la région mauresque.

Enfin, les genres Anodonta et Unio, n'ont été encore trouvés que dans les vallées mauresques.

Telles sont, rapidement, les observations générales que l'on peut faire sur la faune malacologique du Var (1).

VI.

CLASSIFICATION.

Genre Vitrina.

V. annularis, Venetz.

Hyalinia annularis, Venetz, 1830. *In Stud., Kurz. Verzeichn.*, p. 86.

Vitrina subglobosa, Dupuy, 1847. *Hist. moll.* p. 62, pl. I, fig. 8.

V. striata, Bourguignat.

1876. *Spec. nov. moll.* p. 37, n° 45.

Génre Succinea.

S. Pfeifferi, Rossmassler.

1835. *Iconogr.* I, p. 92, f. 46.

(1) Étant limité dans cette première étude nous avons dû renoncer à nous étendre sur ce sujet; nous renvoyons donc à notre *Malaco-Stratigraphie du Var ou suites à l'essai sur la Faune Malacologique de ce département* qui paraîtra incessamment.



S. ELEGANS, Risso.

1826. *Hist. nat. Eur. mérid.* t. IV, p. 59.

Genre Zonites.

Z. ALGIRUS, Linné.

Helix Algira, Lin. 1758. *Syst. nat.*, éd. X, I, p. 769.

Genre Hyalinia.

H. STŒCHADICA, Bourguignat.

Zonites stœchadicus, Bourg. 1877. *In Fagot. Catal. moll. Petites-Pyrénées de la Haute-Garonne*, p. 38.

H. LUCIDA, Draparnaud.

Helix lucida, Drap., 1801. *Tabl.* p. 96.

Hyalinia Draparnaldi, Albers, 1850. *Die Helic*, p. 28.

H. BLAUNERI, Schuttleworth.

Helix Blauneri, Schut., 1843. *In Mit. Gesellsch. Bern.*, p. 13.

Hyalinia Blauneri, Locard, 1880. *Etudes var. malac.*, I, p. 43.

H. FARINESIANA, Bourguignat.

Zonites Farinesianus, Bourg., 1870. *In Rev. et mag. zool.*, t. XXII, pl. XVI, fig. 1-3.

Hyalinia Farinesiana, Kobelt, 1879. *In Rossm., Iconogr.*, t. VI, p. 31, pl. CLVIII, f. 1610.

H. KRALIKI, Letourneux.

Zonites Kraliki, Let., 1878. *In Litt.*

Hyalinia Kraliki, Loc., 1881. *Etudes var. mal.*, II, p. 543.

H. NITIDULA, Draparnaud.

Helix nitidula, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 117.

Hyalinia nitidula, Albers, 1860. *Die Helic.*, 2ᵉ éd., p. 69.

H. NITIDA, Müller.

Helix nitida, Müll., *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 32.

Hyalinia nitida, Wersterlund, 1876. *Fauna europ. Prodr.* p. 26.

H. PSEUDOHYDATINA, Bourguignat.

Helix Hydatina, Philippi, 1846. *Enum. moll. Sic.*, t. II, p. 108.

Hyalinia pseudohydatina, Wersterlund, 1876. *Fauna europ. Prodr.*, p. 27.

H. NOCTUABUNDA, Bourguignat.

Zonites noctuabundus, Bourg., 1880. *In Servain, Ét. moll. Esp.*, p. 25.

H. CRYSTALLINA, Müller.

Helix crystallina, Müll., 1774. *Verm. terr. fluv. Hist.*, II, p. 23.

Hyalinia crystallina, Morch, 1864. *Syst. moll. Daniæ*, p. 14.

H. DIAPHANA, Studer.

Helix diaphana, Stud., 1820. *Kurz. Verzeichn.*, p. 86.

Hyalinia diaphana, S. Clessin, 1877. *In Malak. Bl.*, t. XXIV, p. 132, pl. II, 10.

Genre Conulus.

C. CALLOPISTICUS, Bourguignat.

Zonites callopisticus, Bourg., 1875. *In Sched.* — 1880. *In Servain, Etude moll. Esp. Port.*, p. 30.

Conulus callopisticus, Locard, 1882. *Prodrome malac. franc.*, p. 50.

C. MORTONI, Jeffreys.

Helix Mortoni, Jeff., 1830. *In Linn. Trans.*, XVI, p. 332.

Conulus Mortoni, Loc., 1882. *Prod. malac. franc.*, p. 51.

Genre Leucochroa

L. CANDIDISSIMA, Draparnaud.

Helix candidissima, Drap., 1801. *Tabl. moll.*, p. 75.

Leucochroa candidissima, Beck, 1837. *Index molluscorum*, p. 17.

Genre Helix.

H. KORÆGÆLIA, Bourguignat.

1878. *Etude sur les différ. groupes d'Hélices de la série des pomatia, ligata, Lucorum* (trav. inéd.).

H. APERTA, Born.

1778. *Index mus. Cœsar. Vindobon*, p. 309.

H. ASPERSA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 59.

H. POMATIA, Linné.

1758. *Systema naturæ*, 10e édit., I, p. 771.

H. MELANOSTOMA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 77.

H. VERMICULATA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 20.

H. MAGNETTII, Cantraine.

1840. *Malac. mediter. et littor.*, p. 108.

H. NICIENSIS, Ferussac.

1822. *Tabl. syst.*, p. 36.

H. SPLENDIDA, Draparnaud.

1830. *Tabl. moll.*, p. 83.

H. NEMORALIS, Linné.

1758. *Syst. natur.*, 10e édit., p. 773.

H. CEMENELEA, Risso.

Theba cemenelea, Risso, 1826. *Hist. nat. Euro. mérid.*, IV, p. 75, n° 168.

Helix galloprovincialis, Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 204, pl. IX, f. 5.

H. D'ANCONŒ, Issel.

1876. *Append. al catal. dei moll. di Pisa*, p. 8.

H. COTINOPHILA, Bourguignat.

In Locard, 1882. *Prod. malac. franc.*, p. 64.

H. TELONENSIS, Mitre.

1842. *Descrip. coq. nouvel. in Ann. Sc. nat.*, XVIII, p. 188.

H. MOUTONI, Mitre.

1846. *In Sched.* — Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 178, pl. IX, fig. 2.

H. DIŒGA, Bourguignat.

1877. *In Rev. et mag. zool.*, p. 239.

H. SUBERINA, Bérenguier.

(Voir les formes nouvelles).

H. LIMBATA, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 100, pl. VI, fig. 29.

H. CINCTELLA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 87.

H. CILIATA, Venetz.

1820. *In Studer, Kurz. Verzeichn.*, p. 86.

H. CARTHUSIANA, Müller.

1774. *Verm. ter. et fluv. hist.*, II, p. 15.

H. CARTHUSIANELLA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 8.

H. GLABELLA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 87.

H. EPISEMA, Bourguignat.

1872. *In Sched.* — 1877. *In Letourneux, moll. Lamalou*, p. 6.

H. RUFILABRIS, Jeffreys.

1833. *Syn. moll., in Linn. trans.*, XVI, p. 509.

Helix rufilabris, Dupuy, 1848. *Hist. moll.*, p. 207, pl. IX, fig. 7.

H. HISPIDA, Linné.

1758. *Systema naturæ*, 10e édit., p. I, p. 771.

H. RUDERATA, Studer.

1820. *Kurz. Verzeichn.*, p. 86.

H. ROTUNDATA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 29.

H. PIGMÆA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 93.

H. RUPESTRIS, Studer.

1789. *Faun. Helv., in Coxe., Trav. Switz.*, III, p. 430.

H. ACULEATA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 81, n° 279.

H. OBVOLUTA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 27, n° 229.

H. RANGI, Deshayes.

1830. *Encyclop. meth., Vers.*, II, p. 257.

H. CONSTRICTA, Boubée.

1856. *Echo du monde savant*, nº 50, p. 220.

H. LENTICULA, Ferussac.

1822. *Tabl. syst.*, p. 41.

H. LAPICIDA, Linné.

1785. *Syst. naturæ*, 10ᵉ édit., p. 768.

H. CORNEA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 89.

H. GALLICA, Bourguignat.

Helix planospira, Michaud, 1831. *Compl. Hist. moll.*, p. 36, pl. XIV, fig. 3-4.

Helix Gallica, Bourguignat, *in Locard. Prodr. malac. franc.*, p. 92.

H. PULCHELLA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 30, nº 232.

H. COSTATA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 31, nº 233.

H. NEGLECTA, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 108, pl. VI, fig. 12-13.

H. TREPIDULA, Servain.

1880. *In Locard*, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 99.

H. TRIPHERA, Bourguignat.

1881. *In Locard*, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 99.

H. CESPITUM, Draparnaud.

1801. *Hist. moll.*, p. 92.

H. INTRODUCTA, Ziegler.

In Locard, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 100.

H. ARENARUM, Bourguignat.

Helix cespitum (var. *Algeriana*) Grateloup, 1853. *In Locard,* 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 101.

Helix arenarum, Bourg., 1864. *Malac. Algérie*, I, p. 238, pl. XXVII, fig. 1-9.

H. ARIGOI, Rossmassler.

1854. *Iconogr.*, XII, p. 21, pl. LXVI, fig. 823-824.

H. ADOLFI, Pfeiffer.

In Malak. Blatt., 1854, p. 264.

H. STIPARUM, Rossmassler.

1854. *Iconogr.*, XII, p. 20, pl. LXVI, fig. 820 et 821 (excl. fig. 822).

H. NAUTICA, Locard.

1880. *In Locard*, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 102.

H. PYRAMIDATA, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 80, pl. V, fig. 5-6.

H. CONSPURCATA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 93.

H. APICINA, Lamarck.

1823. *Anim. s. vert.*, VI, II, p. 93.

H. PSAROPSIS, Locard.

1882. Locard, *In Prodr. malac. franc.*, p. 105.

H. MARSIANA, Bourguignat.

1878 et 1880. *In Servain, Etud. moll. Esp. Port.*, p. 79.

H. HERIPENSIS, J. Mabille.

1872. *In Sched.*—1877. *In Bull. soc. zool. de France*, p. 304.

H. LIEURANENSIS, Bourguignat.

1877. *In Sched.* — 1880. *In Servain, Etude moll. Esp. Port.*, p. 83.

H. Gigaxi, de Charpentier.

1853. *In Pfeiffer, Mon. Hel. viv.*, III, p. 132.

H. Valcourtiana, Bourguignat.

1875. *In Sched.* — 1880. *In Servain, Etude moll. Esp. Port.*, p. 80.

H. le Mesli, J. Mabille.

1881. *In Bull. Soc. phil.*, Paris.

H. acentromphala, Bourguignat.

1877. *In Sched.* — 1880. *In Servain, Etudes moll.. Esp. Port.*, p. 81.

H. rugosiuscula, Michaud.

1831. *Compl. Hist. moll.*, p. 14, pl. XV, f. 11-14.

H. jambernati, Bourguignat.

1878 et *in Locard*, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 113.

H. acosmia, Bourguignat.

1878 et *in Locard*, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 113.

H. Frayssiana, Bourguignat.

1880. *In Servain, Etude moll. Esp. Port.*, p. 91.

H. Terveri, Michaud.

1831. *Compl. Hist. moll.*, p. 26, pl. XIX, fig. 20-22.

H. Xera, Hagenmüller.

1881. *In Locard*, 1882. *Prod. malac. franc.*, p. 114.

H. limara, Bourguignat.

1878. *In Locard*, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 114.

H. Xalonica, Servain.

1880. *Etude moll. Esp. Port.*, p. 102.

H. alluvionum, Servain.

1880. *Etude moll. Esp. Port.*, p. 102.

H. CYZICENSIS, Galland.

1878. — Coutagne, 1881. *Notes faune malac. bass. du Rhône*, p. 12.

H. BLASI, Servain.

1880. *Etude moll. Esp. Port.*, p. 106.

H. FŒDATA, Hagenmüller.

1881. *In Locard*, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 116.

H. VARIABILIS, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 73.

H. LAUTA, Lowe.

1831. *Primit. faun. Mader.*, p. 52, pl. V, fig. 9.

H. LINEATA, Olivi.

1799. *Zoologia Adriat.*, p. 77.

H. PISANA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 60, n° 255.

H. EXPLANATA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv.*, II, p. 26.

H. CATOCYPHIA, Bourguignat.

1860. *Mal. château d'If*, p. 13, pl. I, f. 1-3.

H. SCITULA, de Cristophori et Jan.

1832. *Cat. rer. nat. Nantissima*, p. 2.

H. TROCHILUS, Poiret.

1789. *Voy. Barb.*, II, p. 28.

H. TERRESTRIS, Pennant.

1777. *Brit. moll.*, p. 127, pl. LXXX, fig. 108.

H. TROCHOIDES, Poiret.

1780. *Voy. Barb.*, II, p. 29.

H. CONOIDEA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 68.

H. BARBARA, Linné.

1758. *Systema naturæ*, éd. X, p. 773.

H. ACUTA, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 100.

Genre Bulimus.

B. DETRITUS, Müller.

Helix detrita, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 101, n° 30.

Bulimus detritus, Dupuy, 1849. *Histoire moll.*, p. 315, pl. XV, fig. 2.

B. OBSCURUS, Müller.

Helix obscura, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 103, n° 302.

B. obscurus, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 65.

Genre Chondrus.

C. TRIDENS, Müller.

Helix tridens, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 106, n° 305.

Bulimus tridens, Bruguière, 1792. *Encycl. meth.*, *Vers.*, II, p. 350.

C. QUADRIDENS, Müller.

Helix quadridens, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.* II, p. 107.

Bulimus quadridens, Bruguière, 1792. *Encycl. meth.*, *Vers.*, I, p. 351, n° 91.

Genre Rumina.

R. DECOLLATA, Linné.

Helix decollata, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. X, I, p. 773.

Bulimus decollatus, Bruguière, 1789. *Encycl. meth.*, *Vers.*, I, p. 326.

Genre Azeca.

A. BOISSYI, Dupuy.

Zua Boissyi, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 332, pl. XV, fig. 9.

Azeca Boissyi, Bourg., 1860. *Amén. malac.*, II, p. 187.

Genre Ferussacia.

F. SUBCYLINDRICA, Linné.

Helix subcylindrica, Linné, 1767. *Syst. nat.*, 12e édit., p. 1248.

Ferussacia subcylindrica, Bourguignat, 1853. *Aménit. malac.*, I, p. 209.

F. FOLLICULUS, Gronovius.

Helix folliculus, Gronov., 1781. *Zoophyt.*, III, p. 296, pl. XIX, f. 15-16.

Ferussacia folliculus, Bourguignat, 1853. *Amén. malac.*, I, p. 197 (en note).

F. VESCOI, P. Pfeiffer.

Achatina Vescoi, Pfeiff., 1840. *Mon. Hel. viv.*, t. IV, p. 621

Ferussacia Vescoi, Bourguignat, 1860. *Mal. chât. d'If*, p. 105, pl. II, fig. 2.

Genre Cæcilianella

C. ACICULA, Müller.

Buccinum acicula, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 150.

Cæcilianella acicula, Bourguignat, 1854. *Amén. malac.*, I, p. 217, pl. XVIII, fig. 13.

C. AGLENA; Bourguignat.

1860. *Amén. malac.*, II, p. 31, pl. I, fig. 3-4.

Genre Clausilia

C. BIDENS, Linné.

Turbo bidens, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. X, p. 767.

C. VIRGATA, de Cristofori et Jan.

1832. *Catal.*, p. 5, n° 36 1/2.

C. SOLIDA, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 69, pl. IV, fig. 8-9.

C. ARCŒENSIS, Bourguignat.

1877. *Hist. Claus. France, in Ann. sc. nat.*, t. V, art. 4, p. 12.

C. LAMINATA, Montagu.

Turbo laminatus, Montagu, 1803. *Test. Britan.* p. 359, pl. II, fig. 4.

Clausilia laminata, Bourg., 1877. *Hist. Claus. France, in Ann. sc. nat.*, t. V, art. 4, p. 17.

C. PLICATULA, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 72, pl. IV, fig. 17-18.

C. ENNYCHIA, Bourguignat.

1877. *Hist. Claus. France, in Ann. sc. nat.*, t. VI, art. 2, p. 25.

C. PLEURASTHENA, Bourguignat.

1877. *Hist. Claus. France, in Ann. sc. nat.*, t. VI, art. 2, p. 37.

C. CRENULATA, Risso.

1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*, t. IV, p. 80.

C. ISSELI, Villa.

1868. *In Bullet. malac. Ital.*, t. I, p. 37, pl. III, fig. 1-4.

C. PARVULA, Studer.

1789. *In Coxe, Trav. Switz.*, III, p. 431.

Genre Balia.

B. PERVERSA, Linné.

Turbo perversus, Lin., 1758. *Syst. nat.*, édit. X, I, p. 767.

Balœa fragilis, Dupuy, 1849. *Histoire moll.*, p. 269, pl. XVIII, fig. 5-6.

Balia perversa, Bourguignat, 1857. *Amén. mal.*, p. 550, pl. XVII, fig. 1-3.

Genre Pupa.

P. QUINQUEDENTATA, Born.

Turbo quinquedentatus, Born, 1778. *Mus. Vindobon. testacea*, p. 370.

Pupa quinquedentata, Deshayes, 1838. *In Lam., Anim. s. vert.*, VIII, p. 174.

P. AMICTA, Parreys.

1854. *In L. Pfeiffer, in Malak. Blatter*, p. 67.

P. AVENACEA, Bruguière.

Bulimus avenaceus, Bruguière, 1792. *Enc. meth., Vers.*, VI, II, p. 355.

Pupa avenacea, Moquin Tandon, 1843. *Moll. Toulouse*, p. 8.

P. FRUMENTUM, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 50.

P. SECALE, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 59.

P. MULTIDENTATA, Olivi.

Turbo multidentatus, Olivi, 1792. *Zoologia Adriatica*, p. 17, pl. V, fig. 2.

Pupa multidentata, Moq., 1855. *Hist. moll.*, II, p. 374, pl. XXVII, fig. 5-9.

P. GRANUM, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 50.

P. MICHELI, Terver.

1850. *In* Dupuy. *Hist. moll.*, p. 397, pl. XIX, fig. 11.

Genre Orcula.

O. DOLIOLUM, Bruguière.

Bulimus doliolum, Bruguière, 1792. *Encyclop. méth.*, *Vers.*, II, p. 351.

Orcula doliolum, C. Pfeiffer, 1865. *Malak. Blatter*, XII, p. 104.

Genre Pupilla.

P. UMBILICATA, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 58.

P. MUSCORUM, Linné.

Turbo muscorum, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. 10e, p. 767.

Pupa muscorum, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 407, pl. XX, fig. 10.

Genre Vertigo.

V. ANTIVERTIGO, Draparnaud.

1801. *Tabl. moll.*, p. 57.

Genre Carychium.

C. TRIDENTATUM, Risso.

Saraphia tridentata, Risso, 1826. *Hist. nat. Eur. mérid.*, IV, p. 84.

Carychium tridentatum, Bourguignat, 1857. *In Rev. et mag. zool.*

Genre Alexia.

A. MYOSOTIS, Draparnaud.

Auricula myosotis, Drap., 1801. *Tabl. moll.*, p. 53.

Alexia myosotis, Morch, 1852. *Cat. Yoldi*, p. 38, n° 785.

A. MICHELI, Mittre.

Auricularia Micheli, Mit., 1841. *In Rev. zool.*, p. 66.

Alexia Micheli, Bourguignat, 1864. *Malac. Alger.* II, p. 140, pl. VIII, fig. 34-39.

Genre Planorbis.

P. FONTANUS, Lightfoot.

Helix fontana, Light., 1786. *In Phil. trans.*, XXVI, I, p. 165, pl. II, fig. 1.

Planorbis fontanus, Dupuy, 1850. *Histoire moll.*, p. 447, pl. XXI, fig. 15.

P. COMPLANATUS, Linné.

Helix complanata, Lin., *Syst. nat.*, 10e éd., I, p. 769.

Planorbis complanatus, Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 445, pl. XXI, fig. 5.

P. SUBMARGINATUS, de Cristofori et Jan.

1832. *Cat.*, XX, n° 912.

P. VORTEX, Linné.

Helix vortex, Linné, 1758. *Syst. nat.*, 10e éd., I, p. 772.

Planorbis vortex, Dupuy, 1850. *Histoire moll.*, p. 442, pl. XXI, fig. 10.

P. ROTUNDATUS, Poiret.

1801. *Coq. de l'Aisne, Prodr.*, p. 93.

P. SPIRORBIS, Linné.

Helix spirorbis, Lin., *Syst. nat.*, 10e éd., I, p. 770.

Planorbis spirorbis, Dupuy, 1851. *Hist. moll.*, p. 438, pl. XXI, fig. 9.

P. IMBRICATUS, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 165.

P. ALBUS, Müller.

1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 164.

P. CROSSEANUS, Bourguignat.

1862. *Malac. Quatre-Cantons*, p. 44, pl. I, fig. 21-23.

Genre Physa.

P. FONTINALIS, Linné.

Bulla fontinalis, Lin., 1758. *Syst. nat.*, éd. X, I, p. 127.

Physa fontinalis, Dupuy, 1850. *Histoire moll.*, p. 453, pl. XXII, fig. 1.

P. ACUTA, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 55, pl. III, fig. 10-11.

P. HYPNORUM, Linné.

Bulla hypnorum, Lin., 1758. *Syst. nat.*, éd. 10e, I, p. 727.

Physa hypnorum, Dupuy, 1851. *Histoire moll.*, p. 457, pl. XXII, fig. 5.

Genre Limnæa

L. CANALIS, Villa.

1851. *In Dupuy, Hist. moll.*, p. 482, pl. XXII, fig. 2.

L. LIMOSA, Linné.

Helix limosa, Lin., 1758. *Syst. nat.*, éd. 10e, I, p. 774.

Limnœa limosa, Moquin-Tandon, 1853. *Histoire moll.*, p. 465, pl. XXX, fig. 11-12.

L. PEREGRA, Müller.

Buccinum peregrum, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 130.

Limnœa peregra, Dupuy, 1850. *Histoire moll.*, p. 472, pl. XXIII, fig. 6.

L. ALPESTRIS, de Charpentier.

L. FRIGIDA, de Charpentier.

In Locard, 1881. *Etudes var. malac.*, I, p. 328.

L. PALUSTRIS, Müller.

Buccinum palustre, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, II, p. 131.

Limnœa palustris, Dupuy, 1851. *Histoire moll.*, p. 465, XXII, fig. 7.

L. TRUNCATULA, Müller.

Buccinum truncatulum, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.*, III, p. 130.

Limnæa truncatula, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 473, pl. XXXIV, fig. 21-23.

L. CONTORTA, Bourguignat.

1878 et 1882, *in litt.*

L. LACUNOSA, Ziegler.

Bourg. *in litt.*, 1882.

L. TURGIDA, Hartmann.

Stagnicola vulgaris (v. turgida), Hartmann, 1844. *Gast.*, p. 8 et 12.

Limnæa turgida, Locard, 1881 *Var. malac.*, I, p. 342.

Genre Ancylus.

A. SIMPLEX, Buc'hoz.

Lepas simplex, Buc'hoz, 1771. *Aldrov. Lotharingiæ*, p. 236, nº 1130.

Ancylus fluviatilis, Draparnaud, 1801. *Tabl. moll.*, p. 47 (pars).

A. CAPULOIDES, Jan.

1838. *In Porro, Malac. Prov. Comasca*, p. 87.

A. COSTULATUS, Küster.

1853. *In Martini et Chemnitz, Conch. cab., Ancylus*, pl. I, fig. 15-17.

A. MOQUINIANUS, Bourguignat.

1853. *Cat. Ancyl., in Journ. Conch.*, IV, p. 197, pl. VI, fig. 9.

Genre Cyclostoma.

C. LUTETIANUM, Bourguignat.

1869. *Cat. moll. diluv. Paris,* p. 11, pl. III, fig. 40-42.

C. SULCATUM, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 33, pl. XIII, fig. 1.

Genre Pomatias.

P. STRIOLATUS, Philippi.

1844. *Enum. moll. Sicil.*, II, p. 119, pl. XXI, fig. 7.

P. PATULUS, Draparnaud.

Cyclostoma patulum, Drap., 1801. *Tabl. moll.*, p. 39 (excl. var. b.).

P. MACEI, Bourguignat.

1869. *Descr. moll. Alpes-Marit.*, p. 16.

Genre Truncatella.

T. TRUNCATULA, Draparnaud.

Cyclostoma truncatulum, Drap., 1805. *Hist. moll.*, p. 40, pl. I, fig. 28-31.

Truncatella truncatula, Weinkauff, 1868. *Die Conch. mittlem.*, II, p. 317.

T. LŒVIGATA, Risso.

1826. *Hist. nat. Europ. mérid.*, IV, p. 125, pl. IV, fig. 57.

Genre Bythinia.

B. TENTACULATA, Linné.

Helix tentaculata, Lin., 1758. *Syst. nat.*, éd. X^e^, I, p. 774.

Bythinia tentaculata, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 528, pl. XXXIX, fig. 23-44.

B. SEBETHINA, Blanc.

1881. *In Coutagne, Notes faune malac. bassin Rhône*, I, p. 24.

Genre Amnicola.

A. SIMILIS, Draparnaud.

Cyclostoma simile, Drap., 1805. *Hist. moll.*, p. 34, pl. I, fig. 15.

Amnicola similis, Bourguignat, 1864. *Malac. Alg.*, p. 328, pl. XIV, fig. 28-30.

A. COMPACTA, Paladilhe.

1869. *Nouv. miscel.*

A. ANATINA, Draparnaud.

Cyclostoma anatina, Drap., 1805. *Hist. moll.*, p. 37, pl. I, fig. 24-25.

Genre Bythinella.

B. ASTIERI, Dupuy.

Hydrobia Astierii, Dup. *Hist. moll.*, p. 556, pl. XXVII, fig. 12.

B. ANTEISENSIS, Bérenguier.

Nov. sp.

B. BERENGUIERI, Bourguignat.

Nov. sp.

B. CURTA, Paladilhe.

1874. *In Ann. sc. nat.*, I, art. 2, p. 31, pl. III, fig. 7-8.

Genre Belgrandia.

B. GIBBA, Draparnaud.

Cyclostoma gibbum, Drap., 1805. *Hist. moll.*, p. 38, pl. XII, fig. 4-6.

Belgrandia gibba, Paladilhe, 1869. *Nouv. misc. mal.*, p. 125.

B. MARGINATA, Michaud.

Paludina marginata, Mich., 1831. *C. Hist. moll.,* p. 98, pl. XV, fig. 58-59.

Belgrandia marginata, Paladilhe, 1870. *Et. mon. Palud.,* p. 66.

Genre Paludestrina.

P. MACEI, Paladilhe.

1869. *Nouv. misc. mal.,* p. 340 (en note).

P. RENEI, Bérenguier.

Nov. sp.

P. LOCARDI, Bérenguier.

Nov. sp.

P. ACUTA, Draparnaud.

Cyclostoma acutum, Drap., 1805. *Hist. moll.,* p. 40, pl. I, fig. 23.

Paludestrina acuta, Paladilhe, 1870. *Et. mon. Pal.,* p. 72.

P. ACICULINA, Bourguignat.

1876. *Spec. nov. moll.,* n° 40.

P. GRACILLIMA, Bourguignat.

1876. *Spec. nov. moll.,* n° 92.

P. SOLUTA, Bourguignat.

1876. *Spec. nov. moll.,* n° 95.

P. FAGOTIANA, Mabille.

Nov. sp. 1878.

P. PANESCORSI, Bérenguier.

Nov. sp.

P. AZAMI, Bérenguier.

Nov. sp.

Genre Valvata.

V. ALPESTRIS, Blauner.

1853. *In Kuster apud Martini et Chemnitz, genre Palud. Hydrob. et Valv.*, 2e éd., p. 68, pl. XIV, fig. 7-8.

V. SPIRORBIS, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 40, pl. I, fig. 32-33.

V. MINUTA, Draparnaud.

1805. *Hist. moll.*, p. 42, pl. I, fig. 36-38.

Genre Theodoxia.

T. FLUVIATILIS, Linné.

Nerita fluviatilis, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. Xe, I, p. 777.

T. THERMALIS, Boubée.

Nerita thermalis, Boubée, 1863. *Bull. hist. nat.*, p. 12.

Genre Sphærium.

S. CORNEUM, Linné.

Tellina cornea, Linné, 1758. *Syst. nat.*, éd. Xe, p. 678.

Cyclas cornea, Dupuy, 1852. *Hist. moll.*, p. 666, pl. XXIX, fig. 4.

S. LACUSTRE, Müller.

Tellina lacustris, Müller, 1774. *Verm. terr. et fluv. hist.* II, p. 204.

Cyclas caliculata, Dupuy, 1852. *Hist. moll.*, p. 672, pl. XXIV, fig. 8.

Genre Pisidium.

P. PUSILLUM, Gmelin.

Tellina pusilla, Gmel., 1788. *Syst. nat.*, éd. XIIIe, p. 3231, n° 6.

Pisidium fontinale, Dupuy, 1852. *Hist. moll.*, p. 691, pl. XXXI, fig. 3.

P. NITIDUM, Jenyns.

1833. *Monogr. Cycl. in Trans. Cambr.*, IV, p. 304, pl. XX, fig. 7-8.

P. CAZERTANUM, Poli.

Cardium Cazertanum, Poli, 1791. *Test. utr. Siciliæ*, I, p. 65, pl. XVI, fig. 1.

Pisidium Cazertanum, Moquin-Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 484.

P. PULCHELLUM, Jenyns.

1833. *Mon. Cycl. in Trans. Cambr.*, p. 306, pl. XXI, fig. 1-5.

P. OLIVETORUM, Bérenguier.

Nov. sp.

Genre Anodonta.

A. GALLICA, Bourguignat.

1881. *Mat. moll. acéph.*, p. 123.

A. OBLONGA, Millet.

1833. *In Mém. Soc. agr. Angers*, I, p. 242, pl. XII, fig. 1.

Genre Unio.

U. SAINT-SIMONIANUS, Fagot.

1881. — *In Locard,* 1882. *Prodrome mal. franç.,* 287.

U. ORTHELLUS, Bérenguier.

Nov. sp. : In Bourguignat, 1882. *Mat. moll. acéph.*

U. BERENGUIERI, Bourguignat.

Nov. sp. : In Bourguignat, 1882. *Mat. moll. acéph.*

U. FOROJULIENSIS, Bérenguier.

Nov. sp. : In Bourguignat, 1882. *Mat. moll. acéph.*

Nous renvoyons, pour le classement par groupes, au travail de M. Locard, publié cette année (1), où la plupart de nos formes nouvelles sont citées ; nous nous sommes seulement contenté de donner ici les synonymes les plus indispensables et la liste des formes, d'après l'ordre qu'elles doivent conserver dans la méthode.

(1) *Prodrome de malacologie française,* 1882, Paris, J.-B. Baillière.

VII.

DIAGNOSES.

I. — **Helix suberina**, Bérenguier (1).

Coquille globuleuse, avec un léger sentiment anguleux sur le dernier tour, subconoïde en dessus et convexe en dessous. Fente ombilicale un tant soit peu recouverte par l'expansion du bord columellaire.

Test mince, transparent, finement strié avec quelques traces de petits poils épidermiques en forme d'écailles paraissant très caducs. Epiderme d'une teinte fauve-rougeâtre un peu plus foncée vers le bord péristomal.

Spire convexe, subconoïde, à sommet gros et obtus.

Cinq tours à cinq tours et demi, peu convexes, à croissance lente, et séparés par une suture assez accentuée.

Dernier tour subarrondi, un tant soit peu subanguleux à sa partie médiane, devenant bien rond vers l'ouverture, et offrant en outre une légère contraction vers le pourtour du péristome.

Bord supérieur très descendant à l'insertion du bord externe.

(1) Les chiffres romains placés devant chaque forme renvoient aux planches photographiques.

Ouverture très oblique, peu échancrée et presque semi-sphérique dans une direction oblique d'avant en arrière et de gauche à droite.

Péristome mince, aigu, assez fortement coloré, très faiblement épaissi à l'intérieur, non réfléchi, seulement très légèrement patulescent à la base.

Bord columellaire médiocre, un peu dilaté à sa partie supérieure.

Cette petite hélice (haut. 7, diam. 8 mill.) qui appartient à un groupe, qui n'a pas encore été constaté en France, celui des MOQUINIANA (1) d'Algérie, vit sous les feuilles de chênes-liège, tombées dans les tas de pierres, dans toute la zone forestière de la région mauresque ; mais elle y est très rare.

II. — **Bythinella Anteisensis**, BÉRENGUIER.

Petite espèce (haut. 2 1/2, diam. 2 mill.) de forme écourtée, très grosse pour sa longueur, caractérisée par une spire de trois tours, terminée par un sommet plan, comme tronqué.

Chez cette *bythinelle* le tour embryonnaire est excessivement petit, le second prend subitement en largeur (et non en hauteur) un grand développement ; développement qui augmente alors en hauteur au troisième et dernier tour, de telle sorte que la coquille paraît pour ainsi dire composée de trois gros tours ventrus, dont les deux derniers semblent constituer toute la coquille. Chacun de ces derniers, en effet, a séparément 1 mill. de hauteur, tandis que le troisième n'a à peine qu'un 1/2 mill. et le supérieur (ou

(1) Raymond, *in jour. conch.* IV, 1853, p. 80, pl. 3, fig 2.

embryonnaire) n'en accuse aucun puisqu'il se développe sur le plan du sommet.

Coquille ressemblant à une petite boule, un tant soit peu oblongue, très ventrue, pourvue d'une petite fente ombilicale.

Test relativement épais, crétacé, opaque, excorié et laissant voir, là où l'excoriation fait défaut, un épiderme d'un noir verdâtre foncé, à peine strié.

Spire écourtée, à sommet plan très obtus.

Quatre tours convexes, ventrus, séparés par une suture accentuée, le long de laquelle on remarque, notamment sur le dernier, comme un filet subanguleux.

Dernier tour arrondi, lentement descendant à sa partie supérieure.

Ouverture peu oblique, exactement pyriforme.

Péristome continu et un tant soit peu détaché, simple, aigu, légèrement encrassé à l'intérieur, bord externe bien arqué en avant.

Cette *bythinelle* habite sur les pierres et les plantes aquatiques de la Foux de Draguignan.

III. — **Paludestrina Renei**, Bérenguier.

Cette *paludestrine* à laquelle nous attribuons le prénom de M. Réné Bourguignat, pour le remercier de l'obligeance qu'il nous a témoignée dans l'examen de quelques-unes de nos formes, a été recueillie par nous dans les eaux de la Foux de Draguignan.

M. Locard dans son prodrome de la faune malacologique de France a placé, avec raison, cette espèce ainsi que la suivante, dans le groupe des *Paludestrina Mabillei* et autres, si répandues

dans les mares ou les relais saumâtres du nord de la France. Parmi les formes de cette série à laquelle M. Bourguignat a donné le nom d'*Eupaludestrina,* celles qui nous paraissent les plus voisines comme ensemble de forme des deux que nous allons faire connaître sont les *Mabillei, Lhospitali, Acutalis, Peringiformis,* etc., des mares de la Somme et des Côtes-du-Nord.

Coquille allongée, acuminée en forme de cône, bien que la base ne soit que médiocrement ventrue. — Fente ombilicale presque nulle.

Test relativement fort et épais, recouvert d'un enduit noir-verdâtre très persistant et, lorsqu'il fait défaut, laissant voir une paroi d'un ton corné foncé très finement striolé. Spire allongée-acuminée, à sommet exigu et pointu (souvent excorié).

Six tours, à croissance régulière, peu convexes ou plutôt méplans et séparés par une suture profonde.

Dernier tour égalant presque le tiers de la hauteur, présentant à son origine un sentiment subanguleux qui s'efface vers l'ouverture où il devient convexe.

Ouverture presque verticale, pyriforme et un tant soit peu plus arrondie du côté columellaire que du côté externe.

Péristome d'une nuance très pâle, tranchant, continu, non réfléchi, pourtant légèrement patulescent à l'endroit du bord columellaire.

Bord externe faiblement arqué en avant.

Cette *paludestrine* mesure 5 mill. de hauteur sur 2 de diamètre.

IV. — **Paludestrina Locardi**, BÉRENGUIER.

Cette nouvelle forme que nous dédions à l'auteur du Prodrome de la malacologie française vit également dans les eaux saumâtres de la Foux de Draguignan.

Petite coquille (haut. 4 1/2, diam. 2 mill.) allongée, moins acuminée que la *Renei*, à fente ombilicale également nulle.

Test assez fort et épais, recouvert également par un enduit noir-verdâtre.

Spire un peu moins longue, très peu effilée, à tours supérieurs plus gros et terminée par un sommet obtus et non exigu ni pointu, comme celui de la forme précédente.

Cinq tours seulement à croissance régulière (les supérieurs néanmoins prennent plus rapidement une plus grosse taille que ceux de la *Renei)*, bien convexes (non méplans), et offrant le long de la suture, qui est fort profonde, comme un sentiment de subangulosité carénante.

Dernier tour arrondi (non subanguleux à son origine, comme celui de la *Renei)*, égalant le tiers de la hauteur. Ouverture presque droite, ovalaire et non pyriforme.

Péristome continu, mince, droit, un tant soit peu patuloscent au bord columellaire.

V. — **Paludestrina Panescorsi**, BÉRENGUIER.

Bord externe arqué en avant.

Petite coquille (haut. 3 1/4, diam. 1 1/2 mill.) d'une forme allongée-acuminée (à sommet néanmoins un peu obtus).

Test toujours recouvert d'un enduit verdâtre, paraîssant (lors-

que cet enduit est enlevé) subtransparent, d'une teinte cornée et très finement striolé.

Six tours fort peu convexes (sauf pourtant l'avant dernier), à croissance lente et régulière, séparés par une suture peu profonde jusqu'à l'ouverture, où elle devient très prononcée.

Dernier tour convexe égalant le tiers de la hauteur, offrant à l'insertion du bord externe supérieur une descente brusque et si accentuée que la partie supéro-aperturale se trouve sensiblement en contre-bas de la ligne suturale.

Ouverture verticale, exactement pyriforme, dans une direction un tant soit peu portée à gauche à la base du bord columellaire.

Péristome continu, légèrement détaché, mince avec un sentiment de patulescence dans tout son contour, sauf du côté columellaire où il se montre notablement épaissi et un peu réfléchi.

Cette *Paludestrine* dédiée à M. Ferdinand Panescorse, l'auteur d'un prodrome d'histoire naturelle de notre département, paraît peu commune dans les étangs de Villepey.

VI. — **Paludestrina Azami**, Bérenguier.

Coquille encore plus petite (haut. 2 1/2, diam. 1 mill.) que la précédente, caractérisée par une forme oblongue-subfusiforme, assez ventrue, remarquable par son dernier tour relativement très exigu, presque arrondi à l'ouverture et paraissant comme contracté.

Test légèrement recouvert d'un enduit verdâtre très tenace. Sommet obtus.

Cinq tours peu convexes à croissance rapide, séparés par une suture presque superficielle, sauf vers l'ouverture où elle devient



profonde. Dernier tour très petit égalant le quart de la hauteur, presque rond, non descendant à l'insertion du bord externe mais au contraire bien rectiligne.

Ouverture verticale, subarrondie, avec une partie subanguleuse supérieurement.

Péristome continu subobtus un tant soit peu épaissi, non patulescent, sauf du côté columellaire où il est même légèrement dilaté.

Cette *Paludestrine*, que nous dédions à M. Charles Azam pour le remercier de son précieux concours dans nos recherches, vit avec la précédente dans les étangs de Villepey où elle est rare.

VII. — **Pisidium olivetorum**, Bérenguier.

Cette petite Pisidie (long. 3, haut. 2, ép. 1 1/2 mill.) est une forme voisine du *Fossarianum* de Clessin (in *Westerlund fauna mall. succ.*, p. 544, 1873) dont elle diffère par sa taille plus petite, par sa forme un peu plus exactement ovalaire, par ses sommets moins proéminents, très obtus et arrondis.

Ces sommets moins saillants donnent à notre Pisidie une épaisseur presque de moitié moins forte que celle qui caractérise le *Fossarianum*.

Les valves chez notre *P. olivetorum* sont d'un corné clair, avec des stries concentriques d'une extrême finesse.

Les dents cardinales et latérales de forme conoïde sont presque nulles et à peine perceptibles au microscope.

Cette Pisidie est assez répandue dans notre département, surtout dans la zone des vallées d'alluvions de la région Mauresque.

VIII. — **Unio Forejuliensis** (1), Bérenguier.

On ne peut mieux caractériser en quelques mots cette forme qu'en disant que c'est une Mulette ressemblant à un grand *Ater* avec une charnière de *Batavus*.

Cette Unio en effet, d'une couleur sombre, relativement haute pour sa longueur, médiocrement ventrue et d'une forme ovalaire-allongée, imite beaucoup par l'ensemble de son galbe externe certains *Ater* du nord de l'Europe.

Mais si la *Forojuliensis* se rapproche de cette forme par ses contours elle s'en écarte nettement par sa cardinale triangulaire, remarquablement mince et comprimée.

On sait que chez l'*Ater* et les formes voisines de cette Mulette la cardinale, épaisse, trapue, presque carrée, ressemble à un gros tubercule, analogue à celle qui caractérise les formes du groupe du *Rhomboideus* (ancien *Littoralis)*.

	MILL.
Long. max....................................	93
Haut. max....................................	43 1/2
Épaiss. max. (à 20 des sommets, 55 du rostre, 39 du bord antér., 30 1/2 de l'angle post.-dorsal et 29 de la base de la perpendiculaire)....................	29
Long. de la crête, des sommets à l'angle post.-dorsal.	42
Dist. de cet angle au rostre........................	36
Corde apico-rostrale............................	73
Haut. de la perpendiculaire	42 1/2

(1) Par erreur typographique on a imprimé dans le *Prodrome de malacologie française* : Foroguliensis pour *Forojuliensis*, p. 293, 361, 447.

Dist. de la perpend. au bord antérieur.............. 26
— du même point de la perpend. au rostre....... 67
— enfin de la base de la perpend. à l'angle postéro-dorsal.. 55

Coquille ovalaire-allongée, à valves très épaisses, un tant soit peu entrebaillées en avant et en arrière.

Bord supérieur très faiblement arqué, plutôt subrecto-descendant des sommets à l'angle qui est nettement saillant, puis, à partir de l'angle, descendant en suivant un contour d'abord un tant soit peu concave ensuite faiblement convexe vers l'approche du rostre.

Région antérieure arrondie, offrant à son commencement supérieur, vers les sommets, une légère dépression subrectiligne.

Bord inférieur très faiblement arqué avec une légère sinuosité à peine sensible vers ses deux tiers postérieurs.

Région postérieure allongée dans une direction horizontale, un tant soit peu descendante, deux fois et demi plus longue que l'antérieure, augmentant en hauteur jusqu'à 9 mill. en arrière de la perpendiculaire, puis, à partir de ce point, allant en s'atténuant en un rostre obtus et inférieur.

Sommets (excoriés) médiocres, obtus, convexes et peu proéminents. Crochets émoussés. Arête dorsale confondue dans la convexité.

Stries d'accroissement fortes, assez saillantes, grossières vers les contours, épiderme d'un noir foncé uniforme, avec quelques zones concentriques d'un marron obscur. Nacre intérieure très épaisse, bien irisée, d'une teinte saumonée s'éclaircissant vers la région palléale.

Ligaments : *Antéro-interne* lamelleux, robuste, très épais, se poursuivant jusqu'à 21 mill. en arrière des crochets ; *postérieur* fort allongé (long. 38 mill.), peu proéminent, d'une teinte noire et offrant à son extrémité postérieure une lunule allongée.

Charnière nulle à sa partie sous-ombonale où elle est absorbée par le ligament antéro-interne, mais bien développée au contraire : 1° à la région cardinale où l'on remarque une haute dent triangulaire comprimée ; et 2° à la région latérale, où l'on observe une lamelle fortement saillante.

Cette forme qui est très rare a été découverte par nous entre le pont de l'Assassin et la route de Bagnols près Fréjus.

IX. — **Unio orthellus**, Bérenguier.

Cette Mulette, du groupe de l'*Elongatulus*, remarquable par son bord inférieur bien rectiligne, par son contour supérieur arqué, surtout très convexe-descendant à partir de l'angle postéro-dorsal jusqu'au rostre, qui est tout à fait inférieur, est caractérisée par des dents cardinales excessivement réduites.

	MILL.
Long. max	62
Haut. max	28
Epaiss. max. (à 13 des sommets, 39 du rostre, 25 du bord antérieur et 19 aussi bien de l'angle postéro-dorsal que de la base de sa perpendiculaire)	18
Long. de la crête des sommets à l'angle postéro-dorsal.	27
Dist. de cet angle au rostre	30
Corde apico-rostrale	51
Haut. de la perpendiculaire	27

Dist. de la perpend. au bord antérieur... .... 16 1/2
— du même point de la perpend. au rostre........ 45 1/2
— enfin de la base de la perpend. à l'angle postéro-dorsal................. 36

Bord supérieur faiblement arqué jusqu'à l'angle postéro-dorsal, puis, à partir de cet angle, descendant en dos d'âne jusqu'au rostre.

Région antérieure arrondie.

Bord inférieur rectiligne, tout en étant légèrement descendant.

Région postérieure allongée, près de trois fois plus longue que l'antérieure, augmentant insensiblement jusqu'à 27 mill. en arrière de la perpendiculaire, puis s'atténuant, surtout supérieurement, pour se terminer en un rostre subtroncatulé et tout à fait inférieur.

Sommets (non excoriés) peu proéminents, élégamment ornés de sillons ondulés venant se terminer sur la ligne de l'arête dorsale, à l'instar de ceux que l'on remarque chez les espèces du groupe du *Vescoi*. Arête dorsale accentuée seulement sur la région ombonale. Crête comprimée vers l'angle postéro-dorsal.

Stries d'accroissement assez saillantes et irrégulières, feuilletées vers les contours et sur la région supéro-postérieure. Epiderme d'un cendré quelque peu olivâtre, avec quelques zones plus foncées, et s'éclaircissant sur les sommets.

Nacre intérieure d'un blanc irisé.

Ligaments : *Antéro-interne* lamelleux, assez puissant, se poursuivant très loin en arrière des crochets ; *postérieur* marron peu saillant, terminé par une longue lunule.

Charnière médiocre, à région cardinale pourvue sur la valve

dextre : 1° d'une petite dent conique, comprimée, et 2° d'une autre encore plus petite, moins élevée, située en arrière le long du ligament antéro-interne ; — et, sur la valve sénestre, d'une très petite denticulation lamelliforme à peine saillante, sur laquelle on remarque vers son milieu une faible dépression destinée à recevoir la cardinale dextre. — Région latérale ornée d'une longue lamelle peu élevée. Cette forme qui vit avec l'*Unio Berenguieri* habite principalement le canal des moulins de Roquebrune et tous les cours d'eau dépendant de l'Argens, mais seulement dans la zone des vallées d'alluvions de la région mauresque.

M. Bourguignat a eu l'obligeance de nous adresser les descriptions des deux espèces suivantes qu'il a bien voulu nous dédier.

X. — **Bythinella Berenguieri**. Bourguignat.

Espèce de forme allongée, tout en restant obtuse et obèse, remarquable par sa spire allant en s'atténuant insensiblement, pour se terminer par un sommet convexo-conoïde. Chez cette espèce qui possède 5 tours, les 3 inférieurs sont relativement énormes en comparaison des 2 supérieurs fort petits, notamment l'embryonnaire qui forme pointe sur le sommet.

Coquille ventrue-oblongue pourvue d'une fente ombilicale assez ouverte.

Test encrassé d'un limon ocracé-verdâtre, laissant apercevoir dans les endroits où l'encrassement fait défaut une paroi transparente, cornée et finement striolée.

Spire s'atténuant insensiblement jusqu'à l'avant dernier tour

snpérieur et offrant alors une convexité un tant soit peu conoïde, grâce au tour embryonnaire qui fait pointe en dessus.

Cinq tours (le supérieur exigu, le second médiocre, enfin les trois autres très développés en hauteur et en largeur) presque méplans et séparés par une suture très profonde formant canal, à tel point que la partie supérieure des tours paraît anguleuse le long de la rainure suturale.

Dernier tour subarrondi. Ouverture peu oblique pyriforme. Péristome continu, non détaché, simple, aigu et non bordé intérieurement. Bord externe peu arqué, simplement convexe. (Haut. 4, diam. 2 mill.)

Cette Bythinelle qui vit dans la grande source de la Foux de Draguignan se distingue facilement de la *Byth. Anteisensis :* par sa taille presque le double plus forte, par sa forme allongée, par sa suture canaliculée, par son bord externe moins arqué en avant ; mais surtout par ses tours et son mode spécial qui sont tout différents. Chez la *Berenguieri*, il y a cinq tours, dont les trois inférieurs, non convexes mais légèrement méplans, sont fort développés, et les deux supérieurs très exigus forment le cône terminal. Chez l'*Anteisensis*, le sommet au contraire est plan et la coquille globuleuse et écourtée n'est presque entièrement composée que par les deux tours inférieurs.

XI. — **Unio Berenguieri**, Bourguignat.

In Locard, Prodr. p. 202 et 361, 1882.

Cette espèce très allongée dans une direction légèrement descendante, fort peu haute pour sa longueur, est relativement peu bombée. Les valves d'une teinte marron foncée, fortement entre-

baillées en avant, sont très épaisses dans toute la région antérieure. Les dents cardinales, notamment, sont remarquables en ce sens qu'elles se trouvent réduites sur l'une et l'autre valves à un tout petit tubercule coniforme peu saillant. Celui de la valve sénestre qui est presque nul est parfois allongé.

	MILL.
Long. max...	75
Haut. max......................................	32
Epaiss. max. (à 17 des sommets, 46 du rostre, 31 du bord antérieur, 25 de l'angle postéro-dorsal et 20 de la base de la perpendiculaire)........	21
Long. de la crête, des sommets à l'angle postéro-dorsal.	35
Dist. de cet angle au rostre.....	30
Corde apico-rostrale..	60
Haut. de la perpendiculaire........................	31
Dist. de la perpend. au bord antérieur..............	20 1/2
— du même point de la perpend. au rostre.	55
— enfin, de la base de la perpend. à l'angle postéro-dorsal......	41

Bord supérieur régulièrement arqué dans toute l'étendue de son parcours.

Région antérieure arrondie très réduite.

Bord inférieur rectiligne descendant.

Région postérieure trés allongée, d'une apparence un peu spatuliforme, très comprimée à son extrémité rostrale, près de trois fois et demi plus longue que l'antérieure (1), allant en aug-

(1) Je connais un échantillon chez lequel la longueur de la région postérieure dépasse quatre fois celle de la région antérieure. (Bourguignat.)

mentant insensiblement jusqu'au niveau de l'angle postéro-dorsal, c'est-à-dire à 35 mill. en arrière de la perpendiculaire, puis à partir de ce point, allant en s'atténuant sous la forme d'un large rostre arrondi plus ou moins subtroncatulé, tantôt médian, tantôt presque inférieur.

Sommets jamais excoriés, peu saillants, très élégamment sillonnés de rides tremblotées, arête dorsale prononcée seulement vers la région ombonale, puis s'aplatissant et devenant non perceptible.

Crête légèrement comprimée vers l'extrémité du ligament.

Stries d'accroissement peu saillantes, plus ou moins régulières, très feuilletées vers les contours, notamment sur toute la région postérieure, entre la crête et l'emplacement de l'arête, région presque toujours recouverte par un encrassement terreux.

Epiderme d'un marron subolivâtre plus ou moins foncé suivant les échantillons, avec quelques zones concentriques d'une nuance plus accentuée. Région ombonale d'une teinte plus claire. Nacre intérieure d'un blanc irisé, tirant parfois sur un ton saumoné.

Ligaments : *Antéro-interne* lamelleux, mince, délicat, se poursuivant très loin en arrière des crochets, *postérieur* marron, saillant, médiocrement allongé, et terminé par une longue lunule étranglée.

Charnière très-mince, à région cardinale offrant, sur la valve dextre, une toute petite dent conique peu élevée, et sur la sénestre une autre très petite denticulation à peine saillante, tantôt conique, tantôt allongée, crénelée et parfois sublamelliforme presque effacée. Région latérale pourvue d'une belle lamelle saillante et comprimée.

Cette espèce découverte par M. Paul Bérenguier, dans le canal des moulins de Roquebrune (Var), appartient au groupe de l'*unio Spinelli* d'Italie.

(BOURGUIGNAT.)

Arrêtons-nous ici pour cette année. Nous avons cherché à mettre un peu d'ordre dans le chaos de notre faune. Notre but serait rempli, si ce travail pouvait être de quelque utilité pour la science malacologique et pour les nombreuses recherches qui restent encore à faire dans notre département.

A mesure que nous rencontrerons quelques formes nouvelles, ou non signalées, ou quelques rectifications à ajouter à ce travail, nous nous ferons un devoir de recourir à la bienveillance de la *Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, à qui nous devons l'impression de cette modeste étude.

Quant aux Limaciens, nous ne tarderons pas à en donner le relevé dans notre *Malaco-Stratigraphie du Var ;* ce sera le complément nécessaire de ce travail.

Château du Clos-Osvald, 11 décembre 1882.

Notre intention étant d'accompagner ces pages des photographies des formes nouvelles dont nous avons donné les diagnoses, nous prions ceux qui désireraient les recevoir de s'inscrire chez l'auteur, à Nimes (Gard), 14, rue Monjardin.



VIII.

ADDENDA & CORRIGENDA.

A peine l'impression de notre Essai sur la faune malacologique du département du Var était-elle terminée que nous avons cru devoir y joindre quelques rectifications et additions nécessaires à plusieurs points de vue.

Avec sa bienveillance habituelle, le Comité de rédaction de notre Société nous a immédiatement mis à même de réaliser ce désir.

I.— ADDENDA.

Nous pouvons faire connaître quelques nouveaux mollusques du Var :

SUCCINEA LATA, Kusmick, *in Brusina, Malac. Croatie*, p. 19, 1870.

Cette forme se trouve en Dalmatie, en Slavonie, en Sicile et en Italie.— La Foux de Draguignan, sur les roseaux.

SUCCINEA ESICHA, Letourneux, *in Servain, Malac. lac Balaton*, p. 11, 1881.

Forme Dalmate répandue en Lombardie, en Vénitie ainsi que çà et là dans le bassin du Danube. — La Foux de Draguignan.

Helix Panescorsi, Bérenguier.

Cette nouvelle Hélice à laquelle nous attribuons le nom de M. Ferdinand Panescorse, l'auteur d'un premier travail malacologique sur le département, est une forme voisine, bien que très distincte, de la *Marioniana* (1) du quartier des Goudes, au Sud de Marseille.

La *Panescorsi* se distingue, en effet, de la *Marioniana* par sa coquille plus globuleuse, par sa spire conique, par son ombilic moitié plus petit et non évasé, par ses tours supérieurs plans, non convexes, séparés par une linéaire, par une ouverture plus grande et un peu plus oblique, et par un dernier tour plus gros, plus ventru, parfois subanguleux à son origine.

La *Panescorsi* présente les caractères suivants :

Coquille globuleuse-conique, pourvue d'un ombilic très profond, étroit, non évasé en entonnoir. Test solide, bien que subtransparent, d'une nuance jaunacée terreuse plus ou moins accentuée, très fortement sillonnée par des stries serrées, saillantes, régulières, sauf sur le dernier tour où elles deviennent souvent grossières, et orné, en outre, de plusieurs zonules d'un noir marron, presque toujours interrompues, souvent même aux trois-quarts effacées, qui se confondent les unes dans les autres pour former une série de mouchetures. — Il n'y a guère que les zonules du dessous et la médiane qui soient un peu persistantes.

Six tours à croissance régulière ; les supérieurs plans. — Suture linéaire, ne devenant accentuée que vers le dernier tour ; celui-ci, parfois subanguleux à son origine, est le plus souvent

(1) Bourguignat, 1870 et Locard, *Prodr. mal. franc.*, p. 102 et 327. 1882.

ventru et bien rond. — Ouverture assez oblique, peu échancrée, bien sphérique, à bord mince, droit, très tranchant, bordé intérieurement par un bourrelet d'un blanc légèrement carnéolé. Bord columellaire dilaté supérieurement.

Haut. 13. Diam. 18 millim.

Cette Hélice se rencontre aux environs de parties boisées, au château du Clos-Oswald près Roquebrune, au Revest-Vieux, à l'Eglise-Vieille, Attanoux, Hyères, Notre-Dame de Roquebrune, la Roquette et au Clos de Bagnols.

H. Adolfi, *Varietas.*

Nous a été communiquée par notre ami Azam, comme provenant du Clos de Bagnols; la variété particulière à cette localité possède un ombilic beaucoup plus ouvert que le type.

H. Mantinica, J. Mabille.

1881. *In Bull. Soc. phil.*, Paris.

Locard, 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 101. *H. Nantinica* (errore typ.) et p. 327.— Aux environs de Fayence et au Malmont de Draguignan, à Bargemon et Evenos.

H. Tolosana, Bourguignat.

In Servain, 1880. *Etude moll. Esp. Port.*, p. 87.

Coutagne, 1881. *Note faune malac. bass. du Rhône*, p. 14.

Locard, 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 109.

Kobelt, 1883. *In Nachrichtsb. malak.*, p. 9.

Locard, 1883. *Contrib. faun. malac. franç. Monogr. Hélices group. Hel. Heripensis*, p. 18.

Draguignan, Rians, Roquebrune et presque toute la vallée de l'Argens, plus commune à partir du Muy.

H. Groboni, Bourguignat.

1877. *In Sched.*

Servain, 1880. *Etude moll. Esp. Port.*, p. 83.

Locard, 1882. *Prod. malac. franç.*, p. 108 et 333.

Locard, 1883. *Contr. faun. malac. franç. Monogr. Hélices group. Helix Heripensis*, p. 20.

Environs de Draguignan, le type près de la gare; plaine de Roquebrune, rare.

H. Lieuranensis, Bourguignat.

In Sched.

Servain, 1880. *Etude moll. Esp. Port.*, p. 83.

Locard, 1881. *Etudes var. malac.*, II, p. 516. — 1881. *Catal. moll. de l'Ain*, p. 51. — 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 108.

Kobelt, 1883. *In Nachrichtsb.*, p. 9.

Locard, 1883. *Contrib. faun. malac. franç. Monogr. Hélices group. de l'Helix Heripensis*, p. 23.

Bérenguier, 1882. *Essai faun. malac. départ. du Var*, p. 26, 34, 53, 70.

Toute la vallée de l'Argens jusqu'aux limites de la zone forestière, Rians, Hyères, Draguignan, Valauris.

H. Valcourtiana, Bourguignat.

1875. *In Sched.*

Servain, 1880. *Etud. moll. Esp. Port.*, p. 80.

Locard, *Prodr. malac. franç.*, p. 110. — 1883. *Contrib. faun. malac. franç. Monogr. Hélices group. de l'Helix Heripensis*, p. 26.

Bérenguier, 1882. *Essai faun. malac. départ. du Var*, p. 27, 39, 54, 71.

Hyères, Draguignan, Fréjus, Roquebrune.

H. LOROGLOSSICOLA, J. Mabille.

Helix striata et *H. fasciolata*, *Pars auct.*

Helix loroglossicola, J. Mabille, 1872. *In Sched.* — 1877. *In Bull. Soc. zool.*, p. 304.

Helix loroglossicola, Servain, 1880. *Etud. moll. Esp. Port.*, p. 83.

Helix fasciolata (pars) Locard, 1877. *Malac. Lyonn.*, p. 45. — 1880. *Etud. var. malac.*, p. 154.

Helix loroglossicola, Locard, 1881. *Cat. moll. Lagny*, p. 20. — 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 108. — 1883. *Contr. faun. malac. franç. Monogr. Hélices du group. Helix Heripensis*, p. 31.

Citée par M. Locard dans son travail sur les Hélices du groupe de l'*Helix Heripensis* comme habitant près de St-Nazaire ; ce serait une variété *minor*.

H. RUIDA, Bourguignat.

1877. *In Sched.*

Servain, 1880. *Etud. moll. Esp. Port.*, p. 83.

Coutagne, 1881. *Note faun. malac. bass. du Rhône*, p. 15.

Locard, 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 110.

Kobelt, 1883. *In Nachrichtsb. malak.*, p. 9.

Locard, 1883. *Cont. faun. malac. franç. Monogr. group. Helix Heripensis*, p. 46.

A Draguignan le type et la variété *minor*, ainsi qu'au Luc.

H. ACENTROMPHALA, Bourguignat.

1877. *In Sched.*

Servain, 1880. *Etud. moll. Esp. Port.*, p. 81.

Locard, 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 111.

Bérenguier, 1882. *Ess. faun. malac. dép. du Var*, p. 39, 54, 71.

Locard, 1883. *Contr. faun. malac. franç. Monogr. Hélices group. Helix Heripensis*, p. 51.

Gorges d'Ollioules, Nord de St-Nazaire.

H. Mauriana, Bourguignat.

1877.

Servain, 1881. *Etud. moll. Esp. Port.*, p. 83.

Locard, 1882. *Prodr. mal. franç.*, p. 114 et p. 335.

Bérenguier, 1882. *Ess. faun. malac. dép. du Var*, p. 27, 54.

Locard, 1883. *Contr. faun. malac. franç. Monogr. des Hélices du groupe Helix Heripensis*, p. 52.

Au Muy et à Fréjus.

H. Gigaxii, de Charpentier.

Helix Gigaxii, Pfeiffer, 1850. *In Zeitschr. f. malak.*, p. 85.

— Chemnitz, 1850. *Helix édit.*, II, n° 812, t. 188, f. 23 à 28.

H. Xerophila Gigaxii, Albers, 1850. *Dic. Heliceen*, p. 75.

H. Gigaxii, L. Pfeiffer, 1853. *Mon. Hel. viv.*, III, p. 133.

H. fasciolata (var. Gigaxii), Moquin Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 239.

— — Drouet, 1855. *Enum. franc. cont.*, p. 16.

H. Gigaxii, Westerlund, 1876. *Fauna Europ. moll. prod.*, p. 111.

— A. Letourneux, 1877. *Moll. Lamalou-les-Bains*, p. 8.

H. striata (var. Gigaxii), Dubreuil, 1880. *Catal. moll. Hérault*, 3e édit., p. 47.

H. Gigaxii, Coutagne, 1881. *Notes faun. malac. bass. du Rhône*, p. 16.

— S. Clessin, 1881. *Nomencl. Helic. viv.*, p. 132.

— Locard, 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 110.

— Kobelt, 1882. *Catal. Binnenconch.*, p. 50.

H. Gigaxi (errore typ.), Bérenguier, 1882. *Essai faune malac. dép. du Var*, p. 27, 38, 53, 71.

H. Gigaxii, Locard, 1883. *Contrib. faun. malac. franç. Monogr. Hélices du groupe Helix Heripensis*, p. 54.

Très commune à Draguignan dans les jardins, le type et la variété *minor* dans la vallée de l'Argens et surtout à Fréjus.

H. SCRUPEA, Bourguignat.

1877. *In Sched.*

Servain, 1880. *Etude moll. Esp. Port.*, p. 83.

Locard, 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 108 et p. 332. — 1883. *Contrib. faun. malac. franç. Monogr. groupe Helix Heripensis*, p. 59.

H. DINIENSIS, Rambur.

1868. *In Journ. conch.*, t. XVI, p. 267. — *Loc. cit.*, t. XVII, p. 258, p. IX, f. 2.

Westerlund, 1876. *Fauna Europ. moll. prodr.*, p. 109.

Locard, 1880. *Etudes var. malac.*, I, p. 162. — 1881. *Cat. moll. de l'Ain*, p. 54. — 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 108. — 1883. *Contr. faun. malac. franç. Monogr. Hélices groupe Helix Heripensis*, p. 63.

H. caperata (var. Diniensis), Kobelt, 1881. *Catal. Binnenconch.*, p. 50.

H. Diniensis, S. Clessin, 1881. *Nom. Helic. vio.*, p. 132.
— Coutagne, 1881. *Notes faun. malac. bass. du Rhône*, p. 15.

Indiquée par M. Locard à St-Raphaël. Nous avons trouvé quelques rares échantillons dans un ruisseau près de la gare de Roquebrune, ils doivent provenir des environs du Puget-de-Fréjus.

Isthmia muscorum, Linné.

Pupa muscorum, Draparnaud, 1801.
Tabl. moll., p. 56 (*ex. Syn.* Linné et Müller, non Lamarck)

Pupa minuta, Studer, 1820. *Kurz. Verzeichn.*, p. 89.

Pupa minutissima, Hartmann, 1821. *In Neve Alpina*, p. 226, pl. II, f. 5.
— Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 422, pl. XX, fig. 13.

Vertigo muscorum, Michaud, 1831. *Compl. hist. moll.*, p. 70. — Moquin Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 399, pl. XXVIII, fig. 20-24.

Isthmia muscorum, Locard, 1882. *Prodr. malac. franc.*, p. 176.

Alluvions de Vauloube près de Bagnols.

I. edentula, Draparnaud.

Pupa edentula, Draparnaud, 1805. *Hist. moll.*, p. 52, pl. III, fig. 28-29. — Dupuy, 1850. *Hist. moll.*, p. 422, pl. XX, fig. 17.

Vertigo edentula, Studer, 1820. *Kurz. Verzeichn.*, p. 89. — Rossmassler, 1839. *Icon.*, IX, X, p. 28, pl. XLIX, fig. 646. — Moquin Tandon, 1855. *Hist. moll.*, II, p. 402, pl. XXVIII, fig. 28-30.

Isthmia muscorum, Locard, 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 177.

Avec la forme précédente, mais bien plus rare. C'est la seule station encore connue dans le Var.

LIMNÆA SOLIDA, Villa.

In Strobel, 1853 (non *L. Solida*, *Kobelt)*.

Signalée par le Dr G. Servain *(Hist. malac. lac Balaton)*, dans l'Huveaune, près de St-Zacharie.

PALUDESTRINA PROCERULA, Paladilhe.

1869. *Nouvel. misc. mal.*, p. 131, pl. V, fig. 24-25. — J. Mabille, 1877. *In Rev. mag. zool.*, p. 220.

Hydrobia stagnalis (var. *procerula)*, Kobelt, 1881. *Catalog.*, p. 139.

Paludestrina procerula, Locard, 1882. *Prodr. malac. franç.*, p. 239.

La Foux de Draguignan. Cette forme n'était encore reconnue que dans les salines aux environs de Salses (Pyr. Orient.) et dans l'étang de Berre près de St-Chamas.

II. — CORRIGENDA.

P. 13 et 34 : HELIX TROCHOIDES.

Il convient de rapporter cette forme à l'*Helix crenulata* de Müller.

D'après M. de St-Simon (1), par son galbe plus conique, plus turriculé, cette forme diffère de l'*H. trochoides* typique de Poiret provenant des dunes de la Calle ; par sa dépression spirale large

(1) A. de St-Simon, 1882. *Etude sur les Hélices du groupe de l'Elegans.*

et profonde et par son ouverture plus anguleuse, elle s'éloigne aussi du *Conica* de Draparnaud avec laquelle elle avait été confondue.

En résumé le *Conica* serait spécial au Languedoc, tandis que le *Crenulata* serait le type provençal.

P. 66 : Helix Magnettii.

La synonymie de cette forme doit être ainsi rétablie :

Helix serpentina, Michaud, 1831. *Compl. moll. franc.*, p. 21, n° 30, tabl. 14, fig. 14-15.

— Dupuy, 1847. *Moll. franç.*, p. 124, tabl. 4, fig. 4, a, b, c, d (1).

Helix Magnettii, J. Mabille. *Arch. mal. franç. fasc.*, I, p. 21, 1867 et 5e fasc., p. 79, 1869 (2).

Helix serpentina (var. *Trica)*, Paulucci. *Notes malac. sur les faunes italien. et de Sardaigne*, p. 71, 1882.

Helix Trica, Fagot. *In Sched.* 1882.

P. 72 : Helix trochilus, Poiret.

Non syn. d'*H. terrestris, Chemnitz* — espèce étrangère à la France — le *Trochilus* n'est qu'une variété aplatie de l'*H. elegans* de Draparnaud.

P. 73 : Helix barbara et acuta.

Ainsi que l'a établi M. Fagot d'une façon irréfutable, l'*H. acuta* doit dans la méthode précéder l'*H. barbara*.

(1) Non *Helix serpentina*, Férussac. *Tabl. syst.*, 2 part., II, p. 31, N. 64, 1822 et *Hist. nat. gen. et part. moll.*, tabl. XL, fig. 7. — Forme différente d'Italie.

(2) Non *Helix Magnettii*, Cantraine. *Malac. médit. et litt.*, p. 108, N. 14, 1840. Synon. de l'*H. Hospitans*, Bouillé, *in Rossmassler. Icon.*, tabl. 4, t. 26, fig. 240, 1836. — Espèce de Sardaigne et de Corse.

P. 77 : PUPA FRUMENTUM.

P. 59 (non 50).

P. 80 : LIMNÆA ALPESTRIS.

Limnœa mucronata (var. *alpestris)*, Clessin. *Deutschl. moll. faun.*, fig. 220. 1877.

Limnœa alpestris, Servain. *Hist. malac. lac Balaton*, p. 51. 1881.

P. 80 : LIMNÆA FRIGIDA, Charpentier.

In Mortillet. Ann. faun. malac. franç., p. 5, n. 7°, 1860.

P. 81 : LIMNÆA CONTORTA, Bourguignat.

Limnœa palustris (var. *contorta)*, Paulucci. *Contr. faun. malac. Ital.*, p. 75, tabl. 4, fig. 5, 1881.

Limnœa contorta, Bourguignat. *In Servain. Hist. malac. lac Balaton*, p. 61, 1881.

P. 83 : AMNICOLA COMPACTA, Paladilhe.

Nouv. miscel. malac., p. 110, pl. 5, fig. 14-15. 1869.

P. 84 : PALUDESTRINA ACICULINA, Bourguignat.

Spec. nov. moll., 1876, p. 90, n° 72.

PALUDESTRINA GRACILLIMA, Bourguignat.

Spec. nov. moll., 1876, p. 92, n° 74.

PALUDESTRINA SCLUTA, Bourguignat.

Spec. nov. moll., 1876, p. 95, n° 76.

Château du Clos-Oswald, 21 août 1883.

TABLE.

CHAP. IV.

CHAP. V.

CHAP. VI.

CHAP. VII.

CHAP. VIII.

MALACO-STRATIGRAPHIE
DU VAR

PAR

PAUL BÉRENGUIER.

Ainsi qu'on a pu le remarquer dans notre précédent *Essai sur la faune Malacologique du Var*, ce département offre plus que tout autre, (grâce à ses régions aussi tranchées que naturelles), la facilité d'étudier dans un espace relativement restreint les modifications produites par l'influence des milieux sur les mollusques.

Pour peu que l'on compare entre elles les faunules de chaque région et de chaque zone, on remarque immédiatement des transitions insensibles, des unes aux autres, favorisant l'introduction de certaines formes d'une région ou d'une zone dans les suivantes.

Un assez grand nombre d'individus appartenant à la faunule de la *Région des coteaux*, descendent fort loin dans la *Zone des vallées mauresques* et c'est justement au moyen de ces vallées que certaines formes (qui semblent par leur manière d'être et de vivre plus spéciales à la *Région des coteaux*) parviennent jusqu'aux limites de la *Zone forestière mauresque* que quelques unes franchissent encore, traversant ainsi une partie considérable de la *Région mauresque.*

Il est vrai que ce changement de milieux n'est point subit; et si telle forme au sein de la *Région des coteaux* se plait surtout



dans les parties basses et cultivées, cette forme se trouvera tout d'abord plus facilement acclimatée, et plus naturellement transportable dans la *Région mauresque*, qui dans ses vallées d'alluvions lui offre la même nourriture, presque les mêmes ressources de vitalité, et en outre une température encore plus égale et plus douce. Conditions essentiellement favorables contrebalançant en quelque sorte la dissemblance d'habitat comme sol géologique et lui permettant de prospérer dans des milieux en apparence si différents.

Toutefois tel n'est pas le cas de la majorité des formes dans leur immigration.

Certaines, assez robustes pour soutenir un pareil genre de vie, après avoir traversé les vallées d'alluvions franchissent les lisières des forêts mauresques; mais se trouvant subitement transportées sur un sol aride et dépourvu de calcaire, elles subissent de profondes modifications : l'élément calcaire de l'enveloppe testacée tend à disparaître, tandis qu'inversement s'accroit la partie épidermique et que la taille diminue. C'est du reste ce que l'on observe chez tous les mollusques *spéciaux* aux forêts mauresques.

D'autres formes plus sensibles aux changements de milieux, ne pouvant surmonter les obstacles multiples qu'elles rencontrent, languissent sans pouvoir y pénétrer, sur les confins d'une zone, moins appropriée à leur genre de vie; c'est qu'alors la somme des conditions contraires excède de beaucoup les conditions essentielles à la vitalité de ces mollusques.

Un phénomène identique dans leur immigration se produit sur toute l'étendue de la limite Nord de la *Région des coteaux*, alors

que des formes plus spéciales à cette région intermédiaire (1) envahissent la *Région montagneuse;* seulement les modifications se produisent à l'inverse de celles observées chez les mollusques passant de la *Région des coteaux* dans la *Région Mauresque.*

Les formes adaptables au nouveau milieu augmentent de taille, et l'élément calcaire de la coquille devient de plus en plus dominant, en raison du moindre développement de l'épiderme et de la diminution d'intensité de sa coloration (2).

Cependant plusieurs d'entre elles ne peuvent franchir la limite Nord de la *Zone des oliviers*, dans la *Région montagneuse*, tandis que le petit nombre des formes qui la dépassent offre des modifications analogues à celles observées chez les mollusques pénétrant dans les forêts mauresques.

Enfin les formes essentiellement alpestres descendant vers le Sud subissent en proportion une diminution de taille et une augmentation de coloris, à mesure qu'elles passent de la *Zone subalpestre* dans celle des *oliviers.*

Quelques unes toutefois vont plus loin, traversent la partie la plus étroite de la région des coteaux, subissent en quelque sorte, durant ce passage, un arrêt maladif, puis rebroussent aussitôt chemin, dès qu'elles touchent les terrains schisteux et granitiques de la *Région mauresque* et surtout dans la *Zone forestière.*

Quant aux formes littorales elles sont moins facilement accli-

(1) Voir notre *Essai sur la faune malacologique du département du Var,* 11 décembre 1882, p. 6 et suiv.

(2) Nous reviendrons sur ce sujet dans une nouvelle étude en préparation.

matables en ce sens qu'il y a arrêt brusque dans leur marche dès quelles sortent du périmètre où l'influence maritime se fait sentir.

L'étendue du littoral étant chez nous fort minime et les forêts mauresques barrant presque entièrement tout passage, cette interruption est encore plus évidente, encore plus marquée.

Il est facile d'observer par la distribution de notre faune certains centres (si l'on peut s'exprimer ainsi) ou certains points d'acclimatation plus peuplés, d'où rayonnent les formes à l'intérieur du département. Ces points spéciaux sont situés tantôt sur les bords du département, tantôt vers le centre, suivant que leurs habitants s'y sont introduits, ou lui sont spéciaux.

Quelques formes semblent parfois, dans leur marche, revenir sur leurs pas, mais, comme nous l'avons dit, c'est qu'alors, des obstacles insurmontables leur interceptant le passage, elles cherchent à les tourner au moyen des vallées, et ces formes s'éloignent d'autant plus de leur point de départ, qu'elles trouvent plus facilement et plus loin des milieux favorables.

Mais aussitôt que ces conditions essentielles diminuent, il y a pour ainsi dire état maladif, modifications plus ou moins profondes atteignant l'individu, mais n'altérant jamais assez gravement ses caractères spécifiques pour qu'il ne soit plus possible de constater que ces modifications ne sont dues qu'à des milieux de moins en moins favorables, et de rapporter l'individu le plus affecté par ces changements successifs, à la forme typique du point de départ, et cela, jusqu'au moment où il y a impossibilité totale d'acclimatation.

Du reste, on peut ramener toutes ces modifications aux cas suivants indiqués dans le tableau ci-joint :

ACCLIMATATIONS SUCCESSIVES.			MODIFICATIONS de taille.	de l'élément calcaire	de coloration.	de l'épaisseur de l'épiderme.
Formes de la région des *coteaux* ou région intermédiaire passant dans	la région *mauresque* et pénétrant	dans la zone des *vallées d'alluvions*	nulle. diminution. arrêt dans l'acclimatation.	nulle. nulle. arrêt dans l'acclimatation.	nulle. diminution. arrêt dans l'acclimatation.	nulle. nulle. arrêt dans l'acclimatation.
		puis dans la zone *forestière*	diminution.	diminution.	augmentation.	augmentation.
	la région *montagneuse* et pénétrant	dans la zone des *oliviers*	nulle. augmentation. arrêt dans l'acclimatation.	nulle. augmentation. arrêt dans l'acclimatation.	null diminution. arrêt dans l'acclimatation.	nulle. diminution. arrêt dans l'acclimatation.
		puis dans la zone *subalpestre*	diminution.	diminution.	augmentation.	augmentation.
Formes *alpestres* descendant vers le Sud et traversant		la zone des *oliviers*	nulle. diminution. arrêt dans l'acclimatation.	nulle. diminution. arrêt dans l'acclimatation.	nulle augmentation arrêt dans l'acclimatation.	nulle. augmentation. arrêt dans l'acclimatation.
		la zone des *coteaux proprements dits*	diminution. arrêt dans l'acclimatation.	diminution. arrêt dans l'acclimatation.	augmentation. arrêt dans l'acclimatation.	augmentation arrêt dans l'acclimatation.

Les observations précédentes nous ont donc donné l'idée de prendre chaque forme à sa station originaire dans le Var, (ou du moins à sa station extrême pour être plus exact), et de suivre pas à pas sa marche progressive dans notre département en tenant compte de ses modifications successives, suivant les différents milieux qu'elle traverse.

On nous objectera peut-être que notre cadre est trop étroit, et que ses limites sont un peu trop arbitraires. Nous répondrons à cela, que la difficulté d'étendre notre tâche nous a effrayé, et que si l'étendue d'un département est un point imperceptible dans le système malacologique, il nous a paru préférable d'étudier d'une manière consciencieuse ce point là seul, au lieu d'indiquer vaguement la faune d'une étendue plus considérable, mais par conséquent plus difficile, si ce n'est impossible, à connaître d'une façon parfaite.

Le but de notre *Malaco-Stratigraphie du Var* est donc seulement d'apporter modestement notre petit tribut à l'édifice malacologique, que des maîtres experts élèvent d'un façon durable.

Notre intention première était de différer l'impression de cette étude (grosse de promesses mais aussi de difficultés), jusqu'à son entier achèvement, mais aujourd'hui nous croyons plus sage d'adopter une marche toute opposée.

Au lieu d'étudier chaque forme dans l'ordre qu'elle devrait avoir dans la méthode, ce qui présenterait de sérieux inconvénients, nous préferons donner une suite de notes, sur la dispersion de chacune d'elles; l'ensemble de ces notes constituera notre *Malaco-Stratigraphie du Var*.

L'aire de dispersion de nos mollusques sera ainsi plus facile-

ment et mieux étudiée. Nos recherches, ainsi simplifiées, nous permettront de faire connaître plus tôt les richesses malacologiques ignorées de notre beau département.

Jusqu'à ce jour les seules recherches, les seuls travaux effectués, se réduisent à bien peu de choses.

Dans le Prodrome d'histoire naturelle du département du Var, *1re partie, mollusques terrestres et fluviatiles*, Draguignan, 1853, in-8°, M. Ferdinand Panescorse donne un catalogue de nos mollusques : p. 125 à 135.

Le nombre en est des plus restreint; beaucoup même sont indiqués dans les environs de Grasse; nous n'avons donc pas à nous en occuper, puisque nous avons adopté les limites départementales, assez fantaisistes.

En 1881, le même auteur nous communiqua un tableau de notre faune, comprenant 141 formes.

Dans notre précédent *Essai sur la faune malacologique du département du Var* (11 décembre 1882), nous avons dû éliminer bon nombre d'entre elles, faisant double emploi, ou mal nommées.

Néanmoins, grâce à nos propres recherches et a celles de nos amis, nous avons pu constater 219 formes bien connues, dont :

6 nouvelles pour la France;

12 inédites (1).

Il reste cependant encore bien à faire, la faune de notre département est loin d'être entièrement connue, surtout dans la région montagneuse.

(1) Nous donnons la description de la 12e forme inédite *Helix Panescorsi* dans les *addenda et corrigenda* de notre *Essai sur la faune malacologique du département du Var*.



Entreprendre dans ces conditions d'indiquer la dispersion de chaque faune, dans l'ordre de la méthode, était donc impraticable.

Pour beaucoup, les stations extrêmes ne nous sont qu'imparfaitement connues, pour d'autres des doutes doivent être éclaircis; c'est pourquoi nous ne donnerons la marche d'une forme, que lorsque nous aurons pu l'établir d'une façon précise et surtout consciencieuse.

Château du Clos-Oswald, 10 août 1883.

I. — HELIX NICIENSIS, Ferussac.

La marche de cette forme est des plus intéressante.

De provenance italienne, après avoir traversé la partie centrale et méridionale du département des Alpes-Maritimes en suivant les grandes vallées de la Vésubie, du Var et de l'Esteron, pour rayonner surtout vers le Sud, au moyen des vallées secondaires, l'Helix Niciensis entre dans le Var par la vallée d'Artubi, après avoir traversé celle de l'Esteron et le ruisseau de la Faye, à partir de Saint-Auban (Alpes-Maritimes), pour tourner ensuite par le col des Lattes et arriver ainsi à la Foux d'Artuby.

Au Nord et à l'Ouest du Var, elle se maintient sur la rive gauche d'Artubi et sur celle de Nartuby.

Au Sud elle ne dépasse pas la route de Draguignan à Grasse, le Biançon et le Riou-Blanc, évitant ainsi le massif schisteux de l'Estérel.

Enfin à l'Est, elle rentre dans le département des Alpes-Maritimes par la Siagnole proprement dite, la Siagnole de Neisson et la Siagne.

Dans notre département, le périmètre embrassé par les stations extrêmes de l'Helix Niciensis affecte la forme d'un vaste triangle dont le sommet serait à Châteaudouble et la base sur la limite même des Alpes-Maritimes. Suivant Artubi, l'Helix Niciencis gagne Bargême et de là la Roque-Esclapon. Grâce à la Siagnole de Neisson elle se dirige vers Mons, puis par la Siagne et le val de Saint-Donnat, elle passe entre Callian et Montauroux

après avoir touché Saint-Cézaire de l'autre côté de la Siagne, dans les Alpes-Maritimes.

Du val de Saint-Donnat en remontant le Biançon, elle vient passer à Tourrettes, Fayence et Seillans, puis par la Douce et la Bégude, manquant Callas, Bargemon et prenant les rives de Nartuby, elle arrive enfin à Châteaudouble, sa station la plus avancée vers l'Ouest.

Il est à remarquer que l'Helix Niciensis évite soigneusement les terrains schisteux et granitiques du Var et que, si dans les Alpes-Maritimes elle s'avance jusqu'au littoral, chez nous, au contraire, forcée de se maintenir plus au Nord par le massif schisteux de l'Estérel, elle ne descend pas au-dessous d'une altitude minima de 260 à 195 mèt.

Au Nord du Var, son altitude maxima varie de 1062 à 1094, tandis que près de Saint-Martin de Lantosque (Alp.-Mar.) et à Entrevaux (Bas.-Alp.), elle atteint seulement près de 900 mètres d'altitude.

Un détail qui n'est pas sans importance.

Le parcours de l'Helix Niciensis dans le Var comprend surtout la région montagneuse (1) et particulièrement sa zone subalpestre. Lorsque cette forme entre dans la zone des oliviers, elle en suit presque sa limite Nord, ne descendant franchement vers le Sud qu'à la hauteur de Fayence, dépassant ainsi les limites de la région montagneuse ; mais dès lors sa taille diminue et sa coloration devient plus vive à mesure qu'elle traverse la région des coteaux.

(1) Voir notre *Essai sur la faune malacologique du département du Var*, p. 36, 47, 48.

Aussitôt que l'influence du massif schisteux de l'Estérel se fait sentir, nous la voyons remonter subitement vers la région montagneuse qu'elle ne quitte plus jusqu'à Châteaudouble (*Zone des oliviers*) où elle reprend sa taille et sa coloration primitive.

II. — HELIX SUBERINA, Bérenguier.

Ainsi que son nom l'indique, l'Hélix Suberina habite une zone relativement restreinte, peuplée surtout de chênes à liège. Son aire de dispersion ne s'étend pas au-delà des limites Nord et Sud de ces arbres. La seule exception à cette règle se montre dans le massif schisteux de l'Estérel, où notre Helice est remplacée par une forme très voisine, dont nous ne connaissons encore que de très rares individus.

Localisée dans les forêts mauresques, il nous a été facile de relever certains faits caractéristiques en étudiant ses mœurs.

Dès que les chênes à liège manquent dans un triage, l'Helix Suberina disparaît, et cela d'une façon tellement marquée, que souvent on la retrouve groupée autour d'un seul chêne, isolé, au milieu d'autres essences.

Jamais, durant le jour, il ne nous est arrivé de surprendre des individus en marche, même après la pluie, bien qu'ils soient très irritables; ce n'est que vers le soir, à la tombée de la nuit, que nous avons pu les voir changer de place avec assez de vivacité.

Les feuilles mortes de chênes à liège, que cette forme trouve retenues dans les interstices des tas de pierres où elle habite, semblent composer exclusivement sa nourriture.

Les sujets nourris avec de l'herbe ne tardent pas à dépérir;

aussi nous est-il souvent arrivé d'essayer de placer en divers tas, certaines herbes, des feuilles mortes de chênes blancs et d'autres de chênes à liège : toujours nos Hélices ont préféré ces dernières.

L'épiderme de l'H. suberina, observé au microscope, offre une série d'écailles en forme de croissant (1), non imbriquées, mais implantées en arrière, obliquement par rapport au plan de la coquille, et suivant le mode d'enroulement de la spire.

Dans l'enveloppe testacée, la proportion de l'élément calcaire à l'élément épidermique, est dans le rapport de 2 à 10.

Remarquons, que plus on descend les pentes mauresques, vers les vallées d'alluvions, plus le nombre des individus décroit, et que même, dans l'intérieur des forêts, ils évitent et semblent fuir les terrains cultivés ou trop humides.

Jusqu'ici, notre H. suberina est spéciale à notre département et à la zone forestière mauresque, où elle se plait principalement sur les crêtes bien exposées; nous avons pu la suivre depuis les dernières pentes des Maures, vis-à-vis la vallée de l'Argens, jusqu'à celle du Gapeau, près d'Hyères, principalement à la roche de Roquebrune 371 mètres d'altitude, le Clos-Oswald 228, Saint-Martin 521, Rocher de Louquier 519, Vieux Revest 500, Peygros 528, le Revest 278, Gratteloup 370, l'Arbre 451, sur les collines environnant le Plan-de-la-Tour 344, la Garde 451, Grimaud 173, à la Sauvette 779, aux environs de Collobrières 213, de Pierrefeu 184, de Bormes 229 et de Hyères 187.

(1) Ces écailles présentent par un grossissement de 780 des côtes longitudinales au nombre de 6.



Au Nord, l'H. suberina, ne dépasse pas l'Argens et l'Aille ; à l'Ouest, le Réal Martin et le Gapeau ; au Sud-Ouest, la Molle et la Giscle; au Sud et Sud-Ouest, la limite Nord de la zone littorale mauresque.

Terrain granitique, altitude moyenne, température chaude, voisinage des chênes à liège, telles sont les conditions essentielles à sa vie.

VISITE DU ROI LOUIS XIII

A SAINT-MAXIMIN.

(1622).

Nous avons trouvé dans les registres du notaire Henry Guichard (1) une relation de la visite du roi Louis XIII à Saint-Maximin, qui nous fournit de curieux détails sur la réception faite à ce souverain.

D'autres notaires, tels que Richier et Vullermier, relatent aussi cette arrivée; Vullermier surtout est intéressant, il avait eu son rôle à jouer dans cette réception royale, en sa qualité de second consul (2).

Ces récits divers complètent ce que les délibérations du conseil de la Communauté laissent à désirer.

Louis XIII, après le siége de Montpellier et la soumission des

(1) Aux minutes de Mᵉ Henry Allard, notaire à Saint-Maximin, qui a bien voulu les mettre très-gracieusement à notre disposition.

(2) Communication de M. Fernand Cortez, qui a transcrit cette relation dans les protocoles de ce notaire, en la même étude.



hérétiques du Languedoc, vint en Provence et ne manqua pas, en reconnaissance du succès de ses armes, de se rendre à Saint-Maximin pour y vénérer les reliques de sainte Madeleine et celles des autres saints qui y sont conservées.

Depuis quelque temps, cette ville s'attendait à la royale visite, mais l'avis officiel ne lui en fut donné que le 29 octobre. C'est au conseil du 30 de ce mois, que les consuls remontrent qu'ils ont reçu la veille une lettre expresse de MM. les procureurs du pays, pour leur annoncer l'arrivée prochaine du Roi et les inviter à le recevoir avec tous les honneurs qui lui sont dus.

Voici la teneur de cette lettre : (1).

« Messieurs, nous avons heu assuré advis que le Roy s'en

(1) Insérée au registre des délibérations de la Communauté (conseil du 30 octobre 1622). — Déjà au conseil du 21 août, les consuls exposent qu'étant à croire que le Roy viendroit en ceste ville vénérer les glorieuses reliques de sainte Madeleine, il seroit expédient de se préparer à le recevoir dignement ; c'est pourquoi ils avoient cru devoir traiter avec un tailleur de pierre, expert en la chose, pour réparer la tour qui surmonte la porte d'Aix, rétablir les ornements détériorés qui s'y trouvent et repeindre les armoiries du Roi et de la ville à demi-effacées, le tout moyennant la somme de 50 livres, et ils requièrent l'approbation de ce traité, *afin qu'il soit mis à exécution et sorte à effet, pour l'honneur du service du Roi et décoration de la ville.*

Le conseil approuva ce marché fait par les consuls modernes et vieux, assistés des consulaires et des apparents de la ville (archives communales). — Au conseil du 23 octobre, le consul Vollermier expose aussi qu'il vient de recevoir une lettre missive du 1er consul Charlois, son compagnon, en ce moment à Aix pour les affaires de la Communauté, lui annonçant que Messieurs du Parlement ont reçu avis de M. de Philipeaux, secrétaire du Roi, que Sa Majesté devait se rendre dans quelques jours en la ville d'Arles, ensuite à Aix, Marseille et à la Sainte-Baume, croyant qu'elle descendrait de là à Saint-Maximin pour visiter le précieux chef de sainte Madeleine et les autres saintes reliques et que, par conséquent, il était nécessaire de se préparer à sa visite (archives communales).

« vient en ceste province, que, au partir qu'il fera de ceste ville où « nous travaillons à luy préparer son entrée, il faict estat d'aller « à la sainte Baulme et, de là, en vostre ville où vous debvés « songer à le recepvoir le plus honorablement qu'il vous sera « possible, de quoy nous vous avons voleu advertir, afin de « vous y préparer de bonne heure et de vous dire qu'il y a en « ceste ville ung days beau et riche à vandre qui n'a encore « servy, duquel vous en pourrier advoyr honneste commodité (1). « Vous y pouvez adviser; et, n'estant ce mot à aultres fins, « ne vous ferons plus long discours, après vous avoir assurés « que sommes pour tousjours, Messieurs, vostre bien affectionné « amy et à votre servisse. Les consuls d'Aix, procureurs du « pays: Labarben.....A Aix, ce XXVII octobre 1622.— Et au « dessus icelle lettre, à MM. MM. les consuls de Saint-Maxe- « min, à Saint-Maxemin ».

Après la remontrance des consuls et la lecture de la lettre des procureurs du pays, le conseil délibéra de se préparer avec la plus grande activité à l'entrée de sa Majesté, afin de lui rendre les honneurs que les habitants lui doivent en leur qualité de *très humbles vassaux et fidèles sujets;* toutefois, comme la communauté n'avait pas les moyens de subvenir à la dépense qu'occasionnerait inévitablement la venue du Roi, il autorisa les consuls à emprunter la somme nécessaire pour y faire face, *avec pouvoir d'obliger les personnes et les biens de tous les assistants*

(1) Le dais proposé par les procureurs du pays ne fut pas acheté; le bureau en fit confectionner un de taffetas blanc avec pente de satin et frange d'or; il était orné des armes de France en broderie d'or sur satin cramoisi. M. César de Saint-Marc fut commis pour le faire exécuter (V. délibération du bureau établi pour la venue du Roy, du 2 novembre 1622).



et appellés aud. conseil, ainsi que les biens et droits de la Communauté, l'un pour l'autre solidairement et en deube forme (1).

Il délibéra de plus que le capitaine de la Communauté de l'année précédente, M. Anthoine Dille, marcherait avec bon nombre de gens en armes, en pareille forme que le capitaine moderne, M. Joseph Rey, et que tous deux auraient sous leurs ordres une compagnie de piqueurs et arquebusiers, richement équipés.

Un bureau fut en outre établi pour statuer sur les dispositions à prendre et pour les mettre à exécution.

Le temps ne fut pas bien long pour les préparatifs, car le Roi arriva à Saint-Maximin le samedi, 5 novembre, à 4 heures du soir.

Le juge, le viguier, les consuls, les notables et apparents de la ville allèrent à sa rencontre, à cheval, jusqu'à l'extrémité de la plaine qui s'étend du côté d'Aix; ils étaient escortés des deux compagnies sous les ordres des capitaines, composées d'environ deux cents hommes armés de leurs arquebuses, mousquets, piques et autres engins de guerre; les fifres et les tambours jouaient et battaient au champ, et une nombreuse troupe de petits enfants rangés en ordre et vêtus d'une mantille bleue, ornée de fleurs de lys d'or, tenant chacun à la main un pavillon de papier, blanc, bleu et rouge, criaient de toute part: vive le Roi (2)! Une immense foule poussait aussi des cris de joie, acclamant le Roi

(1) V. délibération du conseil du 30 octobre 1622, et celles des 21 août et 23 octobre de la même année.

(2) V. Récit des notaires Guichard et Vallermier.

à son passage avec un grand enthousiasme; car, au dire du notaire Richier, il était venu à Saint-Maximin *telle quantité de peuple des lieux circonvoisins, que toutes les maisons en étaient remplies.*

Le juge, le premier, harangua Sa Majesté, le viguier après lui, et tous étant remontés à cheval, après cette première réception, se joignirent au cortège royal qui s'avançait vers la ville au son des trompettes, au bruit des arquebusades et des vivats du peuple qui retentissaient de tous côtés.

A la chapelle sainte Madeleine, près de la ville, Louis XIII était attendu par les Dominicains en procession et par les prieurs de l'illuminaire Notre-Dame des grands cierges, revêtus de leur costume traditionnel, qui se mirent à la tête du cortège en chantant le *Te Deum.*

C'est ainsi que le Roi arriva à cheval à la porte de la ville, où il fut placé sous le dais par les consuls qui, à genoux et tête nue, lui présentèrent, l'un, les clefs de la Communauté et l'autre le livre de ses privilèges. M. Gabriel Fresquière avait été chargé de le haranguer et de lui demander en même temps la confirmation des privilèges, *ce que led. Fresquière fit avec ung discours qui fut agréable à uny chascun* (1), et le Roi promit cette confirmation en levant la main, ajoute le récit du notaire Guichard.

Sa Majesté fit son entrée solennelle toujours à cheval, sous le dais porté par le juge Claude Rabier, le viguier Jean Arbaud, sieur de Porchéres, le procureur du Roi Jacques Charlois, et par les consuls Pierre Charlois, Pierre Vullermier et le tréso-

(1) Not. Richier.



rier Jean Clappier. Toutes les maisons de la grande rue sainte Madeleine, depuis la porte d'Aix jusqu'à l'église, étaient décorées de tentures blanches avec fleurs de lys d'or; deux arcs de triomphe s'élevaient, l'un à l'entrée de la ville, l'autre vers le milieu de la rue devant la maison de MM. Honoré Gasquet et de Jean Faulquete. Sa Majesté fut ainsi conduite jusqu'aux degrés du cimetière, précédant l'église, où elle mit pied à terre et s'avança encore sous le dais jusqu'à la porte de l'église; là elle fut complimentée par le P. Laugier, prieur du couvent, à la tête de ses religieux. L'archevêque d'Aix revendiquait cet honneur, mais le Roi l'invita à se retirer et donna la parole au prieur (1). Le dais fut alors remis aux pages et Louis XIII, introduit dans l'église, s'avança avec son cortège vers le grand autel situé au

(1) P. Reboul, *Chrònique du couvent*. « ... . Il fut reçu et harangué à la porte de l'église par le R. P. Ferrand, prieur, accompagné de tous ses religieux, à quoy le sieur de Volgrand, archevesque d'Aix, s'estant voulu opposer, disant que c'estoit à luy de presenter la croix et l'eau bénite à Sa Majesté, parce qu'il etoit dans son diocèse, le Roy, sur ces contestations, ayant appris que ceste église étoit exempte de sa juridiction par beaucoup de tiltres et que les prieurs étoient en possession de recevoir les Roys, lorsqu'ils leur faisaient cet honneur d'y venir, il commanda à l'archevesque de se retirer et laissa achever la cérémonie du prieur qui conduisit Sa Majesté au principal autel et, de là, à la chapelle souterraine pour y rendre ses vœux à nostre divine amante de Jésus, sainte Marie Madeleine, après quoy, il se retira et prit chambre dans le couvent où il fut servi à table par le prieur et les religieux, suivant l'ordonnance du roi René dans la fondation du collège... ».

Le P. Reboul se trompe en disant que c'est le P. Ferrand qui avait harangué le Roi en sa qualité de prieur. M. l'abbé Albanès a rectifié cette erreur en prouvant que le P. Laugier avait remplacé le P. Ferrand comme prieur. Ses lettres de nomination sont du 25 juillet 1622, vérifiées au parlement le 31 août. *Par conséquent c'est lui, et non le P. Ferrand, qui eut l'honneur de recevoir et de haranguer le Roi Louis XIII, lorsqu'il vint en pélérinage le 5 novembre 1622* (*Hist. du couvent royal de Saint-Maximin*, p. 306).

fond du chœur où il s'agenouilla avec respect pendant quelques instants et visita ensuite le chef de sainte Madeleine dans la crypte, la sainte Ampoule et toutes les autres précieuses reliques, qu'il vénéra avec grande piété.

De là il se retira dans le couvent des Dominicains, attenant à l'église, où il occupa la chambre royale au premier étage, au-dessus de la porte d'entrée où l'on avait coutume de recevoir les princes et les rois qui passaient à Saint-Maximin.

Le duc d'Epernon, colonel-général de l'infanterie, l'amiral de Montmorency, le comte de Chambert et tous les seigneurs de la suite du Roi furent logés en ville; la garde ordinaire des Ecossais prit gite dans le couvent, et, au dehors, dans le cimetière, stationnèrent les deux régiments de Suisses qui lui servaient d'escorte.

Le lendemain matin dimanche, le Roi partit sur les sept heures pour la Sainte-Baume où il assista à la messe et de là s'en alla coucher à Aubagne pour se rendre ensuite à Marseille où il fut reçu avec une très grande magnificence.

A Saint-Maximin, pendant son repas du soir, le prieur et les religieux le servirent à table, suivant l'usage et les prescriptions du roi René, *de quoy le Roy très-satisfait*, dit le P. Reboul, *fit donner 3000 livres qui furent employées à faire les vitres du maistre-autel qui estoient toutes rompues et fracassées despuis le temps des guerres civiles* (1).

Les habitants de Saint-Maximin tout en recevant avec grand honneur le Roi Louis XIII, ne négligèrent point leurs intérêts;

(1) *Chronique du couvent.*



ils réclamèrent avec instance la confirmation de leurs privilèges. Pendant qu'il était à table, les consuls et M. Fresquière renouvelèrent leur demande à cet égard, suppliant Sa Majesté de les vouloir maintenir en franchises de lattes, péage, pulvérage et autres droits, dans lesquelles les anciens comtes de Provence et les Rois de France ses prédécesseurs, les avaient toujours maintenus. Le Roi les engagea à formuler une requête à ce sujet et à la remettre entre les mains de M. de Valgrand, archevêque d'Aix, leur promettant d'y faire droit.

Louis XIII avait précédemment rendu une ordonnance pour prescrire la revente du domaine royal, et ses commissaires avaient décidé que les droits de la Communauté de Saint-Maximin devaient être compris dans cette revente. Les habitants étaient en instance pour faire respecter leurs privilèges et voulaient interjeter appel de cette sentence. Plusieurs députations, nommées par le conseil pour cet objet, n'avaient pas encore rempli leur mission; c'est sur ces entrefaites que le Roi vint tout à propos à Saint-Maximin, et, après les représentations des consuls et de M. Gabriel Fresquière, une requête lui fut adressée, selon son ordre, où tous les chefs de leurs diverses réclamations étaient exposés en détail. De plus, il fut supplié de gratifier cette ville du remplacement des sommes retranchées pour l'entretien du collège fondé par le roi René, ainsi que de la décharge d'un certain nombre de feux; on lui demanda aussi de vouloir bien accorder à cette Communauté un marché pour chaque semaine, et enfin de l'affranchir, conformément à ses anciens privilèges, du logement des gens de guerre. Sa Majesté, renvoya sur toutes ces fins la Communauté à son Conseil Privé pour y pourvoir.

Les consuls et M. Gabriel Fresquière furent alors députés à Marseille pour y suivre le Roi et pour obtenir de son Conseil les grâces sollicitées. M. Pierre Mayol, docteur en médecine, leur fut adjoint afin d'intéresser à ces demandes M. le garde des Sceaux qui, logé à Saint-Maximin dans sa maison, avait paru disposé à les appuyer.

Le conseil de Sa Majesté n'eut pas le temps de s'occuper de cette affaire pendant son séjour à Marseille; M. Mayol et M. Vullermier, second consul, retournèrent au bout de quelques jours, mais le premier consul Charlois et M. Gabriel Fresquière se mirent à la suite du Roi pour renouveler leurs instances et tâcher d'arriver à leurs fins. Ils allèrent ainsi de Marseille à Aix, ensuite à Salon, à Tarascon, à Avignon, puis à Valence, sans pouvoir être entendus; ils ne se découragèrent pourtant point et continuèrent avec une infatigable persévérance leur patriotique pérégrination; c'est à Romans seulement qu'ils purent être ouïs, mais on ne statua pas, et ce ne fut que le lendemain, à Saint-Marcellin, qu'une décision fut prise par le Conseil du Roi. M. de Machaux, maître des requêtes, fut chargé d'en faire dresser les expéditions. Ces expéditions furent faites à Grenoble, mais M. de Machaux ne les trouvant point entièrement conformes à ses prescriptions, les fit rédiger différemment; elles ne purent toutefois être terminées que le soir à neuf heures; il était alors trop tard pour obtenir les signatures et la cour partait le lendemain matin de Grenoble pour Lyon. Les députés de Saint-Maximin partirent avec elle, et ce ne fut que dans cette dernière ville que les signatures furent apposées.

Le premier sous-secrétaire d'Etat auquel on présenta ces ex-



péditions souleva des difficultés, on les soumit alors à un autre, qui, plus facile, finit par les signer. Alors le consul Charlois et M. Gabriel Fresquière purent retourner satisfaits et rentrer dans leurs foyers, après avoir atteint le but de leur mission. A leur arrivée à Saint-Maximin, ils s'empressèrent de rendre compte de leur voyage au conseil du 27 décembre 1622 ; c'est dans leur exposé que nous puisons ces détails. Nous reproduisons textuellement plus bas ce rapport, comme un monument de leur patriotisme et de leur dévouement. Ces démarches si persistantes méritaient bien d'être couronnées de succès (1).

Les lettres-patentes du Roi contenaient trois déclarations :

Par la première, elles confirmèrent les privilèges de la ville et déclarèrent que les droits de lattes, leydes, péage, passage, pulvérage, droits d'inquants, lods, censes, trezain et autres de la Communauté, ne devaient point être compris dans la revente du domaine de Sa Majesté et qu'elle en était exempte et immune avec attribution de juridiction à la cour du Parlement de Provence, pour l'appel que les habitants voulaient interjeter sur la sentence rendue par les commissaires royaux au sujet de cette revente; elles exemptèrent aussi la Communauté du logement des gens de guerre, pour quelque cause que ce soit.

La seconde contenait le bénéfice accordé à Saint-Maximin,

(1) Cet exemple de patriotisme n'était pas rare dans l'histoire de nos communautés provençales. C'est ainsi que, sous François I[er], les députés de la ville de Brignoles s'attachèrent aux pas du Roi pendant huit mois pour poursuivre le rétablissement de leur indépendance communale qui avait été aliénée. (V. l'intéressant *Rapport sur les archives communales et hospitalières* de 1882, par M. Mireur, archiviste du département).



d'un marché franc tous les samedis à perpétuité (1), et la troisième, le déchargement de 20 feux pour six ans, en faveur de la Communauté. Cette exemption fut arbitrée à 126 livres par an.

Pour obtenir ces expéditions, MM. Charlois et Fresquière vaquèrent quarante-six jours; leurs vacations furent approuvées par le conseil et le tout en fut fixé à 6 livres 8 s. par jour pour chacun d'eux (2).

Au conseil général du 5 février suivant, comparurent un certain nombre d'habitants, en tête desquels MM. Hubert de Puget, sieur de Chastueil, Roland Richier, écuyer, nobles Alexandre et Marc-Anthoine Arbaud de Porchères, Joseph Aurivilliers, Louis Fresquière, Anthoine Mayol, Ange de Saint-Jacques, Jacques Agarrat et Louis Arbaud, réclamant la nomination d'une commission spéciale pour l'examen des comptes faits à l'occasion de l'entrée du Roi. Huit membres furent désignés pour composer cette commission et pour procéder à cet examen des comptes. Ils se mirent immédiatement à l'œuvre et toutes les dépenses furent par eux approuvées. Le conseil délibéra alors que, pour subvenir à ce payement, il serait emprunté jusqu'à la somme de 3,000 livres, *le tout sous le bon plaisir de la cour du Parlement, laquelle serait très-humblement suppliée permettre ledict emprunt* (3).

(1) Brignoles et Barjols réclamèrent dans la suite contre l'établissement de ce marché qui nuisait à ces villes. Elles obtinrent gain de cause, et sous Louis XIV, en 1705, le marché hebdomadaire de Saint-Maximin fut fixé au lundi.

(2) Délibération du conseil du 27 décembre 1622.

Un arrêt du parlement du 13 janvier 1623 ordonna l'enregistrement de ces lettres-patentes,

(3) Délibération du conseil du 12 février 1623.

Les Dominicains de leur côté, réclamèrent à l'exemple des habitants, la confirmation des privilèges particuliers de leur couvent qui leur fut concédée à Avignon, au mois de novembre 1622 (1).

Louis XIII ne perdit point le souvenir de son voyage à Saint-Maximin, car, l'année suivante, il permit d'ouvrir la châsse qui renfermait les reliques de sainte Madeleine pour en extraire des parcelles pour les reines Marie de Médicis et Anne d'Autriche. Dans ses lettres-patentes du 4 février 1624, on lit : «....Scavoir « faisons que, sur ce que la Royne, notre très-honorée dame et « et mère et la Royne, nostre très-chère et très-aimée compagne, « nous ont faict entendre qu'elles avoient une particuliere dévo- « tion à sainte Marie Magdaleine, par l'intercession de laquelle « elles espéroient obtenir de Dieu l'accomplissement de leurs « vœux et de tous nos bons et fidelles subjects, pour la lignée que « sa divine bonté nous peut donner ; et n'ayant jusques à ceste « heure pu effectuer le bon désir qu'elles ont d'aller en personne « viziter les sainctes relliques en l'église de nostre ville de Saint- « Maximin, où elles repposent, nous auroient très affectueuse- « ment supplié leur vouloir octroyer permission de faire prendre « quelque petite portion des relliques de cette grande sainte, « pour les tenir continuellement en leur oratoire, à ce que par « ung tel object elles fussent excitées à une plus grande dévotion « envers Dieu. Mais d'aultant qu'elles doubtent y trouver de « l'obstacle et que ceux auxquels la garde desdictes relliques « est commise pourroient former quelque opposition à leur dezir,

(1) M. Faillon a publié les lettres-patentes de Louis XIII. *Mon. inéd.* t II, p. 1451-1452.

« à cause des deffenses qui pourroient avoir esté cy-devant « faictes d'en prendre aulcune portion, elles nous ont requis de « leur despartir nostre auctorité sur ce subject.

« A ces causes, voulant, autant qu'il nous soit possible, favo- « riser les bonnes et pieuses intentions de la Royne, notre dame « et mère et de la Royne, nostre dicte espouse et, en ce faisant, « participer à leur particulière et louable dévotion; encore que « nous ne puissions estre trop soigneux à la conservation de ung « si précieulx trézor, qu'il a pleu à Dieu laisser en dépôts en « nostre royaulme : avons, de nostre grâce spécialle, pleine puis- « sance et auctorité royalle, permis et permettons à la Royne, « nostre dicte dame et mère, et à la Royne, nostre espouse, par « ces présentes signées de nostre main, de faire prendre par « telle personne ecclésiastique que bon leur semblera, qu'à ce « faire commettons, une petite portion et particulle desdictes « relliques, n'excédant ung osselet ou deux pour le plus, et « quelques cheveulx, pour employer à l'effaict susdict.

« Sy donnons en mandement, en mandant, à nos amés et « féaulx conseilliers les gens tenans nostre cour de parlement, « cour des comptes, aydes et finances à Aix, viguier et juge de « nostre ville de Sainct Maxemin, ou leurs lieutenants, et, si « bezoung est, aux consuls d'icelle..... (1) ».

Le baron d'Oppède, premier président, fut député par le Parlement de Provence pour l'exécution des lettres-patentes du Roy et pour faire ouvrir, en sa présence, la châsse où reposaient les reliques de sainte Madeleine. Il se rendit à cet effet à Saint-

(1) Faillon, *Mon. inéd.* II, p. 1455-1456.

Maximin, le 8 mars 1624; mais le peuple se mutina tout d'abord et voulut résister par les armes à l'enlèvement de ces reliques; on finit cependant par le calmer, en lui expliqnant la réalité des choses et les ordres du Roi.

Quand le tumulte fut apaisé, le premier président fit extraire un petit fragment d'une main dont on fit deux parts pour les princesses, quelques cheveux furent aussi pris dans la fiole qui les renfermait; une autre parcelle fut encore détachée pour le Pape Urbain VIII, qui depuis longtemps la sollicitait et dont Louis XIII avait précédemment autorisé l'extraction. La châsse fut ensuite refermée avec soin et scellée des armes du Roi.

Deux religieux, les PP. Honoré Lyons et Vincent Baron, furent députés pour porter ces reliques à leurs Majestés, et le prieur du couvent fut envoyé à Rome pour remettre au Pape celle qui lui était destinée. Le viguier Jean d'Arbaud, sieur de Porchères et le notaire Gaspard Faulquete furent aussi commis pour se joindre à la députation des religieux et les accompagner à Paris.

M. Faillon a rendu compte de la mission des PP. Lyons et Baron, et a publié les documents qui en font foi (1); aussi nous contenterons-nous de reproduire à ce sujet une page de la *Chronique* inédite du P. Reboul, ainsi que la remontrance au conseil général de la Communauté, du 28 mai 1624, par le notaire Faulquete, sur le voyage fait par lui pour la remise de ces reliques à l'une et à l'autre Reine.

Nous reproduisons, à la suite de cette note, les diverses pièces

(1) Faillon, *Mon. inéd.* II, p. 1454 à 1470.

inédites qui nous paraissent renfermer des faits intéressants sur la visite de Louis XIII à Saint-Maximin et sur le transport des reliques destinées aux Reines Anne d'Autriche et Marie de Médicis.

Ces pièces sont au nombre de sept; en voici la teneur :

I.

TENEUR DE LA DÉLIBÉRATION DU BUREAU ESTABLY PAR LE CONSEILH DE LA COMMUNAULTÉ DE LA PRÉSENTE VILLE DE SAINCT MAXEMIN, POUR LA VENUE DU ROY (1).

L'an 1622 et le 2e jour du moys de novembre, convoqués et assemblés les gens du bureau estably par le conseilh de la Communaulté de la présente ville de Sainct Maxemin, dans la maison commune d'icelle, par devant N. Jehan Arbaud, sieur de Porchières, viguier et cappitaine pour le Roy aud. Sainct Maxemin, où sont esté présents les apprès nommés :

Premièrement, sieur Pierre Charloys, Pierre Vulhermier, notre, consuls, M. Joseph Rey, consul vieux, Gaspard Clappier, trésorier moderne, Gaspard Audric, Capit. Honoré Maurel, M. André Martel, consulaires modernes; M. Pierre Baux, notre, M. Jehan Maunier, César Saint-Marc, M. Jacques Coucordan, consulaires vieux; Rolland Richier, escuyer, Gabriel Fresquière,

(1) Registre des délibérations du conseil, année 1622.

escuyer, Ange Saint-Jacques, bourgeois, Gaspard Faulquete, notre, Magdallon Dille, bourgeois, Marc-Anthoine Arbaud, sieur de Porchières, Balthasard Fresquière, bourgeois, M. Barthélemy Baux, cy-devant notre.

A laquelle assemblée, prévoyant à la veneue du Roy, nostre souverain prince, que doibt fere en ceste ville de Sainct Maxemin;

A esté dellibéré que sera faict ung dais, la pante de satin blanc et le ciel de taffatas blanc avec la frange d'or, et aulx quatre fasces, sy fere soy peult, l'escusson de France avec troys fleurs de lys en broderie de mesme or sur satin cramoisin, et ad cest effaict est comys le sieur César Saint-Marc.

Sera faict à l'antrée de la porte d'Aix, ung arc-boutant de gisperies et charpenteries avec ses colonnes et chapiteaux, avec la figure du Roy au-dessus et armoiries de France, où besoing sera, commettant pour la disposition de ce le sieur viguier et G. Fresquière pour y fere procéder ainsi qu'ils adviseront.

Aulx quatre coings de la ville, sera ung pavillon avec quatre colonnes et tableaux ou armoiries, ainsin que les sieurs de Branges et Faulquete disposeront, que, ad cest effaict, sont comys et depputés.

Sera faict présent à Sa Majesté d'ung quintal de pruneaux de Brignolles et aultres choses que sera advisé par les sieurs consuls.

Sera faict une douzaine de flambeaux de cire jaulne du poix de quatre livres pièce, donnant la charge de ce au sieur André Martel, de l'advis des sieurs consullaires.

Que sera faict deux clefs d'argent, d'honeste grosseur, du poix de deux ducatons pièce, et la charge en est donnée aulx sieurs consuls.



Que tous propriétaires ou habittants des maisons, despuis la porte d'Aix jusques à l'église, tapisseront leurs maisons de blanc fleurdelysées tout d'un esgal, sur de cordes qui seront pour ce tendues, et, en cause que y aist de pauvres gens que n'ayent moien de tapisser honorablement, sera suppléé par les plus prochains voisins aisés, comettant pour le soing de ce les sieurs Balthasard Fresquière et Audric.

Que sera envoyé ung homme à Marseille, quand le Roy y entrera, pour y remarquer et tenir mémoire de la réception de Sa Majesté, en quelle manière y sera procédé par les sieurs consuls de la dite ville, comettant ad cest effaict le sieur de Branges et Me Pierre Baux, notaire.

L'assemblée a trouvé à propos que led. sieur advocat de Porchières représentera à Sa Majesté l'infraction de nos privillèges et aultres choses présentement récittées, que sera demandé à Sa Majesté, adsistant les sieurs consuls.

Que les cappittaines establis se metront en armes et sortiront au devant du Roy avec tant de soldats que se porra et envoieront quérir armes, arquebuses, picques, tambours et aultres choses où besoing sera et pour les frais que leur convieudra fere, leur sera donné cinquaute livres à chascung que le trésorier moderne payera, et pour le moings ils auront quatre tambours et deux fiffres pour compagnie et ne pourront prethendre aultre chose que ce que dessus, et chascung desd. cappittaines aura deux cartiers de la ville.

Que sera faict une compagnie d'enfans quy crieront : vive le Roi ! habillés chacung avec ung mandilhe de toile bleue et ung pavillon en la main, comme sera advisé, et d'iceulx sera cappi-

taine et conducteur Anthoine Chamerat et son lieutenant Jehan Livon.

(Extraict de son original, estant rière moy, notaire royal et greffier de la susdite Communaulté soubsigné, Arbaud notaire).

II.

RELATION DU NOTAIRE HENRY GUICHARD, SUR L'ENTRÉE DE LOUIS XIII A SAINT-MAXIMIN (1).

(1622)

VENUE DU ROY.

« L'an mil six cents vingt deux et le cinquiesme jour du moys de novembre, entre les quatre à cinq heures après midy, sachent tous que, s'estant la ville de Montpelier en Languedoc, rendeue à la miséricorde de très chrestien prince d'heureuse mémoire, louys treziesme de nom par la grâce de Dieu nostre bon Roy de France et de Navarre, comte de Prouvence, Sa Majesté, après avoyr mis une bonne garnison de gens de guerre dans ladicte ville, s'en est venue droict en la ville d'Arles, où, le jour et feste de tous les saincts premier jour du dict moys an susdict, a touché plusieurs malades des escrouelles, entre lesquels sont esté ung enfant de Guillen Mayol, une fille de Louis Maurel et

(1) Protocole de Me Henry Guichard, notaire à Saint-Maximin, de l'année 1622.

une autre de Jamet Chaveau, dict Jamillen; de là sa dicte Majesté s'en est venue à la ville d'Aix le jeudy, troisième dudict mois, où elle a relaxé et mys hors de prison plusieurs prisonniers, et de la dicte ville d'Aix sa dicte Majesté s'en est venue en la presente ville de Saint-Maximin le susdict jour, cinquiesme du dict moys de novembre, où est arrivée à l'heure susdicte de quatre à cinq après midy, jour de samedy. M. Claude Rabier, juge, Jehan Arbaud, sieur de Porchières, viguier, Jacques Charloys, procureur du Roy, Pierre Charloys et Me Pierre Vulhermier, notaire, consuls, Gaspard Clappier de Pierre, trésorier, et plusieurs autres aparents du dict Saint-Maximin sont allés au devant de sa dicte Majesté, la recepvoir jusques sur la plus haulte vigne du chemin d'Aix; et estant le Roy arrivé en la prairie de ladicte ville, y a esté receu avec grand aplaudissement tant d'ung bon nombre d'arquebusiers et piquiers dudict Saint-Maximin qui estoyent environ deux cents, tous bien équipés et conduits par le cappïtaine de la ville Joseph Rey, et cappitaine Anthoyne Dille, son antécédant, greffier de la dicte ville, chascung desquels conduisoyt ung escadron desdicts soudards, que d'ung nombre assez grand de petits enfants conduits per Anthoyne Chamerat, sergent royal et Jehan Livon, son lieutenant, touts presque revestus d'une mandilhe blure, parsemée de fleurs de lys avec ung pavillon en mains, criant: Vive le Roi! qui le suivirent toujours. Arrivée que feust sa dicte Majesté à la chapelle de sainte Magdalaine hors la ville, elle y feust receue par la procession de nos religieux avec la sainte Croix, acompaignés de preud'hommes et prieurs de la dévote illuminaire Nostre-Dame des Cierges, chascung avec sa robe, bonet et cierge, jusques au nombre de

trente-neuf, chantant avec grande joye le *Te Deum Laudamus* pour la félicité et bonheur que sa veneue nous aportoit. Come estant le Roy accompaigné en la fascon susdicte jusques à la porte de la ville, dicte la porte d'Aix, lesdicts sieurs juge, viguier, procureur du Roy, consuls et trésorier le receurent genoux à terre, sous le dé ou paly, que nous disons, et que lesdicts sieurs consuls avoient faict travailher de satin blanc avec la frange d'or; auquel lieu ledict Charloys, consul, présenta à sa dicte Majesté les clefs de la ville qu'estoyent d'argent, qu'elle prins et donna à l'ung de sa suitte tout près d'elle, et le dict Me Vulhermier, aultre consul, présenta au Roy nos privilèges, le suppliant les nous vouloyr confirmer et conserver, ce qu'il promit en levant la main. De ladicte porte feust accompaigné en la forme susdicte, tousjours à cheval soubs le dé, jusques aux degrés du cimetière où se mit à pied, et, à la porte de l'église, ses pages prindrent ledict poele ou dé. Entrée que feust Sa Majesté dans l'église, elle y fist sa prière, et tout incontinent s'en descendit à la chapelle sainte Magdaleine qu'il vist et visita avec grande dévotion, avec la saincte Ampoule, mettant les genoux en terre, vist encore tous les autres corps saincts, cela faict, se retyra dans le couvent, dans la chambre qu'est tout au-dessus la porte et accompaignée des gens de sa suitte où entre aultres estoyent Mons. d'Espernon, colonnel de toute l'infanterie française, Mons. de Montmorency, admiral, Mons. le comte de Chombert et plusieurs aultres grands seigneurs avec son conseilh, lesquels furent tous logés à la ville. Il fust représenté au Roy, pendant son soupper et requis par Gabriel Fresquière de la part de nostre Communaulté, nous vouloir conserver nos privilèges et nous maintenir en nos libertés

et franchises, des lattes, péage, pulvérage et aultres envers lesquels de tout temps les feux Roys de France nous avaient tousjours maintenus, à quoy il feust respondu par Sa Majesté de donner la requête à Mons. de Valgrand, archevesque d'Aix, qu'il y pourvoiroit, comme aussi à l'examption des feux; cela faict, Sa Majesté feust gardée toute la nuict, scavoir, dans le couvent, par la garde ordinaire des Escoussois, et par dehors, au cimettière, par deux régiments de Suysses. Le lendemain matin, jour de dimanche, sur les sept heures, partist et sortyt par la mesme porte d'Aix et s'en alla disner à la Sainte-Baulme et coucher à Aulbaigne et de là, le lundy, à Marseille, suivy par ledict consul Charloys et ledict Fresquière, pour obtenir l'entérinement de la susdicte requeste, ce que nous aurons moyennant l'asistance de nostre Dieu. En laquelle ville de Marseille, Sa Majesté y feut receue avec grande magnificence et somptuosité non pareille, où elle receut pour présent six chevaulx barboux, équippés au possible (comme je l'ay aprins de ceulx qui l'ont veu); deux jours après, elle s'en retourna en la ville d'Aix, où, pendant son séjour (qui ne feust que d'ung jour), fist baptiser avec Madame la marquise d'Oraison, l'enfant de Mons. d'Oppède, premier président au parlement, auquel donna son nom. De là rebroussa chemin de vers la ville d'Arles, en allant tenir les Estats à Beaucaire, où Dieu par sa toute bonté le veuille conduire et conserver en longue et heureuse vie. *Amen.*

Faict audict Saint-Maximin, les an et jour susdicts, par moy Henry Guichard, notaire royal soubsigné.

GUICHARD, notaire. »



III.

RÈLATION DU NOTAIRE PIERRE VULHERMIER SUR L'ENTRÉE DE LOUIS XIII (1).

(1622).

Entrée du Roy Louys treziesme de ce nom à Sainct-Maxemin et annotation et acte memorable par Me Pierre Vulhermier, notaire et consul.

« A tous soyt notoyre que', le jour sabmedy, cinquiesme du mois de novembre mìl six cens vingt deux, sur les quatre heures après midy ou environ, le très crestien prince Louys de Bourbon, treziesme de ce nom, Roy de France et de Navarre, compte de Prouvence, Forcalquier et terres adjacentes, nostre souverain segneur], est entré en ceste ville de Sainct-Maxemin avec partie de sa Court, ensemble les sieurs duc d'Espernon, comte de Chombert et aultres grandz princes et segneurs à la suite de Sa Majesté, au rencontre de laquelle les sieurs juge et viguier, assavoyr Me Claude Rabier, juge, et Jehan Arbaud, sieur de Porchères, viguier, Me Jacques Charloys, substitut de M. le le procureur général du Roy avec le sieur Pierre Charloys et moy Pierre Vulhermier, notaire royal, consuls modernes de la-

(1) Protocole de Me Pierre Vulhermier, notaire à Saint-Maximin, de l'année 1622, folios 477 à 494.

dicte ville de Sainct-Maxemin, sommes allés recepvoir sa dicte Majesté, en compagnie des escuyers bourgeois et plusieurs aultres gens notables et chefs de maison apparans du dict Sainct-Maxemin, à cheval, au cartier de Pardigon ou Mauvoizin, et au patil, ou assiete de plasse qui est au sortir de la pente de la callade du chemin d'Aix, où sa dicte Majesté, estant à pied après avoyr remonté à cheval, et les dicts sieurs juge, viguier, procureur du Roy, nous dicts consuls et aultres apparans et chefs de ville, ayant recogneu le Roy, aussy tost aurions mys pied à terre, et tous ensemble, prosternés à genouls au devant sa dicte Majesté, à laquelle après que ledict sieur juge a heu faict son harenge de la très heureuse bien venue de sa dicte Majesté, et après luy ledict sieur viguier et icelles finyes, sa dicte Majesté nous ayant commandé de nous rellever, serions remontés à cheval et venus à ville, à la suitte de sa dicte Majesté et sa Court, au son des trompettes du Roy, en grand magniffîcence et les cappitaines de la ville que le bureau estably par le conseilh d'icelle avoyt ordonné, assavoyr le cappitaine Joseph Rey, consul vieulx et cappitaine de l'année courante et le précédent de l'année antécédante, cappitaine Anthoyne Dille, ayant chascung sa compagnie de la jeunesse et aultres de ladicte ville, rangés en ordre avec leurs arquebuses, mousquets, picques et aultres armures et harnois de guerre, en jolli et brave équipaige, chascung à son rang, les tambours battans avec fiffres tout le long de la preerie, prenant dès le bout d'icelle et du pied dict de la colle du sieur de Sainct Marc en bas venant vers la ville, soubs une troupe et grand nombre d'enfants, la plus part desquels estoient habillés d'une mandilhe petite de trellis boucassin blur et iceulx avec

tous les aultres enfants puis six à sept ans jusques à ceulx de quatorze à quinze ans, ayant chascung son pavillon de papier blanc, blur et rouge au bout de cannes et bastons légers rellevés en hault, ornés et parés de beaucoup de fleurs dellis et armoyries de France, tous rangés en ordre, soubs la conduitte d'Anthoyne Chamerat, sergent royal, estably par le bureau cappitaine de ceste petitte infanterie, et Jehan Lyvon, son lieutenant, chascung d'eux tenant ung bout. Passant le Roy avec sa Court, grands, princes et segneurs et toutte sa suitte, s'estant tous mis à genoulx au devant sa dicte Majesté, cryant à haulte voix : Vive le Roy! et en après rellevés à mesure que Sa Majeste auroyt esté salluée en passant par lesdicts cappitaines et soldats de ses compagnies, estant un peu escarté d'eux et adnant vers ville, auroyent tiré et faict de grandes salves d'arquebusades et tous ensemble avec une infinitté de peuple, tant de la ville que aultres forains et estrangiers que seroient venus et accoreus en icelle, au bruict de la venue du Roy, pour avoyr cest heur de le voyr, tenant puis la dicte prerie tout le long du chemin royal d'Aix, d'un cousté et d'autre jusques à l'église, tout le monde s'efforcoit de cryer Vive le Roy! avec actes de réjouissance et bénédictions de sa dicte Majesté, avec aultant de ferveur et de joie que ville de son royaulme; et, sellon la petittesse d'icelle, on s'est efforcé de fere au mieulx qu'on a peu et seu, n'ayant heu loisir et temps pour pouvoyr achever l'entrée qu'on avoyt préparée et faict dessiner à la porte d'Aix, et ung arc triomphant aux quatre coings de la ville avec une gallerie de boys, appuyée sur de pilliers et collonnes à gipperie, entre les deux coings des maisons de Me Honoré Gasquet, avocat, et Jehan Faulquete, me appo-

thicare, à rez des fenêtres d'icelle, ornés de paremens et fleurs dellis aux armoyries du Roy; mais la prompte arrivée de sa dicte Majesté a faict cesser les painttres de continuer. Sy bien que estant les dits sieurs juge, viguier, procureur du Roi et nous dits consuls proches de la ville et Sa Majesté recue par les pères relligieux de l'église d'icelle, portant la saincte Croix en corps de procession avec les prieurs de la devotte illuminayre de Notre-Dame des Cierges, chascung vestus de ses robes et bonnets anciens, acoustumés de porter de toute anciennetté jusques au nombre de trente neuf, vestus savoyr: les six de la présente année courante que sont Pierre Monier, orphèvre, Hector Sicard, Philip Porte, Laurens Barthélemy, Pierre Flayol de feu Jehan et Guillen Masse, modernes prieurs, chascung de leur surpellis blancs, et les aultres des années antécédantes, chascung avec leur robe et bonnet, portant aussi chascung d'eux ung cierge de ladicte illuminaire du poix de soixante à soixante-six livres pièce, tous bien rangés; puis ung peu au dessouls la chapelle de la sainte Marie Magdelene, sur la poincte des denx chemins d'Aix, entre les terres dudict sieur viguier et André Martel, me appothicaire, jusques au patil de la porte d'Aix, sommes revenus premiers pour prandre le dais ou poille, compozé de six bastons, quy estoit preparé à l'huis de la première porte entrant au revellin de ladicte porte d'Aix, au dessoubs duquel Sa Majesté debvoyt aller, et illec, attendant sa dicte Majesté à son arrivée à l'huis de ladicte porte dudict revellin, nousd. Charloys et Vulhermier, consuls, ayant en mains les clefs de la ville au nombre de deux, faictes d'argent, du prix de six ducatons, lesdictes deux clefs avec le livre des privillèges

d'icelle, avons d'habondant mis les genoulx à terre, et en ceste qualitté prosternés à la face de sa dicte Majesté, teste nue, avec toute humillitté, comme ses très-humbles subjects, luy avons présenté lesdictes clefs quy les a receues et à l'instant données à ung exant de ses gardes escossoizes proche et tout contre de luy, et supplié de nous voulloyr confirmer nos dicts privillèges, ce que nous auroyt asseuré et promis fere soubs son bon plaisir. Ce faict, nous estant rellevés, sur le commandement à nous faict par sa dicte Majesté, avons prins le dais ou poille avec lesdicts sieurs juge, viguier, procureur du Roy et Gaspard Clapier de feu Pierre, thesaurier de la dicte ville, estans ledict sieur juge au cousté de main droite au premier baston, et ledict substitut dudict sieur procureur du Roi à aultre de main gauche à l'entrée que a faict le Roy, entrant dans la ville, soubs le dais, estant à cheval, et l'aultre bout dedans la ville à main droycte estoyt ledict sieur viguier et le dict Charloys, consul de main gauche, et moy dict Vulhermier, aultre consul, au mitan du dict cousté de main droicte et de aultre cousté de main gauche ledict thesaurier, à cause de la contention qu'estoyt entre lesdicts sieurs juge et viguier, et pour fere que rien ne feust attampté, ains procédé en paix, et en ceste action avons porté ledict dais au dessouls duquel sa dicte Majesté estoit à cheval et l'avons conduict jusques à l'entrée des degrés du semitière dudict Sainct-Maxemin, où Sa Majesté est descendu de cheval et mis pied à terre; et de là, estant tousjours sa dicte Majesté soubs le days, avons aussi continué la portée d'icelluy days jusques au devant de la porte et entrée de l'église, soubs la presse du peuple quy nous poussoyt de part et d'aultre, aulx cris et sons des trompettes et

clairons, cryeries d'ung chascung à haulte voix criants vive le Roy et pompeuse réjouissance, longue vie et heureuze prospérité de sa dicte Majesté, en laquelle supplions très humblement la très haulte et puissante divine Majesté le veuilhe conserver! lequel dais ou poille a esté prins à l'entrée de la dicte églize, par les pages du Roy, et de là, ayant visitté le chef de la saincte Marie Magdalene, la saincte Ampoule et aultres relicques et corps saincts quy reposent en lad. eglize et longé dans le couvent en la chambre prioralle, comme anciennement ont faict tous les deffuncts Roys d'heureuse memoyre quy sont venus en ceste ville (1).

« Le lendemain matin, entre six à sept heures, sad. Majesté s'est desparti avec sa cour et sa suitte du cousté de la Saincte Baulme et, de là, le mesme jour, est allé coucher à Aubagne, et le lendemain lundi, sept dudit mesme moys, à Marseille, où il a esté pompeusement et avec grand magnifficence, honorablement receu à Nostre-Dame de Mont, à la playne de Sainct-Michel, où y avoyt environ six mil hommes, tous rangés par rang et ordre, soubs leurs cappitaines de chasque cartier, les tambours battans

(1) (En marge) « La grand rue, puis la porte d'Aix jusques au semitière, toute couverte le pavé d'icelle de boys de romanilb quy donnoit une merveilleuze odeur et bonne senteur à Sa Majesté et tous les passants que les chevaulx ont tout brizé et follé aux pieds et tout dessa et delà de chasque cousté de lad. grande rue; puis lad. porte d'Aix jusques à l'églize et couvent estoient en ordre bien rangés les gens des compagnies des guardes du Roy tant suisses que aultres, les ungs armés de fer jusques à la teste avec picques, les aultres mousquets, arquebuzes et harnois de guerre, les tambours, fiffres battans et sonnans avec aultres instruments, oultre ung nombre infini du peuple tant de la ville que estrangiers de la province y accoreus, estans allans, venans long lad. rue et aux portes et fenestres des maisons, à grand applaudissement et resjouissance, au son des instruments. »

avec fiffres et armés de picques, allebardes, arquebuses, mousquets et tous aultres harnoys de guerre, et a faict son entrée per la porte realle, bref avec tant de solempnité et au son de plusieurs instruments musiquaux ; les canons de la ville et du port ont tiré beaucoup, bref qu'on estime, oultre la somptuozitté des riches habillements qu'on a veu, qu'il s'est despansé plus de cent cinquante ou deux cens quintaux de poudre, pour ce que puis le matin cella a duré jusques la nuict cloze et encore aussi le lendemain. Ce que nousd. consuls, avons veu pour avoyr suivy Sa Majesté jusques aud. Marseilhe, pour pouvoyr obtenir les expéditions que demandons à sa d. Majesté, sur la requeste que luy avons présentée, espérant qu'elle nous rendra justice à l'ayde de Dieu. Ainsi soyt-il. Et en foy de ce, pour estre la verltté telle comme chose digne de mémoyre, me suys soubsigné.

« Ayant oblyé que, advant la réception du Roy sous le dais à la porte d'Aix, lesd. prieurs de Notre-Dame avec les péres relligieux en corps de procession, ont marché premiers dans la ville, chantant le *Te Deum Laudamus*, et tout le peuple en grand nombre se resjouissant de grande allegresse, comme dessus est dict en grand triomphe et sons desd. trompettes, jusques à la dicte eglize et nousd. consuls ayant chascung le chaperon consullère, avec beaucoup d'aultres solempnités et cérémonies que je laisse pour briesvetté. Signé : Pierre Vulhermier, not.

« Il n'y avoyt heu aulcung Roy de France que feust venu aud. Sainct-Maxemin puys le deffunct Roy Charles neuf^{me} que fist son entrée en la d. ville, en l'année 1564, et le lundy 23 octobre, auquel les clefs de la ville feurent présentées par le cappitaine Jehan de Gaye avec Me Pierre Arbaud, procureur du Roy et le

sieur Jehan Maurice Faulquete, consul, mon ayeul maternel, et par iceulx feust porté le dais jusques à l'églize.

« Appert au prothocolle de feu Me Jacques Duron, vivant notaire aud. Saint-Maximin à f° 199, auquel me rapporte.— Signé: Pierre Vulhermier, not. et consul.

« Aultre annotation per une mémoyre perpetuelle. — Voyez l'enregistration des lettres-patentes et provisions obtenues en faveur de la Communaulté, du Roy nostre sire au subject de son heureuse entrée en lad. ville, à la fin du présent prothocolle, f° 535. »

IV.

RAPPORT FAIT AU CONSEIL FAR MM. PIERRE CHARLOYS, PREMIER CONSUL ET GABRIEL FRESQUIERE, ÉCUYER, AU SUJET DE LEUR DÉPUTATION POUR OBTENIR LA CONFIRMATION DES PRIVILÈGES DE LA COMMUNAUTÉ PAR LE ROI LOUIS XIII (1).

« Au quel conseilh a esté remonstré par s. Pierre Charloys, premier consul et Gabriel Fresquiére, escuyer de lad. ville.....

....

.... que Sa Majesté en personne est venu visiter les sainctes relliques gardées dans l'église de lad. ville, où estant, par les sieurs consuls et Fresquière, il fust

(1) Conseil du 27 décembre 1622— avec cette note en marge— entrée du Roy très chrestien Louis XIII en ceste ville de Sainct Maxemin, le samedi 5 novembre de l'année 1622.



adverty tant de la nécessité de lad. ville sur ce subject (1), que encore prié de grattiffier lad. Communautté, en considération desd. sainctes relliques, tant du remplassement des sommes retranchées pour l'entretennement du collège, fondé par le bon roi René, que pour la descharge de quelques feux, la grattiffier d'un marché franc toutes les sepmaines, l'affranchir, conformément à ses privillèges, du logement des gens de guerre et aultres chefs contenus en la requeste présentée à sad. Majesté, laquelle renvoya sur toutes les fins de sa demande lad. Communaulté en son conseilh pour y prouvoir, ce qui donna subject aud. sieur consul Charloys, suivant sa depputation et aud. Gabriel Fresquière, de ce prié et requis par la plus grande partie dud. conseilh et plus apparans de lad. Communaulté, suivre le Roy en la ville de Marseilhe, le 6 novembre et de là en la ville d'Aix, Sallon, Tarascon et Advignon, où estant sur le poinct de fere mettre le faict en dellibération, où ayant parlé à Monseigneur le garde des seaulx, trouvant que, advant toute œuvre, il en voulloyt conférer avec les sieurs présidents des cours souveraynes et de la générallité, d'aultant qu'ils avoyent santantié ce dont la Communaulté estoyt grevée, craignant fussent contraires à ladicte Communaulté, ils ne voulurent poursuivre le faict d'icelle aud. Advignon, ains suivre le Roy hors de la province où ils espéroient lesd. sieurs présidents ne seroient; et de faict qu'estant arrivés en la ville de Valence où le Roy sebjourna ung jour,

(1) D'être exemptée de la revente du domaine du Roy, ordonnée par Louis XIII et à laquelle les commissaires royaux voulaient soumettre cette Communanté, malgré ses privilèges, ce qui nécessitait l'appel de leur sentence.



ayant parlé aud. seigneur garde des seaulx et aultres du conseilh, il luy feust promis seroyent expédiées au premier conseilh que se tiendroit. Et de faict, estant au lieu de Roman en Dauphiné, fust commis pour ouyr les depputés de la Communaulté sur toutes les fins de sa requeste, et le lendemain à Sainct Marcellin l'affere d'icelle feust entièrement résollue par led. conseilh et ordonné que M. de Machaux, maître des requestes, feroit dresser les expéditions, suivant la résollution d'icelluy, lequel arrivé en la ville de Grenoble, fist dresser les expéditions à M. Lhormier, garde roolle des Estats de France, lesquelles dressées n'estant conformes à l'intention dud. sieur de Machaux, fallut icelles fere reffere, que reffettes feurent portées par led. sieur maistre des requestes dans le seau, et fist icelles seller à neufs heures du soir de la veille du despart de Sa Majesté dud. Grenoble pour la ville de Lyon, où les susdictes lettres feurent portées dans le coffre de la chancellerie, pour être signées en comandement par ung seigneur secrettaire d'Estat; ce que poursuivant en la ville de Lyon, apprès plusieurs difficultés faictes par led. sieur secrétaire où led. sieur Lhormier les avoyt faict porter pour signer, elles feurent rettirées et puis portées à M. d'Arbaud, aultre secrétaire, qui les signa, ayant à cest effect donné deux pistolles au comis du sous secrétaire et pour les retirer des mains dud. sieur Lhormier donné dix pistolles et trois pistolles à son homme et pour le droict de seau donné dix neuf pistolles et ung quart d'escu pour toutes les trois expéditions, rapport du bénéfice du Roy, contenant la première déclaration que Sa Majesté faict: qu'il exampte lad. Communautté de la revante de son domayne, confirme en tant que de besoing les privillèges concédés à icelle,

la recoit appellante de la sentance des commissaires, attribue la jurisdiction de lad. appellation à la cour du Parlement de Provence et l'exampte du logement des gens de guerre quels et pour quelle cause que ce soyt; la seconde contient le bénéfice que Sa Majesté faict à lad. Communaulté d'un marché franc tous les sapmedys perpetuellement; en la troisiesme expédition est le don en deschargement que Sa Majesté faict à la Communautté de vingt feux pour six ans, qu'il arbitre à 126 livres par an, toutes lesquelles expéditions, lesd. depputés remettent rière le conseilh tant pour poursuivre ce qu'il faut en conséquence d'icelles que pour icelles fere enregistrer dans le livre de la maison commune et en descharger iceulx, ayant en toute la poursuitte desd. expéditions vacqué quarante six jours avec beaucoup de travailh, peyne, incommodité et despense, ainsin qu'est notoire, requérant le conseilh ordonner le payement de son voyage et remboursement des frais par eulx faicts, tant pour lesd. seaulx que aultrement, et encore, attendu que led. sieur de Machaux a pris beaucoup de peyne à heures extraordinaires, dellibère qu'il sera achepté ung beau tapis pour luy fere present, ainsin qu'on le luy a faict sentir apprès lesdictes expéditions (1) ».

(1) « Sur la remonstrance faicte par lesd. sieurs Charloys et Fresquière, apprès que lecture a esté présentement faicte des lettres et provisions ad cet effect obtenues de S. M. led. conseilh, tous unanimement ont approuvé et rattiflé le susd. voyage et tout ce qui a esté faict par lesd. sieurs Charloys consul et Fresquière susd. députés et délibèrent que seront remboursés par led. sieur Gaspard Clappier, trésorier moderne ». (Dellibération du conseil sur la remonstrance de MM Charloys et Fresquière du 27 décembre 1622).



V.

EXTRAIT DU COMPTE DU TRÉSORIER GASPARD CLAPPIER, DE L'ANNÉE 1622-1623 (1).

Argent payé à plusieurs et divers particuliers en suite de l'heureuse entrée du Roy, nostre souverain prince, que issue au V novembre 1622.

« Et premièrement, a payé ledict comptable à M. de Porchères, viguier, dix et huict livres pour ses peynes et vacations qu'il a faict d'avoyr leu les privillèges de lad. ville et aultres documens d'icelle servant aux afferes et demandes que on debvoyt fere à Sa Majesté à son heureuse entrée ;—appert du mandement des sieurs consuls et consuleres en date du 25 janvier dernier, suivant le pouvoir à eulx donné et dellibération du conseilh du 27 décembre que rapporte, cy........... XXIII l.

« A M. Bonnet, docteur en médecine, trois livres pour ses peynes et vacations d'avoyr mis au net la requeste et articles qu'on a présenté au Roy, à son heureuse entrée ; — appert du mandement des sieurs consuls et consuleres en date du susd. jour et an que rapporte avec acquit, cy................ III li.

« A Bathasard Bordon, masson du lieu de Varages, cinquante livres pour avoyr faict les armoiries du Roy, à la tour de

(1) Registres trésoraires, aux archives communales de Saint-Maximin.

la porte d'Aix, suivant son contract receu par Me Arbaud, notaire, en date du 28 octobre dernyer et acquit, cy............... L l.

« A Estienne Bertin et Jacques Barthelemy, dict Bechon, travailheur, deux livres pour avoyr comblé le terrain qui estoit à la porte d'Aix et icelluy esgalisé; appert du mandat des sieurs consuls et consuleres en date du dernyer octobre dernyer et acquit, cy... II l.

« A Jehan Herculles, veyrier, deux livres huict sols pour trois jours qu'il a vacqué à Tholon pour quérir quatre peyntres; — appert de l'attestation de Messieurs du bureau, en date du 7 novembre dernyer et acquit que rapporte, cy..... II l. VIII s.

« A M. le viguier, vingt et deux livres dix et neuf sols pour fere tenyr à Toulon au sieur Pierre Dusillier, marchand, pour couleurs prinses à sa boutique, nécessaires aux peintres, pour l'entrée de Sa Majesté;—appert du compte dud. Dusillier, attestations du bureau, acquit dud. sieur viguier et mandement des sieurs consuls et consuleres, en date du 26 janvyer dernyer, cy.......... .... XXII l. XIX s.

« A sieur Gaspard Audric, six livres pour voyage faict à Aix, pour fere venyr des peintres pour travailler à l'entrée du Roy et veoyr le daix duquel MM. les procureurs du pays avoyent donné advis pour achepter;—appert du mandement des sieurs consuls et consuleres en date du 25 janvyer dernyer que rapporte avec acquit, cy........................ .... VI l.

A M. le viguier, vingt et sept livres pour deux panes fournies pour l'entrée de Sa Majesté;—appert de l'attestation du bureau, mandement des sieurs consuls du susd. jour et acquit que rapporte, cy.................... .... XXVII l.

« A M. Allexandre Arbaud, sieur de Porchères, quatre livres seize sols, tant pour une petite poultre, sive trave, qu'il a forny pour l'entrée de Sa Majesté;—appert de l'attestation de MM. du bureau en date du VII novembre dernyer et acquit que rapporte, cy .... IIII l. XVI s.

« A Jehan Lombard, masson, trente huicts sols pour avoyr travailhé à l'entrée de Sa Majesté;— appert de l'attestation de MM. du bureau en date du 8 novembre dernyer, que rapporte, cy.. I l. XVIII s.

« A Pierre Arnaud, masson, deux livres seize sols, pour avoyr travailhé à lad. entrée;—appert de l'attestation du bureau, en date du 7 novembre dernyer que rapporte, cy.. II l. XVI s.

« A Jehan Deaulx, deux livres dix sols, pour fournitures et clous, par luy fornys à l'entrée de Sa Majesté; — appert de l'attestation du bureau, mandat des sieurs consuls et consuleres en date du 25 janvyer dernyer, que rapporte, cy........ II l. X s.

« A Jehan-Anthoine Maurel, une livre quatre sols, pour clous et aultres fournitures faictes à lad. entrée; — appert du mandat des sieurs consuls et consuleres en date du 26 janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy .... I l. IIII s.

« A sieur consul Charloys, quatre livres seize sols, pour douze armoyries, tant du Roy que de la ville, pour employer à la susd. entrée, en carton acheplé à Aix; — appert du mandat des sieurs consuls et consuleres du jour que dessus et acquit que rapporte, cy.. IIII l. XVI s.

« A Claude Barthélemy et cinq autres, deux sols pour chascun fesant douze sols, pour avoyr esté employés à travailher à l'entrée de Sa Majesté;—appert de l'attestation de Messieurs du

bureau et mandement des sieurs consuls, en date du 5 novembre dernyer, cy.......... .... XII s.

« Se rembourse le comptable de quarante-trois livres treize sols six denyers, pour mesme somme qu'il a payée à plusieurs et divers particuliers, hommes ou femmes, que ont travailhé à nettoyer tant le chemin d'Aix que Marseilhe et ensabler la grand rue afin que ne survint quelque inconvénient et forny gip pour l'entrée de Sa Majesté; — appert de sa parcelle duement taxée en date du XXV janvyer dernyer, que rapporte,

cy...... .... XLIII l. XIII s. VI d.

« Aux peyntres, charpantiers, massons et serruriers que ont travailhé à la susd. entrée, soixante-six livres quinze sols, suivant les attestations de MM. du bureau et mandement des sieurs consuls et consuleres en date du susd. jour et an que rapporte, cy. .... LXVI l. XV s.

« A Loys Charloys, trois livres quatre sols pour avoyr vacqué durant deux jours hors de ceste ville, es lieux de Bras, Tourves et autres villaiges pour avoyr de chasse pour fere présent à Sa Majesté;—appert du mandat des consuls et consuleres en date du 20 décembre dernyer et acquit que en rapporte, cy.. III l. IIII s.

« A Raymond Boyer, deux livres dix sols, pour avoyr esté employé pour aller quérir à Brignolles une charge pruneaux, pour fere présent au Roy; — appert du mandat des sieurs consuls et consuleres en date du 29 novembre dernyer et acquit, cy.................................... ...... II l. X s.

« Au sieur consul Charloys, quatre-vingt-cinq livres un sol, pour un quintal trente cinq livres prunes, pour un présent faict à Sa Majesté, à son heureuse entrée de ceste ville, ensemble à

M. le garde sceau, au sieur duc d'Espernon et aultres seigneurs, à ce comprins trente-quatre grandes boittes es quelles lesdicts pruneaux sont esté remisés; — appert du mandat des sieurs consuls et consuleres, en date du 25 janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy.................... IIIIXXV l. 1 s.

« Au sieur César Saint-Marc, cent trois livres dix sols, tant pour satin et taffetas blanc, clincan d'or faux, fil d'or et soye, pour de franges pour le daix, sive poille, que a esté faict pour accompaigner le Roy, à ce comprins le boucassin bleur pour fere des casaques pour les enfans affin qu'ils criassent vive le Roy; — appert de sa parcelle liquidée par les sieurs consuls et consuleres en date du 24 janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy.................................... CIII l. X s.

« A Pierre Audibert, menuisier, trente sols, pour six bastons fornis pour le poille présenté à Sa Majesté; — appert du mandat des sieurs consuls en date du 6 janvyer dernyer que rapporte avec acquit, cy.................................. I l. X s.

« Aux prieurs de la dévotte illuminaire *Corpus domini*, deux livres pour deux bastons despeints, que Messieurs les consuls prindrent de son poilhe pour adjouster au poilhe présenté à Sa Majesté, à cause de la contantion des magistrats; — appert de la dellibération du conseilh du six may dernyer et acquit que rapporte, cy.. II l.

« A Jehan-Anth. Vincenty, sept livres, pour avoyr faict les escussons et armoyries de France et de Navarre au daix et poilhe de l'entrée de Sa Majesté en bosse, broderie d'or et d'argent, comprins le canetille et façon de franges; — appert du mandat des consuls et consuleres en date du XXIII novembre dernyer et acquit que rapporte, cy...................... VII l.

« A Philip Porte, marchand, dix et neuf livres six sols pour toille fornye pour despeindre les armoyries de la ville, et trellis et boucassins bleur pour les casaques des enfants que devoyent crier au devant de Sa Majesté, vive le Roy avec le pavilhon en la main;—appert du mandat des sieurs consuls et consuleres en date du 25 janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy.. .. .... XIX l. VI s.

« A Anth. Mayol, marchand, deux livres dix et huict sols. pour pappier d'espainct pour fere les pavilhons des enfans; — appert du mandat des sieurs consuls et consuleres et acquit que rapporte, cy.................... .... II l. XVIII s.

« A M. Jaques Cougourdan, Joseph Robin et François Charloys, tailleurs d'habits, sept livres seize sols, pour la façon de 52 mandilhes de trellis et boucassin bleur pour les enfans criant vive le Roy; — appert de trois mandats faits par les sieurs consuls et consuleres, en date du 24 et 25 janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy. .... VII l. XVI s.

« Au sieur consul Vulhermier, vingt et cinq livres quatre sols tant pour chaux fornye au reboucar et rehausser le ravellin de la porte d'Aix, poultre fornye pour l'entrée du Roy, que y comprins deux pistoles d'Espaigne fornyes aux quatre trompettes du Roy; —appert du mandat des sieurs consuls et consuleres, en date du 27 décembre dernyer et acquit que rapporte, cy. XXV l. IIII s

« A sieur Honoré Martel, trente-deux livres dix et sept sols, pour un tableau où estoit despainct le pourtraict du Roy, nostre souverain prince, qui avoit esté mis à son heureuse entrée à la porte d'Aix, lequel fut prins par les fourriers de Sa Majesté;—appert du mandat des sieurs consuls et consuleres en date du XXIII febvryer dernyer et acquit que rapporte, cy.. XXXII l. XVII s.

« Au sieur Joseph Rey, capitaine de la ville, cinquante livres pour subvenyr à la despance que luy conviendrait fere à l'heureuse entrée du Roy, suivant l'accord faict par le bureau et mandement des sieurs consuls et consuleres en date du 25 janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy.......... ...... L l.

« Au sieur Anth. Dille, autre cappit. estably par le bureau pour aller au rencontre de Sa Majesté, cinquante livres;— appert de la dellibération dud. bureau du second novembre dernyer et acquit que rapporte, cy.... .... L l.

« A Anthoine Chamerat, trois livres quatre sols pour avoyr conduict les enfans à la venue du Roy, criant vive le Roy, comme cappitaine conducteur d'iceulx estably par le bureau, rangés en ordre, chascun avec sa mandilhe;—appert du mandat des sieurs consuls en date du XXVII décembre dernyer et acquit que rapporte, cy.... .... III l. IIII s.

« A Jehan-Loys Raymonenc, une livre quatre sols pour avoyr vacqué deux jours à la suitte des sieurs consuls, à prendre garde à la presse du peuple pour donner terreur et affin qu'il n'arrivât quelque désordre;—appert du mandat des sieurs consuls et consuleres, en date du 26 janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy .... I l. IIII s.

« A Jehan Gasc, pour avoyr vacqué à fere les billettes sur le rapportoyre du cadastre au logement de Messieurs de la cour et suite du Roy et pour avoyr adsisté aux fourriers du Roy, à leur monstrer les lougis; — appert du mandat des sieurs consuls, en date du 26 janvyer dernyer que rapporte, cy...... II l. VIII s.

« A sieur Jehan Maunier, orphèvre, vingt et huict livres pour les clefs d'argent présantées au Roy par Messieurs les consuls

et façon d'icelles ;—appert du mandat des sieurs consuls et consuleres en date du XXIV janvyer dernyer et acquit, cy XXVIII l.

« A sieur André Martel, apothicaire, cinquante-deux livres quatre sols, pour flambeaux fornys à tous les magistrats le soir de l'arrivée du Roy; — appert du mandat des sieurs consuls et consuleres, parcelle et acquit en date du XXVI janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy....... .... LII l. IIII s.

« A M. de Branges, trois livres quatre sols pour le prix d'un flambeau qu'il consumast lorsqu'on travailhait à l'entrée du Roy, attendu la briefveté du temps; — appert du mandat des sieurs consuls et consuleres, en date du susd. jour et an que rapporte avec acquit, cy......... .... III l. IIII s.

« A cappit. Honoré Maurel, neuf livres huict sols, pour bois et serments fornys le soir de l'arrivée du Roy;— appert du mandat des sieurs consuls et consuleres, parcelle et acquit en date du susd. jour et an que rapporte, cy............. IX l. VIII s.

« A M. Vincenty, trois livres, pour cinq paillasses pleynes de paille que les Suisses du Roy prindrent de luy pour les mettre au corps de garde le soyr de l'arrivée du Roy;—appert du mandat des sieurs consuls et consuleres, en date du dernyer décembre et acquit que rapporte, cy...................... .. .. III l.

« A cappit. Annibal Romany, trente livres pour prix de dix meilheroles vin qu'il a fornyes aux sieurs Lebret et Deniquier, officiers du Roy, le soyr de l'arrivée de Sa Majesté ;— appert de leurs attestations en date du V novembre dernyer, acquit dud. Romany et attestations des sieurs consuls et consuleres, en date du XXV janvyer dernyer que rapporte avec acquit (admise pour XVIII l. et rayé le surplus), cy............ .... XVIII l.

« Au sieur consul Charloys, vingt et quatre livres pour mesme somme par lui fornye tant aux Escossois, garde du corps du Roy, huissiers de garde de la chambre de Sa Majesté, que aux vallets de pied et garde des gens du Roy; — appert du mandat des consuls et consuleres en date du 27 décembre dernyer et acquit, cy.. XXIIII l.

« Au sieur consul Charloys, six livres huict sols pour mesme somme qu'il avoyt fornye à l'huissier Marcel, pour la traduction d'un prestre en la ville d'Aix, arresté prisonnier lhors que le Roy estoit en ceste ville, par commandement de Sa Majesté ;— appert du mandat des sieurs consuls et consuleres en date du XXVI janvyer dernyer que rapporte avec acquit, cy VI l. VIII s.

« A M. Vitrol, trois livres pour louage de son cheval à traduire led. religieux aud. Aix; — appert du mandat des sieurs consuls du mesme jour, cy........................... III l.

« A Raymond Boyer, six livres huict sols pour deux jours qu'il a vacqué comme guide du Roy à son heureuse entrée en ceste ville et d'icelle à la Saincte Baulme et de là jusques à Aubaigne, suivant l'attestation faicte par le sieur de la Montagne, cappitaine-général des gardes de Sa Majesté et de ses armées;— apperts d'icelle et mandat des consuls et acquit en date du XXVI janvyer dernyer, cy........................... VI l. VIII s.

« Au sieur consul Vulhermier, trente-neuf livres huict sols pour six jours qu'il a vacqué à la suite du Roy lorsqu'il despartit de ceste ville, allant à la Saincte Baulme et Marseille, et pour un pourteur mandé exprès à Aix dudict Marseille quérir papiers concernant les privillèges ; — appert du mandat des sieurs consuls et consuleres en date du XXI janvyer dernyer et acquit que rapporte, cy........................... XXXIX l. VIII s.

« A Augustin Cartyer, trompette, sept livres quatre sols pour six jours qu'il a vacqué au susd. voyage pour accompagner Messieurs les consuls; — appert de son mandat faict par les sieurs consuls et consuleres en date du XXV janvyer dernyer et acquit, cy........................... VII l. IIII s.

« A M. Pierre Mayol, docteur en médecine, quinze livres pour voyage faict à la suite du Roy au jour que Sa Majesté partist de ceste ville pour Marseille, obtenyr lettres de l'examption des lattes, attendu qu'il avoyt particullière cognoissance avec M. le garde-sceau; — appert de son mandat faict par les sieurs consuls et consuleres en date du XXVI febvryer dernyer et acquit, cy........................... XV l.

« A M. Pierre Maunier, orphèvre, treize livres dix sols pour six bagues et six médailles d'or et autres six d'argent que Messieurs les consuls firent présent au sieur de Machaux, maistre des requestes du Roy, rapporteur du faict des lattes de la Communauté, leur ayant lui-même demandé à Marseille;— appert du mandat des sieurs consuls et consuleres, en date du III janvyer dernier que rapporte avec acquit, cy............. XIII l. X s.

« Au sieur consul Charloys, la somme de cinq cent quarante-trois livres huict sols, scavoyr : deux cents nonante-quatre livres huict sols, pour quarante-six jours qu'il a demeuré à la suitte du Roy, puis le jour que Sa Majesté partist de ceste ville jusques à Lion, là où il oblint la confirmation des privillèges de la Communauté, à raison de six livres huict sols par jour et d'autre part deux pistoles d'Espaigne, trois pistoles d'autre, dix pistoles d'autre et dix-neuf pistoles d'autre, toutes d'Espaigne et seize sols, pour les frais et expéditions des lettres-patentes de

Sa Majesté, concernant lesd privillèges ;— appert de la dellibération du conseilh du XXVII décembre dernyer et acquit que rapporte, cy... .. .. VCXLIII l. VIII s.

« Au sieur Gabriel Fresquière, escuyer, deux cents nonante-quatre livres huict sols, pour mesme voyage ; — appert de la dellibération du conseilh et acquit que rapporte, susd. cy........................ IICLXXXXIIII l. VIII s.

« Somme sommarum : le présent chapitre de l'heureuse entrée de Sa Majesté en ceste ville et aultres despences faictes par les depputés à la suitte du Roy (1726 livres, 9 s. 6 d.), mil sept cents vingt six livres, neuf sols, 6 deniers. »

VI.

EXTRACTION DE RELIQUES POUR LES REINES ANNE D'AUTRICHE ET MARIE DE MÉDICIS, ET AUSSI POUR LE PAPE URBAIN VIII (1).

(1624).

Le Roy demande des reliques de sainte Magdeleine pour les Roynes. — Deux religieux sont députés pour les porter. — « Le Roy estant de retour à Paris, ayant raconté à la Royne sa mère et à Madame Anne d'Autriche, sa femme, les raretés qu'il avoit veu en Provance, les anima telement de dévotion envers s[te] Magdeleine, qu'elles l'obligèrent d'escrire au prieur et religieux

(1) Extrait de la *Chronique* du P. Reboul.

de Sainct Maximin de leur vouloir despartir quelque petit ossement et des cheveux de cette sainte et commanda au sieur baron d'Oppède, premier présidant d'Aix, de venir à Saint-Maximin pour faire la réquisition, de sa part, des susdictes reliques. Ce qu'ayant fait le 8 du mois de mars de l'an 1624, le bruit en ayant été répandu par la ville, que le sieur présidant venait prendre les reliques de saincte Magdeleine, il y eut un si grand bruit et un soulèvement général de toute la populace qu'il eut peine de se garantir luy et les religieux de la fureur de ce peuple mutiné. Nonobstant tous ces tumultes, il fit dresser un théâtre sur le maistre-autel pour pouvoir aisément ouvrir le coffre qui estoit dans une pyramide serré avec deux chaisnes de fer, lequel estant ouvert, on treuva un autre petit coffre garny de brocard avec les ossements du corps de cette saincte enveloppés dans un beau linge blanc et d'une tavaillole pretieuse, et les ayant développés, en prit un os d'un doigt de la main de la saincte qu'on mit en deux pars, et un autre doigt pour être porté au Pape Urbain VIII. Après quoy on renferma la châsse, après avoir fait voir au peuple qu'on ne prenoit que ces deux petits osselets pour satisfaire à la dévotion des Roynes de France, ce qui appoisa le tumulte; ensuite on fit ouvrir la fiole où sont les cheveux de ceste saincte et on en prit deux petits pour les porter aux Roynes avec des attestations en forme que c'estoient là les reliques véritables de saincte Magdeleine, qu'on fist renfermer dans deux petites boistes d'argent, dont l'une fut remise bien fermée et cachettée entre les mains des RR. PP. Honoré Lyons et Vincens Baronius, liseur en théologie, pour les porter à leurs Majestés, députés de la Communauté, avec des verbaux attestés par led. sieur prési-

dant et de Guérin, procureur du Roy et de tous les magistrats de la ville, que led. sieur présidant leur donna, avec ordre d'en apporter la décharge de leurs Majestés; ce fait, il fit fermer led. coffre de cuivre, lié avec des cordes et par dessus un ruban de soye blanche sur lequel il fit mettre deux seaux aux armes du Roy avec un cachet d'or fait exprès, lequel coffre il fit remettre dans la susdite châsse de bois fermée avec deux chaisnes de fer et de cadenats dont il fit briser les clefs en sa présence. Lesdicts pères estant arrivés à Paris, remirent une boiste entre les mains de la Royne mère, Madame Marie de Médicis, qui leur bailla son récépissé pour leur déchargement, couché tout au long dans les archives du couvant, signé : Marie. A Paris, le 13 avril 1624.

Lettres de remerciement du Roy et des deux Roynes de France. — Autre député en porte au Pape Urbain VIII, qui l'estime beaucoup. — Beau miracle de saincte Magdeleine en faveur du cardinal Barberin et de ses nepveux sur mer. — « Le lendemain ils partirent pour Compiègne où estoit la Royne Anne d'Autriche femme du Roy, et luy présentèrent l'autre moitié desdictes sainctes reliques, desquelles elle leur fit délivrer une décharge signée de sa main et scellée de ses armes et contresignée par le secrétaire de ses commandemens: Legras. Fait à Compiègne le 16 avril 1624. Par dessus cela, elle fit escrire une belle lettre de remerciement au prieur et aux religieux de Saint-Maximin, conservée dans nos archives. Le Roy fit de mesme par une lettre très obligeante de remerciement datée du mesme jour et lieu que celle de son épouse, et leur fit donner une lettre de recommandation au sieur archevesque de Lyon, son agent à Rome, pour faire accorder du Pape ce que le député de Saint-Maximin luy deman-

deroit pour le couvant; laquelle fut consignée au R. P. d'Ambruc, député de la Communauté, pour aller porter une autre petite portion des mesmes reliques au pape Urbain VIII, qui la reçut fort agréablement et la garda fort soigneusement le reste de ses jours, et qui servit bien à son nepveu le cardinal François Barberin, lorsqu'estant persécuté par le Pape Innocent X, son successeur, comme il se fut embarqué sur un navire pour éviter la persécution, se voyant accueilli en pleine mer par une tempeste furieuse qui le menaçoit de la mort, après avoir fait beaucoup de vœux et de prières à divers saints, voyant que la tempeste se renforçoit, il prit la relique de saincte Magdelene, l'attacha à sa ceinture, la plongea dans la mer et d'abord la tempête cessa, ce que je lui ay entendu raconter à M. Michel Mazarin, archevesque d'Aix, qui le vint recevoir dans S[t]-Maximin l'an 1645 et que j'ay inséré dans ma chronologie en ceste année de 1645, ce que j'atteste être très véritable, l'ayant ouy de mes propres oreilles dans la chambre du Roy à S[t]-Maximin, le....... ... du mois de .....l'an 1645 (1), *ita est*. F. Vincent Reboul ».

(1) « Le susd. cardinal estant arrivé en Avignon, fit travailler à un très beau calice d'argent, la coupe dorée par dedans et la patène aussi, de la valeur de 3 à 400 livres qu'il envoya à nostre couvant en action de grâces à sainte Magdelene, pour l'avoir préservé des orages de la mer et des mains de son persécuteur ». (Chron. du P. Reboul).



VII.

RAPPORT FAIT EN CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU 28 MAI 1624, PAR LE NOTAIRE GASPARD FAULQUETE SUR SA DÉPUTATION ET CELLE DE M. JEAN D'ARBAUD, SIEUR DE PORCHÈRES, VIGUIER, POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES RELIQUES PORTÉES AUX REINES (1).

Conseil du 28 mai 1624.

« Pendant la tenue du conseilh est survenu Me Gaspard Faulquete, notaire royal, lequel a fait la remonstrance suivante, telle que s'en suit :

« Messieurs, Gaspard Faulquete, ung des depputés en cour pour accompaigner les relliques sainctes de la saincte Marie Magdeleine portées aux dames Roynes suivant l'intention du Roy, vous remonstre que, le 9e de mars dernier, le conseil général de ceste ville assemblé fit depputation de M. de Porchères, viguier et de luy pour accompaigner lesdictes rellicques sainctes et offrir à leurs Majestés les cœurs et les vœux de tous les bourgeois et habitans de la ville, sy que ensuite, le 15 du mesme moys, ung vendredy, partirent de ceste ville avec le P. Lions et Baronius, depputés de la part du couvent pour faire led. voyage, pour lequel ils receurent tous ensemble le comandement de monseigneur le premier président et de plusieurs messieurs de la cour,

(1) Extrait du registre des délibérations de l'année 1624, aux archives communales.

avec chargement desd. relliques; mais estant lesd. sieurs viguier et Faulquete depputés, désirant de rendre du service au général et proffits pour le public, pendant le temps de leur depputation jusques à leur despart, firent des réquisitions pour avoir des mémoires des consuls lhors en charge, afin de voir d'obtenir de Sa Majesté, quelques faveurs pour la ville, tellement que, c'estant M. Baux, consul, porté à Aix, leur aurait donné quelques mémoires, le premier desquels estoit pour avoir ampliation de l'exemption de 20 feux, octroyée par Sa Majesté par ses lettres-patentes du mois de décembre 1622; sur quoy en ayant parllé à la Reyne et suplié de nous adsister, elle nous renvoya au conseilh du Roy et particulièrement à M. d'Arbaud, secrétaire d'Estat, qui a le despartement de Provence, auquel nous estant adressé, adsisté des PP. relligieux, il nous dict que le temps et la saison n'estoit propre pour en parler, attendu les affaires importants qui se trainoyent pour lhors et que le Roy avoit besoing de ses finances, sans rechercher les moyens de les espuiser, sy qu'il nous imposa sillence, pour la confirmation de nos privillèges et franchizes. Nous l'aurions obtenue facilement sy les pièces nécessaires nous fussent esté es mains, mais il fallait avoir les privillèges es mains pour ce fere et, les ayant, heus non seulement cette confirmation, mais voire obtenir lettres-patentes portant declaration que Sa Majesté accorde que désormais la châsse des rellicques ne sera plus ouverte sans sa présence, ou, du moins, lettre expresse du grand seau, les consuls, bourgeois et habitants de la ville appellés par dellai compettant pour dire et desduire leurs plaintes et raisons, lesquelles lettres sont dressées, prestes à mettre au seau, ne restant que d'envoyer les privillèges propres que la ville a pour les attacher

aux dictes lettres.— Quant à l'affaire du collège pour le restablissement des mil livres, en ayant parlé à Mgr le garde de seaux, il nous dit qu'il falloit différer lorsque le Roy et le conseilh seroient à Paris, considéré que, à Compiegne où Sa Majesté et les seigneurs de son conseilh estoyent en affaires cy pressants qu'il n'y avoit aulcun moyen d'y prouvoir, tant y a, Messieurs, que, sy les depputés hussent volleu poursuivre dadvantage, la Communauté se seroit trouvée consumée en frais et despans; mais lesd. depputés estant arrivés à Paris le 1er d'apvril dernier, présenter lesd. rellicques à la Reyne, mère du Roy, par l'introduction de Mgr le duc de Guise, gouverneur de ceste province, qui hust à gré cest affaire, quelque temps après furent congédiés et assignés à Compiegne où le Roy et la Reyne estoyent et où lad. Reyne mère se trouva quinze jours apprès, de sorte que led. seigneur de Guise comanda auxd. depputés de le suivre pour voir le Roy et la Reyne, ce que fuct faict environ le 6 dud. mois d'apvril et le 23 furent présentés à leurs Majestés, lesquelles furent grandement contantes et satisfaictes de voir lesdictes sainctes rellicques et la cour en fuct resjouye, mesme sur le bruict qui couroit que cy, par la grâce de Dieu et des prières de la saincte Marie Magdaleine, la Reyne estoit ensainte, oultre le bonheur de toute la France, particullièrement ceste ville de Sainct Maximin seroit doublement hureuze; en signe de quoy ayant nous, appres l'arrest que la cour avoit donné le 20 du mois de mars contre André Blacquier, Augustin Cartyer et Joseph Fassy, condemptés aux gallères et contre tous les aultres y desnomés, ayant suplié la Reyne de volloir faire obtenir l'abollition, la Reyne de sa grâce et de sa bouche dict tout hault qu'elle seroit marrye qu'à son occasion, personne hust du mal et que la

demanderoit au Roy, tellement que cella donna occasion aux depputés de poursuivre les expéditions, qu'ils obtindrent fort hureuzement, non sullement pour le rappel du ban des condempnés en la gallère, mais abollition générale pour tous les aultres, cassation de toute la procédure, bref les plus belles et plus advantageuses lettres qu'on hust seu désirer, le pouvoir desquelles tira à l'arrivée dud. Faulquete quand et quand de prison lesdicts Blocquier, Cartyer et Fassy, ayant donc toute la ville occasion de remercier ce bon prince et les dames Reynes et prier Dieu pour leur conservation et prospérité, ainsi que led. Faulquete de sa part désire faire à un voyage au lieu de la Saincte Baulme, dont il en receust le comandement de la Reyne mère du Roy à son despart de Compiègne; déclarant estre arrivé en ceste ville de Sainct Maxemin, le mercredy 22 du présent moys de may, prest pour randre quelques papiers qu'il est chargé par l'inventaire que en a esté sur ce faict, et c'est quand plairra, MM. les consuls de l'en descharger, ce qu'est fort résonable, affin que par cy-apprès il n'en fust recherché, et du tout a requis lui en estre concédé acte.

« Le conseilh, lecture faicte de la remonstrance faicte par led. Me Faulquete, a dellibéré qu'il lui sera concédé acte d'icelle pour sa descharge, lequel à ces fins le sieur consul Clappier, tenant le baston de justice es mains, adhérant à la réquisition du conseilh, lui a concédé, pour servir et valoir aux parties ainsi qu'il appartiendra par raison, et cé faict, led. Me Faulquete est sorti ».

Pour copie conforme :

L. Rostan.



LA STATION
AD HORRA.

PAR

L'abbé F. LAUGIER,
Vicaire Général de Fréjus.

M. l'abbé Pierrugues, vicaire à Grasse, qui nous appartient aujourd'hui comme membre correspondant, a publié, en 1879, *Un Mémoire sur la station* Ad Horrea *de la voie aurélienne* (1). Cette station, signalée dans la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin, a été l'objet de nombreuses études, et bien des érudits, dont plusieurs ont enrichi notre Bulletin de leurs travaux, se sont exercés à fixer le point où elle se trouvait. Dans son travail M. l'abbé Pierrugues formule à ce sujet une opinion nouvelle, en plaçant aux Adrets, dans l'Estérel, la station romaine ainsi désignée.

Jusqu'ici quatre localités, grâce à la divergence des géographes et des historiens, se sont disputé l'honneur de s'élever sur le sol où fut *Ad Horrea*. Bouche et Katancsich se sont prononcés pour Grasse; Papon et d'Anville, pour Cannes; Walckenaër, Lapie, M. F. Aube, l'abbé Doze (premier mémoire publié dans notre bulletin) (2), pour Auribeau; Sanson, Ukert, Forbiger, l'abbé Alliez, l'abbé Doze (dans un second mémoire) (3), la com-

(1) Extrait du Bulletin de la Société Niçoise des *Sciences naturelles et historiques*.— Nice, S. Cauvin Empereur, 1879. In-8°, 15 pages.

(2) T. I, p. 171.

(3) T. III, p. 1.

mission de la carte des Gaules, pour la Napoule, que le plus illustre de nos antiquaires, Joseph Antelmy, n'hésite pas à regarder comme réalisant toutes les conditions indiquées par les documents qui peuvent nous aider à déterminer le point en litige.

M. Pierrugues n'accepte aucun de ces quatre points comme conforme aux données de topographie et de distance. Nous souscrivons volontiers aux trois premières conclusions de notre vénéré et savant confrère ; mais, contrairement à la quatrième, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de déposséder la Napoule du titre de station de la voie aurélienne pour le transporter aux Adrets.

Avant d'exposer les raisons qui nous semblent renverser la thèse de M. Pierrugues, nous devons dire quelques mots à nos lecteurs touchant la voie aurélienne entre *Ad Horrea* et Fréjus, et leur rappeler ce qu'est la carte de Peutinger, qui fait comme la base de nos opérations et de nos recherches.

Et d'abord, quel était le parcours de la voie aurélienne ? Arrivait-elle à Fréjus par la montagne de l'Estérel, comme la route nationale n° 97, ou bien prenait-elle la direction du littoral qui a été donnée à la voie ferrée ? — Des savants ont été affirmatifs pour l'une ou l'autre de ces directions, à l'exclusion de l'une des deux. Pour nous, quelle que doive être notre hésitation à nous inscrire en opposition d'œuvres considérables, nous affirmons que les deux directions ont successivement existé.

On ne peut guère contester qu'une première voie romaine ait été construite le long du littoral entre Cannes et Fréjus ; c'est même la seule dont on trouve encore des vestiges qui aient ré-

sisté aux injures du temps. Voici ce qu'a écrit, à ce sujet, le commandant Rabou (1).

« En sortant de la Napoule, la voie aurélienne côtoyait le flanc de la montagne pour se diriger sur Téoule : là se voient encore quelques traces. Un rocher, qui s'appelle dans le pays *Rocher du pendu*, avait été merveilleusement taillé pour donner passage à la voie s'élevant successivement. Sur quelques points, des dalles liées par un ciment d'une excessive dureté dénotent aussi la main des Romains. La voie arrivait à Téoule, puis serpentait en corniche sur le flanc des pentes escarpées que baigne la mer (la Douane pratique encore ce chemin), arrivait au-dessus de la plage d'*Aurèle*, dont le nom est assez significatif (un embranchement existe et se voit encore, descendant à la plage). Se jetant brusquement à l'ouest, la voie aurélienne franchissait le col de la Sainte-Baume (180 mètres au-dessus du niveau de la mer), côtoyait l'ermitage, descendait la vallée de la Sainte-Baume, passait près d'une borne milliaire enfouie encore et, traversant le ruisseau d'Agay à dix mètres environ au-dessus du niveau de la mer, franchissait le col de Veyssières (80 mètres au-dessus du niveau de la mer) pour se diriger sur l'ancien *Forum Julii*, Fréjus, à travers un pays de collines devenant bientôt, près du village de Saint-Raphaël, qu'on laisse environ à 1,500 mètres à gauche, une belle plaine appelée le *pays aurélien* ».

Laissant de côté ce qui, dans la reconstruction idéale de ce tronçon de voie, est du domaine de l'hypothèse, les preuves tirées soit des noms donnés à la plage et à la plaine, soit de la nature

(1) *Mémoire sur l'ancienne voie aurélienne entre Antibes et Aix.*—Revue archéologique, janvier à juin 1861, page 119.



du ciment dans les parties de route qui existent encore, soit de la borne milliaire sont, à nos yeux, des preuves concluantes que les Romains ont passé par là.

M. Jourdan, ancien agent-voyer en chef du département du Var, qui, comme M. Rabou, apporte un témoignage oculaire et qui a parcouru toute cette région du littoral en y faisant des études approfondies pour la création projetée de nouvelles routes, nous a certifié la vérité des assertions de M. Rabou. Il a même analysé les matériaux de la voie dans les fragments existants et il a constaté qu'elle était composée d'une fondation de grosses pierres bétonnées, recouvertes d'une couche de béton formée de ciment romain et inattaquable au pic : c'est ce que M. Rabou a, sur une simple inspection, pris pour des dalles.

D'ailleurs cette voie existait forcément, les Romains n'ayant pu, dès l'origine de leur prise de possession de nos contrées, se faire une route dans l'intérieur du pays.

« En 600, nous dit l'auteur couronné de la *Vie de Jules César* (1), les Romains appelés au secours de la ville grecque de Marseille, attaquée par les Oxybiens et les Décéates, peuplades ligures des Alpes-Maritimes, portèrent pour la première fois leurs armes de l'autre côté des Alpes. Ils suivirent la Corniche et passèrent le Var. Mais il leur fallut, selon Strabon, quatre-vingts ans de lutte avant d'obtenir des Ligures une étendue de douze stades (2), étroit passage au bord de la mer, pour se rendre de la mer en Espagne ». Voici le texte de Strabon traduit en latin

(1) *Vie de Jules César*. Imprimerie impériale, tom. II.

(2) Le stade, ou le huitième du mille romain, vaut 184 mètres. 955; douze stades font donc 2219 mètres. 460.

dans l'édition Firmin Didot (Panthéon littéraire) : *Primos omnium transalpinorum Gallorum hos (Celtolygias) domuerunt Romani, gesto contra eos et Ligures diuturno bello, quod eis illis aditum per maris oram in Hispaniam interclusissent. Etenim Ligures isti*(1) *terra marique latrocinia exercebant, tanta potentia præditi ut iter vix magnis exercitibus pateret. Et Romani, bello per octoginta annos tracto, vix obtinuerunt, ut duodecim stadiorum amplitudine publica via esset libera* (2). Cela nous paraît sans réplique; car le tracé actuel de l'Estérel est à une distance notablement plus considérable du littoral.

Il y a ici à faire une remarque d'une importance capitale pour la question qui nous occupe, c'est que la seconde voie, celle qui passe par l'Estérel, et qui se confond généralement avec la route nationale n° 97, avait emprunté et empruntait encore, au commencement de ce siècle, à la première route la partie qui va de l'embranchement actuel de la Napoule au Tremblant.

De nos jours, la route n° 97, laissant à gauche ce qui est devenu l'embranchement de la Napoule, se dirige vers le Tremblant, en laissant également à gauche la bastide de Minelle et celle de Notre-Dame de la Vignette, puis, contournant à droite au quartier du Jas-Neuf, va franchir sur un pont le torrent de l'Argentière et s'engage dans le défilé du Tremblant.

Jusqu'à ces derniers temps, au contraire, la route n° 97 se confondait avec l'embranchement actuel de la Napoule, passait l'Argentière sur le pont du même embranchement, puis, remon-

(1) Comme on peut le voir dans le texte grec, Strabon parle ici en même temps des Ligures et des Celtolygiens.

(2) Strabon. lib. IV, cap. VI, *Alpes*. Firmin Didot, 1er vol., p. 169.

tant le torrent sur la rive droite et traversant le quartier du Bon-Puits, entrait dans le défilé du Tremblant au-delà du point occupé aujourd'hui par le pont de la route moderne. Pourquoi cette déviation de la ligne droite, qu'il était si facile de suivre dans la plaine, sinon parce que près du rivage maritime se trouvait une première voie que l'on utilisa ensuite aussi loin que l'on put, quand on en abandonna le parcours pour franchir les cols de l'Estérel ?

Il est probable que les Romains établirent cette première voie sur celle que les Phocéens marseillais avaient dû créer le long du littoral; les dernières lignes du texte de Strabon cité plus haut semblent supposer une voie déjà existante quand les Romains obtinrent la libre circulation. Bien plus, nous inclinons à croire avec M. l'abbé Pierrugues (1) et avec M. Aubenas, l'auteur de l'ouvrage le plus considérable sur *Forum Julii* (2), que la capitale des Oxybiens, *Ægitna,* doit être placée à Agay et que cette puissante tribu n'était point resserrée entre la Napoule et Antibes. Une route s'imposait donc dans le sens de la Napoule à Agay, ou tout au moins un sentier converti naturellement en route du temps de la conquête et de l'établissement de la viabilité romaine.

Nous venons de démontrer l'existence de la voie romaine par le littoral. Plusieurs savants, M. Rabou entre autres, ne veulent pas en voir une seconde dans le tracé par l'Estérel; mais il nous est impossible de souscrire à leurs affirmations; les argu-

(1) Dans son mémoire *Le nom de Cannes et la voie aurélienne*, publié en 1879 par la Société niçoise, article *Œghitna*, p. 7 et suiv.

(2) *Histoire de Fréjus*, p. 14 et suiv.

ments fournis par Antelmy (1), par Girardin (2) et par M. Pierrugues à leur suite, sont de nature à engendrer la certitude en sens contraire. Le témoignage muet des bornes milliaires, ou plutôt cette écriture toujours vivante sur la pierre qui nous dit que Néron a réparé cette voie, voilà ce qui parle plus haut encore que toutes les considérations topographiques ou stratégiques prêtées conjecturalement aux Romains. Avons-nous besoin d'ajouter que jusqu'à notre siècle, qui a multiplié les relations de pays à pays et qui a remplacé par des charrois nombreux les transports à dos de mulet, on n'avait jamais songé à rectifier notablement la voirie telle que nous l'avait léguée la conquête romaine? La voie par l'Estérel est donc d'origine romaine; s'il ne reste plus trace des matériaux romains sur cette seconde voie (3), c'est que la chaussée actuelle avec ses chargements successifs a été généralement établie et, selon l'expression vulgaire, mise à cheval sur la voie romaine dont la largeur était moindre de plus du tiers.

Sans que nous ayons à nous demander si les Romains changèrent leur voie au siècle d'Auguste, soit à cause des difficultés d'une route trop accidentée de vallons et de collines, soit pour avoir une artère qui leur permit de mieux rayonner dans la con-

(1) *Assertio pro unico Eucherio*, sect. VII. Antelmy croyait que cette seconde voie datait de Constantin dont le nom se trouve sur une inscription lapidaire découverte de son temps. Mais on a trouvé postérieurement des pierres témoignant que Néron s'était occupé de cette voie.

(2) *Description historique du diocèse de Frejus*, VIIIe volume de notre bulletin p. 90.

(3) V. l'*Histoire de Fréjus* par M. Aubenas, p. 772 et suiv. où il est question d'un pont qu'on ne peut pas attribuer aux Romains sans hésitation, mais qui prouve l'antiquité de cette voie.



trée après la conquête, l'existence de la voie romaine par l'Estérel est indéniable et la carte de Peutinger, œuvre du V[e] siècle, ainsi que l'itinéraire d'Antonin, publié vers la fin du second siècle, n'ont pu établir leur mensuration que sur cette seconde voie, la seule pratiquée après le premier siècle de notre ère.

Nous venons de nommer la Table de Peutinger : la plupart de nos lecteurs connaissent ce document, dont M. Ernest Desjardins a publié une reproduction parfaite accompagnée d'un lumineux commentaire. Ils y auront sans doute remarqué le double angle rentrant dans l'intérieur des terres que nous présente le profil de la carte entre Antipolis et Fréjus. Bouche en a fait son principal argument (1) pour placer *Ad Horrea* à Grasse. Il faut voir avec quelle complaisance le graveur qui a dessiné pour cet historien une partie de la carte de Peutinger, a accentué l'un de ces angles, dissimulé l'autre et dénaturé complètement le tracé dont l'autorité est invoquée. Nous croyons avec M. Pierrugues (2) que « les angles sur la carte de Peutinger ne présentent pas de signification absolue ; le tracé n'en avait pas été soigné à ce point. L'angle fait par la voie entre *Vintimille* et *in Alpe Maritima* est encore plus prononcé que celui qui existe entre *Antipolis* et *Fréjus*; or la connaissance des lieux ne justifie pas cette différence ». Disons encore avec le commandant Rabou : (3) « Il ne faut pas voir dans la figure donnée par Peutinger autre chose que ce qu'elle est en réalité, une direction grossièrement tracée,

(1) Voir la carte hors texte, qui est en tête du premier chapitre de la *Chorographie* et la carte dans texte qui reproduit *parte in quâ* la voie aurélienne, liv. III. ch. III.

(2) *Mémoire sur la station Ad Horrea*, p. 6.

(3) Mémoire cité plus haut, p. 114 (*Revue archéologique*).

si grossièrement qu'elle met *Antipolis* à une certaine distance de la mer, tandis que celle-ci en baigne les murs ». Nous ajouterons que *Tegulata* (la Grand'Pugère) est aussi près de la mer qu'*Antipolis*. Si nous ne sommes pas trop téméraire en formulant une opinion sur les angles de la table de Peutinger, nous dirons qu'ils ne nous semblent pas être tous tracés pour le même motif. Les uns n'ont d'autre but que de relever le tracé pour le continuer sur une ligne parallèle à la première, que la forme de ce « dessin bizarre, tiré de l'Orient à l'Occident, étrangement réduit du Nord au Sud» (1), empêchait de poursuivre sans amener confusion avec une autre ligne. Les autres sont là pour permettre d'écrire les noms des stations, toujours placés parallèlement et supérieurement à la voie, sans qu'ils empiètent sur les noms des stations voisines, par exemple : l'angle entre *Gemenello* et *Alpe Maritima*. Enfin l'auteur de la carte a bien pu vouloir quelquefois signaler les défilés, les montagnes que la voie traversait, et alors il avait encore recours à des angles qui, dans ce cas, doivent être considérés comme les projections d'un plan perpendiculaire à celui de la carte, destinées à nous donner la perspective du relief de la montagne. C'est ainsi, croyons-nous, qu'il faut expliquer la déviation de la ligne droite entre Antibes et Fréjus, comme entre Vintimille et le Var. La tête d'angle ne désigne pas le point précis de la station, car il y a deux angles et une seule *mutatio* entre Antibes et Fréjus. Si l'on veut absolument que ces deux angles soient intentionnels (ce que ne paraît pas autoriser le caractère d'un dessin tracé d'une manière si largement approxi-

(1) M. Ernest Desjardins dans le Commentaire de la Table.

mative), ils désignent les deux côtes principales qu'il faut gravir en venant de Cannes (le Tremblant et Saint-Jean), tandis que, du côté de Fréjus, la pente est sans interruption. Le nom de la station *Ad Horrea* a été écrit du côté de Fréjus non point parce que la station est sur le versant Occidental de l'Estérel, mais uniquement parce que les deux angles de l'autre versant empêchaient d'écrire parallèlement à la voie.

En somme, la Table de Peutinger est, avant tout, une précieuse indication au point de vue de l'énumération des stations et de leurs distances respectives ; mais il faut bien se garder de la considérer comme une représentation quelque peu exacte de la situation géographique des pays ou de la voie; nous venons, à la suite de bien d'autres, d'en donner des preuves assez concluantes.

Nous abordons maintenant le fond de la question et nous commençons par dire avec M. Pierrugues que la distance marquée par les itinéraires s'oppose absolument à ce que la station *Ad Horrea* soit Grasse ou Auribeau. Les détails dans lesquels nous entrerons ci-dessous relativement à cette distance justifieront pleinement cette assertion. D'ailleurs celui qui se transportera sur les lieux ne comprendra jamais comment les Romains auraient tracé une voie d'Antibes à Fréjus par Auribeau ou par Grasse pour se créer des difficultés presque insurmontables, alors que des vallées ouvertes leur indiquaient naturellement le chemin qu'ils devaient suivre. M. Ernest Desjardins, dans son magnifique commentaire de la table de Peutinger, relate, en semblant l'adopter, l'opinion de Walckenaër, Lapie et Fréd. Aube qui place *Ad Horrea* à Auribeau. « Une borne milliaire trouvée à un

kilomètre du littoral, » dit-il à la suite de ces savants, « indique qu'avant d'arriver au Golfe Jouan, la voie rectifiée (en allant de Fréjus vers Antibes) débouchait de Vallauris venant d'Auribeau pour gagner Antibes » (1). Sans doute la voie quittait le littoral au Golfe Jouan et nous allons voir bientôt combien cela sert merveilleusement notre thèse; mais un écartement du littoral qui prendrait tout l'espace qui va d'Auribeau au Golfe Jouan n'est nullement établi par cette indication et est condamné formellement, nous venons de le dire, par les chiffres des distances connues, par les exigences topographiques. Si cette dernière raison ne s'applique pas à Cannes, que le tracé le plus rationnel devait rencontrer, la première, celle des distances, est aussi absolument concluante que pour les deux autres localités.

Après avoir ainsi circonscrit le débat de concert avec M. Pierrugues, nous devons dire pourquoi, tout en rendant hommage à ses savantes et intéressantes recherches, nous n'adoptons pas son opinion qui place *Ad Horrea* aux Adrets, dans les bois de l'Estérel.

(1) C'est, sans doute, en se basant sur ces indications que MM. Henri Moris et Edmond Blanc, dans le Dictionnaire géographique qui est joint à leur magnifique édition du *Cartulaire de Lérins* (1re partie, imprimerie du monastère, chez Champion, quai Malaquais, 15, Paris 1883), disent à la page 460 : « ORREA, *Auribeau*... C'est l'*Ad Horrea* de la Table de Peutinger et de l'itinéraire d'Antonin ». Il est bien évident que ces savants éditeurs n'ont pas voulu traiter la question *ex professo* et ont pris, pour composer leur dictionnaire, une opinion toute faite. Nous ajouterons que le *Campus de Orreis*, dont il est question dans le Cartulaire (page 71) et qui fait l'objet de cet article du dictionnaire, ne saurait être ni Auribeau ni la Napoule Il se trouvait dans le territoire de Mougins, *in Mugino* (ibid.), où l'on ne peut songer à faire passer la voie aurélienne, et il devait tirer son appellation de greniers différents de ceux de la Napoule et qui ont eu le même sort.



Notre docte confrère refuse de voir dans la Napoule la station romaine : 1° parce que la Napoule a son nom latin *Epulia* qui s'est conservé jusqu'ici et que, par conséquent, *Ad Horrea* désigne un autre lieu (1); 2° parce que, la route romaine de l'Estérel, suivant presque le tracé de la voie nationale, la Napoule pouvait et devait être laissée de côté (2); 3° parce que les greniers souterrains signalés à la Napoule n'ont pas de caractères archéologiques probants pour faire admettre que cette localité ait été *Ad Horrea* (3); 4° enfin parce que la Napoule n'est pas à la distance d'Antibes et de Fréjus marquée par les itinéraires (4). Examinons chacune de ces difficultés.

Premièrement, la Napoule a son nom latin *Epulia* et par conséquent l'appellation *Ad Horrea* doit s'appliquer à un autre lieu. Pour que cette raison fut concluante, il faudrait établir que le même lieu ne peut avoir plusieurs noms; or c'est précisément le contraire qui se produit souvent. Cannes s'est appelée simultanément *Caminale* ou *Canois*, *Castrum Marcellini* et Châteaufranc (5); la Turbie a été *Tropœa Augusti* et *Turris beata* (6); pourquoi *Ad Horrea* ne serait-il pas la Napoule, surtout si nous pouvons établir sur des raisons probables le changement de nom ? Remarquons d'abord que les stations romaines dont la dénomination est précédée de la préposition *ad* étaient, d'un com-

(1) Mémoire, p. 10.
(2) id. p. 12.
(3) id. id.
(4) id. p. 13.
(5) *Le nom de Cannes et la voie aurélienne*, par M. Pierrugues, pages 3 et 4.
(6) *La Turbie, le Melkarth* de Monaco par le même, page 23.

mun aveu, des localités où, en établissant une station, les voyers n'avaient pas trouvé d'agglomération existante ; il n'y a donc rien d'étonnant que l'agglomération soit venue plus tard se former autour de la station et qu'elle ait pris un nom différent des greniers. Quel fut ce nom ? Celui d'*Epulia*, en tant que nom commun, n'est ni latin ni bas latin ; on ne le trouve ni dans les dictionnaires de la bonne latinité, ni dans Ducange. S'il existait, il signifierait, a-t-on dit (1), vivres, approvisionnements, ce qui viendrait à l'appui de notre thèse ; mais nous abandonnons cet argument et nous préférerions, si *Epulia* était latin, rattacher son étymologie à *Epulæ*, *epulari* et voir dans le territoire ainsi désigné un lieu de festin et de plaisance. Selon notre sentiment, tout cela est gratuit et sans probabilité. Le nom d'*Epulia* se trouve, d'après Papon, dans une charte de 1130 dont on a perdu la trace ; on le voit dans une autre charte de 1134 qui est conservée dans les archives de la Cour des Comptes. C'est un mot populaire, probablement d'origine celtique, que les tabellions du moyen âge ont latinisé. On peut, en effet, faire venir *Epulia* de *e* pour *en* (corruption fréquemment admise pour *in*) et de *pulia*, pépinière ou taillis (2); ou de *en pola* (d'où aussi par métathèse *Nepola*), mot qui, d'après Ducange, signifie *agger ad ripam*, tertre riverain, ce qui désignerait parfaitement la position de la Napoule (3).

Le nom de *Epulia* ou *Napulia* serait un terme dont l'usage aurait précédé celui d'*Ad Horrea* et lui aurait survécu. Plus tard,

(1) L'abbé Alliez, *Les Iles de Lérins*, *Cannes* etc. Ch. VII, § 2, p. 364. — M. Pierrugues, *Mémoire sur la station* Ad Horrea, page 13.

(2) Lexique de Maigne d'Arnis, abrégé de Ducange, page 1825.

(3) Ducange, tome V, page 830.

il céda lui-même devant le nom du château fort qui fut bâti sur ce sol et qui fut appelé *Castrum de Avenionetto*, nous ne savons pourquoi ; ou plutôt les deux appellations existèrent simultanément et un document de 1345 en fait foi (1). C'est le cahier des procès-verbaux de la perception des dîmes prélevées sur la Provence ecclésiastique, en conformité des lettres de l'archevêque d'Aix, Armand de Barces, commissaire député par Clément VI. — On y lit au paragraphe qui regarde l'évêché de Fréjus :

« *De Avinhoneto, alias de Napla*, lib. II, sol. XVII, d. V. » Le nom d'Avignonnet, a passé, avec une modification (2) sous laquelle on le reconnaît, à *Notre-Dame de la Vignette* ou *de Vigneron* ; mais celui de Napoule a résisté à toutes les tentatives de supplantation. L'arrivée des Villeneuve comme seigneurs du *Castrum Avenionetti* favorisa-t-elle le maintien de ce nom, et en fit-on *Neapolis* après la ruine d'*Avenionettum*, en 1390, par Raymond du Turenne et la reconstruction du château ? Tout cela est possible; la famille de Villeneuve put bien, par une simple paronomasie, emprunter à la langue grecque un nom qui, en signifiant nouvelle ville, rappelait en même temps la résurrection du *Castellum* et le seigneur qui l'avait reconstruit. Mais il n'en est pas moins acquis que le nom de *Napula* existait avant ces évènements et que le chanoine Alliez s'est trompé (3), lorsqu'il a cru voir une erreur de date dans les lettres patentes par lesquelles la

(1) Nous sommes redevable de cette précieuse communication à M. Mireur, archiviste du département du Var.

(2) Voir dans l'abbé Alliez (*les Iles de Lérins*, etc., Ch. XI, § VIII, page 312) une étymologie d'*Avenionettum* qui a, dit-il, quelque apparence de vérité.

(3) Ibid. page 314.

Reine Marie donne ou confirme à Guillaume de Villeneuve ses droits seigneuriaux sur la Napoule en 1387. Ainsi, *Napula*, *Epulia*, sont des termes qui ont toujours désigné le pays d'après ses conditions topographiques; *Ad Horrea* a désigné l'établissement romain; *Avenionetum*, le château du moyen âge et est resté à la chapelle de Notre-Dame. *Neapolis* sera, si l'on veut, un quatrième terme inventé pour nommer toujours le même lieu. Ce luxe d'appellations ne nous effraie pas et ne doit pas être suspecté d'invraisemblance, dès qu'il y a une raison plausible de les admettre toutes (1).

Nous passons à la seconde difficulté élevée par M. Pierrugues. « La voie romaine, dit-il, traversant l'Estérel et suivant presque le tracé de la voie nationale, la Napoule pouvait et devait être laissée de côté, car il est impossible que la route descendît d'abord vers la mer pour remonter ensuite vers les gorges de l'Estérel (2) ». Nous ne croyons pas à cette impossibilité que nous proposons, au contraire, à nos lecteurs comme une réalité. Pour mieux nous faire comprendre, suivons, avec le commandant Rabou, la voie aurélienne en partant d'Antibes et en nous dirigeant vers Fréjus (3). « Elle passait proche le Golfe Juan en face duquel, non loin de l'endroit où débarqua Napoléon I[er], au bord de la route, a été trouvée, il y a peu de temps, une borne mil-

(1) *Neapolis* avait si bien remplacé les autres noms que Peyresc, Gassendi et Jacques Antelmy, trompés par la paronymie, ont confondu *Neapolis* et *Athenopolis*; ils ont donc trouvé *Neapolis* dans des documents que nous n'avons pas sous la main. (Voir Jos. Antelmy *Assertio pro unico Eucherio*, page 108).

(2) *Mémoire*, page 12.

(3) *Mémoire* déjà cité, page 118 de la *Revue archéologique*.

liaire; (1) se dirigeait de là sur Cannes, où se trouvent un pont romain sur le Riou et, dans le territoire, des fragments de voie; puis franchissant la Siagne et contournant le golfe de la Napoule à peu près parallèlement, venait aboutir à la Napoule, située, en y comprenant les rares contours, à douze mille d'Antibes et, comme nous le verrons tout à l'heure, à 26 ou 27 kilomètres de Fréjus (2) ». De là elle doublait le Cap-Roux dans le principe et de là aussi partait la rectification qui dirigea la route sur les cols de l'Estérel. Comme nous l'avons dit ci-dessus, en donnant les preuves de l'existence de cette double voie, le tracé par l'Estérel est allé toucher la Napoule jusqu'au premier quart de ce siècle, et ce n'est que depuis cette époque seulement qu'une chaussée presque en ligne droite va du pont sur la Siagne à l'entrée du défilé du Tremblant. Pourquoi l'ancienne route, que nous supposons à bon droit, avec M. Pierrugues, se confondre presque avec la voie romaine, allait-elle contourner ainsi près de la Napoule ? Nous en voyons deux raisons qui se prêtent un jour réciproque et apportent à notre thèse une sorte de démonstration. Premièrement, les Romains, en abandonnant le tracé du Cap-Roux, durent en utiliser tout ce qu'il était possible de raccorder à la voie nouvelle, et se dispensèrent ainsi de construire une se-

(1) C'est celle qui a fait croire que la voie quittait le littoral pour s'enfoncer dans les terres jusqu'à Auribeau.

(2) M. Rabou n'a pas donné la preuve qu'il y a 26 ou 27 kilomètres de la Napoule à Fréjus par la voie du littoral. Mais M. Jourdan, qui a tracé plus de 210 kilomètres de projets de voie à travers ces contrées, nous certifie l'exactitude de cette assertion : Girardin (*Descrip. hist. du diocèse*, tome VIII, pag. 82 et 83 de notre bulletin) affirme également que la distance entre Fréjus et la Napoule est la même par les deux voies.

conde chaussée dans la plaine de Laval. Secondement, ce qui est plus plausible encore, ils conservèrent la station qui devait exister déjà entre Antibes et Fréjus et ne furent pas obligés d'aller chercher à en établir un autre, à une faible distance de celle qui était installée et dans un défilé malaisé à défendre contre les indigènes. En d'autres termes, le contour par la Napoule du tracé qui traverse l'Estérel, prouve qu'il y avait eu une première voie, et ce tronçon de la première voie ne fut conservé dans la seconde que pour aller toucher la station *Ad Horrea*, qui était donc la Napoule. Et, en effet, s'il fallait un point de ravitaillement aux troupes en marche avant de franchir les cols de l'Estérel, ne leur en avait-il pas fallu un précédemment avant de s'engager dans la traversée tout aussi pénible du Cap-Roux ? Ce relais nécessaire aux troupes avant la création de cette seconde voie ne pouvait être qu'à la Napoule.

N'oublions pas d'ailleurs que l'itinéraire maritime d'Antonin marque une station à Lérins; or pour que cette station eût son utilité, il devait y avoir à proximité sur le continent un établissement destiné à emmagasiner tout ce qui fait l'objet de l'importation et de l'exportation, et quel point pouvait être plus favorable à un entrepôt que le rivage situé à l'extrémité d'une plaine fertile, dans une position découverte, à l'abri d'un coup de main ? Tout cela ne milite-t-il pas en faveur de la Napoule et ne suffit-il pas à expliquer pourquoi les Romains, en se dirigeant vers l'Estérel, avaient contourné vers le littoral, malgré leur prédilection pour la ligne droite dont la voirie héritait encore au commencement de ce siècle ?

Mais les greniers souterrains découverts à la Napoule n'ont

pas des caractères archéologiques probants pour faire admettre que la Napoule a été *Ad Horrea!* C'est la troisième difficulté que nous avons à résoudre. Nous pourrions le faire en soutenant, avec des auteurs plus compétents que nous, le caractère romain de ces constructions. Voici ce qu'en dit le commandant Rabou (1) : « Si tant de raisons sérieuses ne suffisaient pas à établir qu'Auribeau n'a pas de raison d'être la station cherchée, des débris existant non loin de l'ancien château de la Napoule, débris grandioses quoiqu'à demi enfouis, pas assez cependant pour qu'on n'en puisse saisir le caractère et apprécier la solidité, viendraient achever d'établir une certitude absolue. A la partie Est existe un magasin considérable, divisé en plusieurs compartiments spacieux que forment des piliers massifs soutenant des voûtes. Vers le Sud, d'autres magasins. Les habitants, si vous les interrogez, vous raconteront que, dans le pays, ces vestiges se sont toujours appelés *les greniers*, qu'un carré assez étendu est voûté et qu'une charrette trop chargée passant sur la place défonça le sol et mit à nu un magasin nouveau ».

Toutefois nous préférons ne pas engager la discussion sur un point où nous confessons notre incompétence et qui divise les archéologues. Notre réponse sera basée sur cette phrase de M. Pierrugues.« Des greniers, il en a fallu toujours pour garder les produits en céréales de la plaine, puisqu'elle donnait au-delà de la consommation des habitants (2) ». S'il a toujours fallu des greniers, les Romains en eurent en ce lieu, et les greniers dont

(1) *Mémoire* cité plus haut (*Revue archéologique*).

(2) *Mémoire*, page 12.

les vestiges subsistent, s'ils ne sont pas romains, n'ont fait que remplacer les greniers romains, comme les remparts de Riculfe et ceux du XV[e] siècle ont été élevés autour de l'antique *Forum Julii* avec les pierres des murs construits par le peuple-Roi.

Nous arrivons à la quatrième des raisons invoquées contre l'opinion qui met *Ad Horrea* à la Napoule. D'un commun accord, elle est la plus décisive; de quel côté fera-t-elle pencher la balance?

La table de Peutinger et l'itinéraire d'Antonin marquent également douze mille d'Antipolis à la station *Ad Horrea*, et la distance d'*Ad Horrea* à Fréjus est, d'après Peutinger, de dix-sept, d'après Antonin, de dix-huit milles.

Le mille romain valant 1481 mètres 75 cent., la première distance serait de 17 kil. 781 et la seconde, de 25 kil. 189, selon Peutinger, de 26 kil. 761, selon Antonin. « Or, dit M. Pierrugues, il n'y a pas 18 kilomètres d'Antibes à la Napoule et il y en a plus de 27 de la Napoule à Fréjus. Pourtant c'était là l'argument principal et il tombe devant la réalité des faits (1) ».

Nous ne pouvions pas résoudre la difficulté ainsi soulevée sans procéder à une nouvelle et scrupuleuse mensuration de la route. Nous avons eu, pour cela, recours à l'itinéraire que l'administration des ponts et chaussées a bien voulu mettre à notre disposition et d'après lequel nous avons dressé le tableau que l'on trouvera à la fin de ce travail. Or les mesures fournies par cet itinéraire nous donnent, d'après Antibes au point de la route d'où part le chemin de la Napoule, 18 kil. 118 mètres, et de cet embranche-

(1) *Mémoire*, page 13.

ment à l'entrée dans Fréjus, qui était autrefois un point central de la cité, 27 kil. 153 mètres.

Mais remarquons que, du côté d'Antibes, il faut ajouter le kilomètre qui est entre la nouvelle route n° 97 et l'ancien pont de l'Argentière pour arriver jusqu'à l'emplacement où commençait la station *Ad Horrea*, tandis que, du côté de Fréjus, il faut retrancher d'un bloc les 1667 mètres dont la route a été allongée, depuis qu'elle a été rectifiée entre la bastide Amic et le col du Logis-de-Paris. Nous avons donc, du côté d'Antibes, 19 kil. et près de 200 mètres, soit 1400 mètres environ d'excédent sur la voie romaine. M. Pierrugues, dans l'amicale correspondance que nous avons échangée sur le sujet qui nous occupe, nous a fourni lui-même les éléments pour expliquer cet excès : « la voie aurélienne, nous dit-il, ne suivait pas les allongements de notre route actuelle ; du golfe Jouan elle franchissait le col Saint-Antonin, territoire de Vallauris, pour arriver à Cannes et ne se portait point, en s'allongeant, vers la Croisette. Elle passait, c'est à peu près certain, derrière Cannes sur un pont et ne se développait pas en circonvolution le long du quartier Saint-Pierre (1) ».

Nous adoptons pleinement cette explication et, en donnant ainsi raison de l'excès de la route nationale sur la voie romaine, nous nous rendons compte des 12 milles qui séparaient *Antipolis* d'*Ad Horrea* placé à la Napoule. Loin de n'avoir pas 18 kilomètres d'Antibes à la Napoule, nous avons plus d'un kilomètre en sus, excédent dont nous venons de dire la provenance, et, du côté de Fréjus, nous avons, non pas plus de 27 kilomètres, mais 25k 480

(1) Lettre du 23 avril 1879.

mètres, à peu près la moyenne entre les 17 milles de Peutinger et les 18 milles d'Antonin. Nous croyons qu'on ne peut rien trouver de plus précis (1).

Maintenant, examinons la distance en partant du point où M. Pierrugues place *Ad Horrea*. « L'*Ad Horrea* de la carte de Peutinger et de l'itinéraire d'Antonin, dit-il, doit être les Adrets, non pas peut-être l'agglomération actuelle motivée par l'existence de l'église (2), mais un point de ces habitations disséminées vers le

(1) M. Hayaux du Tilly a présenté au Congrès Archéologique de France (session tenue à Arles en 1875) un travail de la plus haute importance intitulé : *Nouvelle lecture de la carte de Peutinger*. Il n'hésite pas à fixer à la Napoule la station *Ad Horrea* qui « devait être au débouché de plusieurs vallées apportant les approvisionnements à proximité de la mer et de la grande voie par où les approvisionnements s'écoulaient ». Mais il croit qu'il y a erreur sur la carte de Peutinger quand elle indique une distance de XVII milles, entre *Ad Horrea* et Fréjus. « Cette erreur est certaine, dit-il, parce qu'elle excède tellement la distance véritable qu'on ne peut comprendre un changement de parcours inutile et d'ailleurs impossible entre *Forum Julii* et la station *Ad Horrea* placée partout ailleurs qu'à la Napoule ». On reconnait bien vite que M. Hayaux du Tilly a écrit ces lignes dans la conviction que les XVII milles romains appuyaient l'opinion qui met *Ad Horrea* à Grasse ou à Auribeau ; il rejette ce chiffre *à priori* parce qu'une absence de mémoire, probablement, a créé une certaine confusion dans son esprit. Ceux qui ont placé *Ad Horrea* à Grasse ou à Auribeau ont si bien reconnu que le chiffre XVII s'applique à la Napoule qu'ils ont imaginé une erreur sur les itinéraires et ont proposé de lire XXII ou XXIII, au lieu de XVII ou XVIII. M. Hayaux du Tilly était, en outre, préoccupé par la pensée de trouver en excès, à l'Est de Fréjus, les milles que la table de Peutinger soustrait du côté Ouest entre *Forum Julii* et *Forum Voconii*. En effet, cette table marque entre ces deux points XVII milles, tandis que l'itinéraire d'Antonin, d'accord avec la lettre célèbre de Plancus à Cicéron, en marque XXIV. Mais si l'on fait attention que, de *Forum Voconii* à *Matavone*, Peutinger marque XXII milles et Antonin XII seulement, on comprend aisément que la compensation nécessaire à la concordance doit être établie toute entière du côté Ouest de Fréjus sans revenir vers l'Est pour opérer une correction interdite par la topographie.

(2) Il semblerait, au contraire, que l'existence de l'église, qui n'est pas un sanctuaire fondé pour consacrer un souvenir, est motivée par l'agglomération déjà formée.



pont du Tremblant et qui fait partie du territoire des Adrets, à peu près sur la route nationale (1) ». En concédant à l'auteur du mémoire que le quartier du Tremblant puisse se confondre avec le quartier des Adrets, nous trouvons d'Antibes au Tremblant 20 kil. 128 et du Tremblant à Fréjus 25 kil. 053. Il faut, en toute justice, retrancher de cette distance, trop longue du côté d'Antibes, les 1,400 mètres dont nous avons fait la soustraction pour calculer la distance en faveur de la Napoule; mais, en donnant sur ce point toute la latitude permise par l'inspection des lieux, il faudra bien reconnaître que le Tremblant distance de près d'un kilomètre le douzième mille romain en partant d'Antibes.

Cela ne serait rien si ce kilomètre qui est en excès du côté d'Antibes ne nous manquait pas du côté de Fréjus; mais c'est précisément ce qui arrive. Car en supprimant de la distance du Tremblant à Fréjus les 1,667 mètres dont la voie s'est allongée lors de la rectification entre la bastide Amic et le col du Logis-de-Paris (rectification exécutée entre les années 1845 et 1850), il ne nous reste plus que 23,386 mètres pour représenter 17 ou 18 milles qui équivalent respectivement à 25,189 ou à 26,671 mètres.

Pour rendre ce calcul plus démonstratif, nous avons concédé à M. Pierrugues que les Adrets pouvaient se confondre avec le quartier du Tremblant; mais nous croyons que, parmi ceux qui ont voyagé dans l'Estérel, ou qui sont familiarisés avec les dénominations vulgaires de nos contrées, il en est bien peu qui lui fassent une concession pareille.

D'abord les Adrets n'ont pas eu jusqu'ici de territoire, mais

(1) *Mémoire*, page 13.

étaient eux-mêmes une portion de territoire ou un quartier. Une circonscription légale n'a été créée sous ce nom que depuis que les Adrets, détachés de la commune de Montauroux, sont devenus une commune du canton de Fréjus ; ce qui s'est accompli il n'y a pas trente ans. Nous ne pouvons donc pas admettre que le nom d'un quartier rural soit passé à un autre. Ensuite on a toujours regardé comme point central, comme l'axe du quartier des Adrets, l'auberge de l'Estérel, qui est à 15 kil. 348 de Fréjus et jamais personne n'a fait descendre les Adrets sur le versant oriental jusqu'au Tremblant, c'est-à-dire au bas de la seconde côte, ou soit à 9 kil. 705 de l'auberge. Comment supposer que les habitants d'*Ad Horrea* aient ainsi fait voyager leurs Pénates dans le cours des siècles, pour venir se fixer au Planestel ou au hameau de l'église, qui sont les deux principales agglomérations? Ce n'est pas à pareille distance que le noyau d'un bourg quelconque se déplace. A tout prendre, si l'on veut que les Adrets soient l'ancien *Ad Horrea*, transporté à 9 kilomètres et plus, pourquoi ne pas faire partir ceux qui ont fondé les Adrets actuels de la Napoule, c'est-à-dire de deux kilomètres plus loin? Car, par la rive droite de l'Argentière, il y a à peine deux kilomètres du Tremblant à la Napoule. A défaut des ruines de constructions romaines que l'on cherche vainement dans l'Estérel (1), on aurait, du moins, une raison hypothétique à fournir en faveur de ce système : les pirates, dirait-on, ont refoulé les indigènes loin du littoral et ceux-ci sont allés fonder un nouvel *Ad Horrea* qu'ils ont nommé les *Adrets* en souvenir du premier, dont les

(1) *Memoire*, page 14.

greniers en ruine près de la plaine fertile en céréales rémémoraient l'ancienne prospérité.

Mais nous abandonnons bien vite cette hypothèse et nous croyons que les raisons concluantes font défaut pour voir dans les Adrets actuels l'ancien *Ad Horrea*, même au point de vue de l'étymologie. Que l'on fasse venir le mot *Adrets* ou *Adrechs* d'*ardere* (exposition brûlante) ou de *à dextris* (à droite en regardant le sc leil levant), ou, mieux encore, qu'on le considère comme synonyme de *endret*, endroit, l'opposé de l'*envers* (1), ce terme a toujours signifié en Provence un endroit exposé au midi et a pour corrélatif le terme *ubac* (2), qui signifie terrain exposé au nord. Il est vrai que le même mot peut venir, dans des cas différents, d'une racine différente : Ainsi Châlons-sur-Marne vient de *Catalaunum et* Chalon-sur-Saône de *Cabillonum;* ainsi encore Aire, dans le Pas-de-Calais, vient d'*Area* et Aire, dans les Landes, d'*Aturæ*. Mais dans ces exemples et d'autres semblables, nous voyons des pays dont l'emplacement est connu et dont le nom se transforme dans la suite du temps et par des altérations que l'on peut suivre pas à pas. Dans le cas qui nous occupe, au contraire, il s'agit de circonscrire la situation d'une localité dont la trace est perdue, en ayant recours à l'étymologie insolite d'une expression dont le sens est fixé par un usage constant.

N'oublions pas d'ailleurs que les *Adrets de Montauroux,* comme l'on nommait ce quartier avant qu'il fût commune, ont, à l'instar de toutes les localités ainsi désignées, les *ubacs* qui leur corres-

(1) Le provençal dit *avers*, qui est bien le corrélatif de *adrets* (V. le dictionnaire provençal de Mistral).

(2) *Ubac* paraît dériver du latin *opacus*.

pondent. Bien plus, ils sont placés entre deux *ubacs*, celui qui les sépare de Montauroux et celui qui constitue le *vallon de l'ubac*, au versant Nord du Mont Vinaigre, comme on peut le voir sur la grande carte du Var dressée par M. Bosc.

Un mot encore sur l'étymologie. Pourquoi et comment l'article aurait-il été préposé aux mots *Ad Horrea?* Nous comprenons *les* greniers, *les Horrea* comme *la* Turbie, *turris beata*; mais non les *Ad Horrea;* les altérations successives n'auraient pu engendrer cette anomalie. On cite parmi les stations romaines une autre localité ayant la même appellation accrue d'un qualificatif: *Ad Horrea cœlia*; elle se trouve dans la Byzacène, contrée de l'Afrique propre (1); les Arabes en ont fait Erklia, où l'on ne retrouve rien de la préposition *ad.* La station *Ad Turrim* de notre voie aurélienne est devenue Torreves, puis Tourves. Naturellement la préposition *Ad* ne peut figurer dans l'altération d'une expression dont elle ne fait point partie intégrante, et dans laquelle son rôle se borne à indiquer, par l'idée d'*à peu près*, *à l'entour*, l'absence d'agglomération autour d'un point nettement déterminé et conservant son appellation. On s'arrêtait à la station située près des greniers, près de la tour, *ad Horrea*, *ad Turrim*, mais les greniers et la tour restaient *Horrea* et *Turris* et ne pouvaient nous donner ni *les Adrets*, ni *les Atours.*

Nous croyons donc avec M. Pierrugues que l'argument le plus décisif pour fixer l'emplacement de la station *Ad Horrea* est celui des distances; mais, contrairement à ses conclusions, nous ne pensons pas que l'on puisse reconnaitre cette *mutatio*

(1) Dictionnaire latin-allemand de Freund, traduit de l'allemand en français par Theil.

dans les hameaux parsemés le long de l'Estérel, et nous opinons que la Napoule réalise le plus exactement la distance indiquée par les itinéraires entre *Ad Horrea* et Antibes, d'un côté, entre *Ad Horrea* et Fréjus de l'autre. Nous formulons notre jugement avec d'autant plus d'assurance que rien, dans ce que nous avançons, ne va à l'encontre de la réputation d'érudit si bien méritée par notre docte confrère. La contradiction est ici, comme dans toute discussion, le choc d'où pourra jaillir la lumière, et nous nous applaudissons d'un dissentiment tout platonique, qui, même en passionnant le débat, aura eu pour principal effet d'activer une correspondance pleine de courtoisie et de resserrer ainsi les liens déjà étroits d'une vieille et chère confraternité.

TABLEAU des distances entre les principaux points de la route nationale n° 97 d'Antibes à Fréjus,

(dressé d'après les chiffres fournis par l'administration des ponts et chaussées).

La distance entre deux points quelconques se trouve indiquée dans la case commune à la ligne verticale placée sous le nom le plus haut et à la ligne horizontale placée à côté du nom le plus bas. Exemple : d'Antibes au Tremblant : $20^{k}218$; du pont suspendu à l'Estérel, $13^{k}321$.

Antibes.										
$9^{k}157$	Cannes (passage à niveau du chemin de fer).									
$11^{k}289$	$2^{k}132$	Cannes (pont sur le Riou).								
$15^{k}584$	$6^{k}427$	$4^{k}295$	pont Saint-Cassien.							
$10^{k}602$	$7^{k}445$	$5^{k}313$	$1^{k}018$	pont suspendu.						
$18^{k}118$	$8^{k}961$	$6^{k}829$	$2^{k}534$	$1^{k}516$	Embranchement de la Napoule.					
$18^{k}958$	$9^{k}801$	$7^{k}669$	$3^{k}374$	$2^{k}356$	$0^{k}840$	Minelle.				
$20^{k}218$	$11^{k}061$	$8^{n}929$	$4^{k}634$	$3^{k}616$	$2^{k}100$	$1^{k}260$	Le Tremblant.			
$22^{k}565$	$13^{k}408$	$11^{k}276$	$6^{k}981$	$5^{k}963$	$4^{k}447$	$3^{k}607$	$2^{k}347$	Le pont Saint-Jean.		
$29^{k}923$	$20^{k}766$	$18^{k}634$	$14^{k}339$	$13^{k}321$	$11^{k}805$	$10^{k}965$	$9^{k}705$	$7^{k}358$	L'Estérel.	
$45^{k}271$	$36^{k}114$	$33^{k}982$	$29^{k}687$	$28^{k}669$	$27^{k}153$	$26^{k}313$	$25^{k}053$	$22^{k}706$	$15^{k}348$	Fréjus.

BOTANIQUE DU VAR.

PLANTES NOUVELLES OU RARES.

PAR

A. ALBERT.

AVANT-PROPOS.

Depuis le Catalogue que M. Hanry a fait paraître, en 1853, dans le *Prodrome d'histoire naturelle du Var*, rien n'a été publié, je crois, sur les phanérogames du département.

En attendant l'apparition de la flore à laquelle travaille M. Huet, j'ai pensé qu'il ne serait peut-être pas inutile de donner une liste des plantes rares ou nouvelles que j'ai récoltées dans le Var depuis 1868.

Dans la partie Nord, peu explorée jusqu'ici, se trouvent les stations remarquables de Margès, des escarpements du Verdon et d'Artuby, dans la commune d'Aiguines; puis, la forêt et les escarpements de Brovès à la Martre; les bois de Châteauvieux et de Comps; enfin, les montagnes de Bargeaude et de la Cabrière à Ampus et la forêt de Vérignon. La végétation y est tellement variée et abondante que le botaniste ayant le loisir de fouiller minutieusement tous les accidents du sol, aux différentes époques de l'année, y ferait encore plus d'une découverte; car, je suis loin de les avoir épuisées. Ainsi, en 1880, après dix années

d'herborisations dans la localité, j'ai récolté dans les prés de Lagneros deux plantes que je n'y avais pas encore observées: *Trifolium micranthum*, Viv., et *Sedum pentandrum*, Bar.; à la vérité, ce sont deux végétaux minuscules.

Je devais ne donner que la liste des plantes dont ne fait pas mention le *Prodrome;* mais, après réflexions, j'ai pensé que mon petit travail serait plus utile en y comprenant certaines raretés pour lesquelles j'ai découvert de nouvelles stations, comme le *Smyrnium perfoliatum*, L., que j'ai trouvé à Ampus, sous les chênes de Lagneros, jusqu'à environ 1100 m. d'altitude.

DICOTYLÉDONÉES.

THALAMIFLORES.

RENONCULACÉES.

1. **Thalictrum minus**, L. — Assez abondant dans les bois de Vérignon; se trouve aussi à Ampus, dans les bois de Bargeaude; fin juin et juillet.
2. **T. majus**, Jacq. — J'en ai trouvé quelques pieds dans les bois de la Cabrière, à l'hubac de Jeanne; fin juin.
3. **Anemone alpina**, L. — Se trouve dans les bois de Vérignon, au sommet de Margès, dans la commune d'Aiguines; mai.
4. **A. rosea**, Hanry. — J'ai trouvé, à la Farlède, quelques stations de cette jolie anémone : à Couzuyes et à la Tourache. Fleurit plus tôt que l'*A. cyanea*, Risso; en 1883, je l'ai récoltée dès le commencement de janvier.
5. **Adonis flammea**, Jacq. — Çà et là dans les blés, surtout dans les lieux pierreux de la montagne, Ampus; juin.
6. **Ranunculus Drouetii**, Schultz. — Dans les fossés d'Aby, à Ampus et à la plage d'Hyères; fin mars et avril.
7. **R. gramineus**, L. — Prairies et collines herbeuses de tout le nord du département : Ampus, Vérignon, Aiguines, Comps, etc.; mai.
8. **Ranunculus aduncus**, Gr. et Godr. — Cette belle espèce se trouve en abondance dans les bois de Vérignon et d'Ampus et probablement dans tout le nord du département; juin.



9. **R. albicans**, Jord. — Lieux herbeux et pierreux de Bargeaude, les Colles; se trouve jusque dans les champs (Ampus); mai et juin.

10. **Aquilegia viscosa**, Gouan. — Escarpements au nord de Margès, dans la commune d'Aiguines et forêt de Brovès à la Martre; juin et juillet.

11. **Delphinium fissum**, W. K. — Cette superbe espèce est rare dans les escarpements d'Artuby et du Verdon, dans la commune d'Aiguines; juillet.

12. **D. staphysagria**, L. — Autour des champs et parmi les décombres, aux Guiols et aux Grands, commune de la Farlède; juin.

13. **Pæonia peregrina**, Mill.—Cette belle plante est abondante dans tout le nord de la commune d'Ampus, dans les bois de Vérignon; mai.

BERBÉRIDÉES.

14. **Berberis vulgaris**, L. — Escarpements de Margès à Aiguines; j'en ai trouvé quelques pieds le long du ruisseau au plan d'Ampus; fl. juin, fr. septembre.

FUMARIACÉES.

15. **Corydalis solida**, Smith. — Dans les bois au nord de Bargeaude (Ampus), Margès, à Aiguines et probablement dans tous les bois montagneux du nord du département; avril.

16. **Fumaria Vaillantii**, Lois. — Dans les champs, à Ampus; mai.

CRUCIFÈRES.

17. **Sinapis cheiranthus**, Koch. — Je rapporte à cette espèce une plante que j'ai récoltée au sommet de la montagne de Coudon en 1876 et que j'ai revue depuis; fin avril.

18. **Hesperis purpurascens**, Jord. — *H. laciniata*, All., *pro parte.* — Assez abondante dans les escarpements autour d'Ampus. Je l'ai rencontrée également dans les escarpements du Verdon et d'Artuby; avril et mai.

19. **Matthiola tristis**, R. Brown. — Sables dolomitiques à Ville-Haute, près d'Ampus; graviers d'Artuby; collines arides à Camp-Juès, Aiguines; juillet.

20. **Sisymbrium asperum**, L.—Champs inondés l'hiver à Aby, Ville-Haute, etc. (Ampus); fin mai et juin.

21. **S. Sophia**, L.— Décombres, à la Martre; août 1874.

Je doute que cette plante croisse à Hyères, Bagnols et Toulon comme l'indique le *Prodrome d'histoire naturelle du Var.*

22. **S. austriacum**, Jacq., var. *acutangulum*, Koch.— Champs cultivés au Plan de Camp-Juès dans la commune d'Aiguines; juin 1871 et les années suivantes.

23. **Arabis brassicæformis**, Wallr.— Lieux pierreux des bois de Vérignon; Aiguines, à Margès; Ampus, à Bargeaude, etc.; mai.

24. **A. auriculata**, Lam. — Dans les escarpements, autour d'Ampus, le long de la rivière et tout le nord du département; avril et mai.

25. **A. Gerardi**, Bess. — Autour des champs et dans les prés secs, à Ampus; mai.

26. **A. alpina,** L. — Abondante au nord de Margès et dans les escarpements du Verdon à Aiguines. Je l'ai trouvée aussi à Ampus, au nord de Bargeaude et à côté du pont de Raton, près du village, à moins de 500 m. d'altitude; mai et juin.

27. **Cardamine sylvatica,** Link. — Dans les bois, au nord de Margès et dans les escarpements du Verdon à Aiguines; juin.

28. **Dentaria pinnata,** Lam. — Escarpements de Margès, vers la source de Vaumale. J'ai récolté cette magnifique crucifère en fruits, le 4 juillet 1879.

29. **Alyssum alpestre,** L. — Versant méridional de Bargeaude et de la Cabrière, à Ampus; juin.

30. **Draba aizoides,** L.— Au sommet de Margès, dans la commune d'Aiguines; mai et juin.

31. **Kernera saxatilis,** Rchb., var. *auriculata.* — Fissures des rochers dans les escarpements du sommet de Margès; juin.

32. **Myagrum perfoliatum,** L.—Champs inondés l'hiver à Aby, au plan d'Ampus, etc., où elle n'est pas rare; mai et juin.

33. **Camelina sylvestris,** Wallr. — Ampus, dans les moissons; assez commune; juin.

34. **Biscutella cichoriifolia,** Lois. — *B. hispida,* DC. —Aiguines, dans les champs, à Camp-Jués; Ampus, terrains pierreux au bord des escarpements de la rivière, lieu dit le Planastel; juin.

35. **Iberis saxatilis,** L.—Ampus, coteaux dolomitiques, depuis

les Clappes jusqu'à Fontigon ; Aiguines, à Margès et dans les escarpements du Verdon ; mai et juin.

36. **Capsella rubella,** REUT.—*C. rubescens,* PERSONNAT.—Çà et là à Ampus, dans les lieux incultes, une partie de l'année.

37. **C. hybrida,** NOB., *in herb.*

Je ne pense pas, comme le prétendent quelques botanistes, que cette plante soit une déformation, une monstruosité du *Capsella bursa-pastoris.* S'il en était ainsi, il me semble qu'elle ne se rencontrerait pas aussi fréquemment et toujours avec les mêmes caractères : silicules très-petites, avortées, 5-6 fois plus courtes que les pédicelles ; grappe fructifère très-allongée. Je l'ai observée pendant plus de dix ans à Ampus, où on la trouve dans les *fouillis* de *C. bursa-pastoris*, en mai surtout.

38. **C. bursa-pastoris,** L. — Très-commune toute l'année ; cette espèce, excessivement polymorphe, présente, à Ampus, les formes ou variétés suivantes :

A. obtusangula, NOB., *in herb.*

Pédicelles deux fois aussi longs que la silicule ; celle-ci aussi large que longue (5 mill.), peu échancrée, à *sinus obtus;* graines oblongues, d'un brun jaunâtre ; feuilles radicales roncinées ; fleurs blanches à pétales presque deux fois aussi longs que les sépales.

B. acutangula, NOB., *in herb.*

Pétales un peu plus longs que les sépales ; pédicelles de 12 millim.; silicules souvent violacées, un peu plus longues que larges (5 mill. sur 6), profondément échancrées au sommet, *sinus aigu*, lobes arrondis ; graines ovoïdes, moins allongées que celles de la précédente.

C. emarginata, NOB., *in herb.*

Pédicelles deux fois aussi longs que la silicule; celle-ci, un peu plus longue que large, 5 millim. sur 6, faiblement *émarginée* au sommet; graines ovoïdes d'un brun clair.

D. cuneata, NOB., *in herb.*

Pétales un peu plus longs que les sépales; pédicelles de 10-11 millim.; silicules de 8 millim. de long sur 4 1/2-5 de large, *longuement atténuées, en coin, à la base,* faiblement échancrées au sommet, à sinus formant un angle droit, lobes arrondis; graines nombreuses ovoïdes; feuilles roncinées.

E. macrocarpa, NOB., *in herb.*

Pédicelles une fois et demi aussi longs que les silicules, celles-ci *grandes*, un peu plus longues que larges, de 7 à 8 millim. de long sur 5 à 6 de large; profondément échancrées au sommet, à sinus formant un angle aigu; graines nombreuses, 10-12 dans chaque loge; feuilles inférieures roncinées.

CISTINÉES.

39. **Helianthemum hirtum,** PERS. — Coteaux sablonneux à Ampus où il est abondant; juin.

40. **Fumaria viscida,** SPACH. — *Helianthemum glutinosum*, PERS. — Coteaux arides des escarpements de la rivière, vers les Frayères (Châteaudouble) et à Solliès-Pont.

VIOLARIÉES.

41. **Viola sylvatica,** FRIES. — Abonde dans les bois, à Ampus, Vérignon, Aiguines, etc.; avril, mai.

42. **V. sepincola,** JORD. — Dans les prés, à Ampus; avril.

43. **V. Riviniana,** RECHB.—Bords des ruisseaux, dans les haies et les bois, à Châteaudouble, Ampus, etc.; avril, mai.

44. **V. arenaria,** DC. — Collines pierreuses, aux Colles, commune d'Ampus et à Margès, commune d'Aiguines; avril.

45. **V. Jordani,** HANRY. — *Prodr. d'hist. natur. du Var,* page 169.— Abonde dans le bois des Blaques, à Châteaudouble; à Vérignon et à Ampus près de la bastide des Colles; mai.

46. **V. vivariensis,** JORD. — Dans les moissons à Ampus au quartier d'Aby, où elle est rare; juin.

47. **V. micrantha,** NOB., *in herb.* — J'ai distribué sous ce nom une plante qui n'est, en réalité, qu'une forme très-petite du *V. nemausensis*, JORD. Elle est abondante au sommet de Bargeaude et dans les haies aux Colles, commune d'Ampus; avril.

RÉSÉDACÉES.

48. **Reseda luteola,** L.—Bords des chemins, à Châteaudouble, fin mai 1869.

DROSÉRACÉES.

49. **Parnassia palustris,** L. — Prés humides, à Fontigon et le long du canal jusqu'à Ampus; août.

POLYGALÉES.

50. **Polygala comosa,** SCHK.— A Châteaudouble, dans les prés secs d'Auveines; mai.

SILÉNÉES.

51. **Dianthus velutinus,** Gust.—Prairies maritimes au Ceinturon et à la Plage d'Hyères où je l'ai récolté en abondance en 1882 et 1883; mai.

52. **D. subacaulis,** Will. — Pâturages, au sommet de la montagne de Lachen; août.

53. **Silene paradoxa,** L. — Lieux pierreux, dans les bois, à Vérignon, à Bargeaude, commune d'Ampus et de Brovès, commune de la Martre; juin.

54. **Silene otites,** Im., var. *tomentosa*, nob.— Plante blanchâtre, velue-tomenteuse, surtout dans le bas, sables dolomitiques, aux Clappes près d'Ampus; juin.

55. **Gypsophyla repens,** S.— Sables et graviers du Verdon au pied de Margès, dans la commune d'Aiguines, mai.

56. **Alsine Villarsii,** M. et K.—Forêt de Margès à Aiguines et montagne de Lachen; juin et juillet.

57. **Mœhringia Ponæ,** Fenzl.—Fissures des rochers, dans les escarpements du Verdon, d'Artuby et de Margès, commune d'Aiguines; mai.

58. **M. muscosa,** L.—Au pied des rochers, au nord de Lachen; juin.

59. **M. pentandra,** Gay. — Lieux ombragés, aux bords de la rivière, près d'Ampus; mai.

60. **M. trinervia,** Clairv. — Lieux ombragés dans les escarpements du Verdon, au pied de Margès; mai.

61. **Stellaria holostea,** L. — Dans les bois et les haies de la montagne, à Ampus et à Châteaudouble; mai.

62. **S. viscosa**, NOB., *in herb.*

Cyme multiflore devenant à la fin très-ample, à pédicelles environ deux fois aussi longs que le calice, réfractés après l'anthèse, puis redressés. Pétales une fois plus longs que le calice; *anthères roses*. Plante de 20 à 70 centimètres, *entièrement couverte de poils glanduleux visqueux*, si ce n'est à la base des tiges où se voit la ligne de poils qui caractérise la *Stellaria media*, L., dont elle a le port et les feuilles.

J'ai récolté cette plante, pour la première fois, en avril 1874, dans les bois de la Roquette, au nord de Fenouillet, près d'Hyères. Je l'avais tout à fait oubliée, lorsque j'ai eu la bonne fortune de la rencontrer de nouveau et en abondance dans la même localité, le 14 avril 1883.

63. **Holosteum umbellatum**, L. — Champs sablonneux à Ampus, à Graille, etc.; avril.

LINÉES.

64. **Linum Leonii**, SCHULTZ. — Dans les champs, au plan d'Ampus; mai.

MALVACÉES.

65. **Malva parviflora**, L.—Lieux incultes, au bord des chemins à la Farlède; mai.

66. **M. althæoides**, CAV. — Plante probablement adventice et dont les graines auront été apportées avec les fumiers;

néanmoins je l'ai récoltée en échantillons assez nombreux au commencement de mai 1883, à la Verdillonne, près la Farlède.

67. **Lavatera trimestris**, L. — J'en ai trouvé quelques pieds dans une propriété à Solliès-Pont, en 1882 et 1883; mai et juin.

GÉRANIÉES.

68. **Geranium nodosum**, L. — A Aiguines, dans les bois des escarpements du Verdon et d'Artuby; juin.

69. **G. pyrenaicum**, L. — Très-commun à Ampus et dans tout le nord du département; dans les prés et les pâturages; mai et juin.

HYPERICINÉES.

70. **Hypericum Coris**, L. — Coteaux arides et escarpements de la rivière, à Châteaudouble, à Ampus; rochers, au sommet de la montagne à Vérignon; escarpements du Verdon et d'Artuby, à Aiguines; juin.

71. **H. hyssopifolium**, Vill. — Escarpements de la rivière à Ampus; parmi les lavandes, au sommet de la montagne qui sépare les communes d'Aiguines et d'Ampus; juin et juillet, suivant la station.

CALICIFLORES.

CÉLASTRINÉES.

72. **Evonymus latifolius**, Scop. — Escarpements, à Renacat, commune d'Ampus; juin et juillet.

RHAMNÉES.

73. **Rhamnus cathartica**, L. — Dans les bois et les haies, à Lagnes, Ampus; juin.
74. **R. saxatilis**, L. — Coteaux pierreux, au nord de la Cabrière, Ampus; juin.
75. **R. alpinus**, L. — Aiguines, dans les bois, au nord de Margès; juillet et août.

PAPILIONACÉES.

76. **Ulex europæus**, Sm. — Le long de la rivière, au plan d'Ampus; mars, avril.
77. **Genista pulchella**, Vésiani. — Coteaux sablonneux, dolomitiques, aux Clappes, près d'Ampus; rochers, au sommet de Margès, à Aiguines; juin.

Obs. La plante d'Ampus est presque glabre, celle de Margès est velue et comme blanchâtre.

78. **G. Perreymondi**, Lois.— *G. ovata*, Mut. — Au plan d'Ampus, sous Mourjaïe; mai.

79. **G. cinerea**, DC. — Très-commun à Ampus et dans tout le nord du département; mai et juin.

80. **Cytisus alpinus**, L.— Dans la forêt de Margès, où il n'est pas rare; connu sous le nom de *borel* dans la commune d'Aiguines; mai et juin.

81. **Ononis rotundifolia**, L.— Bords du Verdon, sous Margès, dans la commune d'Aiguines ; mai et juin.

82. **Ononis condensata**, Gr. et Godr.— *O. natrix*, L., var. *condensata*.—Sables dolomitiques, entre les Clappes et Ville-Haute à Ampus; juin et juillet.

83. **O. pubescens**, L. — Coteaux, à la Verdillonne, près de la Farlède; mai et juin.

84. **Anthyllis montana**, L. — Coteaux à la Cabrière et à Bargeaude, commune d'Ampus et çà et là dans tout le nord du département, mai et juin.

85. **Medicago elegans**, Jacq.—J'en ai trouvé quelques pieds dans un champ à la Verdillonne, près la Farlède, fin avril 1883.

86. **M. tenoreana**, DC. — Assez abondante au Revest, où je l'ai récoltée en avril 1882.

87. **M. minima**, Lam. — Sur les murs, autour des prés, à Ampus, sommet de Bargeaude; mai, assez rare. Plante remplacée dans le Midi par le *M. græca*, Horn.

88. **M. cinarescens**, Jord.—Prés secs, lieux herbeux à Ampus; mai et juin.

89. **M. agrestis**, Ten.—*M. germana*, Jord.—Dans les champs et les moissons, aux Colles, etc., Ampus; mai et juin.

90. **M. tuberculata**, Willd. — *M. confinis*, Koch. — Lieux herbeux, à la Gorge, près d'Ampus ; mai et juin.

91. **M. terebellum**, Willd. — *M. Pentacycla*, D. C. — Dans les moissons, près de la route de la Garde, commune de la Farlède; 18 mai 1882.

92. **M. aculeata**, Gærtn.— Bords des champs, entre la Garde et Sainte-Marguerite; 18 mai 1882.

93. **Melilotus neapolitana**, Ten.—Coteaux pierreux aux bords de la rivière, à Ampus ; versant oriental de Coudon ; juin.

94. **M. elegans**, Salzm. — Coteaux, versant oriental de Coudon, dans la commune de la Farlède; juin.

95. **M. macrorhiza**, Pers. — Aux bords des cours d'eau à Ampus et dans tout le nord du département; juillet et août.

96. **Trifolium alpestre**, L. — Lieux herbeux, au sommet de Bargeaude, à Ampus; bois de Vérignon ; Margès, dans la commune d'Aiguines ; juin.

97. **T. Balbisianum**, Serr. DC.— Sommet de la forêt de Fayet, à Comps; montagne de Lachen; mai et juin.

98. **T. lagopus**, Pourr. — Pâturages secs au pied du versant septentrional de Bargeaude ; juin.

99. **T. dalmaticum**, Vis. — Pâturages pierreux à Priane et champs arides à Aby, commune d'Ampus; juin.

100. **Trifolium spumosum**, L.— J'en ai récolté quelques pieds dans un champ à la Verdillonne, en mai 1883.

101. **T. micranthum**, Vid.—Dans les prés à Lagnes, commune d'Ampus, en juin 1880.

102. **Lotus Allionii**, Desv.— Rochers maritimes, à la Garonne près Toulon ; avril et mai.

103. **L. edulis**, L.— Dans les champs, au Revest; avril.

104. **Astragalus incanus**, L.— Coteaux arides, au Planastel, à Ampus et au plan de Camp-Juès, commune d'Aiguines; mai et juin.

105. **A. hypoglottis**, L. — Pâturages, au sommet de la montagne de Lachen, où je l'ai récoltée, en juin 1868.

106. **Vicia Timbali**, LORET, en *Revue des sciences naturelles* III, p. 368; *fl. de Montp.* p. 137 et 804. — Fleurs très-petites, gousse velue, folioles des feuilles inférieures presque aussi étroites que celles des supérieures. Excellente espèce dont je dois la détermination à M. Loret lui-même. Coteaux arides à Ampus; juin.

107. **V. cordata**, GG.— Non WULF.

M. Loret me dit que cette plante n'est qu'une *Vicia sativa*. Fleurs rougeâtres, un peu plus grandes que celles du *V. angustifolia*; gousses souvent réfléchies, *planes sur les faces*, légèrement comprimées, ainsi que les graines. Feuilles inférieures parfaitement en cœur, les supérieures moins larges, profondément échancrées, bilobées avec un mucron qui dépasse les lobes. Tiges grêles, se soutenant aux végétaux voisins ou complètement étalées sur le sol lorsqu'elles manquent de supports. Coteaux arides, à Aby, près d'Ampus; mai et juin.

AMYGDALÉES.

108. **Prunus Mahaleb**, L.—Coteaux, au-dessus du Logis-Neuf, dans la commune d'Ampus et dans les escarpements d'Artuby, à Aiguines; mai-juillet.

ROSACÉES.

109. **Potentilla caulescens**, L. — Rochers des escarpements de la rivière à Ampus; rochers de Margès, des escarpements du Verdon et d'Artuby, à Aiguines; la Martre, à Brovès; juillet et août.

Obs. La plante du Var est à 3-5 folioles, jamais davantage; elle est excessivement glanduleuse-visqueuse dans toutes ses parties. Les pétales sont *marcescents* : ils persistent jusqu'à la maturité du fruit. La station d'Ampus est à environ 500 m. et, à cette altitude, elle ne fleurit que vers la mi-juillet; à Margès, c'est-à-dire à 1200-1400 m., la floraison n'a lieu qu'à la mi-août. D'après cela, est-ce bien la *P. caulescens*, L. ?

110. **P. subacaulis**, L. — Coteaux pierreux, au sommet de la Cabrière et de Bargeaude, dans la commune d'Ampus; abondante à Margès, commune d'Aiguines; sommet de Brovès et de Lachen; avril, mai.

111. **P. arenaria**, Albert, *Feuille des jeunes naturalistes*, VI, p. 76. — *P. arenaricola*, Roux. — Sables dolomitiques, à Fontigon, Ampus; bois de Tourtour, sur la limite de la commune d'Ampus; avril, mai.

112. **P. tormentilla**, Nestl. — Commune à Fontigon dans les prés humides, Ampus; juin, juillet.

113. **P. rupestris**, L. — Ampus, bois rocailleux de Bargeaude; Comps, au sommet de Fayet; mai et juin. Je doute que cette plante croisse à Fréjus, comme l'indique Perreymond dans son suppl. inéd.

114. **Potentilla inclinata,** Vill. — Lieux herbeux, à Margès, dans les escarpements du Verdon et d'Artuby et près de la barre, commune d'Aiguines; juin.

115. **Rubus saxatilis,** L. — Lieux pierreux, dans les bois; à Vérignon et à Brovès, rare; juillet.

116. **Rosa alpina,** L., var. *vestita*.— *R. lagenaria,* Vill. —Rare à Margès, commune d'Aiguines; abondante à Brovès; fruit, août.

117. **R. rubrifolia,** Vill. — Escarpements de Margès, à Aiguines; fl. juillet, fr. août.

118. **Alchemilla alpina,** L. — Lieux herbeux au sommet de Margès, versant septentrional; juin et juillet.

119. **A. montana,** Willd.— *A. vulgaris* L., var. *subcericea*.— Lieux herbeux, au sommet de la montagne de Lachen et à Margès;.juin et juillet.

POMACÉES.

120. **Cotoneaster vulgaris,** Lindl. — Dans le bois, à Margès et à Bargeaude; fl. juin, fr. août.

121. **C. tomentosa,** Lindl. — Bois de Vérignon et au nord de Margès; fl. juin, fr. juillet.

ONAGRARIÉES.

122. **Epilobium spicatum,** Lam.— Bois de Vérignon, en juin.

123. **E. rosmarinifolium,** Hænk.— Sables de la Nartuby à Châteaudouble; Bords du Verdon; juin-août.

LYTHRARIÉES.

124. **Lythrum bibracteatum,** SALZM. — Ampus, dans les fossés desséchés d'Aby ; juillet et août.

PARONYCHIÉES.

125. **Telephium Imperati,** L. — Rochers, à Raton, commune d'Ampus et à Aiguines, dans les escarpements d'Artuby ; mai et juin.

CRASSULACÉES.

126. **Sedum maximum,** SUTER.— Escarpements, à Raton, commune d'Ampus et à Margès, août.
127. **S. pentandrum,** BOR. — Endroits nus et taupinières, dans les prés de Lagnes, à Ampus ; fin mai 1880.
128. **S. glanduliferum,** GUSS. — Rochers et vieux murs à Ampus ; très-commun autour du village ; mai et juin.
129. **Sempervivum calcareum,** JORD. —Ampus, sur les rochers de Raton ; Aiguines, rochers de Margès ; août. Diffère du *S. tectorum*, par ses feuilles glauques, un peu pubescentes, à pointe rougeâtre, et par ses fleurs *pâles,* plus petites et à *pétales plus étroits*, (Ardoino).
130. **S. arachnoideum,** L. — Rochers, au sommet de Brovès et de Margès ; août.

SAXIFRAGÉES.

131. **Saxifraga rotundifolia**, L. — Lieux ombragés, dans les escarpements, au nord de Margès, à Aiguines; juillet.

132. **S. muscoides**, Wulf.—Débris mouvants des rochers, dans les escarpements de Margès; se trouve aussi au sommet de Brovès et de Lachen; juin et juillet.

133. **S. aizoon**, Jacq. — Dans les escarpements qui se trouvent à l'ouest de Brovès; juin et juillet.

134. **S. lingulata**, Bell.—Abondante dans les escarpements de Margès, du Verdon et d'Artuby, dans la commune d'Aiguines; juin.

OMBELLIFÈRES.

135. **Daucus maximus**, Desf. — Coteaux autour des champs, à Ampus; juin et juillet.

136. **Laserpitium latifolium**, L. — Dans les bois escarpés, à Brovès et à Lachen; fin août.

137. **L. siler**, L.— Bois de Vérignon; à Margès; à Brovès, etc.; juin et juillet.

138. **L. gallicum**, C. Bauh. — Coteaux arides; à Ampus, à Aiguines, etc.; juillet.

139. **Heracleum sphondylium**, L.— A Ampus, dans les prés; à Margès, juin.

Cette plante fleurit de nouveau en septembre; beaucoup de fruits sont alors triangulaires, avec trois styles.

140. **Silaus pratensis**, Bess. — A Ampus, dans les prés d'Aby et du Bousquet; juillet et août.

141. **Athamanta cretensis**, L., var. *mutellinoides* DC. — *A. rupestris*, Vill.— Rochers, au nord de Margès et de Brovès ; juillet.

142. **Trochiscanthes nodiflorus**, Koch.— Assez abondante dans la forêt de Brovès, commune de la Martre; juillet et août.

143. **Seseli elatum**, L.— A Ampus, coteaux arides des escarpements de la rivière, vers Rebouillon et terrains dolomitiques, aux Clappes ; juillet et août.

144. **S. coloratum**, Ehrh. — Dans les haies et les prés à Auveine, commune de Châteaudouble; août.

145. **S. carvifolium**, Vill. — Clairières des bois; Vérignon et Ampus, à Bargeaude; août.

146. **Œnanthe Lachenalii**, Gmel. — Prés humides, à Ampus et dans tout le nord du département; juillet et août.

147. **Bupleurum caricinum**, DC. — Bois herbeux, à Vérignon et à Ampus; juillet.

148. **Pimpinella magna**, L. — Dans les bois, à Margès et dans les escarpements du Verdon et d'Artuby; juin, juillet.

149. **Bunium Carvi**, Bieb. — Prairies, à Ampus, et le nord du département; mai et juin.

150. **B. collinum**, nob., *in herb.* — *B. bulbocastanum*, L., *pro parte.* — Distribuée autrefois par moi sous le nom de *B. petrœum*, Ten.

Cette plante a été prise, dans le midi, pour le *B. bulbocastanum*, L., avec lequel elle a beaucoup de rapports. On l'en distingue toutefois aux caractères suivants : 1° ombelles à rayons plus grêles, moins nombreux (5-12), *lisses du côté* interne; 2° feuilles de l'involucre et de l'involu-

celle plus petites et moins nombreuses; 3° fruit moins elliptique et à stylopode plus saillant; 4° feuilles à divisions généralement plus étroites, charnues et cassantes; 5° bulbe d'abord arrondi, puis irrégulier, à collet conique, quelquefois très-allongé, mais ne formant jamais de dépression comme dans le *B. bulbocastanum*, L. Enfin, la plante du midi croît dans les collines pierreuses et *jamais* dans les champs, tandis que celle de Linné se rencontre exclusivement dans les terres argilo-calcaires. Cette dernière devrait prendre, à mon avis, le nom de *B. agrarium*. Collines pierreuses, dans tout le nord du département. Ampus, Aiguines; juin.

151. **Ægopodium podagraria,** L. — Lieux ombragés, dans les escarpements de Margès, à Aiguines; juillet.

152. **Anthriscus vulgaris,** Pers.—Sous les buissons et au pied des rochers, dans les escarpements du Verdon et d'Artuby; mai.

153. **A. sylvestris,** Hoffm., var. *Alpestris*, Koch.— Prairies autour d'Ampus; mai et juin.

154. **Conopodium denudatum,** Koch. — A Ampus, dans les bois de Bargeaude où elle est commune; juin.

155. **Smyrnium perfoliatum,** L.— J'ai trouvé cette rare ombellifère à Ampus, dans les bois de Lagneros, depuis la plaine jusqu'au sommet de Bargeaude, c'est-à-dire à environ 1100 m. d'altitude; mai, juin.

156. **Conium maculatum,** L. — Autour des habitations; rare à Ampus, Aiguines, Vérignon; juin.

CAPRIFOLIACÉES.

157. **Sambucus racemosa**, L. — Bois escarpés de Margès, dans la commune d'Aiguines; fl. mai, fr. août.

158. **Lonicera nigra**, L. — Bois escarpés de Margès; se trouve aussi à Brovès et probablement sur d'autres points du nord du département; juin, fr. août.

RUBIACÉES.

159. **Galium boreale**, L., var. *glabrum*. — *G. rubioides*, Poll. — graviers et rochers, le long du Verdon et d'Artuby, commune d'Aiguines; juin et juillet.

160. **G. lævigatum**, L. — Bois de Margès; juillet et août.

161. **G. pusillum**, L. — Lieux herbeux, secs; au pied des rochers, entre Fontigon et le bois de Tourtour; juin.

162. **G. debile**, Desv. — Prairies humides, au plan d'Aby et à Lagneros, commune d'Ampus, juin et juillet.

163. **G. tenerum**, Schl. — Au pied des rochers, dans les escarpements du Verdon; juin.

164. **G. Vaillantii**, DC. — Moissons des champs inondés l'hiver, à Ville-Haute et à Aby, commune d'Ampus; juin et juillet.

165. **G. saccharatum**, All. — Champs sablonneux, à la Farlède; mars et avril.

166. **G. verticillatum**, Dauth. — Au pied des rochers, dans les escarpements, à Ampus et Châteaudouble; juin.

167. **G. pedemontanum**, All. — Sous les buissons, pelouses; Ampus, au sommet de Bargeaude et à Aiguines, dans les escarpements du Verdon; mai.

VALÉRIANÉES.

168. **Valerianella truncata**, DC. — Coteaux pierreux à Rians et escarpements de la rivière, dans la commune d'Ampus; Fenouillet, près d'Hyères ; mai.

169. **V. Morisonii**, DC. — Moissons, aux Colles et à Lagnes, dans la commune d'Ampus ; mai.

170. **V. auricula**, DC. — Moissons, aux Colles et à Lagnes ; mai et juin.

171. **V. pumila**, DC. — Commune dans les moissons, à Ampus ; juin.

172. **V. eriocarpa**, DC. — Moissons, à Lagneros, commune d'Ampus ; juin.

173. **V. discoidea**, Lois. — Dans les moissons, à Ampus, Châteaudouble, la Farlède, etc.; mai, juin.

Outre les *Valerianella* qui précèdent, j'ai récolté à Ampus : *V. olitaria*, Poll., *V. carinata*, Lois., *V. echinata*, DC., *V. coronata*, DC.

DIPSACÉES.

174. **Knautia hybrida**, Coult., var. *integrifolia*.

Dans les moissons, à Ampus; mai, juin.

175. **K. dipsacifolia**, Host. ? — Prairies un peu humides à Ampus ; mai.— Plante plus précoce que les autres dipsacées.

176. **Scabiosa graminifolia**, L. — Coteaux arides et bord de la route allant de Comps à la Bastide, sous Bargême ; août.

177. **S. Gramuntia**, L.—Coteaux, à Ampus et dans tout le nord du département; juillet et août.

SYNANTHÉRÉES.

178. **Adenostyles alpina**, Bl. et Fing.— Lieux ombragés, dans les escarpements, à Margès, à Lachen et à Brovès; juillet et août.

179. **Petasites officinalis**, Mœnch.—Lieux humides, au bord de la rivière, sous Châteaudouble; avril.

180. **Bellidiastrum Michelii**, Cass.— Escarpements du Verdon et d'Artuby, dans la commune d'Aiguines; mai.

181. **Senecio Gerardi**, Gr. et Godr.— Coteaux boisés à Ampus où il est assez commun, surtout à la Cabrière et à Bargeaude; mai.

182. **S. doronicum**, L. — Dans les bois de Vérignon et de Margès; juin.

183. **Artemisia incanescens**, Jord. — Sommet de la montagne à Vérignon, entre Saint-Priez et N.-D. de Liesse; septembre et octobre.

184. **A. gallica**, Willd.—Pâturages maritimes, à la Plage, aux Pesquiers, etc., Hyères; septembre.

185. **Leucanthemum graminifolium**, L. — Sommet de la Cabrière, à Ampus; à Margès, Brovès et Lachen; juin.

186. **L. pallens**, Gay, var. *hirtum*.— Au nord de Coudon, dans les bois.

Plante couverte, surtout à la base, de longs poils blancs, hérissés.

187. **L. maximum**, DC. — Bords d'Artuby, à Aiguines et à Comps; juin.

188. **L. montanum**, DC. — Sur les coteaux qui avoisinent Artuby et le Verdon.

189. **Anthemis montana**, L. — Au nord et au sommet de Margès; juillet.

190. **Cota Triumfetti**, GAY.—Bois escarpés des bords d'Artuby, dans la commune d'Aiguines; juin.

191. **C. tinctoria**, GAY, var. *discoidea*. — *Chamæmelum discoideum*, ALL. — Escarpements du Verdon et d'Artuby; juin et juillet.

192. **Buphthalmum salicifolium**, L. — Dans les bois, à Costeplane, commune d'Ampus, et dans les escarpements d'Artuby; juillet.

193. **Inula hirta**, L.— Pâturages un peu humides, à la Bastide et à Châteauvieux; août.

194. **Antennaria dioica**, GŒRTN. — Dans les bois, à Lachen et au sommet de Brovès; juin.

195. **Cirsium acaule** ALL.—Coteaux et lieux herbeux, à Ampus et tout le nord du département; juillet et août.

196. **C. bulbosum**, DC. — Bois de pins, à Châteauvieux; août.

197. **Carduus carlinæfolius**, LAM. — Sommet de Lachen et de Brovès; août.

198. **Carduncellus monspeliensium**, ALL. — Coteaux arides, bords des champs, à Ampus et le nord du département; juin et juillet.

199. **Centaurea seusana**, CHAIX. — Pâturages, au sommet de Bargeaude, dans la commune d'Ampus; à Margès; à Lachen; juin et juillet.

200. C. **scabiosa-collina**, NOB., *in herb.*

Ecailles du péricline munies d'une bordure brune ciliée, cils longs et flexueux, le terminal *spinescent,* étalé-dressé; fleurs couleur de chair; le reste comme dans le *C. scabiosa.*

Dans les champs, à Ampus, en compagnie des *C. scabiosa* et *collina*; juin et juillet.

201. C. **collina-scabiosa**, NOB., *in herb.*

Appendice des écailles du péricline bordé de cils d'un fauve clair, très longs et flexueux, terminé par une épine *ferme-vulnérante*, étalée-dressée assez longue; fleurs d'un blanc jaunâtre, lavées de pourpre.

Dans les champs, à Couan, près d'Ampus; juin.

Obs. J'ai remarqué à Ampus, entre les deux hybrides des *Centaurea scabiosa et collina*, plusieurs autres plantes qui se rapprochent plus ou moins des types. Il y en a une entr'autres dont le péricline est ovoïde allongé, atténué à la base et *aranéeux*; les appendices des écailles se terminent par une longue pointe grêle, spinescente, dressée, ciliée à la base ainsi que l'appendice; cils longs et flexueux, de couleur fauve; fleurs jaunes; akènes avortés.

Se trouve principalement dans les champs d'Aby à Ampus, en juin et juillet.

202. C. **leucophæa**, JORD. — La Martre et Châteauvieux; autour des champs et dans les bois; juillet et août.

203. C. **intybacea**, LAM. — Très commune à la montagne de Coudon, en août.

204. **Serratula nudicaulis**, DC. — Cette magnifique plante se

trouve dans les escarpements du Verdon, de Margès et d'Artuby, dans la commune d'Aiguines; j'en ai trouvé quelques pieds à Ampus, sur le sommet de la Cabrière et de Bargeaude; juin.

205. **Carlina acaulis**, L.— Ampus, dans les bois de Bargeaude. Je l'ai également récoltée à Lachen et à Brovès; août.

206. **Hypochœris maculata**, L.— Ampus, dans les bois de Bargeaude; juin.

207. **H. uniflora**, Vill. ?— J'ai trouvé cette plante dans les bois de pins près de la Martre et à Châteauvieux, en compagnie de *Gentiana lutea*, L.; juillet et août.

208. **Leontodon autumnalis**, L. — Ampus et tout le nord du département, dans les prés et les lieux herbeux; juillet et août.

209. **L. Villarsii**, Lois. — Collines, à Ampus, Châteaudouble, etc.; juillet et août.

210. **Scorzonera austriaca**, Willd.—Lieux pierreux et herbeux à Ampus, dans les prés sous Mourjaïe et au sommet de la Cabrière. Se trouve aussi dans le bois de Vérignon; mai.

211. **S. hirsuta**. L.— *Lasiospora hirsuta*, Cass.
Collines herbeuses, à Ampus et à Châteaudouble; juin.

212. **Lactuca chondrillæflora**, Boreau.— Collines arides, à Ampus; juillet et août.

213. **Prenanthes purpurea**, L.—Commun dans les bois de Margès et de Brovès; juillet et août.

214. **Crepis setosa**, Hall.—Lieux herbeux, autour des champs, aux Arcs; juin.

215. **C. diffusa**, DC. -- Collines arides, à Lagnes, au nord d'Ampus; à Comps; juin.

216. C. **nicæensis**, BALB. — Collines herbeuses, à Ampus et à Aiguines; juin.

217. **Hieracium auricula**, L.—Dans les prés; Ampus, à Lagnes et à Brovès; Châteaudouble, à Auveines et probablement tout le nord du département; juillet et août.

218. **H. staticæfolium**, VILL.—Graviers des rivières, ruisseaux et torrents, dans tout le nord du Var; Ampus, Aiguines; Comps, la Martre, etc.; juillet et août.

219. **H. pulmonarioides**, VILL. — Escarpements de Margès, du Verdon et d'Artuby; dans la commune d'Aiguines; Brovès, commune de la Martre; juillet.

220. **H. lanatum**, VILL.— Rochers au sommet de Margès, commune d'Aiguines; sommet de Brovès; juin.

221. **H. andryaloides**, VILL.— Rochers, dans les escarpements de la rivière, à Ampus; se trouve aussi à Aiguines, dans les mêmes lieux; juin.

222. **H. Jaubertianum**, TIMBAL-LOGR. — Bois de chênes, à Renacat, Ampus, où je l'ai récolté en avril 1879 et 1880.

223. **H. umbrosum**, JORD. — Dans les bois frais; au nord de Margès, vers la petite forêt. Je l'ai aussi observé à Ampus, au nord de Bargeaude, où il est rare; juillet.

224. **H. Jacquini**, VILL. — Escarpements au nord de Margès, en juillet.

225. **H. prenanthoides**, VILL. !— Lieux pierreux, dans les bois, au nord de Bargeaude, commune d'Ampus; juillet.

226. **H. juranum**, FRIES. !— Bois escarpés, au nord de Margès, de Brovès et de Lachen; août.

227. **H. couringiæfolium**, ARVET-TOUVET. ! — Lieux pierreux, au sommet de Brovès et au nord de Lachen; août.

228. **H. salicifolium**, ARVET-TOUVET ! — Bois de pins, à Châteauvieux, où je l'ai récolté en août 1878 et 1880.

229. **H. præcox**, SCHUTH. – Coteaux autour d'Ampus; avril.

230. **H. bifidum**, HIT. – Bois et coteaux, à Ampus, etc.; avril et mai. Je dois à l'obligeance de M. Legrand, agent-voyer en chef à Bourges, qui a bien voulu les communiquer à M. Arvet-Touvet, la détermination des *Hieracium: Jaubertianum*, *prenanthoides*, *juranum*, *couringiæfolium*, *salicifolium*, *præcox* et *bifidum*. A toutes ces espèces, je pourrais ajouter la suivante :

231. **H. cymosum**, L. — Je l'ai trouvée assez abondante dans les bois de Bargeaude, de Margès et de Lachen; juin.

AMBROSIACÉES.

232. **Xanthium macrocarpum**, DC. — Sables et graviers des rivières. Hyères, la Crau; août.

233. **X. italicum**, MORETTI. — Sables du bord de la mer, entre le ceinturon et l'embouchure du Gapeau; septembre.

Cette plante répand, à l'état frais, une odeur forte et agréable, due à des glandes renfermant une huile essentielle. Sa végétation est de trois semaines plus tardive que celles des *X. strumarium* et *X. macrocarpum*.

Obs. Le *X. strumarium* des marais d'Hyères a les feuilles plus profondément lobées et à lobes plus aigus; les deux becs qui surmontent le fruit sont ordinairement confluents et semblent n'en former qu'un seul; grappes fructifères plus allongées.

CAMPANULACÉES.

234. **Phyteuma Charmelii,** VILL. — Rochers; sommet de Margès, escarpements du Verdon et d'Artuby; juillet et août.

235. **P. spicatum,** L. var. *cœruleum.* — Dans les bois, au nord de Margès et de Brovès; juillet.

236. **P. orbiculare,** L.—Commune dans les bois et les pâturages élevés; Ampus, Vérignon, Aiguines, Comps, etc.; juin et juillet.

237. **Campanula glomerata,** L. — Lieux herbeux et clairières des bois élevés; Ampus, Châteaudouble, Vérignon, etc.; juin et juillet.

238. **C. Reboudiana,** G. G.—Rochers, dans les escarpements du Verdon où je l'ai récoltée en 1872 et les années suivantes; juin.

239. **C. macrorhiza,** GAY.— Fissures des rochers, dans les escarpements; Châteaudouble, Ampus, Aiguines; juin.

240. **C. persicæfolia,** L. – Dans les bois; à Bargeaude, Ampus, Châteaudouble, Margès; juin.

VACCINIÉES.

241. **Vaccinium myrtillus,** L. — Dans les bois, au Deffends de Châteauvieux, en août 1874.

ERICINÉES.

242. **Arctostaphylos officinalis,** WIMM. et GRAB. — Dans les

bois; à Margès, où il est rare; Comps, à Fayet; Brovès et Lachen; fl. mai-juin, fruit août.

PYROLACÉES.

243. **Pyrola chlorantha**, SWARTZ.— Dans les bois de Vérignon; mai.

244. **P. secunda**, L.— Forêt de Margès, à la Faye; juillet.

COROLLIFLORES.

PRIMULACÉES.

245. **Primula grandiflora**, LAM.— Le long de Claret, à Ampus; bois dans les escarpements du Verdon; février, mars.

246. **P. marginata**, CURT. — Escarpements qui terminent la montagne de Brovès, du côté de l'ouest, à la Martre; mai.

247. **Androsace Chaixi**, GREN. et GODR.— Dans les bois, à Bargeaude et sous les buissons au nord de la Cabrière, commune d'Ampus; bois de Margès et de Lachen; avril, mai.

248. **A. maxima**, L. — Moissons des terrains sablonneux et pierreux, aux Colles, au Fer et au Ruit, commune d'Ampus; mai.

249. **Anagallis tenella**, L.—Bords des ruisseaux dans les prés de Fontigon, à Ampus; juillet.

250. **A. phœnicea**, LAM. — Ordinairement dans les lieux humides; juin.

STYRACÉES.

251. **Styrax officinale**, L.—Assez commun à la Farlède, le long des torrents qui descendent de Coudon; fl. mai, fr. septembre.

OLÉACÉES.

252. **Fraxinus oxyphylla**, Bieb., var. *rostrata*. — Le long des cours d'eau, à Ampus; fl. mars, fr. juillet.

APOCYNACÉES.

253. **Vinca acutiflora**, Bert.—Le long des ruisseaux et le long des haies, à la Farlède; entre Solliès-Pont et Solliès-Ville; mars, avril.

GENTIANACÉES.

254. **Erythræa tenuiflora**, Hoffm. et Link. — Lieux humides, aux Sauvets, à la Farlède; juin.

255. **E. latifolia**, Smith.—Lieux humides des bords du Verdon, à Bauduen; juillet et août.

256. **Chlora imperfoliata**, L.— Lieux humides, près du chemin de fer, à la Farlède. Terrains inondés l'hiver à Ville-Haute et à Fontigon, commune d'Ampus; juillet.

Obs. Le nom d'*imperfoliata* ne lui convient guère; en effet, les feuilles sont toutes *sessiles;* celles du bas de la tige sont ovales et non soudées; les moyennes, en cœur

et *soudées* sur toute la longueur de leur base ; les raméales, oblongues et *soudées* jusqu'au tiers de leur hauteur environ. Ne pouvant croire que cette plante était le *C. imperfoliata*, L., je l'avais nommée *C. heterophylla.*

257. **Gentiana lutea,** L. — Abondante au bois de Châteauvieux ; forêt de Brovès, à la Martre ; juillet.

258. **G. verna,** L., var. *alata.*—*G. angulosa*, M. B.— Pâturages au sommet de la montagne de Lachen ; juin.

CONVOLVULACÉES.

259. **Convolvulus siculus,** L.—Au pied des rochers, au nord de Fenouillet, vers la Roquette, près Hyères ; avril.

BORRAGINÉES.

260. **Cerinthe minor,** L.—Ampus, dans les bois, à Coste-plane, où elle est rare ; bois de Vérignon ; Comps, le long d'Artuby ; mai et juin.

261. **Lithospermum incrassatum,** Guss. — Dans les bois et les pâturages du sommet de Bargeaude, à Ampus; mai et juin.

262. **L. officinale,** L. — Coteaux de Valségure, à Ampus ; se trouve aussi à Brovès ; juin.— Rare.

263. **Pulmonaria tuberosa,** Schrank. — Dans les bois de Vérignon ; mai.

264. **P. mollis,** Wolff. — Pâturages, au sommet de Fayet, à Comps ; fin mai.

265. **Myosotis strigulosa,** Rchb. — Prairies humides, au Logis-du-Pin, commune de la Martre ; juin.

266. **M. repens**, Rchb. — Dans les fossés à la Garde, près Toulon ; juillet.

267. **M. stricta**, Link. — Coteaux, la Cabrière, Bargeaude, à Ampus ; Brovès, à la Martre ; Coudon, à la Farlède ; avril et mai.

268. **M. versicolor**, Pers.— Prairies sèches du Bousquet et aire de Saint-Michel à Ampus ; mai.

269. **M. sylvatica**, Hoffm. — Dans les bois de Margès et des escarpements du Verdon, à Aiguines ; juin.

270. **M. alpestre**, Schmidt.— Pâturages, au sommet de Brovès et de Lachen ; juin.

271. **M. Alberti**, H. et B. — Au pied des rochers, dans les escarpements du Verdon, sous la Grande Forêt à Aiguines, où je l'ai récolté pour la première fois en 1872 ; mai.

Obs. Fleurs *blanches* ou d'un blanc légèrement bleuâtre ; corolle à *limbe plan* ; grappe portant deux ou trois feuilles à la base ; pédicelles réfractés après l'anthèse : tels sont les principaux caractères qui distinguent cette plante.

272. **Cynoglossum montanum**, Lam. — Aiguines, dans les bois des bords du Verdon et d'Artuby ; juin.

273. **Asperugo procumbens**, L. — Aiguines, dans les escarpements du Verdon et d'Artuby ; juin.

SOLANÉES.

274. **Atropa belladona**, L. — Assez commune dans la forêt de Brovès, à la Martre ; août.

VERBASCÉES.

275. **Verbascum lychnitis**, L. — Dans les bois, à Vérignon et à Ampus; juin, juillet.

SCROPHULARIACÉES.

276. **Scrophularia Ehrharti**, C. A. Steven. — Le long des ruisseaux, à Ampus; juin et juillet.

277. **S. lucida**, L. — Ampus, coteaux secs et pierreux; champs arides; juin.

278. **Anarrhinum bellidifolium**, Desf. — Vieux murs et lieux pierreux, rochers; Ampus, Châteaudouble, etc.; juin.

279. **Linaria cirrhosa**, Willd. — Prairies sèches et pâturages maritimes, entre la plage d'Hyères et les Pesquiers; août.

280. **L. chalepensis**, Mill. — Champs pierreux près du hameau des Laugiers, à Solliès-Pont; avril 1872.

281. **L. origanifolia**, DC. — J'en ai trouvé quelques échantillons dans les escarpements du Verdon, sous Margès; mai.

282. **Veronica urticæfolia**, L. — Dans les bois, au nord de Margès, Brovès; juin et juillet.

283. **V. serpyllifolia**, L. — Prairies humides de Lagnes, à Ampus; juin.

284. **V. verna**, L. — Ampus; lieux herbeux, au sommet de la Cabrière; avril et mai.

285. **V. didyma**, Ten. — Assez commune dans les champs; mars, avril. M. Hanry n'en fait pas mention dans le *Prodrome;* elle aura été probablement confondue avec le ***V. agrestis.***

286. **V. anagalloides**, Guss. — Fossés et champs inondés une partie de l'année, à Ampus; juillet.

287. **Odontites chrysantha**, Bor.? — Bois taillis, à Ampus; septembre et octobre.

Obs. La plante que j'ai classée dans mon herbier, sous ce nom, croît dans les coupes des bois taillis des terrains calcaires et ne fleurit pas avant la fin août; elle n'est en pleine floraison qu'en septembre, tandis que l'*O. viscosa*, Rchb., pour laquelle je l'avais d'abord prise, fleurit dès le mois de juillet, dans des stations plus froides. J'ai récolté cette dernière dans les bois de pins à Vérignon et à Châteauvieux.

Dans la plante d'Ampus, les épis de fleurs s'allongent très peu et généralement la plante ne se ramifie que dans le tiers supérieur de la tige; les rameaux sont très *étalés* et même *divariqués*.

288. **O. rubra**, Pers. — Dans les moissons, à Brovès; juin 1869.

289. **O. viscosa**, Rchb. — Bois de pins, à Vérignon et à Châteauvieux; juillet et août.

290. **O. lanceolata**, Rchb. — Dans les moissons, aux Colles d'Ampus; juin.

291. **Euphrasia imbricata**, Lap. — Pâturages humides, entre Bargême et la Bastide, lieu dit le Deffends; août.

292. **E. alpina**, DC. — Lieux herbeux, au nord de Margès; juillet.

293. **E. cebennense**, Martins. — Pelouses sèches, à Margès, vers la Barre; juin.

294. **Melampyrum nemorosum**, L. — Dans les bois de Bargeaude, à Ampus; Brovès, à la Martre; juillet et août.

295. **Rhinanthus minor,** EHRH., var. *angustifolius.* — Dans les prés humides de Mourjaïe, à Ampus; mai.

296. **R. major,** EHRH. — Prairies, à Bargême et probablement tout le nord du département; juin.

OROBANCHÉES.

297. **Phelipæa Muteli,** REUT. — Sur les racines des légumineuses, au plan d'Ampus; juin.

298. **Orobanche variegata,** WALLR. — Sur les racines de *Coronilla juncea*, à la Farlède; avril et mai.

299. **O. speciosa,** DC. — A la Farlède et à la Garde, sur les racines des légumineuses : fèves, lentilles, vesces; mai.

300. **O. columbariæ,** VAUCH. — Coteaux arides, à Aby, près d'Ampus, sur les racines de *Knautia collina*, de geraniums et de légumineuses ; juin.

301. **O. Ritro,** GREN. et GODR.—Champs pierreux de Lagneros, à Ampus, sur les racines de l'*Echinops Ritro;* juillet.

LABIÉES.

302. **Lavandula spica-latifolia,** ALBERT, in *feuille des jeunes naturalistes*, VI, p. 38. — Bois, coteaux et lieux incultes; partout où croissent ensemble les parents ; Ampus, Châteaudouble, etc.

303. **Salvia æthiopis,** L.—Lieux incultes et pierreux de la montagne, à Camps-Juès et aux forêts, commune d'Aiguines et aux Colles d'Ampus; juin.



304. **S. verticillata**, L.—J'en ai trouvé quelques pieds, en 1879, aux Châtaigniers, près d'Ampus; juillet.

305. **Thymus vulgari-serpyllum**, NOB. *in herb.*

Dans les bois de Lagnes, à Ampus; juin.

Obs. Plante plus verte, à tiges plus grêles et moins ligneuses que celles du *Th. vulgaris.* Feuilles *ovales,* presque *planes*, à pétiole *cilié.* Je la crois une hybride des *Th. vulgaris* et *serpyllum.*

306. **Thymus chamædrys**, FRIES.— Dans les bois à Bargeaude, commune d'Ampus, et à Vérignon; juin-juillet.

307. **T. vulgari-chamædrys**, NOB. *in herb.*

Bois de Lagnes, à Ampus; juin.

Obs Cette espèce se distingue facilement et à première vue du *Th. chamædrys,* par son port plus robuste, par ses tiges ligneuses, non étalées sur le sol, mais redressées. Résulte probablement de l'hydridité des *Th. vulgaris* et *Chamædrys.*

308. **T. nervosus**, GAY. — Ampus, au sommet de Bargeaude et de la Cabrière; juin.

Obs. A Ampus et à Aiguines, sur le sommet des montagnes, il existe encore un *Thymus* ayant à peu près le port du *Th. serpyllum* dont il se sépare par les tiges plus *ligneuses* et *moins allongées*, par les rameaux plus courts, à *feuilles ovales, imbriquées et ciliées presque jusqu'au sommet.* Les fleurs sont en *capitules* terminaux et pauciflores.

Enfin, sur les collines d'Ampus, et aussi à Coudon, croît en abondance un *Thymus* que je suppose être un *Th. vul-*

garis dont il a le port, mais dont *toutes les fleurs sont plus petites, sans étamines* et à pistil saillant. Serait-ce une plante monoïque ou dioïque? J'ai vainement cherché les fleurs mâles. La floraison de cette plante est un peu plus tardive.

Je n'ai pas connaissance qu'aucun auteur ait fait mention de cette particularité sur laquelle j'appelle l'attention des botanistes.

309. **Calamintha grandiflora,** Mænch. — Dans les bois de Margès, à Aiguines, et de Brovès à la Martre; juillet.

Indiquée au Prodrome, mais sans localité précise.

310. **C. menthæfolia,** Host. — Dans les vallons des bois d'Ampus, Coste-Plane et Peycougul; juin et juillet.

311. **C. nepetoides,** Jord.—Ravins et lieux pierreux; à Margès, à Comps et tout le nord du département; juillet et août.

312. **Nepeta lanceolata,** Lam. — Champs pierreux et ravins, dans tout le nord du département; juillet.

313. **N. cataria,** L. — Très rare. J'en ai trouvé quelques pieds seulement à Ampus, en 1870; juin.

314. **Lamium longiflorum,** Ten. — Bois escarpés de Margès, des escarpements du Verdon et d'Artuby, à Aiguines; juin, juillet.

315. **Stachys arvensis,** L. — Assez répandue dans les bois d'Hyères, à Sauvebonne et à la Roquette; mars, avril. Plante rare dans le Midi; je ne l'ai vue que dans les localités citées.

316. **Sideritis hirsuta,** L. — Coteaux et champs arides et sablonneux. Ampus, Aiguines, etc.; juillet.

317. **Brunella alba**, Pall.— Coteaux et pâturages, prés secs, à Ampus et Châteaudouble; juin, juillet.

318. **Ajuga genevensis**, L. — Aiguines, coteaux des bords du Verdon; forêt de Comps; mai.

319. **Teucrium lucidum**, L. — Dans les bois de Margès, des bords du Verdon, d'Artuby et de Brovès; juillet et août.

ACANTHACÉES.

320. **Acanthus mollis**, L. — Lieux incultes, dans les haies et aux bords des chemins; à la Farlède, aux Guiols et aux Fourniers; juin.

PLANTAGINÉES.

321. **Plantago argentea**, Lam.—Dans les bois et les pâturages; Ampus, à la Cabrière et à Bargeaude; Vérignon, Margès; mai, juin.

322. **P. lanceolata**, L., var. *montana*, G. G. — Prairies sèches et lieux herbeux secs, à Ampus; juin, juillet.

323. **P. albicans**, L. — Talus de la route, entre la Farlède et la gare; juin et juillet.

324. **P. Bellardi**, All. — Pelouses sèches et lieux herbeux; la Farlède, la Crau-d'Hyères; mai.

PLUMBAGINÉES.

325. **Armeria filicaulis**, Boiss. — Coteaux sablonneux, près de la Tourne, commune de Solliès-Toucas, où je l'ai récoltée

au commencement d'octobre 1883. M. Hanry m'en avait donné quelques exemplaires provenant sans doute de la même localité.

326. **A. bupleuroides**, Godr. et Gren.— Pâturages et lieux herbeux, coteaux élevés; Ampus, Vérignon, Aiguines; juin et juillet.

327. **A. alpina**, Willd. — Pâturages, au sommet de Lachen; août. Je l'y ai récoltée en 1879.

GLOBULARIÉES.

328. **Globularia cordifolia**, L. — Sommet de Margès; Brovès, etc.; juin, juillet.

MONOCHLAMYDÉES.

AMARANTACÉES.

329. **Polycnemum majus**, All. — Ampus, champs pierreux à Aby; juillet.

330. **P. arvense**, L. — Champs inondés l'hiver, dans le plan de Lagnes à Ampus; octobre.

SALSOLACÉES.

331. **Chenopodium polyspermum**, L. — Lieux frais, terres cultivées près de la rivière, à Ampus; juillet.

332. **C. Bonus-Henricus**, L. — Lieux ombragés, dans les escarpements, au nord de Margès, à Aiguines; juillet.

333. **Salsola tragus**, L. — Dans un champ, le long du Gapeau, près d'Hyères; septembre 1874.

POLYGONÉES.

334. **Rumex Friesii**, Gren. et Godr.—Dans les prés, à Ampus, autour du village; juillet.

335. **R. scutatus**, L. — Vieux murs, débris mouvants des rochers. Aiguines, Comps, etc.; juin, juillet.

336. **Polygonum amphibium**, L., var. *terrestris*, Mœnch. — Fossés desséchés à Aby, près d'Ampus; août.

337. **P. nodosum**, Pers. — Fossés, champs inondés l'hiver, à Ville-Haute, près d'Ampus; juillet.

338. **P. Bellardi**, All. — Dans les champs, à Aby, près d'Ampus; Farlède, la Garde; août-septembre.

DAPHNOIDÉES.

339. **Daphne laureola**, L. — Dans les bois, à Margès et tout le nord du département; fl. avril; fr. juillet et août.

340. **D. Mezereum**, L. — Dans les escarpements de Margès, lieux ombragés; fl. avril; fr. août.

341. **D. alpina**, L. — Coteaux des bords d'Artuby et montagne de Margès à Aiguines; mai, juin.

342. **D. Cneorum**, L. — Bois de la Cabrière, à Coste-Plane, près d'Ampus; Margès; mai.

343. **Passerina thymelæa,** DC. — Bois de la Cabrière, à Coste-Plane, près d'Ampus ; juin.

344. **P. dioica,** Ram. — Rochers, dans les escarpements du Verdon et d'Artuby, dans la commune d'Aiguines ; juin et juillet.

SANTALACÉES.

345. **Thesium alpinum,** L.— Lieux herbeux, dans les escarpements de Margès, à Aiguines; juillet.

ARISTOLOCHIÉES.

346. **Aristolochia pallida,** W. et K. — Abondante dans les bois de Bargeaude, à Ampus; juin.

MM. Huet et Hanry l'ont trouvée dans les Maures.

EUPHORBIACÉES.

347. **Euphorbia pilosa,** L. — Le long des ruisseaux, à Solliès-Pont; juillet et août.

348. **E. verrucosa,** Lam.— Dans les prés, sous Bargème; juin. La plante indiquée à Touris est l'*E. flavicoma.*

349. **E. Pithyusa,** L. — Le long de la côte; à la Garonne, près Toulon; entre Carqueiranne et l'Almanarre; juin.

350. **E. dendroides,** L. — Près du fort Sainte-Marguerite, à Toulon; avril, mai.

351. **E. esula,** L. — Le long d'Artuby, à Aiguines et probablement tout le nord du département; juin.

352. **E. tenuifolia**, Lam.—Le long de la rivière d'Artuby; fentes des rochers ; mai.

URTICÉES.

353. **Parietaria erecta**, M. K. — Dans les bois, au pied des escarpements du Verdon, à Aiguines, vers le confluent d'Artuby; juillet.

SALICINÉES.

354. **Salix purpurea**, L. — Le long des cours d'eau, à Ampus ; mars.
355. **Populus tremula**, L. — Dans la forêt de Vérignon, où je l'ai récolté en 1879.

ABIÉTINÉES.

356. **Pinus abies**, L. — Forêt de Brovès, à la Martre et montagne de Lachen ; mai.

MONOCOTYLÉDONÉES.

LILIACÉES.

357. **Tulipa sylvestris,** L. — Prés et bois. Vérignon, Aiguines et Ampus à Bargeaude; mai.

358. **T. Clusiana,** DC. — Montferrat, à la campagne Bravet; avril.

359. **T. præcox,** Ten. — Sous les oliviers. Ampus, à la Corse; Châteaudouble; février, mars.

360. **Fritillaria involucrata,** All. — Bois taillis à Vérignon, où elle est assez abondante. Escarpements de la rivière et bois montueux à Ampus; Aiguines, dans les escarpements de Margès, du Verdon et d'Artuby; mai.

361. **Lilium pomponium,** L. — Bois escarpés des bords d'Artuby, parmi les touffes de buis; juin.

362. **Scilla italica,** L. — Assez commune dans les bois de Bargeaude, à Ampus; mai.

363. **Gagea stenopetala,** Fries. — Pelouses et lieux herbeux, au sommet de Bargeaude, à Ampus; avril, mai.

364. **G. bohemica,** Schult. — Pelouses, au sommet de Bargeaude; avril et mai.

365. **Allium moschatum**. L. — Lieux incultes et pierreux, autour d'Ampus; à l'Eglisonne, sur les Gras; juillet et août.

366. **A. fallax**, Don. — Lieux herbeux dans les escarpements qui terminent à l'ouest la forêt de Brovès, à la Martre; août.

367. **Simethis planifolia**, Gren. et Godr. — *S. bicolor*, Kunth. — Très commune dans les bois, au nord de Fenouillet, vers la Roquette, près d'Hyères; la Colle Noire près de la Garde; avril, mai.

368. **Asphodelus albus**, Willd. — J'ai trouvé une vingtaine de pieds de cette plante dans les bois escarpés de l'Hubac de Lagnes, en mai 1878, à une altitude de 1000 m. environ.

SMILACÉES.

369. **Ruscus hypoglossum**, L.— J'en ai reçu quelques échantillons provenant de Bormes. Ils auraient été récoltés par un médecin, dans un vallon, entre Bormes et la mer; avril.

IRIDÉES.

370. **Iris lutescens**, Lam. ? — Ampus, au bord de Claret, non loin des prés; avril, mai.

Divisions périgonales internes *blanches*. Les externes assez étroites et longuement atténuées, aussi de couleur *blanche*, mais parcourues par de nombreuses veines *brunes à la base*, devenant *plus rares et violettes* vers le haut. Capsule *trigone*, *à angles saillants* et *à faces planes*; graines ovoïdes, non comprimées.

AMARYLLIDÉES.

371. **Narcissus pseudo-narcissus**, L.— Dans les bois escarpés, au nord et au sommet de Bargeaude, à Ampus, Aiguines, à la Barre, parmi les rochers; avril.

Cette plante doit être rare dans le département. M. Hanry, dans le *Prodrome*, la cite sans localité précise comme croissant au bord des ruisseaux, dans les prés et les champs. Il doit y avoir erreur.

372. **N. pseudo-narcisso-poeticus**, Boutigny et Bernard.— Ampus, au nord de Bargeaude, parmi les *N. poeticus* et *N. pseudo-narcissus*. Je n'en ai trouvé que deux pieds.

373. **N. dubius**, Gouan. — Montagne de Coudon, au sommet, vers la Valette et au nord, du côté de la Farlède; mars, avril.

ORCHIDÉES.

374. **Orchis ustulata**, L. — Coteaux secs, bords des champs; aux Colles d'Ampus, à Comps et à Vérignon; mai et juin.

375. **O. simia**, Lam. — Clairières, dans le bois des Blaques, à Châteaudouble, où je l'ai récolté en mai 1869.

376. **O. mascula**, L. — Dans les bois, au nord de Bargeaude, à Ampus; montagne de Margès, à Aiguines; mai.

377. **O. olbiensis**, Reut.— Abonde au nord de Coudon, dans les bois; avril.

378. **O. sambucina**, L.— Dans les bois, vers le sommet de Bargeaude à Ampus; bois de Fayet, à Comps; mai. Varie à fleurs jaunâtres et à fl. rouges, ou plutôt couleur de chair.

379. **O. conopsea**, L. — Prairies de Mourjaïe, à Ampus; bois de Vérignon; mai.

380. **O. viridis**, Crantz. — Lieux herbeux, dans les escarpements de Margès, en juillet. Pâturages au sommet de Lachen, en juin.

381. **O. morio**, L. — Prairies sèches et coteaux pierreux; au sommet de la Cabrière et aux Colles d'Ampus; Plan de Camp-Juès à Aiguines; mai.

382. **O. latifolia**, L. — Prairies humides au nord du département, Ampus, Comps, Brovès, etc.; mai, juin.

383. **Aceras hircina**, Lindl. — Coteaux herbeux, autour des champs; Ampus, Châteaudouble; mai, juin.

384. **Ophrys Bortoloni**, Moretti.—Coteaux pierreux, à Rians; et aux Colles, commune d'Ampus; mai.

385. **O. arachnitiformis**, Gren. (*Recherches sur quelques Orchidées des environs de Toulon)*. — Prés sablonneux, le long des cours d'eau. Au Ruit, à Ampus; le long du Gapeau et du Réal-Martin; avril-mai.

386. **O. fusca**, Link. — Assez commune dans les bois de pins; à Solliès-Pont et la Farlède; mars et avril.

387. **O. atrata**, Lindl. — *O. aranifera*, Huds., var. *atrata*. — Pâturages maritimes, à la plage d'Hyères; avril.

388. **Listera ovata**, R. Br. — Prés et pâturages sablonneux et humides du Ruit, à Ampus; juin.

JUNCAGINÉES.

389. **Triglochin palustre**, L.— Prairies humides et tourbeuses, à la Martre; août.

390. T. **Barrelieri**, Lois.—Prairies maritimes, humides, à l'Almanarre, la Plage, etc., commune d'Hyères ; avril, mai.

391. **Juncus paniculatus**, Hoppe. — Lieux humides, le long de la rivière, à Ampus ; juin et juillet.

392. J. **lamprocarpus**, Ehrh. — Lieux humides et tourbeux, le long des cours d'eau, à Ampus ; juin et juillet.

393. J. **lamprocarpus**, Ehrh., var. *macrocephala*. — Le long d'Artuby, à Aiguines ; juillet.

394. J. **lagenarius**, Gay. — Lieux humides à Ampus ; juin et juillet.

395. J. **sylvaticus**, Reich. — Le long de la rivière, à Ampus ; juillet.

396. J. **obtusiflorus**, Ehrh. — Le long de la rivière et autres lieux humides, à Ampus ; juillet.

397. J. **multiflorus**, Desf.—Marais et lieux humides, à la Garde et à la Farlède ; juin et juillet.

398. J. **tenageia**, L. — Champs inondés l'hiver à Aby, près d'Ampus ; juin et juillet.

399. J. **bufonius**, L., var. *fasciculatus*. — Champs inondés l'hiver à Aby ; juin-juillet.

400. J. **compressus**, Jacq.— Prés humides et fossés à Lagnes, près d'Ampus ; juillet et août.

401. **Luzula sylvatica**, Gaud.—*L. maxima*, DC.— Dans les bois un peu frais, à Ampus, à Vérignon et à Margès ; juin.

402. L. **nivea**, DC. — Dans les bois, à Margès et à Lachen ; juillet.

403. L. **campestris**, DC. — Bois de Bargeaude à Ampus ; avril, mai.

CYPÉRACÉES.

404. **Scirpus compressus**, Pers.— Lieux herbeux humides, à la Martre; août.

405. **S. tabernæmontani**, Gmel. — Fossés et prairies humides d'Aby, à Ampus; juillet.

406. **Eleocharis palustris**, R. Br.—Lieux marécageux, fossés. Ampus, la Farlède; juillet.

407. **Carex divisa**, Huds.— Lieux humides, à Ampus; juin.

408. **C. setifolia**, Godr. — Lieux herbeux, sablonneux; bords des champs, à Ampus; mai, juin.

409. **C. muricata**, L.—Bois et lieux herbeux, bords des champs; Ampus; mai et juin.

410. **C. muricata**, L., var. *virens*, Koch. — *C. virens*, Lam. — Autour des champs, aux Colles d'Ampus; juin.

411. **C. divulsa**, Good. —Dans les bois, à Ampus; mai et juin.

412. **C. serrulata**. — Lieux herbeux un peu humides, à Ampus, et à la Farlède; avril, mai.

413. **C. præcox**, Jacq.—Prairies et pâturages, autour d'Ampus; mai et juin.

414. **C. tomentosa**, L.— Dans les prés et les lieux herbeux à la Martre; juillet et août.

415. **C. Mairié**, Coss. et Germ. — Marais, à la plage d'Hyères; juillet.

416. **C. hirta**, L. — Lieux inondés l'hiver à Ville-haute, près d'Ampus; prairies humides à la Martre; juillet et août.

GRAMINÉES.

417. **Phalaris brachystachys**, Link. — Dans les champs, à la Garde et à la Farlède; mai et juin.

418. **P. parodoxa**, L.— Dans les champ d'Aby, à Ampus ; juin.

419. **P. nodosa**, L. — Lieux herbeux, autour des Champs, à la Garde; mai et juin.

420. **P. aquatica**, Bertol. — *P. cœrulescens*, Desf. — Autour des champs, bords des chemins, à la Garde; mai et juin.

421. **Phleum Bœhmeri**, Wibel.— Coteaux et bois, à Raton et à Bargeaude, commune d'Ampus; juillet.

422. **P. tenue**, Schrad. — Commun, dans les champs et les moissons, à la Farlède; mai et juin.

423. **Sesleria cœrulea**, Arduin. — Coteaux et bois, à Ampus, Aiguines, Châteaudouble, etc.; mars-mai.

424. **S. argentea**, Savi. — Lieux herbeux et pierreux, au nord de Margès, entre la grande et la petite forêt; se trouve aussi dans les escarpements ; juillet.

425. **Panicum eruciforme**, S. et S. 1 p. 40. — Terres cultivées dans une propriété, à Solliès-Pont, près de la gare, où je la récolte depuis 1878. Plante d'Orient introduite accidentellement et qui aujourd'hui pullule dans le lieu d'introduction. Elle envahira probablement les propriétés voisines; septembre.

426. **Andropogon distachyon**, L. — Coteaux arides; dans les escarpements de la rivière, à Châteaudouble; la Farlède; juin-décembre.

427. **A. hirtum**, L. — Coteaux stériles; à Solliès-Pont, la Farlède; juin, juillet.

428. **A. pubescens**, Vis. — Coteaux stériles; aux Frayères, commune de Châteaudouble; juin, juillet.

429. **Imperata cylindrica**, P. Beauv. — Autour des champs et aux bords de la route, entre la Farlède et la gare; juillet.

430. **Agrostis verticillata**, Vill. — Lieux sablonneux, humides; fossés; Ampus, Châteaudouble, la Farlède; juin et juillet.

431. **A. olivetorum**, Godr. et Gren.—Bois de pins. La Farlède, à la Tourache; Hyères, à Fenouillet; juin.

432. **Sporolobus pungens**, Kunth.—Sables maritimes, entre la gare de la plage d'Hyères et les Pesquiers; septembre.

433. **Stipa capillata**, L.— Coteaux pierreux près de Lagneros, à Ampus; août.

434. **S. pennata**, L. — Coteaux secs et pierreux, lieux stériles; Ampus, Châteaudouble; juin, juillet.

435. **Lasiagrostis calamagrostis**, Link. — Coteaux des bords du Verdon et d'Artuby, à Aiguines et tout le nord du département; Comps, la Martre, Châteauvieux; juillet et août.

436. **Piptatherum paradoxum**, P. Beauv. — Dans les bois, au pieds des rochers, dans les escarpements d'Artuby; juin.

437. **P. Thomasii**, Duby, bot., 505, Kunth. — Autour des champs; à la Farlède, Solliès-Pont, Hyères; fin juin, juillet.

Cette plante a été longtemps confondue avec le *P. multiflorum* dont elle diffère par les rameaux de sa panicule

plus nombreux à chaque nœud, les inférieurs toujours dépourvus d'épillets; par ses graines un peu plus grosses et moins allongées; enfin, par son port plus robuste. Elle est en outre de 15 jours à trois semaines plus tardive.

438. **Aira Tenorii,** Guss.—Bois de pins; la Farlède, à Pierrascas et à la Tourache; la Crau, à Fenouillet; mai.

439. **Deschampsia cœspitosa,** P. Beauv.— Autour des champs, dans les haies, à Aby, près d'Ampus; juin.

440. **D. cœspitosa**, P. Beauv, var. *alpina*, Gaud. — Dans les bois et les lieux herbeux, à la Martre; août.

441. **D. media,** Rœm. et Schult. — Lieux sablonneux, un peu humides; sables des cours d'eau; Ampus, la Martre; juin, juillet.

442. **D. flexuosa,** Gris. — Bois de pins; la Martre; août.

443. **Avena barbata,** Brot.— Lieux incultes et stériles, à Ampus; mai et juin.

444. **A. bromoides,** Gouan.— Commune à Ampus, Châteaudouble, etc., sur les coteaux stériles; juin.

445. **Kœleria valesiaca,** Gaud.— Coteaux arides à Ampus; juin.

446. **K. villosa,** Pers.— Commune dans les sables maritimes à Hyères; mai et juin.

447. **Poa alpina,** L.— Coteaux des bords d'Artuby, à Aiguines; juin et juillet.

448. **P. sudetica,** Hœnke.—Dans les bois; Aiguines, à Margès; Ampus, au sommet de Bargeaude; Vérignon; juin et juillet.

449. **Briza media,** L. —Lieux herbeux, un peu humides, prairies; Ampus, Châteaudouble, etc.; juin.

450. **B. minor**, L. — Dans les moissons et les champs, près du hameau des Mauniers, à la Farlède; juin.

451. **Melica magnolii**, Godr. et Gren.— Coteaux stériles; Ampus, Châteaudouble, Aiguines, etc.; mai et juin.

452. **Diplanchne serotina**, Link.— Coteaux stériles, à Raton, commune d'Ampus; septembre.

453. **Molinia cœrulea**, Mœnch. — Le long des cours d'eau; juillet et août.

Obs. J'ai remarqué à Ampus, trois formes bien différentes de cette plante :

1° Epillets multiflores, en panicule compacte, spiciforme, courte;

2° Epillets multiflores, en panicule composée, assez ample;

3° Epillets uniflores en panicule très-appauvrie, mais ample et atteignant ordinairement 30 centimètres de longueur. Cette dernière forme se trouve le long de la rivière, au pied des escarpements. Seraient-ce trois espèces distinctes ?

454. **Danthonia decumbens**, DC.— Prairies un peu humides du Bousquet à Ampus; juillet.

455. **Vulpia myuros**, Rchb. — Lieux herbeux, sablonneux, à Ampus; mai et juin.

456. **V. bromoides**, Rchb. — Commune dans les sables maritimes, à Hyères; mai.

457. **Festuca heterophylla**, Lam. — Dans les bois de Margès et des escarpements d'Artuby, à Aiguines; juin et juillet.

C'est par erreur sans doute que cette plante a été citée

au *Prodrome* comme croissant dans les prés. Je ne l'ai jamais rencontrée que dans les bois du nord du département.

458. **F. interrupta**, Desf. — Le long des ruisseaux, à Aby, à Claret près d'Ampus; juin et juillet.

459. **Bromus maximus**, Desf.—Lieux stériles, à Ampus, Châteaudouble; avril et mai.

460. **B. rigidus**, Roth.—*B. maximus*, Desf.; var. *minor*, Boiss. — Champs et lieux stériles, bords des chemins, au Ruit, au Planastel près d'Ampus.

461. **Serrafalcus macrostachys**, Parl.— Dans les champs, coteaux stériles, à la Farlède; mai.

462. **Hordeum secalinum**, Schreb. — Dans les prés d'Aby, à Ampus; juin-juillet.

463. **H. maritimum**, With. — Lieux herbeux, le Ceinturon à Hyères; mai.

464. **Elymus europæus**, L. — Bois de Margès et des escarpements d'Artuby à Aiguines; juin et juillet.

465. **Agropyrum campestre**, Godr. et Gren.— Champs et lieux incultes à Ampus; juin et juillet.

466. **A. glaucum**, Rœm. et Schult. — Sables d'Artuby à Aiguines; autour des champs, à Lagnes, commune d'Ampus; juillet.

467. **A. Pouzolzii**, Godr. et Gren.— Sables des bords d'Artuby à Aiguines, où je l'ai récoltée pour la première fois en juillet 1876.

468. **A. cœsium**, Bor.— *A. repens*, P. Beauv.; var. *pubescens*, Albert.— Sables des bords d'Artuby à Aiguines; juillet.

Je dois la détermination de cette espèce à M. Le Grand, agent-voyer en chef du Cher.

469. **A. caninum**, Rœm. et Schult. — Bois et lieux ombragés dans les escarpements d'Artuby à Aiguines; juillet.

470. **Brachypodium distachyon**, P. Beauv. — Lieux arides et sablonneux; Ampus, la Farlède; mai et juin.

ACOTYLÉDONÉES.

FOUGÈRES.

471. **Cystopteris fragilis**, Bernh.— Lieux ombragés, rochers; Ampus, Aiguines; juillet.

472. **Asplenium Halleri**, DC. — Lieux ombragés des coteaux, rochers, vieux murs; commune à Ampus, Châteaudouble; mai, juin.

473. **A. viride**, Huds. — Rochers et grottes, dans les escarpements du Verdon et d'Artuby; juin, juillet.

474. **A. Petrarchæ**, DC. — Rochers des escarpements de la rivière, à Ampus où elle est rare; juin, juillet.

475. **Scolopendrium officinarum**, Swartz. — Lieux ombragés, dans les escarpements du Verdon; août.

EQUISÉTACÉES.

476. **Equisetum ramosum**, SCHL.—Sables et graviers des cours d'eau ; Ampus, Châteaudouble, etc.; avril, mai.

LYCOPODIACÉES.

477. **Selaginelle denticulata**, KOCH.—Sur la terre et les rochers ombragés ; Solliès-Pont ; Fenouillet, etc.; avril.

CHARACÉES.

478. **Chara fœtida**, BRAUN. — Dans les eaux stagnantes, à Ampus; juin, juillet.

Le *Calluna* de Fenouillet près d'Hyères a les *pétales de même longueur que les sépales*, tandis que celui du nord du département a l'enveloppe interne beaucoup plus courte que l'externe, comme l'indiquent, d'ailleurs, MM. Grenier et Godron dans leur *Flore de France*. Le temps m'a complètement fait défaut pour faire d'autres études sur cette plante ; néanmoins, la particularité que je signale étant constante chez tous les individus qui croissent dans cette localité, j'ai cru devoir récolter ce *Calluna* en nombre pour le publier, sous le nom de *C. olbiensis*, dans les *Exsiccata* de M. Ch. Magnier de Saint-Quentin (Fascicule de 1883).

ADDENDA.

DICOTYLÉDONÉES.

THALAMIFLORES.

RENONCULACÉES.

479. **Ranunculus sylvaticus,** Thuil. — *R. nemorosus*, DC. — Dans les bois, au nord d'Hyères, lieu dit le Plan-du-Pont; juin.

480. **R. neapolitanus,** Ten. — Lieux herbeux, autour des champs, à Solliès-Pont, la Farlède, Hyères ; avril et mai.

481. **R. trilobus,** Desf. — Champs inondés l'hiver, à Aby, près d'Ampus ; juin, juillet.

482. **R. monspeliacus,** L., var. *rotundifolius*. — *R. saxatilis*, Balb. — Bois de pins, sur le Planastel, à Ampus ; juin.

483. **Ficaria ranunculoides,** Mœnch., *forma bulbifer*. — Cette plante est très commune à Ampus ; mais, la forme que je cite ne se trouve que dans les champs sablonneux inondés l'hiver, sous Ruès. Elle y forme d'énormes touffes. Toutes les feuilles sont munies de bulbilles à leur aisselle ; juin.

484. **Delphinium consolida,** L. — Ampus, dans les moissons à Graille ; Châteaudouble, dans les champs à Auveine ; juillet.

PAPAVÉRACÉES.

485. **Papaver dubium**, L. — Dans les moissons, aux Colles, commune d'Ampus; juin.

FUMARIACÉES.

486. **Fumaria major**, Badarro. — Dans les moissons et les champs, à Solliès-Pont, la Farlède; avril.
487. **F. spicata**, L.— Dans les champs, à la Farlède, quartier de l'Aubane; mars.

CRUCIFÈRES.

488. **Sisymbrium polyceratium**, L.—Vieux murs et décombres, à Ampus et Châteaudouble; juin.
489. **Arabis verna**, R. Br.— Rochers et lieux ombragés, à Ampus, Châteaudouble, Aiguines; avril, mai.
490. **Iberis ciliata**, All. — Coteaux arides et pierreux, à la Tourne, près de Solliès-Toucas; juin.
491. **Æthionema saxatile**, R. Br. — Rochers et coteaux pierreux, à Ampus, Vérignon; mai.

CISTINÉES.

492. **Helianthemum salicifolium**, Pers.— Prés secs, à Ampus, où elle est assez commune; juin.

SILÉNÉES.

493. **Silene saxifraga,** L. — Rochers, à Ampus; montagnes de Lachen et de Margès; S[t] Quenit, près de Besse; la Tourne à Solliès-Toucas, etc.; juin.

494. **Dianthus liburnicus ,** Bartling. —*D. collinus*, Balb.— *D. balbisii*, Sering.—Bois et coteaux herbeux ; Châteaudouble ; la Farlède, à Coudon ; Hyères, au nord de Fenouillet; Aiguines , au sommet de Margès , à environ 1500 mètres d'altitude; juillet.

495. **D. hirtus,** Vill.—Bois et lieux herbeux, commun à Ampus et dans tout le nord du département; juillet et août.

496. **Buffonia macrosperma,** Gay.— Coteaux boisés et pierreux, au-dessus de la Treille, à Ampus; août.

497. **B. tenuifolia,** Lin. (ex Gay). — Coteaux pierreux aux Gras et à la Palle, à Ampus; août-septembre.

498. **Alsine mucronata,** L.— Coteaux arides, aux Colles, sur la Cabrière, à Ampus; mai, juin.

499. **A. Bauhinorum,** Gay. — Sommet de la Cabrière, à Ampus; se trouve aussi à Margès; août.

500. **Arenaria tetraquetra,** L., var. *legitima.* — *A. aggregata* , Lois.—Collines arides, aux Colles et à Ville-Haute , commune d'Ampus; juin, juillet.

501. **Spergularia rubra,** Pers.— *Arenaria rubra*, L.—Terrains sablonneux; Agay, la Farlède ; juin.

LINÉES.

502. **Linum suffruticosum,** L.—L. *salsoloides*, Lam.—Coteaux ; Ampus, Châteaudouble, Vérignon ; mai.

503. **L. catharticum,** L. — Lieux humides ; Ampus , Aiguines ; juin, juillet.

TILIACÉES.

504. **Tilia microphylla,** Vent.— *T. sylvestris* , Desf.—Dans les bois; Ampus, à Bargeaude et aux Agrèmes; plus commun dans les escarpements de Margès et du Verdon ; juillet.

GÉRANIÉES.

505. **Geranium tuberosum,** L. — Dans les champs , à Solliès-Pont et à Cuers; la Garde, près Toulon ; avril, mai.

ACÉRACÉES.

506. **Acer monspessulanum,** L. — Bois et coteaux ; Ampus , Vérignon ; fl. avril ; fruits, juillet.

RUTACÉES.

507. **Ruta bracteosa,** DC.—Rochers, sous Châteaudouble; avril, mai.

508. **R. montana,** Clus.— Terrains arides, à la Crau-d'Hyères; juillet.

509. **Dictamnus albus**, L.— Dans les bois; Ampus, Bargeaude, bois de Lagnes et Coste-Plane; Châteaudouble, aux Blaques; Vérignon; juin.

CALICIFLORES.

PAPILIONACÉES.

510. **Anagyris fœtida**, L. — Coteaux boisés; versant oriental de Coudon et sous le fort Sainte-Marguerite près Toulon; mars-avril.

511. **Ulex parviflorus**, Pourr.—*U. provincialis*, Lois.—Bois, à la Garonne, commune de la Garde, près Toulon; mars.

512. **Genista sagittalis**, L.— Dans les bois; Ampus, Vérignon, Châteaudouble, Aiguines et montagne de Saint-Quenit, près Besse; mai et juin.

513. **Ononis cenisia**, L. — Coteaux; Brovès, Bargême et montagne de Lachen; juin et juillet.

514. **O. breviflora**, DC.— Coteaux arides, au-dessus des Frayères, à Châteaudouble; juin.

515. **O. reclinata**, L.— Même station que la précédente.

516. **Medicago scutellata**, All.— Dans les moissons, à la Garde près Toulon; mai.

517. **M. truncatula**, Gœrtn. Comprenant le *M. murex*, G. G. (non Willd.) et le *M. truncatulata*, G. G., la direction des

spires n'ayant aucune importance.— Autour des champs; commune à la Farlède, Solliès-Pont et la Garde, près Toulon; mai.

518. **M. depressa,** JORD. — Dans les moissons, à Ampus; mai et juin.

519. **M. denticulata,** WILLD.; var. *lappacea,* LORET. — Cette plante se distingue du *M. denticulata,* WILLD. à ses fruits plus gros, moins nombreux (1-2) et à pédoncules plus courts. De plus, elle est glaucescente, a les tiges raides et étalées sur le sol.

Je l'ai récoltée en avril 1883, à la montagne de Fenouillet près d'Hyères.

520. **Melilotus sulcata,** DESF. — Châteaudouble et Ampus où il est rare; très commun sur les coteaux de la Farlède; mai et juin.

521. **M. parviflora,** DESF. — Dans les moissons, à la Farlède; prairies maritimes, à la plage d'Hyères; mai.

Le *M. parviflora* n'a pas les grappes *grêles* comme le disent MM. Grenier et Godron dans leur flore de France; au contraire, d'après les nombreux pieds que j'ai eu occasion d'observer ou de récolter dans les localités citées, elles *sont courtes et compactes* mais assez longuement pédonculées.

522. **Trifolium rubens,** L. — Bois des coteaux calcaires, à Ruès et à Lagnes dans la commune d'Ampus; juin.

523. **T. maritimum,** HUDS. — Je l'ai trouvé à la Farlède, dans les lieux humides, près de la voie ferrée, à plus de dix kilomètres de la mer; juin.

524. **T. striatum**, L. — Pâturages secs à Lagnes, au pied de Bargeaude; juin.

525. **T. tomentosum**, L. — Fossés, le long de la route de Toulon, et çà et là dans les champs à la Farlède; avril.

526. **Lotus sericeus**, DC. — Rochers, au bord de la mer, entre Agay et Saint-Raphaël; juin.

527. **L. hispidus**, Desf. — Terres sablonneuses au Ceinturon, près Hyères; mai.

528. **L. ornithopodioides**, L. — Assez abondant autour des champs à la Farlède; Fenouillet, près d'Hyères; mai.

529. **L. Delortii**, Timb. — Coteaux; assez commune à Ampus et Châteaudouble; mai.

530. **L. decumbens**, Poir. — Terrains inondés l'hiver; Ampus, à Aby et à Ville-Haute; Châteaudouble, à Auveine; juin et juillet.

531. **Astragallus glycyphyllos**, L. — Bois des Blaques, à Châteaudouble; Aiguines, dans les escarpements du Verdon; Ampus, autour des champs; rare; juin.

532. **Vicia villosa**, Roth. — Parmi les Cistes; Hyères, au Ceinturon; mai.

533. **V. villosa**, Roth., var. *glabrescens*. — Autour des champs à la Farlède; avril.

534. **Ervum pubescens**, DC. — Dans les bois; Ampus, à Pierrascas; le Pradet, commune de la Garde; mai.

535. **Pisum elatius**, Bieb. — Coteaux arides, à Coudon, près la Farlède; mai.

536. **Lathyrus hirsutus**, L. — Dans les champs, à Aby, commune d'Ampus; juin et juillet.

537. **L. ensifolius**, Badarro. —Bois des collines, la Farlède, le Revest; juin.

538. **L. vernus**, Wimmer.— *Orobus vernus*, L.— Bois des montagnes; Ampus, à Bargeaude; Vérignon; avril, mai.

539. **L. canescens**, Godr. et Gren.— *Orobus canescens*, L. — Dans les bois; Châteaudouble, le Revest; mai, juin.

540. **L. niger**, Wimmer.—*Orobus niger*, L.—Bois de Vérignon; juin.

541. **Coronilla varia**, L. — Dans les bois et lieux herbeux; Ampus, Vérignon, Châteaudouble; mai, juin.

ROSACÉES.

542. **Potentilla argentea**, L. — Pâturages, au sommet de Bargeaude, commune d'Ampus; juillet.

543. **P. fragariastrum**, Ehrh. — Dans les bois de Baigeaude à Ampus; Margès, à Aiguines; avril, mai.

544. **Rubus Idæus**, L. — Escarpements du nord de Margès à Aiguines; au nord des montagnes de Brouis et de Lachen; juillet et août.

POMACÉES.

545. **Sorbus aria**, Crantz. — Bois des montagnes; Vérignon, Ampus, Aiguines, Comps, la Martre; fl. mai-juin; fr. septembre-octobre.

546. **S. torminalis**, Crantz. — Dans les bois de Vérignon; fl. juin; fr. octobre.

ONAGRARIÉES.

547. **Epilobium montanum**, L. — Dans les bois et les escarpements du nord de Margès, à Aiguines ; juillet.

548. **Œnothera biennis**, L. — Le long du Gapeau, à la Crau d'Hyères ; août.

LYTHRARIÉES.

549. **Lythrum hyssopifolia**, L.— Champs inondés l'hiver ; Ampus, à Aby et à Ville-Haute ; la Farlède, à la Verdillonne; juin et juillet.

SAXIFRAGÉES.

550. **Saxifraga hypnoides**, L.— Rochers et escarpements ; Ampus, le long de la rivière ; Châteaudouble, au nord du village et au sud des Blaques ; montagne de Coudon ; mai, juin.

Obs. M. Jordan a compris cette espèce et les espèces affines dans le genre *Muscaria* qu'il a créé.

RIBESIACÉES.

551. **Ribes uva-crispa**, L.— Bois et collines ; Margès, commune d'Aiguines ; Bargême, la Martre ; juin-septembre.

OMBELLIFÈRES.

552. **Daucus gummifer**, Lam. — Rochers maritimes à la Garonne, près Toulon ; juin.

553. **Thapsia villosa**, L. — Coteaux arides et prés secs à la Combe-de-Magne, commune d'Ampus ; juillet.

Obs. Cette plante, assez commune dans les environs de Toulon, n'est citée ici que pour la localité.

554. **Opoponax Chironium**, Koch. — Coteaux et autour des champs, sous le château de Lagneros, à Ampus (de 8 à 900 m. d'altitude); juillet et août.

Même observation que pour la précédente.

555. **Seseli tortuosum**, L. — Coteaux arides, à la Farlède, au-dessus de la Verdillonne; octobre-novembre.

556. **S. montanum**, L.— Coteaux et bois; Ampus, Châteaudouble, Vérignon, Aiguines, etc.; août-septembre.

557. **Œnanthe fistulosa**, L. — Champs inondés l'hiver à Ampus où elle est rare; abondante dans les lieux inondés de la Garde près Toulon; juin, juillet.

558. **Œ. pimpinelloides**, L.— Prés secs, haies et bois ; Ampus, à Lagnes et à Aby; la Farlède, à Pierrascas ; la Crau et Hyères; juin-juillet.

559. **Bupleurum australe**, Jord.— *B. Gerardi* des auteurs du midi. — Champs sablonneux; Ampus, à la Gorge, au-dessus du Fer, à la Bellière; mai et juin.

560. **Pimpinella peregrina**, L.— *P. hispida*, Lois. — Dans les haies; à la Crau, le long du Gapeau ; juillet.

561. **Sison Amomum**, L.— Lieux humides, le long du Gapeau ; Hyères, au Plan-du-Pont; juillet.

562. **Ptychotis heterophylla**, Koch. — Coteaux pierreux, graviers des rivières et des ruisseaux ; commune à Ampus, Châteaudouble, Vérignon, etc.; juillet-août.

563. **Chærophyllum temulum**, L. — Dans les haies autour d'Ampus; mai et juin.

564. **Sanicula europæa**, L. — Bois et lieux ombragés et frais; Aiguines, dans les escarpements du Verdon; Châteauvieux, au Deffend; juillet et août.

CAPRIFOLIACÉES.

565. **Viburnum Lantana**, L. — Les bois; Ampus, Aiguines, Vérignon et tout le nord du département; fl. mai-juin; fr. septembre.

RUBIACÉES.

566. **Galium elongatum**, PRESL.—*G. maximum*, MORIS.—Marais et fossés à la Garde et à Hyères; mai, juin, juillet.

567. **G. murale**, ALL. — Vieux murs et terres sablonneuses; la Crau; la Farlède et montagne de Fenouillet; avril-mai.

DIPSACÉES.

568. **Cephalaria transylvanica**, SCHRAD. — Champs, dans la plaine entre la Garde et la Crau; août et septembre.

SYNANTHÉRÉES.

569. **Phagnalon Telonense**, JORD.—*Ph. saxatile* ex parte. —Coteaux et vieux murs, à la Farlède; juin.

570. **Erigeron acris**, L.—Coteaux boisés; Ampus, Châteaudouble, Montferrat; août-septembre.

571. **Senecio Doria**, L.—Lieux humides, le long des cours d'eau à Ampus; juin.

572. **S. cineraria**, DC.—*Cineraria maritima*, L.—Rochers, dans les escarpements; Ampus, Châteaudouble ; bords escarpés du Verdon et d'Artuby, à environ 800 m. d'altitude.

Obs. Cité seulement pour les localités.

573. **Artemisia absinthium**, L. — Ruines de l'ancien château à Vérignon ; lieux pierreux au nord de Margès; juillet et août.

574. **A. glutinosa**, Gay. — Coteaux sablonneux , à Ampus ; à la Tourne , près de Solliès-Toucas ; septembre.

575. **Tanacetum annuum**, L.— Dans les champs ; la Farlède , à Pierre-Blanche ; la Garde ; septembre et octobre.

576. **Leucanthemum graminifolium**, Lam. — Coteaux pierreux ; Ampus , au sommet de la Cabrière et de Bargeaude; Aiguines , au sommet de Margès ; montagnes de Lachen et de Brouis; mai et juin.

577. **Anthemis Gerardiana**, Jord.— Coteaux pierreux ; Ampus, au nord de Bargeaude et dans les escarpements de la rivière ; Comps, au sommet de Fayet ; juin.

578. **Anacyclus clavatus**, Pers. — Terres sablonneuses , près du Ceinturon, à Hyères ; mai, juin.

579. **Diotis candidissima**, Desf. — Sables maritimes , entre la Plage et les Pesquiers, à Hyères; août.

580. **Achillea odorata**, L.—Commune dans les lieux herbeux des coteaux à Ampus, Vérignon, Aiguines, Camps ; juin.

581. **Asteriscus aquaticus,** Mœnch. — Lieux herbeux un peu humides; Ampus, à Raton; la Crau, le long de la voie ferrée, en allant à la Pauline; juin.

582. **Inula salicina,** L. — Bois et lieux herbeux; Ampus, Châteaudouble, Hyères; juin.

583. **Echinops sphærocephalus,** L. — Lieux incultes, sous le château de Lagneros, à Ampus; juillet.

584. **Silybum Marianum,** Gærtn. — Lieux incultes; même localité que la précédente, juin et juillet.

585. **Carlina acanthifolia,** All.— Coteaux stériles; Ampus, Vérignon, Aiguines et tout le nord du département; juillet et août.

586. **Stœhelina dubia,** L.— Coteaux arides; la Farlède, au-dessus de la Verdillonne; le Pradet, près Toulon; juin-juillet.

587. **Centaurea montana,** L.— Dans les bois, à Vérignon; juin.

588. **Kentrophyllum cæruleum,** Godr. et Gren. — Autour des champs, dans la plaine entre la Garde et la Pauline; mai, juin.

589. **Leontodon crispus,** Vill. — Coteaux boisés; Ampus; Fenouillet, près d'Hyères; mai, juin.

590. **Seriola Ætnensis,** L.—Coteaux; les Arcs et Saint-Raphaël; juin.

591. **Hyoseris radiata,** L.—Autour des champs, à la Garde et au Revest; avril-mai.

592. **Hedypnois erecta,** Gr. et Godr.—*H. mauritanica,* Willd. —*H. pendula,* DC.—*Hyoseris pendula,* Balb.—Dans les champs et les lieux herbeux; commun à la Farlède, Solliès-Pont, la Crau, etc.; avril-juin.

593. **H. diffusa**, Gr. et Godr.— *H. monspeliensis*, Willd. — *H. cretica*, W.—*H. coronopifolia*, Ten.—*H. persica*, M. B. —Coteaux, lieux incultes et autour des champs, Ampus, la Crau; avril-juin.

Obs. — L'*Hedypnois polymorpha*, DC., renferme deux formes *constantes* et qui, à mon sens, devraient former deux espèces distinctes :

1° La forme *erecta*, très commune dans le midi du département. Elle a les tiges assez grêles et dressées, les capitules assez petits et penchés avant l'anthèse.

2° La forme *diffusa*, bien plus rare que la précédente, et dont les tiges, plus robustes, sont diffuses, étalées, appliquées sur le sol, et les capitules assez gros.

Ces deux espèces ont les folioles de l'involucre plus ou moins hérissées et les pédoncules plus ou moins renflés.

594. **Picris stricta**, Jord.— Commune dans tout le midi où elle remplace le *P. hieracioides*. On trouve néanmoins cette dernière dans le nord du département, à Comps, la Martre, etc.; juin-juillet.

595. **Scorzonera hispanica**, L.— Lieux herbeux dans les escarpements d'Artuby, à Aiguines; juin.

596. **Crepis bursifolia,** Guss. *C. erucæfolia,* G.G. (non Schrad)— *Barkhausia bursifolia*, Spreng.— Plante nouvelle pour le département. Je l'ai trouvée en juillet 1884, près de la gare de la Crau-d'Hyères.

Je l'avais récoltée en abondance en 1882 et 1883, au Cabot, près de Marseille, ce qui m'a permis de la publier dans le III[e] fascicule (1884) du *Flora selecta exsiccata* de M. Ch. Magnier.

CAMPANULACÉES.

597. **Campanula rapunculoides**, L.—Dans les champs; Châteaudouble, à Auveine; Vérignon; juin.

598. **C. rotundifolia**, L.— Coteaux dolomitiques près de Fontigon et rochers, à la Cabrière, commune d'Ampus; Aiguines, à Margès, etc.; juin.

COROLLIFLORES.

SOLANÉES.

599. **Solanum nigrum**, L.; var. *virens*, ALBERT, *in herb.*—Lieux incultes et ombragés, à Solliès-Pont et à Hyères; octobre.

Obs.— Dans cette variété, les fruits restent *verts*, même à la maturité complète.

600. **S. dulcamara**, L.; var. *sphærocarpa*, ALBERT, *in herb.* — Dans les haies, à Ampus, autour du village.

Obs.— Les fruits de cette variété sont parfaitement *sphériques* au lieu d'être *ovoïdes* comme dans le type.

601. **Hyoscyamus albus**, L.— vieux murs; la Farlède, Solliès-Ville, Solliès-Pont, Hyères; avril-juin.

VERBASCÉES

602. **Verbascum Boerhaavii**, L.— *V. majale*, DC.—Coteaux arides, à Ampus, Châteaudouble; mai-juin.

LABIÉES.

603. **Brunella grandiflora**, Mœnch. — Dans les bois, à Ampus ; juin-juillet.

STATICÉES.

604. **Statice minuta**, L.— Sables maritimes, à la plage d'Hyères et à la Garonne, près Toulon ; juillet-septembre.

MONOCHLAMYDÉES.

EUPHORBIACÉES.

605. **Euphorbia dulcis**, L.— Dans les bois un peu frais; Ampus, Vérignon, Aiguines; mai-juin.
606. **E. stricta**, L.— Fossés, à la Garde, vers la gare; mai-juin.
607. **Taxus baccata**, L. — Dans les bois; escarpements de la rivière, à Ampus; forêt de Margès, à Aiguines.

MONOCOTYLÉDONÉES.

COLCHICACÉES.

608. **Colchicum arenarium**, W. et K. — Coteaux ; Ampus, Châteaudouble, Aiguines ; fl. août-septembre.

LILIACÉES.

609. **Lilium martagon**, L.—Dans les bois; Ampus, à la Cabrière et à Bargeaude ; Aiguines, à Margès ; montagne de Saint-Quenit, à Camps ; juin.

ORCHIDÉES.

610. **Orchis tridentata**, Scop.-- Lieux pierreux et incultes, aux Colles d'Ampus ; prés secs de Camp-Juès, à Aiguines ; mai.
611. **O. maculata**, L. — Lieux humides et herbeux ; Ampus, Comps et tout le nord du département ; mai-juin.
612. **Aceras antropophora**, R. Br.— Bois de pins des coteaux ; Solliès-Pont, la Farlède, Solliès-Ville ; avril et mai.

613. **A. longibracteata**, Rchb.— Coteaux boisés; Solliès-Ville, à Coudon; la Farlède, aux Gaches; février-mars.

614. **Cephalanthera grandiflora**, Bab.—*C. lancifolia*, Coss. et Germ.— Dans les bois, à Ampus et à Châteaudouble; mai.

NOTES.

1\. — *Arenaria serpyllifolia*, L.—Plante très polymorphe; outre le type, j'en ai remarqué et récolté trois formes que je ne crois pas inutile de faire connaître ici :

1° Var. *Major*. Plante très développée dans toutes ses parties, atteignant souvent 40 centimètres de hauteur, ce qui est considérable pour une *Arenaria*. Coteaux arides et bois taillis à Raton, près d'Ampus; mai.

2° Var. *divaricata*. Plante formant des touffes à ramifications fortement *divariquées*. On la trouve dans les champs sablonneux, à Ampus, en mai.

3° Var. *stricta*. Panicule peu développée; plante raide et dont le port rappelle celui du *linum strictum*. Coteaux et champs sablonneux, à Ampus et à Châteaudouble; mai.

2\. — La plante portant le n° 62 et que j'avais nommée *Stellaria viscosa* est le *S. cupaniana*, Nym., nouveau pour la flore française.

M. Ch. Magnier, dans le *Flora selecta exsiccata*, en donne la synonymie suivante :

Stellaria cupaniana, Nym. Consp. p. 111.— *Alsine cupaniana*, Jord. et Fourr. Brev. 2, p. 19. — *A. major cupan*. Pamph. sic. 2, tab. 56. — *A. media*, var. *grandiflora*, Ten., Prodr. p. 20.

3\. — L'espèce portant le n° 107, sous le nom de *Vicia cordata*, G. G. (non Wulf) et que M. Loret considère comme un

V. sativa, serait, d'après M. Ch. Magnier, le *V. maculata*, Presl.

4. — On trouve sur la montagne de Bargeaude, à Ampus, deux formes de *Veronica hederæfolia.* Dans l'une, les fleurs sont blanches et les pédoncules très longs : je l'ai nommée *longipes*. Dans l'autre, au contraire, les fleurs sont d'un beau bleu et les pédoncules très courts. Elle porte dans mon herbier le nom de *brevipes*. Quoique je n'ajoute pas une grande importance à ces variations, je crois devoir les signaler.

5. — Outre le type, j'ai récolté, pendant mon séjour à Ampus, deux variétés de l'*Euphorbia falcata,* L.; je les ai classées dans mon herbier sous les dénominations de var. *diffusa* et var. *laxa.*

La var. *diffusa* est glauque, très rameuse, formant un buisson *diffus*, étalé sur le sol; elle a les bractées acuminées-mucronées comme dans le type. On la trouve, en mai, à Ampus, dans les champs, principalement dans les terrains inondés l'hiver; commune.

La var. *laxa*, au contraire, est beaucoup plus rare. Je l'ai trouvée en juillet dans des champs cultivés à Aby. Elle a la tige dressée et divisée presque dès la base en rameaux dichotomiques grêles, écartés, formant un buisson lâche. Enfin, cette plante qui est moins glauque, a, en outre, les bractées plus étroites et moins acuminées que celles de la variété précédente.

TABLE.

ERRATA.

Partout où se trouve *Brovès,* à la Martre; montagne de *Brovès;* forêt de *Brovès*, lire : *Brouis* au lieu de *Brovès.*

N° 4, au lieu de *Cousuyes*, lire : *Couguyes.*

N° 77, au lieu de *Genista pulchella Vesiani*, lire : *Visiani.*

N° 80, au lieu de connu sous le nom de *borel*, lire: *boul.*

N° 168, au lieu de *Rians*, lire : *Priane.*

N° 227, au lieu de *H. Couringiæfolium*, lire : *H. Conringiæfolium.*

N° 415, au lieu de *C. Mairié*, lire : *C. Mairii.*

FORUM VOCONII.

PAR

L'ABBÉ F. BÉRARD,

Est-il permis de s'occuper encore de *Forum Voconii?* J'ai sous la main une douzaine de brochures et je me demande si on peut apporter quelque nouvelle lumière sur un sujet qui a tenté tous les archéologues, sans qu'aucun ait réussi à former une conviction générale! Bouche, Papon, Walkenaër, Sanson, Rouchon, Rabou avaient donné leur avis et placé cette station romaine soit au Luc, soit au Cannet, soit à Vidauban, soit même à Draguignan, Brignoles, Gonfaron et Cagnosc; mais on ne pensait plus à la question lorsqu'en 1864, M. Truc, maire des Arcs-sur-Argens, eut la prétention de revendiquer pour sa commune un honneur déjà si disputé. Ce fut le signal d'une lutte acharnée. Vidauban, le Luc et le Cannet se levèrent pour défendre, chacun pour sa part, les titres qu'ils croyaient avoir à l'héritage du célèbre Forum. Les champions étaient d'égale force : M. Aube pour le Luc, M. Guillon pour le Cannet, M. Liotard partie pour le Cannet, partie pour Vidauban. Puis les savants s'en mêlèrent : M. Rossignol, conservateur adjoint des musées impériaux et M. Thouron, président de la *Société des sciences, arts et belles-lettres du Var* répétèrent l'*Eureka* de M. Truc; M. Rossi, directeur du *Propagateur du Var*, prit feu pour le Cannet. Qu'en est-il résulté? Rien, et c'est pourquoi j'aurais mauvaise grâce à ressusciter une question qui paraît être insoluble, si je n'y étais poussé par une nouvelle levée de boucliers.

M. Aubenas, le savant historien de Fréjus, est amené à parler de la rencontre d'Antoine et de Lépide et place *Forum Voconii* au Luc, sans discussion (1). — M. Lenthéric, dans son bel ouvrage : *La Provence maritime...*, discute la chose au point de vue stratégique et n'hésite pas à placer le *Forum* à Châteauneuf près de Vidauban. C'était l'opinion du commandant Rabou, exprimée dans son *Mémoire sur l'ancienne voie aurélienne* (2). Malheureusement ce *Mémoire* n'était pas connu de ceux qui ont tant écrit sur le sujet depuis 1864, puisque personne n'en parle et que tous cherchent un autre emplacement. *La Société Niçoise des sciences naturelles et historiques* a entendu et publié une étude de M. l'abbé Pierrugues qui s'arrête à Vidauban sans pousser jusqu'à Châteauneuf, et M. l'abbé Sivan, curé du Cannet, a réédité, dans la *Provence artistique* de Marseille, les opinions de MM. Guillon et Liotard en faveur du territoire de sa paroisse. Pour moi, *amicus Plato sed magis amica veritas*, je crois devoir combattre mes deux confrères et amis. Bien que j'aie l'air de plaider *pro domo*, ayant habité Vidauban plusieurs années, je soutiens que *Forum Voconii* était à Châteauneuf, hameau de cette commune.

I.

Qu'il me soit permis de retracer en quelques mots le fait historique qui a mis les savants à la recherche de *Forum Voconii*.

(1) *Histoire de Fréjus*, p. 68.

(2) *Revue archéologique*, 1861, p. 112-128.

L'an 710 de la fondation de Rome, Antoine, battu devant Modène par les consuls Hirius et Pansa, se dirigea vers les Gaules avec les débris de son armée, pour y refaire ses forces. Mais la Narbonaise était occupée par deux habiles généraux : Lépide sur les bords du Rhône et Plancus dans les Alpes, lesquels volent tous les deux au devant du redoutable adversaire qui venait prendre sa part des provinces conquises. Antoine était déjà à Fréjus; c'est Plancus qui l'écrit à Cicéron : « *Antonius id. mai ad Forum Julii cum primis copiis venit.* » A cette nouvelle, Lépide lève son camp des bords du Rhône et se dirige, à marches forcées, contre Antoine : « *Cum audissem Antonium in provinciam meam venire, cum exercitu meo, à confluente Rhodano castra movi... Itaque, continuis itineribus, ad Forum Vocontium veni.* » (Lépide à Cicéron).

Mais comme il ne dispose que d'une armée mal équipée et sur la fidélité de laquelle il ne pouvait compter, il mande à Plancus de venir à son secours : « *Namque assiduis internuntiis cum Lepido egi, ut, omissâ omni contentione, reconciliatâque voluntate nostrâ, communi consilio Reipublicæ succurreret.* » (Plancus à Cicéron); et comme il ne veut pas s'aventurer tout seul, il l'attend à *Forum Voconii* : « *Lepidus ad Forum Voconii castra habet : qui locus à Foro Julii quatuor et viginti millia passuum abest, ibique me expectare constituit, quemadmodum ipse mihi scripsit.* » (Plancus à Cicéron).

De son côté, Antoine, qui était au courant de ces hésitations, quitte *Forum Julii* et vient camper sur les bords de l'Argens; alors Lépide se décide à faire marcher ses troupes et, sans attendre Plancus qui descendait à *Forum Voconii* par la voie se-

condaire de Riez, vient se poser en face de l'armée d'Antoine : *Et ultrà castra ad flumen Argenteum contra Antonianos feci.*

Ces détails sont nécessaires pour établir : 1° que *Forum Voconii* était à vingt-quatre mille pas de *Forum Julii* ; 2° que la voie secondaire venant de Riez aboutissait à *Forum Voconii* ; 3° que le pont d'Argens où s'est faite la rencontre était à quelque distance de cette ville. Or : 1° Châteauneuf est dans une position stratégique absolument favorable et à 24,000 pas de Fréjus ; 2° la voie secondaire de Riez y aboutissait par le pont d'Argens, dit des Lonnes ; 3° le pont d'Argens de la voie aurélienne ou des Arcs était à 5 ou 6 milles.

II.

En venant du Luc, le voyageur laisse à gauche le Cannet posé sur un mamelon isolé et tout à fait pittoresque, puis le quartier de Sainte-Maïsse, où s'enfonçait la voie aurélienne qui passait par *Matavonium* (Cabasse) et où les vestiges de la somptueuse villa de *Calvisius* ont pu faire croire aux ruines de *Forum Voconii.* Après avoir parcouru la belle plaine des Thermes et de Ramatuelle, il arrive en face de Vidauban et est saisi par le ravissant panorama qui se déroule à ses yeux : à droite, une colline de grès rouge qui semble servir de contre-fort à la chaîne des Maures et qui, partant du pic de sainte-Brigitte, va aboutir au Plan-de-la-Tour ; à gauche, une vallée profonde qui descend des gorges d'Entragues et vient contourner le domaine d'Astros pour prendre la direction des Arcs ; au milieu, une ligne de peupliers et de saules mariés par les lacets de la vigne sauvage, et

cachant, sous ce berceau de verdure, une rivière aux blanches eaux : c'est l'Argens, le fameux Argens sur les bords duquel Lépide a écrit ses lettres à Cicéron.

Cette vallée est plus basse que celle du Luc, et, vu de la côte de Matheron qui la domine, Vidauban, étendu mollement sur les bords du fleuve, semble toujours dormir sous son enveloppe traditionnelle de brouillards (*leis estuba*), tandis que la vallée des Lonnes et du Rondin qui s'étend à gauche, flanquée de part et d'autres par les collines boisées de Chaumes et d'Entragues et les magnifiques sites d'Astros, de Châteauneuf et de Repenti, frappe les yeux du touriste par la pureté de son atmosphère, la fraîcheur et l'éclat de sa végétation.

C'est là que le commandant Rabou place *Forum Voconii*.

« L'emplacement, dit-il, était merveilleusement choisi : son flanc gauche était appuyé à la rivière (pas très-large, mais aux bords abrupts), son front également protégé par cette rivière, et sa droite couverte par des collines boisées. Lépide avait en effet à se défendre, le cas échéant, contre la nombreuse cavalerie d'Antoine qui, de son côté, en trouvait un excellent emploi dans les plaines d'Astros, de Taradeau et des Arcs. »

M. Charles Lenthéric, ingénieur des ponts et chaussées, est à peu près du même avis : « On sait, dit-il, que les stations militaires, établies par les Romains au milieu des peuples nouvellement soumis, se trouvaient autant que possible à la rencontre de deux vallées et étaient placées de préférence sur des hauteurs, de manière à faciliter la surveillance du pays. Les deux villages de Vidauban et de Châteauneuf remplissent très-bien ces conditions stratégiques. Ils se touchent presque et sont tous deux à

vingt-quatre mille environ de Fréjus. » M. Lenthéric fait une légère erreur : Châteauneuf est le nom, non pas d'un village, mais d'un quartier du territoire de Vidauban. Il ajoute : « Le plateau de Châteauneuf devait être le *Castrum* de l'armée romaine ; le *Forum* proprement dit, c'est-à-dire la ville et le marché d'approvisionnement pour les troupes, était dans la plaine de Vidauban. La convergence en ce point de la vallée de l'Argens venant de l'Ouest, de celle de Florièyes venant du Nord, et de celle de l'Aille (1), qui permettait l'accès dans les montagnes des Maures, offrait des avantages très-sérieux pour l'établissement d'un *Forum* qui devait être l'utile auxiliaire de la colonie militaire et maritime de *Forum Julii*. Le camp de Lépide était donc nécessairement établi un peu en avant de la station romaine, sur la rive droite de l'Argens et dans une position excellente qui aurait pu lui permettre de défendre vigoureusement le passage du fleuve, s'il n'avait pas été séduit par les promesses et peut-être troublé par les menaces de celui qui allait bientôt partager avec lui le pouvoir. »

Mais la position stratégique ne suffirait pas si Châteauneuf n'était pas à la distance de vingt-quatre mille pas de Fréjus. Ici encore je préfère donner la parole à des hommes absolument compétents.

M. le colonel Besoux, dans un Rapport dédié à M. Rossi, partisan du Cannet, entre, malgré lui, dans des contradictions qu'il suffit de signaler pour être certain qu'il se serait volontiers rangé de notre côté.

(1) Nouvelle erreur : l'Aille ne descend pas vers Vidauban, mais vers les Arcs.

« M. Rossi, dit-il, qui cherche aussi le point en litige sans pouvoir encore le désigner, tient essentiellement aux 24,000 pas que Plancus donne comme distance, séparant Fréjus de *Forum Voconii*. Comment arriver à fixer cette distance par des pas romains dont la mesure, aujourd'hui, ne peut qu'être appréciée sans certitude?

« Le pas dont il s'agit était-il de deux pieds, comme la moyenne de ceux que font nos militaires aujourd'hui? ou bien, était-il de trois pieds ou pas métriques, ainsi que nous les formons dans certaines opérations militaires, qui ont pour objet de mesurer un terrain?

« Dans l'un et l'autre cas, et en nons servant des cartes modernes que nous possédons, nous ne trouvons, dans le cercle dont Fréjus serait le centre, aucun rayon aboutissant à un lieu habité qui ait pour mesure les 24,000 pas cherchés.

« En prenant le pas par deux tiers du mètre, sans avoir égard aux sinuosités de l'Argens et à peu près à vol d'oiseau, on trouve, en partant de Fréjus, les données suivantes :

1° De Fréjus aux Arcs, 5 lieues de 4,000 ^{m}, = 20,000 ^{m}, ou soit 30,000 pas de deux pieds.

2° De Fréjus au Cannet, 7 lieues, = 28,000 ^{m} ou 42,000 pas.

3° De Fréjus au Luc, 8 lienes, = 32,000 ^{m} ou 48,000 pas.

« Si nous adoptions le pas métrique (3 pieds sans fraction) nous aurions alors, toujours à vol d'oiseau :

De Fréjus { aux Arcs, 20,000 pas ou 20 kil.
au Cannet, 28,000 pas ou 28 kil.
au Luc, 32,000 pas ou 32 kil. »

Pourquoi M. Besoux n'ajoute-t-il pas :

De Fréjus à Vidauban, 24,000 pas, ou 24 kil. ?

Mais il passe à côté et poursuit :

« Si nous prenons les mesures romaines, indiquées par Ozaneaux dans son livre intitulé *les Romains* et qui constatent que le mille se composait de mille pas, ayant chacun pour mesure 1,473 m, nous aurons :

« De Fréjus { aux Arcs, 20,000 m = 13,000 *passus*.
au Cannet, 28,000 m = 19,000 *passus*.
au Luc, 32,000 m = 21,000 *passus*. »

— Encore une fois, M. Besoux, arrêtez-vous à Vidauban et vous aurez : de Fréjus à Vidauban, 24,000 m = 17,000 *passus*, mesure exacte déterminée par la carte de Peutinger !!

Mais M. Besoux ne veut systématiquement pas de Vidauban et il continue : « Si nos conjectures ne nous permettent pas de donner le *Forum Voconii* aux Arcs, il faudrait croire qu'il est au Luc ou au Cannet. Cependant les 24,000 pas indiqués par Plancus sembleraient exclure ces deux villes comme étant trop éloignées de Fréjus; mais la mesure des distances étant très incertaine pour arriver juste aux 24,000 pas, le raisonnement les cherche toujours entre le Luc et le Cannet.. .... On doit penser que le *Forum Voconii* étant non seulement un lieu d'approvisionnement du camp de Lépide, mais aussi son dépôt de toutes choses et sa réserve; Vidauban aurait été beaucoup trop rapproché du camp, et, en un temps donné, armée, dépôt, réserve auraient pu être anéantis par un même coup de main, tandis qu'il ne devait pas en être ainsi, si nous plaçons le *Forum Voconii* entre le Cannet et le Luc. »

On le voit, le seul inconvénient que trouve à Vidauban M. Be-

soux, c'est d'être trop rapproché *à ponte argenteo;* mais nous lui ferons remarquer que, si le pont d'Astros touche Châteauneuf, celui des Arcs est à cinq kilom., ce qui l'obligera à être de notre avis, si nous prouvons que c'est là que s'est faite la rencontre des deux armées.

Après ce témoignage inattendu et tout-à-fait involontaire de la part de son auteur, revenons aux deux autres déjà cités. Nous avons déjà entendu M. Lenthéric fixer à vingt-quatre milles environ la distance qui sépare Vidauban et Châteauneuf de *Forum Julii.* Voici comment s'exprime M. Rabou. « Nul témoignage ne saurait être plus authentique que les deux lettres adressées à Cicéron par ses généraux, et il en ressort d'abord que la distance de dix-sept milles donnée par Peutinger est fausse, que l'itinéraire d'Antoine au contraire est dans le vrai. Ainsi le point où était situé *Forum Voconii* est à vingt-quatre milles ou 35,544 mètres de Fréjus, sur la rive droite d'Argens.

« Cette distance, convenablement mesurée, doit d'abord faire rejeter Vidauban comme le Luc et le Cannet du Luc. Il faut ajouter que ces points ne cadrent pas non plus avec la distance de *Forum Voconii* à *Matavo* (douze milles). Aussi M. Valckenaër, pour tout arranger, est-il obligé de transporter *Matavo*, dont la présence sur l'emplacement de Cabasse est certaine, au village de Vins.

« Comme l'indiquait la commission, il n'y avait certitude possible qu'en retrouvant le lieu d'embranchement. »

III.

Vidauban étant trop rapproché de Fréjus pour avoir les vingt-

quatre mille *passus*, il est de toute évidence que nous ne pouvons pas nous arrêter aux Arcs qui est encore plus rapproché. La thèse de M. Truc, quelque haut patronage qu'elle ait trouvé, ne peut pas tenir devant les calculs de M. Rabou, et nous sommes très-étonné que le maire des Arcs ne s'en soit pas occupé, puisque la *Revue archéologique* avait publié ce travail en 1861. Comme nous le disait un jour notre collègue et ami, M. Mireur, archiviste de la préfecture de Draguignan, si, au lieu de rester presque inédit dans une revue scientifique, le rapport de M. Rabou eut eu une plus grande publicité, il aurait arrêté toutes les discussions plus ou moins concluantes et acceptables qui ont eu lieu depuis 1864.

M. l'abbé Pierrugues, dans un travail publié par la *Société Niçoise*, trouve que Vidauban est le seul emplacement possible pour *Forum Voconii* et cela avec une affirmation qui ne suppose pas un doute ou une réplique— : « Vidauban, dit-il, est à environ 25 kil. de *Matavo* (Cabasse), soit XVII milles romains, surtout en comptant du pont d'Argens ; il est à 27 kil. environ d'*Anteis* (Lantier), soit XIX milles, et à 30 kil. environ de Fréjus, soit XXII milles : ce sont les chiffres conservés par la *Carte.* »

Je ne sais vraiment pas où M. Pierruges a trouvé cette copie de la carte de Peutinger, mais ses chiffres diffèrent quelque peu de tous les autres. Ainsi, de *Foro Voconii* à *Foro Julii*, il n'y a que XVII milles et, du même point à *Matavone*, XII milles. Affirmer que les chiffres qu'il donne sont conservés par la carte, c'est affirmer ce qui n'est pas et infirmer tous ses calculs. M. Pierrugues ne s'en doute pas, puisqu'il dit :

« J'estime que Vidauban est le *Forum Voconii* d'autrefois; il

réunit le mieux les conditions cherchées. Il a sur tous les autres lieux étudiés un avantage considérable, c'est qu'il répond le mieux aux distances indiquées par la carte de Peutinger et dans l'itinéraire d'Antonin. Et ce n'est pas à dédaigner, puisque, si on veut négliger ces données, on renonce de gaîté de cœur à tout ce que le passé nous a légué de sérieux sur la question. »

Il est vrai que, si je fais à mon honorable confrère une querelle de chiffres, nous ne sommes pas à une grande distance l'un de l'autre : trois kilom. au plus. Peut-être même M. Pierrugues serait-il venu à Châteauneuf, s'il avait su qu'il y a des ruines incontestables d'un pont romain et que sa voie secondaire, trouvée dans le *Cartulaire* de Lérins, pouvait y aboutir. Il n'aurait pas écrit :

« Reste Châteauneuf, entre Vidauban et le Cannet, qui se rapprocherait davantage de la vérité des choses. Le commandant Rabou et la *Commission de la carte des Gaules* lui sont favorables. Mais c'est déjà bien loin du pont d'Argens ou du point de jonction des deux routes. »

Mais pour qui a lu le rapport précité et inspecté les lieux, le pont d'Argens et la jonction des deux routes ne sont pas si loin que cela, car il ne faut pas oublier qu'il y a deux ponts romains sur l'Argens, celui des Arcs ou pont aurélien et celui d'Astros ou des Lonnes. Relisons le travail de M. Rabou :

« Or sur l'Argens, en le remontant à une petite distance au Nord du coude que fait cette rivière, après avoir coulé du Nord-Ouest au Sud-Est, pour marcher un espace de 700 à 800 mètres de l'Ouest à l'Est et parallèlement à la voie, se dresse à plusieurs pieds au-dessus du niveau de la rivière, la culée d'un pont dont

l'origine n'est pas contestable et dont l'axe prolongé vient rencontrer la route à 3 kil. à l'Ouest de Vidauban, c'est-à-dire dans le territoire de Châteauneuf, entre Vidauban et le Cannet du Luc, en un point distant de vingt-quatre milles de *Forum Julii*, de douze mille de Cabasse, et de dix-huit milles d'*Anteis*, que j'estime n'être que l'Antier ou Lentier, village au-dessus de Draguignan. Ce n'est pas tout : au pied de Taradeau, dans la plaine de ce nom, un propriétaire faisant, il y a peu de temps, défoncer des champs pour les transformer en vignes, a mis à nu et malheureusement détruit un magnifique morceau de voie romaine dont la direction prolongeait, suivant renseignements pris, l'axe du pont.

« Il n'est donc pas douteux pour moi que *Forum Voconii* était assis en plaine au point que j'indique, entre le Cannet et Vidauban, plus près de ce dernier, et que de là partait l'embranchement qui, franchissant la rivière d'Argens, traversait la plaine d'Astros, celle de Taradeau, puis celle des Arcs, pour arriver de ce dernier point, où les traces des Romains se sont produites nombreuses, à Trans sur la Nartuby, joindre un autre embranchement ou plutôt un tronçon se détachant du Muy. Et en effet, il était naturel que l'on n'eût pas, en venant d'Italie à Riez, à faire un détour aussi considérable que celui auquel aurait obligé la nécessité de rejoindre la voie secondaire à *Forum Voconii.* »

Pour l'emplacement du *Forum*, je suis tout-à-fait de l'avis de M. Rabou et je parle à bon escient. Vidauban est bâti dans un terrain d'alluvion, sur le bord de la rivière dont il reçoit la visite lors des grandes inondations, est tout à fait privé de sources et tellement entouré par les mamelons d'Astros, de la Collette, de

Sainte-Brigitte et autres, qu'il est impossible d'y voir une position stratégique telle que la recherchaient les Romains; tandis que le territoire compris entre le Rondin et les Lonnes est admirablement situé sur une pente douce aboutissant à la rivière. Les sources y sont nombreuses; chaque domaine, Châteauneuf, lès Bouillis, Repenti a la sienne. Comme vestiges d'antiquité, là comme ainsi qu'ailleurs, la culture de la vigne en a débarrassé le sol, mais que de médailles, d'urnes cinéraires, de larges briques on y a trouvées! Un chapiteau conservé à la ferme des Bouillis atteste la présence d'un temple. Enfin les deux culées d'un pont romain jeté sur l'Argens et dont la solidité a résisté aux ravages du temps et à l'action dévastatrice des eaux, sont là pour prouver le passage d'une voie romaine.

En cet endroit, l'Argens s'est creusé un lit assez profond dans le sable et terrain d'alluvion qui forme ses rives. L'été, c'est une nappe d'eau large de 15 mètres qui coule sur un fond de petit gravier et ne laisse pas d'être guéable; l'hiver, c'est un torrent qui descend d'Entragues et roule ses flots impétueux et dévastateurs, reculant sans cesse la limite de ses rives, brisant au besoin les saules et les peupliers qui s'opposent à son passage. Un pont jeté à cet endroit, à la distance de 500 m. de la voie aurélienne et orienté vers elle, ne peut être que l'aboutissant d'une voie secondaire. Or, lorsque, sur la carte de Peutinger, nous trouvons l'embranchement de *Reis Apollinaris* aboutir entre le mot coupé *Foro* ¦ *Voconii*, nous devons, nous aussi, nous arrêter là et ne pas aller chercher ailleurs ce point si important.

De ce pont, il reste une culée en petit appareil romain et une pile en grand appareil de blocs de pierres taillées ayant 2 mètres

et 2^m50 de longueur et superposées en 5 assises. Cette pile a 2^m30 d'épaisseur sur 3^m de longueur. D'énormes pierres de ce genre, débris des autres piles, bordent le lit du fleuve, et c'est de là qu'a été tirée, pour être placée dans la cour de la maison du docteur Bernard, la pierre dédicatoire, en forme de piédestal, qui porte l'inscription suivante :

VOTVM·LIBERO
PATRI.
Q·LABERIVS·SOLVIT
LIBENS.MERITO.

Ce pont par où Plancus doit venir rejoindre Lépide : « *Lepidus ad Forum Voconii et castra habet.......ibique me expectare constituit, quemadmodum ipse mihi scripsit* », n'était donc pas un pont ordinaire et avoisinait une habitation où l'on cultivait la vigne avec succès, puisqu'il était dédié *Libero patri*, c'est-à-dire à Bacchus. Aussi Garcin, Liotard, etc., prétendent que c'était tout d'abord le pont unique et que la voie aurélienne, arrivée aux Quatre-Chemins, près des Arcs, au lieu de franchir l'Argens, suivait la plaine de Taradeau et le domaine d'Astros pour aboutir à *Forum Voconii* et reprendre de là son trajet jusqu'à *Matavonium*. On aurait ainsi l'explication des restes de l'*agger* découverts sur tout ce parcours. Mais à l'époque qui nous occupe, la rectification avait été faite et le pont *aurélian* existait, puisque c'est là que nous plaçons la rencontre des deux armées.

Cette voie suivait à peu près la route actuelle, contournait le mamelon de la Caisse-de-Cauvin, passait par le plateau de Sainte-Anne et longeait l'emplacement actuel de Vidauban. A défaut de

bornes milliaires, les tombeaux suffisent pour en retrouver le tracé. La Caisse-de-Cauvin et le tombeau de Sainte-Anne ne sont que des tombeaux romains taillés dans le roc et faisaient suite à des centaines d'autres construits en briques, allant de ce plateau jusqu'au delà de Vidauban. On les a découverts et démolis depuis trente ou quarante ans (1). Or, si des tombeaux isolés se trouvaient dans toutes les villas, une suite pareille n'avait lieu qu'aux abords des cités et des *Forum*. Ce n'est donc pas Vidauban qui était l'emplacement du *Forum*, mais quelque point voisin, et en désignant Châteauneuf, nous ne pouvons être loin de la vérité.

De ce qu'il y avait une agglomération à *Forum Voconii* et une autre à *Matavonium*, il ne s'en suit pas que la campagne fut déserte entre ces deux points. Tout au contraire, l'opulence romaine savait exploiter les terres fertiles et s'y créer des villas dont le service demandait un personnel très nombreux. Domestiques libres, affranchis ou esclaves, les serviteurs se comptaient par centaines et par milliers.

« Il fallait un large espace à l'importance et à la gloire du Romain civilisé, dit le comte de Champagny (2); de la place pour ses villas, pour ses jardins plantés d'arbres exotiques, pour ses volières, pour ses viviers, pour son peuple d'amis, de clients, d'affranchis et d'esclaves... . Le *latifundium* (la grande propriété) est envahissant de sa nature; on n'a pas de terres, on a des provinces. Pour cultiver ces terres trop facilement acquises,

(1) J'en ai vu à Sainte-Anne en 1875 et le docteur Bernard, en faisant faire une tranchée dans la grande rue, vers 1860, en a trouvé une longue rangée.

(2) *Les Césars*, t. I, p. 81-84.

l'esclave, cette bête de somme, qui, sous la conduite d'un esclave comme lui, travaille et n'a jamais le droit de rien demander,. . . est un outil bien plus commode. Ce genre d'ouvriers n'est pas cher. Ainsi le *latifundium* sera livré à des mains serviles ; l'immense *villa*, la grande ferme lui succèdera avec sa partie souterraine, l'*ergastule*, peuplée d'ouvriers qui dorment les pieds dans les entraves. Dans sa maison à Rome, dans ses villas de luxe, dans ses villas d'exploitation, dans ses pâturages surtout, le riche a une légion d'affranchis et d'esclaves toute prête à marcher. Ainsi vit-on Domitius aborder à Marseille avec sept navires pleins de ses esclaves, de ses affranchis et de ses colons ; Pompée, conduire à Pharsale 800 cavaliers, ses pâtres ou ses esclaves. » Une noble dame écossaise renvoya 15,000 habitants de ses terres pour les convertir en pâturages (1).

Cela posé, je me demande pourquoi on a tant torturé les textes, tant demandé d'élasticité aux *passus* militaires pour trouver en cinquante endroits l'emplacement de *Forum Voconii*. Les villas qui entouraient les *Forum*, étaient plus peuplées et plus opulentes que ces *Forum*, qui souvent n'étaient que de simples stations militaires ou des magasins d'approvisionnement. Que signifient donc les bas-reliefs et sculptures en marbre, les nombreuses médailles de bronze, d'argent et d'or, frappées à l'effigie des empereurs ou en l'honneur des familles consulaires, les fragments de colonnes en pierre, les amphores et ustensiles de cuisine, les lampes funéraires, etc., tous ces objets rendus à la lumière par la pioche de l'ouvrier ou la charrue du laboureur,

(1) Sismondi, *Etudes*, t. I, p. 213.

que cite avec un juste orgueil, M. Aube, du Luc, le *columbarium* que M. Truc, des Arcs, attribue aux romains, les aqueducs souterrains, les tuyaux de plomb, sinon que la voie aurélienne était bordée de somptueuses villas toutes capables de rivaliser par leur étendue avec le *Forum* voisin? Tous ces tronçons de voie romaine qu'on fait auréliennes malgré elles n'étaient souvent que des avenues conduisant à ces villas, et se baser là-dessus pour déterminer avec précision le parcours de la grande artère, c'est s'exposer à être contredit le lendemain.

IV.

Après avoir établi *Forum Voconii* à Châteauneuf, il nous faut cependant indiquer la direction probable de la voie aurélienne et celle de son embranchement sur Riez.

En quittant *Forum Voconii*, la grande voie traversait la plaine de Matheron et des Thermes et montait vers Cabasse (*Matavonium*), en passant par Camp-Redon, Mioulan et le Thoronet. Là se trouvent encore des restes de l'*agger* romain et non loin, au quartier des Coddou, une pierre milliaire (1).

En montant vers *Matavonium*, la voie aurélienne laissait un embranchement qui, par son importance, a gardé le même nom et se dirigeait vers *Telo-martius* (Toulon), laissant à droite et à gauche des voies secondaires pour desservir le *Sinus cimbra-*

(1) L'abbé E. Liotard, *Notice sur Forum Voconii au Cannet du Luc (Var)*. Draguignan 1865, in-8°, p. 21. Cette pierre n'a pas été retrouvée par plusieurs membres de la Société qui se sont rendus sur les lieux. Guidés par M. Féraud, du Thoronet, ils n'ont pu voir qu'une pierre avec inscription incomplète n'ayant rien de commun avec une borne milliaire.

citanus et autres points habités. Ajoutons, avec M. Liotard (1), que les livres terriers du Cannet, les plus anciens, en fixant les limites du riche prieuré de Sainte-Maïsse, désignent, d'une part, la terre de Mioulan, et de l'autre, la voie aurélienne, qui se dirigeait du Cannet à Cabasse.

Je viens de citer l'abbé Liotard qui, dans son ardeur pour défendre l'emplacement de Sainte-Maïsse, oublia les titres de Vidauban, son pays natal, pour n'accorder au pont des Lonnes que la rencontre ou plutôt la trahison des deux armées romaines. Nos conversations et la lecture de sa thèse m'ont fait tenir longtemps à son avis, et ce n'est que lorsque j'ai voulu étudier moi-même la question que je me suis rangé dans un autre camp. Une villa romaine, celle de la famille *Calvisius*, suffit pour expliquer les heureuses et précieuses trouvailles qu'on a faites dans ce quartier. L'inscription suivante l'atteste :

CALVISIVS AQVINVS CALVISIO RVSTICO
GAVIÆ MODESTÆ PARENTIBVS.

L'embranchement sur Reis Apollinaris traversait, d'après M. Rabou (p. 14) les plaines d'Astros, de Taradeau et des Arcs, pour arriver à Trans, y joindre un autre embranchement venant du Muy et monter de là à Anteis. Sur tout ce parcours on a trouvé des restes d'*agger*. « Dans le territoire de Taradeau, dit M. Truc, sur le domaine de Madame de Juigné-Laignel, deux grands monolithes, attestent encore le passage de la voie ro-

(1) *Ibid* —M. Mireur, archiviste du département, n'a pu retrouver ce texte malgré le soin minutieux qu'il a mis dans ses recherches.

maine dont le *massif* a été arraché, il y a quarante ans, lors d'un défoncement opéré pour des plantations de mûriers » (1). Mais on pourrait se demander pourquoi cette voie aurait suivi une direction parallèle à la grande artère, lorsqu'elle aurait pu tomber sur elle perpendiculairement en la rejoignant en avant du pont aurélien.

Il ne faut pas oublier que le premier tracé de la grande voie, d'après Garcin, ne franchissait pas l'Argens au pont aurélien, mais suivait la plaine de Taradeau pour aboutir au pont d'Astros. Si l'embranchement descendait par la vallée de la Nartuby, il rejoignait la grande voie au point qu'on appelle les Quatre-Chemins.

Plus tard, lorsque la rectification se fit en *aval*, l'embranchement de Riez garda pour lui l'ancien tracé, parce que c'était un moyen plus court et plus commode pour arriver à *Forum-Voconii* par le pont d'Astros. Qui sait même si ce parcours n'était pas exigé par les villas ou les fermes qui exploitaient cette plaine si riche et si fertile ? L'opinion de M. Rabou est donc tout à fait soutenable, mais M. Pierrugues a trouvé un autre tracé dans le *Cartulaire* de Lérins.

« C'était, dit-il, l'époque où les libéralités en faveur des monastères eurent un grand essor :... A l'occasion d'un acte de libéralité de l'espèce, nous trouvons formulée avec détail la délimitation d'un domaine sis sur le territoire de Saint-Barthélemy, près de Lorgues, que Doon et son frère Cornet cèdent en toute propriété à l'abbaye de Lérins. Or, les confronts divers de la

(1) Truc, *Forum Voconii* aux Arcs-sur-Argens, Paris, 1864, p. 10 et 11.

terre, objet de la donation, nous offrent en quelques lignes la direction *certaine* de la voie romaine sur Riez.... On lit en effet dans le 1[er] fascicule (p. 64, pièce XLII, éd. de la Société niçoise). « *Et ferit usque ad collem que est in termino terre de Draguinna* « *et vadit contra meridiem et contra vallem in camino qui venit de* « *Forojulio et in terram Taradel quemadmodum vadit caminus.* »

« Que pouvait bien être autre chose cette route qui descendait de la hauteur de Draguignan par une vallée jusqu'à Taradeau et de là se reliait à Fréjus, sinon la voie aurélienne de Riez ?

« En l'an mil, il est difficile de supposer qu'on avait percé d'autres routes que celles existantes déjà et qu'avait créées dans le pays la domination romaine. »

Nous répondrons à notre honorable confrère que le *chemin de Fréjus* existe encore comme chemin rural et qu'il ne vient pas des hauteurs de Draguignan, mais de Taradeau à Lorgues en suivant, pendant trois ou quatre kilomètres seulement, le vallon de Florièyes, et le quittant à la chapelle Notre-Dame, pour traverser une plaine diversement accidentée.

« On dirait, continue M. Pierrugues qui a trouvé le nom de Florièyes dans une autre charte (pièce XLIII), qu'un éternel printemps a fixé sa demeure sur ses bords enchanteurs. La poésie y trouvait naguère quelque inspiration, les fleurs par milliers y étalent leurs charmes, les oiseaux du bon Dieu y prodiguent leurs plus mélodieux gazouillis : c'est un paradis, c'est Florièyes (1) ».

Malgré cette charmante églogue, le lit de Florièyes est si bas,

(1) *Bulletin de la Société Niçoise*, t. III, année 1883, p. 206-209.

quoique souvent à sec, et ses bords si escarpés qu'aucune voie *solemnis* ne pouvait en suivre les sinuosités. C'est à peine si le touriste y trouve un sentier pour aller y cueillir des milliers de fleurs, ou goûter les douceurs de Tytire sous le charme du gazouillis des oiseaux. Le chemin dont parle le *Cartulaire*, après avoir servi de confront entre les divers territoires, quitte les bords enchanteurs de Florièyes, se dirige vers Lorgues, monte par Salgues et atteint Villecroze pour de là aller à Ampus. Il en était déjà ainsi en l'*an mil*, puisque le Cartulaire (pièce LIII) désigne près de ce village une « *via quæ vadit ad villam Crosam et ad montana.* » Est-ce l'ancienne voie romaine? M. Pierrugues, bien qu'il tienne « aux gracieux méandres de la vallée de Florièyes » n'en doute pas et il déclare avec le *Cartulaire* « impossible et certainement opposé à la réalité tout tracé par Draguignan. »

Pour moi le tracé de M. Rabou conserve des traces d'*agger* (1) tellement nombreuses que je serais porté à lui donner la préférence. Pourtant celui de M. Pierrugues, avec les rectifications que j'ai cru devoir lui faire subir, ne me paraît pas dénué de fondement. Dans ce cas, le tronçon venant du Muy aurait suivi la vallée de la Nartuby et se serait joint à celui de Taradeau et de Lorgues seulement à Anteis (Ampus).

Lorgues qui, d'après M. Rouchon-Guigues, aurait été la capitale des Ligaunes et dont le nom latin, *Castrum de Leonacis*, se trouve dans les plus anciennes chartes que nous possédons, aurait bien pu exister au temps des Romains. Sa situation ma-

(1) O. Trac.



gnifique, ses sources nombreuses et intarissables, ses campagnes fertiles ont dû, de tout temps, attirer des colons et former une agglomération. Est-ce un romain, *Leonacus,* qui lui a donné son nom? Ses forêts fournissaient-elles des *lions* aux arènes de Fréjus? Toujours est-il que son nom a une étymologie latine et que des médailles romaines ont été trouvées dans son sol. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que la *via ad Reis Apollinaris* passât par là.

V.

Où se fit la rencontre des deux armées?

Je voudrais bien, comme MM. Liotard et Rabou, faire cet honneur au pont d'Astros, mais l'explication naturelle du texte latin m'oblige à descendre jusqu'au pont aurélien, à 6 kilom. de mon *Forum Voconii* (1).

1° La lettre de Lépide à Cicéron dit: *Itaque continuis itineribus ad forum Voconii veni et ultrà castra ad flumen Argenteum contra Antonianos feci.* Châteauneuf est à 500 mètres à peine du lit de l'Argens, par conséquent si Lépide eut attendu son adversaire au pont d'Astros, il eut écrit *ibique* ou *prope*, vu que tout cet espace lui eut été nécessaire pour établir son camp. Mais *ultrà*, *au delà*, *plus loin*, donne l'idée de distance, et il dut descendre de son plateau, suivre le nouveau tracé de la voie aurélienne et aller camper, dans la plaine des Arcs, *contra Antonianas ad flumen Argenteum.* Sa position était excessivement

(1) C'est aussi l'opinion de M. Aubenas quoiqu'il place le *Forum* au Luc. (op. cit. p. 76)

avantageuse : *Forum Voconii*, distant de 6 ou 7 milles, était à l'abri d'un coup de main, et Plancus, arrivant par Riez et Anteis, touchait à la place par le pont d'Astros, recevait les ordres de la garnison qui y avait été laissée et rejoignait son collègue pour lui porter secours en cas de besoin.

2° Nous avons suffisamment établi que l'embranchement de Riez aboutissait par le pont d'Astros. D'un autre côté, Plancus campait sur l'Isère. Tout fait donc supposer que, pour arriver plus tôt au secours de Lépide, il dut prendre la voie la plus courte, c'est-à-dire celle de Riez. Si la rencontre des deux armées s'était faite au pont d'Astros, le camp d'Antoine aurait intercepté la voie et Plancus n'aurait pas pu arriver; or, puisque Plancus rejoignit Lépide, Antoine campa nécessairement au pont Aurélien. C'est donc celui-ci qui a l'honneur d'avoir figuré en tête des lettres de Lépide : *Ex ponte argenteo.* Voilà notre réponse à la question de M. Liotard : « *Quel est le pont duquel Lépide date sa lettre?* » (page 9).

Quant à savoir si la rivière était guéable ou flottable le 22 mai, il est difficile de le savoir, car l'Argens change de couleur et de fond du soir au matin. Un orage suffit pour le rendre flottable, et une sécheresse de quelques semaines pour le rendre guéable dans ses plus faibles rapides. On l'a vu flottable en été et presque à sec au printemps. Les habitants de Vidauban en savent quelque chose. Aussi par le pont de bâteaux dont parle Appien, il faut entendre des radeaux construits à la hâte, avec des branches et des pieds de peupliers. Cet auteur dit lui-même qu'il ne faut attacher qu'une exactitude douteuse à des textes écrits de loin, sans inspection des lieux et, j'ajoute, transmis à

travers dix-huit siècles. Le lit de l'Argens ne ressemble pas à celui du Tibre. Antoine, la barbe et les cheveux longs, revêtu d'une toge noire, pouvait se montrer et haranguer les soldats de l'autre rive. Les soldats des deux camps pouvaient trouver un gué pour communiquer; plus bas ou plus haut, ils pouvaient jeter des troncs d'arbres sur les rochers qui émergent au-dessus des eaux; avec l'entente secrète des deux généraux, ils pouvaient profiter des facilités du pont; si l'envie lui en prit, Antoine put même traverser à la nage une largeur de 15 mètres pour ajouter quelque chose encore au pittoresque de son costume et surprendre dans son lit Lépide, qui ne crut pas devoir faire plus ample toilette pour embrasser son *redoutable* ennemi et verser un pleur sur la nécessité de la situation. Tout cela est possible sur les bords de l'Argens. « *Lepidus sicut erat, distinctus è cubili ad eos prosilit, pollicitusque se id facturum, complexus est Antonium et necessitatem excusavit.* » Laterensis ne put assister de sang froid à cette comédie qui mettait fin à la république romaine et se donna la mort. Il est vrai que le Sénat répondit à la lettre d'excuses de Lépide, en le déclarant traitre et ennemi de la République.

. . . .

Puisse cette thèse que j'ai écrite sans parti pris, mais après inspection des lieux et explication naturelle des textes latins et des distances milliaires, clore un long débat! Vidauban m'a donné droit de cité, et pourtant c'est à Châteauneuf que je place *Forum Voconii*. Les ruines du pont d'Astros ont pris place dans mon album de croquis, et cependant je ne crois pas que la rencontre des deux armées ait pu se faire sur les rives de l'Ar-

gens qui les avoisinent. L'emplacement actuel de Vidauban est-il même très-ancien? Des ruines parsemées sur les côteaux de sainte Brigitte semblent indiquer une habitation très-ancienne, à l'abri des coups de main dont pouvait être l'objet une agglomération placée sur la grande voie. Sous l'invasion des Sarrasins, les habitants de cette localité allèrent se réfugier sur un nid d'aigle posté au fond de la vallée des Lonnes, qui porte encore le nom de fort des Mures ou des Maures. Le coquet village actuel ne date pas de longtemps; nous en avons vu construire la moitié, et le quartier qui avoisine l'église a payé plus d'une fois son tribut à la fureur destructrice qui suit les armées. En 1707, il fut pillé et brûlé par l'armée de Savoie : l'église et une maison seule échappèrent à la ruine. Le mot de Vidauban est ancien, bien que son étymologie soit douteuse. A en croire la *Société Niçoise*, il signifierait en langue celtique: *Ban des Voconces*, ce qui ne l'éloignerait pas beaucoup de *Voconium*,-- si tant est que *Vidal* signifie *Voconces*! Dans les plus anciennes chartes où nous voyons figurer ce nom, notamment dans celle du 16 novembre 1293, il est écrit *Vidalban* : Charles II, comte de Provence, fait donation à Ricaud d'Allamanon et aux siens de la terre de Vidalban avec tous ses droits. Et c'était un lieu habité, puisque le même Charles II fait don audit Ricaud des droits de cavalcade, d'albergue et autres (1).

---

(1) Archives communales.

FORUM VOCONTIUM,

LA VOIE AURÉLIENNE

ET

LE PONT D'ARGENS.

PAR

A. MICHEL.

I.

EXPOSÉ DU PROBLÈME.

Un grand fait historique se passa, il y aura bientôt vingt siècles, sur un point de la Provence aujourd'hui compris dans l'arrondissement de Draguignan : Antoine, déclaré ennemi de la patrie et battu devant Modène par les troupes d'Octave, se réfugiait dans la Gaule transalpine. Lépide, gouverneur de cette province, avait reçu l'ordre de l'arrêter dans sa marche. Les armées commandées par ces deux généraux demeurèrent quelques jours en présence sur les bords de l'Argens; puis, le 29 mai de l'an 43 avant notre ère, elles se réunirent pour n'en former qu'une seule, et, peu de temps après, Octave, Antoine

et Lépide se partageaient le pouvoir suprême pour cinq ans, sous le titre de triumvirs. C'en était fait de la République romaine.

Les évènements de cette importance ont toujours eu le privilège d'attirer l'attention de la postérité. On aime à connaître les lieux où ils se passèrent. Il semble qu'alors on les apprécie mieux, soit au point de vue des circonstances ayant précédé ou suivi leur exécution, soit sous le rapport de leurs conséquences. Aussi sont-ils nombreux les archéologues, historiens ou géographes qui ont essayé de préciser le point de notre territoire sur lequel se produisit la défection de Lépide et de son armée. Si nous voulions dresser la nomenclature de ces écrivains, notre liste prendrait un développement excessif, et, si nous cherchions à analyser, même brièvement, leurs dissertations, brochures ou articles de journaux, un volume entier ne nous suffirait pas. A quoi bon, d'ailleurs, entreprendre un pareil travail ? Contentons-nous de constater que le problème n'a pas encore été résolu et que nous restons toujours sans réponse aux trois questions suivantes :

1° Quel était le nom exact de la station militaire qui, le long de la voie aurélienne, se trouvait entre celle de *Forum Julii* et celle de *Matavonium* ?

2° Quel était l'emplacement précis de cette station ?

3° La défection de Lépide se produisit-elle au pont d'Astros ou à celui des Arcs ?

Ce triple problème, que tant d'autres ont vainement abordé, nous allons essayer de le résoudre. Serons-nous plus heureux que nos prédécesseurs ? Nous osons l'espérer, parce que nous comptons utiliser des documents archéologiques et autres jusqu'à ce jour négligés, dédaignés ou inconnus.

II.

NOM EXACT DE LA STATION RECHERCHÉE.

Dans une intéressante discussion soulevée, il y a une vingtaine d'années, au sujet de l'emplacement de la station qui nous occupe, M. Thouron adopta le nom de *Forum Vocontium*, tandis que MM. Truc, Liotard, Aube, Rossi et Rossignol, d'accord en cela avec Honoré Bouche et la presque totalité des auteurs modernes, préférèrent celui de *Forum Voconii*. Quelles étaient les raisons de cette préférence ?

MM. Truc et Liotard n'en donnèrent aucune : acceptant ce nom tel qu'ils l'avaient reçu des écrivains antérieurs, il ne se préoccupèrent nullement d'en rechercher l'étymologie. Peut-être étaient-ils de l'avis de M. Rossi et pensaient-ils, avec celui-ci, que « la précision du nom était de peu d'importance dans la solution de la question (1) ». Nous sommes, nous, d'un avis différent, et voici pourquoi : Lépide et Plancus ont mentionné le nom de cette station militaire. Or, comme nous aurons besoin de nous appuyer sur l'autorité de ces deux généraux, du dernier surtout, lorsqu'il faudra discuter la question des distances, il est très-important pour nous d'établir qu'ils ne se trompèrent pas sur ce point, et que le nom par eux donné à la station dont il s'agit lui appartenait réellement. Nous allons donc examiner les opinions émises à cet égard : d'un côté, par MM. Aube, Rossi et Rossignol; de l'autre, par M. Thouron.

(1) *Forum Voconii devant le Congrès scientifique de France*, p. 5, note.

M. Aube fait venir le nom du forum de celui de son fondateur : « Le bourg fondé par Voconius, dit-il, était donc etc. (1) ». Ainsi, pas de doute possible. Le bourg en question avait été fondé par un certain Voconius(2) . M. Aube l'affirme comme un fait indiscutable, et il ne se croit pas obligé de rapporter la moindre preuve à l'appui de ce qu'il avance, de citer une seule autorité pour corroborer son opinion. M. Thouron a beau lui objecter que « le seul Voconius connu dans l'histoire était un ami de Pline le jeune, et qu'il vivait plus de 150 ans après Lépide, qui avait campé devant ce forum qu'il nomme Vocontium (3) ». M. Aube riposte avec vivacité que, pour son compte, il connaît plusieurs personnages du nom de *Voconius* et il en cite jusqu'à trois; après quoi, il s'écrie triomphalement : « Il y avait donc à Rome, depuis 585 de Rome, c'est-à-dire quinze ans avant que le consul Opimius commençât la conquête de la province, une famille du nom de *Voconius* déjà puissante à cette époque, puisqu'un de ses membres était tribun du peuple, une *gens voconia* assez notable pour que son nom figurât plus tard sur des monnaies de la République. Rien ne s'oppose donc à ce qu'un membre de cette maison ait pu donner son nom au *Forum Voconii* (4) ». D'accord, mais, de ce que rien ne s'oppose à ce qu'une chose *ait pu être*, il ne s'ensuit pas nécessairement que cette chose *ait été*. La réponse de M. Aube

(1) *Le Forum Voconii au Luc-en-Provence*, p. 17.

(2) Une semblable origine avait déjà été attribuée à ce bourg, mais en termes moins affirmatifs, par M. E. Garcin dans son *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*, t. 1er, p. 432.

(3) *Forum Vocontium indiqué par les documents historiques*, p. 5.

(4) *Forum Voconii. Réponse à la notice de M. Thouron*, p. 6.

n'en est pas une ; il lui reste toujours à prouver ce qu'il a avancé.

Si l'argumentation de M. Aube repose sur une pure hypothèse, celle de M. Rossi n'est que le produit d'une imagination fantaisiste. Obligé de convenir que Lépide et Plancus ne pouvaient ignorer le vrai nom de l'étape et qu'ils l'avaient appelée *Forum Vocontium*, cet écrivain se retranche derrière une erreur de copiste. « Entre *Vocontium* et *Voconii*, dit-il, il y a trop de différence pour qu'on ne soupçonne pas une erreur à *Vocontium* plutôt qu'à *Voconii*, d'une désinence si marquée. Il est évident qu'un copiste a laissé glisser un *t* dans le qualificatif, d'où il résulte *Vocontium* au lieu de *Voconium*. *Forum Julii* ou *Julium*, *Forum Voconii* ou *Voconium* sont, grammaticalement parlant, corrects et identiques (1) ». Le beau raisonnement ! Voilà une station militaire dont l'origine remonte à deux mille ans et de laquelle il s'agit de reconstituer le nom. Nous savons que les généraux contemporains de son existence l'ont appelée *Forum Vocontium*. Il nous semble tout naturel d'accepter ce nom comme étant le véritable. Gardons-nous-en bien ! Les nécessités de la désinence s'y opposent. La station précédente s'appelait *Forum Julii* ou *Julium*. Il faut de toute nécessité que la station suivante s'appelle *Forum Voconii* ou *Voconium*. Si nous avons lu quelque part que Lépide et Plancus avaient employé un autre nom, méfions-nous ! Il est évident qu'un copiste a laissé glisser un *t* dans le qualificatif, d'où il est résulté *Vocontium* pour *Voconium*. Cela n'est pas sérieux du tout.

Arrivons à M. Rossignol. Ici nous nous trouvons en présence

(1) *Forum Voconii devant le Congrès scientifique de France*, page 5, note.

d'un archéologue distingué, conservateur d'un musée gallo-romain, homme compétent s'il en fut. Aussi n'y va-t-il pas par quatre chemins. Une simple note lui suffit pour trancher la question : « Les itinéraires romains disent *Voconi* pour *Voconii* (1). Les éditions de Cicéron qui donnent *Voconentium* sont inexactes; celles d'Orelli, la seule qui fasse autorité, est d'accord avec les itinéraires (2) ». Nous ne pouvons accepter une semblable décision. Est-ce bien sûr, d'abord, que les itinéraires disent *Voconi* pour *Voconii* plutôt que pour *Voconiorum ?* Les copistes ont voulu sans doute abréger un mot trop long, et, cela étant, nous estimons que le mot abrégé doit être *Voconiorum* plutôt que *Voconii*, qui n'est pas sensiblement plus long que le mot adopté. D'un autre côté, nous verrons bientôt que les éditions de Cicéron qui donnent *Voconentium* ne sont pas tout-à-fait inexactes; quant à celle d'Orelli, il est impossible qu'elle soit d'accord avec les itinéraires, ainsi que le fait si judicieusement remarquer M. Thouron, puisque les itinéraires diffèrent sur ce point et qu'ils donnent à la station qui nous occupe, tantôt le nom de *Voconi*, tantôt celui de *Vocani*, tantôt celui de *Vocona* (3). Et, puis, admettons pour un instant que les itinéraires, d'accord entre eux, le soient également avec l'édition d'Orelli pour donner à notre station le nom de *Forum Voconi*. Pourquoi, dans ce cas, M. Rossignol n'accepte-t-il pas ce nom purement et simplement? Pourquoi va-t-il s'en prendre aux copistes et leur reproche-t-il

(1) Les copistes ne sont plus accusés d'avoir glissé un *t* dans le qualificatif, mais d'y avoir supprimé un *i*.

(2) *Détermination de l'emplacement du Forum Voconii*, page 5.

(3) *Forum Vocontium indiqué par les documents historiques*, page 4.

d'avoir supprimé un *i*? Il paraît que, pour lui comme pour M. Rossi, les nécessités de la désinence étaient là, toujours implacables, exigeant qu'il y eût un *Forum Voconii* de même qu'il y avait eu un *Forum Julii*. C'est ce qui a été très-bien compris par M. Thouron : « Il est probable, dit-il, que le nom de *Voconii* n'a été adopté par quelques auteurs qu'à cause de la similitude de la désinence de ce nom avec celui de *Forum Julii*, qui est le forum le plus voisin; ils ont lu dans les itinéraires *Voconi*, qui était une abréviation du mot *Voconiorum*, et ils y ont ajouté un *i* (1).»

Si la dénomination de *Forum Voconii* n'est pas suffisamment justifiée, celle de *Forum Vocontium* l'est-elle davantage? Voici comment M. Thouron s'explique à ce sujet : « On sait, dit-il, que les romains, pour maintenir leur domination dans les Gaules, y avaient établi, sur les voies par eux construites, des *forum*, c'est-à-dire des lieux d'étape pour leurs troupes, qui formaient comme un réseau de garnisons. Pour distinguer ces *forum* les uns des autres, ils y ajoutaient un nom complémentaire, tiré tantôt du nom du fondateur, tantôt du nom de la contrée où ils étaient établis. C'est ainsi que le *Forum Julii* tirait son nom de Jules-César; que *Forum Segusiavorum* tirait le sien des Séguviens, et que *Forum Vocontium*, par abréviation de *Vocontiorum*, était ainsi nommé parce qu'il était établi dans le pays des Voconces ou Vocontiens (2) ».

Toute la question est là. Le Forum dont nous recherchons le nom se trouvait-il réellement dans le pays des Voconces ou Vo-

(1) *Forum Vocontium indiqué par les documents historiques*, page 5.

(2) *Ibid.*



contiens ? M. Thouron l'affirme, et il invoque l'autorité de Pline disant que « le Luc était une de leurs capitales (des Voconces)», et celle de Tacite nommant ce pays « Lucus Vocontiorum »; toutefois M. Aube n'a pas de peine pour lui démontrer que ces deux auteurs ont entendu parler, non pas du Luc-en-Provence, mais du Luc-en-Diois (1). De ce que M. Thouron a commis une confusion évidente, nous en convenons, en attribuant au Luc (Var) les passages de Pline et de Tacite qui se rapportent au Luc (Drôme), s'ensuit-il nécessairement que le système par lui soutenu soit erroné dans son ensemble et que notre forum n'ait pas pu se trouver dans le pays des Voconces ? Nullement. Aussi M. Aube nous paraît-il trop pressé de triompher lorsqu'il dit : « En l'état des données que nous possédons sur la géographie des Gaules, on peut affirmer, sans crainte, que les Voconces, placés au midi des Allobroges, ne descendaient pas au-delà de la Durance. Ils tenaient le département de la Drôme, le pays de Vaison et de Die et une grande partie du Comtat-Vénaissin, mais leurs possessions ne se sont jamais étendues jusqu'aux contrées qui forment le centre du département du Var, occupées alors par les Salyens, les Sueltères et les Oxybiens (2) ».

Cela était écrit en 1865, et cependant, seize ans auparavant, en 1849, M. Long, docteur en médecine à Die (Drôme), avait adressé à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres un savant Mémoire dans lequel on lit ce qui suit : « Le père Monet porte les limites des Vocontiens jusqu'à Fréjus. Peut-être, avant Stra-

(1) *Forum Voconii. Réponse à la notice de M. Thouron*, page 5.

(2) *Ibid.*

C'est donc un fait acquis à l'histoire : lors de l'invasion romaine, le pays des Vocontiens ou Voconces s'étendait jusqu'aux environs de Fréjus. Cela étant, on s'explique fort bien qu'en établissant une station militaire dans la région nouvellement conquise, les Romains lui aient donné le nom des ses premiers habitants et l'aient appelée *Forum Vocontiorum* ou *Voconentium* (1), d'où, par abréviation, *Forum Voconiorum* ou *Vocontium*, ensuite *Forum Voconi*, *Vocona*, *Vocani*, jamais *Voconii*.

Allons plus loin et admettons pour un instant que les Voconces n'aient jamais étendu leurs possessions au midi de la Durance. Qu'en résulterait-il au point de vue de la question qui nous occupe ? L'étymologie proposée par M. Thouron ne serait pas mieux justifiée que celle mise en avant par M. Aube. Voilà tout. Dans ces conditions, le premier de ces écrivains aurait encore un grand avantage sur l'autre. Ici, nous touchons au point capital de son argumentation : « Pour ne pas s'exposer à commettre ou à copier des erreurs, dit M. Thouron, il est prudent, quand on cherche le nom d'une ville de l'Antiquité, de préférer à tout autre le plus ancien nom que l'histoire nous a transmis. Or, Lépide écrivant à Cicéron lui dit : « ad forum *Vocontium* veni », et Plancus, dans sa lettre au même, pour lui désigner le lieu où se trouve Lépide, s'exprime ainsi : « Lepidus ad forum *Vooontium* castra habet ». Laissons donc à ce forum, ajoute M. Thouron, le nom que lui ont donné les deux généraux romains

(1) Ce qui, constatons-le en passant, prouve, contrairement aux affirmations de M. Rossignol, que les éditions de Cicéron qui donnent *Forum Voconentium* ne sont pas inexactes du tout.

contemporains de son existence, et appelons-le, comme eux, *Forum Vocontium* (1) ».

C'est ainsi que nous ferons, nous-même, dans la suite de ce travail.

III.

EMPLACEMENT PRÉCIS DU *Forum Vocontium*.

Le nom de notre station étant ainsi rétabli, il s'agit de déterminer le point précis sur lequel elle était située. Ici, nous n'avons que l'embarras du choix. On a successivement proposé Taradeau, Draguignan, Brignoles, Pignans, Cagnosc, Gonfaron, même Vaison ! même Chambéry !! Nous commencerons par éliminer ces différentes localités, aucune d'elles ne réunissant les conditions voulues pour revendiquer l'héritage du *Forum Vocontium*. Cette élimination faite, nous raconterons sommairement les péripéties d'une lutte archéologique, à laquelle nous avons déjà fait allusion et qui avait précisément pour objectif la recherche de l'emplacement que nous voulons connaître.

Le premier qui entra dans la lice fut M. Osmin Truc, maire des Arcs. Jusqu'alors on avait placé le *Forum Vocontium* sur la rive droite de l'Argens, deux exceptions seulement s'étant produites pour l'autre bord, l'une en faveur de Taradeau, l'autre à l'avantage de Draguignan. Animé d'un patriotisme ardent, M. Truc vint hardiment déclarer que cette station militaire devait

(1) *Forum Vocontium indiqué par les documents historiques*, page 6.

bon, la domination de ce peuple s'étendait-elle au-delà de la Durance. On voit, sur les marbres Capitolins, Fulvius Flaccus triompher des Ligures-Vocontiens. Les Romains venaient à peine de mettre le pied dans la Gaule transalpine. Cette inscription fait présumer et de l'étendue de leur territoire (des Vocon-ces) et de leur importance (1) ».

On le voit. Les données que l'on possédait, en 1865, sur la géographie des Gaules ne permettaient pas à M. Aube, en s'exprimant sur les possessions des Voconces, d'être affirmatif autant qu'il le fut. Il pourrait l'être moins encore, aujourd'hui, après la publication du beau travail que M. J.-A. Aubenas a fait paraître, en 1881, sur la ville de Fréjus et ses antiquités. Dans ce livre, également remarquable au point de vue du style et sous le rapport de l'érudition, l'auteur est amené par la nature de son sujet à s'occuper des Voconces ou Vocontiens. Il rappelle les victoires remportées sur cette population, d'abord par le consul Fulvius Flaccus, ensuite par le consul Sextius Calvinus, et il ajoute : « Les historiens ne parlent point de cette double défaite que je viens de mentionner, mais ce souvenir nous en a été transmis par un monument plus précieux et plus certain qu'aucun texte narratif, je veux parler des *Fastes capitolins*, cet antique répertoire de marbre, qui n'a pu ni se tromper ni varier. Voici ce qu'ils portent : *Marcus Fulvius Flaccus, proconsul, l'an de Rome*

(1) *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, par M. Long, docteur en médecine à Die (Drôme), Paris, 1849, tome II de la seconde série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie*, page 293, rapporté par M. Aubenas, *Histoire de Fréjus*, page 30.

630, triomphe des Ligures-Vocontiens.— Caïus Sextius Calvinus, proconsul, l'an de Rome 631, triomphe des Ligures-Vocontiens et des Salluviens ou Salyens (1) ». M. Aubenas affirme ensuite, et c'est un fait incontestable, que ni l'un ni l'autre général romain n'avait encore dépassé la Durance, qui sépare la haute de la basse Provence, et qu'ils n'eurent affaire qu'aux populations de cette dernière contrée. « Là, conclut-il, se trouvaient donc, dans les terres à l'ouest de Fréjus, ces Vocontiens ou Voconces désignés, ici, pour la première fois. Je sais bien, s'empresse-t-il d'ajouter, que Strabon, Pomponius Mela et Pline placent les Vocontiens au-delà de la Durance. Mais il ne faut pas perdre de vue que leurs écrits sont postérieurs de près de deux siècles aux campagnes de Fulvius et de Sextius. Primitivement ce peuple, qui paraît avoir été puissant, s'étendait, sans doute, des deux côtés de la Durance, et l'on doit croire que, refoulé par la conquête, il transporta au nord de cette rivière sa principale résidence (2) ». Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que nous trouvons, au nord de la Durance, dans les limites des possessions généralement attribuées aux Voconces ou Vocontiens, une localité appelée le Luc (de *Lucus*, bois sacré), et qu'une autre localité du même nom existe également au midi de cette rivière, dans les environs de Fréjus. Ces deux pays, dont le nom est identique, doivent avoir une origine commune : ils furent créés, l'un et l'autre, sur l'emplacement d'anciens Bois-Sacrés dans lesquels les Voconces avaient pratiqués leurs sacrifices religieux.

(1) J.-A. Aubenas, *Histoire de Fréjus*, pages 28-22.

(2) *Ibid*, page 30.

M. Thouron donnait gain de cause à M. Truc, mais M. Aube n'en continua pas moins la lutte avec courage. Il répondit à son nouveau contradicteur, et, négligeant tous les détails secondaires, il établit d'une manière péremptoire les deux points suivants: 1° *Forum Vocontium* était, comme l'indique Plancus, à 24,000 pas géométriques de Fréjus; 2° cette station était située sur la rive droite de l'Argens, comme le Luc, et non sur la rive gauche, comme les Arcs (1) ».

La victoire semblait se décider en faveur de M. Aube, lorsqu'il survint un nouveau combattant, M. l'abbé Liotard, curé des Arcs, lequel s'escrima d'estoc et de taille contre plusieurs adversaires à la fois. Faisant d'abord cause commune avec M. Aube, contre MM. Truc, Rossignol et Thouron, M. Liotard contribua puissamment à faire décider la question en faveur de la rive droite du fleuve. Ce premier succès obtenu, notre infatigable lutteur se retourna prestement contre son allié de naguère et il lui démontra que l'emplacement du *Forum Vocontium* était, « non point au quartier de Pioule dans le territoire du Luc, mais à l'est du village actuel du Cannet-du-Luc, aux quartiers de Sainte-Maisse et du Camp-Redon (2) ».

Sur ces entrefaites, M. Truc était mort « léguant à ses amis le soin de défendre le drapeau qu'il avait levé (3) ». M. D. Rossi, directeur du journal *le Propagateur du Var*, résuma les débats dans une brochure consciencieusement écrite. « Nous sommes

(1) *Forum Voconii. Réponse à la notice de M. Thouron*, p. 15-16.

(2) *Notice sur Forum Voconii au Cannet-du-Luc (Var)*, p. 19

(3) Lettre à M. D. Rossi, 21 mai 1865.

loin, commence-t-il par déclarer, de prétendre à l'honneur de nous ériger en juge sur un point si débattu par des athlètes dont nous respectons indistinctement les connaissances, la bonne foi, ainsi que l'art de dire »..... « Nous aurions mauvaise grâce, ajoute-t-il, si nous attachions à cette étude d'autre portée que celle de provoquer, si faire se peut, de plus compétents arbitrages (1) ». Après avoir pris ces précautions oratoires, M. Rossi passe en revue les diverses pièces du procès, qu'il étudie avec impartialité, et puis, adoptant les raisons invoquées par M. Liotard contre MM. Truc, Rossignol et Thouron, d'une part, contre M. Aube, d'autre part, il se prononce en plaçant la station du *Forum Vocontium* « sur la rive droite d'Argens, aux environs du Cannet-du-Luc (2) ».

Cette décision mit fin au litige. Il est vrai qu'un an après la publication de la brochure de M. Rossi, M. Aube faisait paraître une *Etude sur les voies romaines* etc., et que, cherchant à raviver une discussion éteinte, il maintenait énergiquement, dans ce nouveau travail, l'opinion qu'il avait émise dans ses œuvres précédentes : « On peut hardiment affirmer, disait-il, que le Luc, placé sur la voie aurélienne, à 24 milles de Fréjus et sur la rive droite de l'Argens, est bien à l'endroit où fut fondé le *Forum Voconii* (3) ». C'était la dernière cartouche d'un combattant malheureux mais convaincu. Elle demeura sans écho.

Si la lutte que nous venons d'esquisser à grands traits n'eut

(1) *Forum Voconii devant le congrès scientifique de France*, p. 5.

(2) Ibid. p. 23-24.

(3) *Etude sur les voies romaines dans la partie de la Provence qui a formé le département du Var et l'arrondissement de Grasse*, p. 11.

être recherchée sur la rive gauche du fleuve et qu'il fallait définitivement la fixer dans la plaine des Arcs. « Il déployait à l'appui de sa thèse, dit un de ses contradicteurs, une immense érudition, une dialectique vigoureuse, une étonnante souplesse d'esprit *jusqu'à émouvoir le monde savant*... (1) ». En effet, M Rossignol, alors conservateur-adjoint des musées impériaux, se faisant l'avocat de la cause soutenue par M. Truc, avait lu à la Sorbonne, en présence des délégués des sociétés savantes des départements (26 mai 1864), un *Mémoire déterminant l'emplacement du Forum Voconii d'après les données de M. Truc*, et il avait fait précéder sa lecture de la déclaration suivante : « M. Osmin Truc nous a soumis un Mémoire relatif à l'emplacement du *Forum Voconii*, station militaire de la voie aurélienne ; il attribue ce forum à la commune des Arcs (Var). Maire de cette petite ville depuis plus de 25 ans, M. Truc était mieux que personne à même d'en connaître la topographie, les richesses archéologiques et les traditions. De ses observations nombreuses et scrupuleusement exactes, il résulte que le *Forum Voconii* fut, en effet, dans la plaine des Arcs-sur-Argens ».— « En exposant cette thèse devant les délégués des sociétés savantes, ajoute M. Rossignol, nous avons voulu donner à M. Truc une preuve de sympathie, et publier, au profit de la géographie de la Gaule, ce qui, croyons-nous, sera désormais une vérité (2) ».

M. Rossignol se faisait illusion. La vérité n'était pas encore connue. Un nouvel athlète, M. Frédéric Aube, notaire au Luc,

(1) D. Rossi. *Forum Voconii devant le Congrès scientifique de France*, page 1.

(2) *Détermination de l'emplacement du Forum Voconii*, par M. Osmin Truc, rapport fait et lu, etc., par M. Rossignol, Paris, J.-B. Dumoulin, 1864, page 3.



patriote non moins ardent que M. Truc, descendit à son tour dans l'arène, et, réfutant victorieusement les arguments de son adversaire, il établit que le *Forum Vocontium* s'était trouvé sur la rive droite de l'Argens, et que, par conséquent, il n'avait pu être dans la plaine des Arcs. Cherchant ensuite à préciser l'endroit où devait être fixé l'emplacement de cette station militaire, M. Aube n'hésita pas à affirmer, après Bouche et Walckenaër, qu'elle était « dans le territoire du Luc, et près du mamelon, autrefois Bois-Sacré (Lucus), sur lequel la ville du moyen-âge fut construite (1) ».

La *Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var* ne pouvait rester indifférente à la polémique engagée à propos d'une question géographique intéressant le département. Elle chargea M. Thouron, son président, de lui présenter, sur le point en litige, un rapport qui fut lu à la séance du 8 janvier 1865 et dans lequel, après avoir examiné les opinions respectivement émises par M. Truc et par M. Aube sur la situation des deux camps d'Antoine et de Lépide, le rapporteur étudie la question d'après les distances des itinéraires, les lettres de Plancus et de Lépide, les récits de Plutarque et d'Appien ; après quoi il arrive à se persuader, ce qui nous surprend de la part d'un érudit tel que lui, que la bifurcation de la voie aurélienne, le pont, le *Forum Vocontium* et les deux camps d'Antoine et de Lépide étaient situés sur la rive gauche du fleuve, d'où il faut conclure, dit-il, que « le *Forum Vocontium* était établi dans la plaine des Arcs (2) ».

(1) *Le Forum Voconii au Luc-en-Provence*, p. 19

(2) *Forum Voconium indiqué par les documents historiques*, p 51.

pas pour résultat d'élucider complètement la question, nous ne pouvons disconvenir qu'elle n'ait singulièrement contribué à circonscrire le débat dans des limites restreintes. La rive gauche de l'Argens est aujourd'hui définitivement condamnée, et c'est sur l'autre bord de ce fleuve que nous devons rechercher l'emplacement du *Forum Vocontium*. Est-ce à Vidauban, au Luc, au Cannet-du-Luc? Est-ce, au contraire, sur un point quelconque entre ces diverses localités? Les opinions sont partagées : ainsi, Forbiger, Ukert et Reichard se sont prononcés pour Vidauban; l'abbé Papon, M. Noyon et M. Guillon, pour le Cannet; M. Aube, pour le Luc. Honoré Bouche estimait qu'il y a plus d'apparence de vérité de dire que « c'est le Luc... ou bien un autre village, dit le Cannet, distant du précédent d'une demi-lieue (1) ». Le colonel Bezoux préfère « un point intermédiaire entre le Luc et le Cannet (2) ». L'abbé Liotard a choisi les quartiers de Sainte-Maisse et du Camp-Redon, à l'est du village actuel du Cannet-du-Luc (3). D. Rossi penchait pour les environs du Cannet (4). L'abbé Doze, après avoir rappelé que Walckenaër soutient que le *Forum Voconii* serait le Luc, ou un lieu non loin du Luc et près du Cannet, commença par se ranger à cet avis (5); mais, plus tard, revenant sur cette opinion, il déclara que le forum dont il s'agit se trouvait nécessairement entre Vidauban et le Cannet-du-Luc,

(1) *Histoire et Chorographie de Provence*, III, 4.

(2) *Mémoire manuscrit*, cité par M. Rossi dans *Forum Voconii devant le congrès scientifique de France*, p. 22.

(3) *Notice sur Forum Voconii au Cannet-du-Luc*, p. 19.

(4) *Forum Voconii devant le congrès scientifique de France*. p. 22.

(5) *Notice sur la voie aurélienne dans le Var*, p. 9.

un peu plus rapproché cependant de ce dernier que de Vidauban (1). Quant au commandant Rabou, il dit que, pour lui, il n'était pas douteux que *Forum Voconii* fût assis dans la plaine de Châteauneuf, entre le Cannet et Vidauban, plus près de ce dernier (2).

Tel était l'état de la question, il y a vingt ans. L'accord s'est il fait depuis lors ? Nullement. M. J.-A. Aubenas vient de soulever une nouvelle polémique à ce sujet, et cela d'une manière tout-à-fait incidente, en plaçant au Luc le *Forum Voconii* (3). M. l'abbé Sivan, rééditant les travaux de MM. Guillon et Liotard, préfère le Cannet-du-Luc (4). M. l'abbé Pierrugues, dans une brochure que nous analyserons tout à l'heure, estime que Vidauban est le *Forum Voconii* d'autrefois : « il réunit le mieux, dit-il, les conditions cherchées (5) ». M. Hayaux du Tilly trouve que, « de toutes les opinions formulées, celles qui identifient *Forum Voconii* avec Vidauban et Châteauneuf sont les plus vraisemblables, autant, toutefois, qu'on verra le *Forum Voconii* à Vidauban et la station militaire à Châteauneuf (6) ». Enfin l'abbé Bérard, an-

(1) *Supplément à un premier travail sur la voie aurélienne dans le Var*, p. 14.

(2) *Mémoire sur l'ancienne voie aurélienne entre Antibes et Aix*, Revue archéologique, année 1861, p. 112-128.

(3) *Histoire de Fréjus*, Fréjus, 1881, p 30 et p. 68.

(4) *La Provence artistique et pittoresque*, année 1883, p. 365, 370, 378, 386, 399, 400 et suivantes.

(5) *Forum Voconii et la voie aurélienne d'après le Cartulaire de Lérins*, Nice, 1883, p 11-12.

(6) *Nouvelle lecture de la Table de Peutinger en ce qui concerne la route de Reis Apollinaris à Forum Voconii ou plus exactement à Forum Julii*, Tours, extrait du *Congrès archéologique de France*, XLIIIe session, p. 21.

cien vicaire de Vidauban, se range de l'avis exprimé jadis par M. le commandant Rabou et place au hameau de Châteauneuf le forum qui nous occupe (1).

Nous venons de lire avec soin les récents travaux de MM. Pierrugues, Hayaux du Tilly et Bérard. Nous avouons que, non-seulement ils ne nous ont pas convaincu, mais encore qu'ils n'ont pas même ébranlé l'opinion que nous nous étions formée sur la question. Nous allons donc essayer d'établir que, parmi les nombreux emplacements proposés, le seul qui réunisse toutes les conditions exigées est celui indiqué par MM. Guillon et Liotard, au Cannet-du-Luc, jusques et y compris les quartiers de Sainte-Maisse et du Camp-Redon; mais, pour cela, il nous faut préalablement reconstituer le réseau des voies romaines dans notre région, notamment en ce qui concerne le tracé de la voie aurélienne dans sa direction principale et ses embranchements divers.

IV.

COUP D'ŒIL SUR LE RÉSEAU DES VOIES ROMAINES EN PROVENCE.

Lorsqu'on s'occupe de la viabilité romaine, il faut ne jamais perdre de vue : 1° que, pour maintenir leur domination dans les pays par eux conquis, les Romains y établirent des lieux d'étape qui formaient comme un réseau de garnisons; 2° qu'afin de porter plus rapidement leurs soldats d'un endroit à un autre, ils utili-

(1) *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan*, t. XV, années 1884-1885, supra.

sèrent les voies de communication créées par les premiers occupants du pays, et ils les rectifièrent partout où le besoin s'en fit sentir; 3° que les voies romaines ne s'arrêtaient en impasse sur aucun point, si ce n'est au bord de la mer ou aux extrémités de l'Empire, et qu'au contraire elles se reliaient entre elles en rayonnant pour ainsi dire autour de chaque station importante; 4° enfin que, dans le tracé de leurs routes, les Romains suivaient presque toujours la ligne droite, évitant les lacets, tenant peu compte des rampes.

Sous le bénéfice de ces observations, nous allons jeter un rapide coup d'œil sur le réseau des voies romaines en Provence, et, pour déterminer l'assiette ainsi que la direction de chacune d'elles, nous nous appuyerons, autant que cela nous sera possible, sur des preuves directes, telles que fragments de voie, pierres milliaires, vestiges de ponts, tombeaux, inscriptions romaines, etc. Lorsque ces preuves nous feront défaut, nous n'hésiterons pas à en invoquer d'autres, par exemple, l'opinion des auteurs dont la bonne foi ne nous paraîtra pas suspecte, et, surtout, les chartes des XIe et XIIe siècles, dont l'importance est capitale au point de vue de la viabilité romaine. Il est certain, en effet, que, lorsqu'un acte de cette époque fait mention d'une route, on peut hautement affirmer que cette route remontait à l'occupation romaine; « car, ainsi qu'on l'a fait remarquer avec raison, il n'est pas douteux qu'en l'an mil, à cette époque malheureuse qu'on a pu comparer à l'âge de fer, il n'existait encore que les chemins construits par les conquérants de la Gaule » (F. Aube, *Etude sur les voies romaines*, etc., p. 18).

Après avoir traversé le pays des Caturiges (*Caturigas*), dans

les Alpes Cottiennes, la *Via Domitia* venait se bifurquer, à *Vapincum* (Gap), d'un côté, sur Vienne et le Rhône supérieur, de l'autre, sur Arles et le Rhône inférieur. La branche qui descendait à Arles passait à *Segusterone* (Sisteron), *Forum Neronis* (Forcalquier), *Apta Julia* (Apt), *Cabellio Cavarum* (Cavaillon), où elle traversait la Durance pour aller passer à *Glanum* (Saint-Remy) et aboutir à *Arelate* (Arles) (1). Une autre route, qui n'était qu'une dépendance de la voie Domitienne et qui portait le même nom qu'elle, partait de *Cemenellum* (Cimiez), allait rejoindre la Tinée, qu'elle remontait jusqu'à la source, débouchait dans la vallée de Barcelonnette par le col de Pelouse et se rendait à Gap après avoir passé à *Ebrodunum* (Embrun), métropole des Alpes-Maritimes (2). Un embranchement de cette route était connu sous le nom de voie prétorienne; il se détachait de la voie domitienne un peu en amont du confluent de la Tinée et du Var, remontait ce fleuve jusqu'à *Glanatum* ou *Glanatina* (Glandèves, aujourd'hui Entrevaux), descendait à *Salinæ* (Castellane) et aboutissait à *Reïs Apollinaris* (3). D'autres embranchements ou tronçons de route sont signalés dans cette partie des Alpes-Maritimes, mais nous n'avons pas à nous en occuper ici.

Indépendamment de la voie domitienne et de ses embranchements, il existait deux grandes artères qui reliaient plus directement la province des Alpes-Maritimes à la province proprement dite. Nous voulons parler de la voie Julienne et de la voie Aurélienne.

(1) Itinéraire d'Antonin, Table de Peutinger.

(2) Edmond Blanc, *Epigraphie antique des Alpes-Maritimes*, t. II, p. 57 et 62.

(3) Gras-Bourguet, *Antiquités de l'arrondissement de Castellane*, ch. II, p. 17.

La première de ces voies, la *Via Julia*, « courait sur la limite septentrionale des possessions massaliotes, de l'est à l'ouest (1) ». Elle partait de Cimiez, franchissait le Var au gué de Gattières, se dirigeait sur Vence, passait à Tourrettes, traversait le Loup, remontait par le vallon de l'Escure, arrivait à Oppio, passait au Plan et à Peyménade pour se diriger sur *Anteis* par Montauroux et Callian (2). En parlant de cette voie, M. Edmond Blanc rappelle qu'il a donné ailleurs des preuves évidentes de son existence et de l'exactitude du tracé par lui indiqué (3), et il ajoute que « ces preuves consistent en milliaires, inscriptions, tronçons de voie enfouis et découverts, et, en de certains points, la voie elle-même conservée avec ses milliaires sur plusieurs kilomètres de longueur (4) ». Il est certain, d'ailleurs, que les points occupés par Montauroux, Callian et Fayence étaient connus des Romains; nous n'en voulons pour preuve que les vestiges du canal qu'ils construisirent dans ces parages pour conduire à Fréjus les eaux de la Siagnole. Une route desservait donc ces lieux. C'était la *Via Julia*. M. Edmond Blanc n'en a pas indiqué le tracé entre Callian et *Anteis*. C'est une lacune que nous allons combler: Après avoir suivi la base des collines de Montauroux et de Callian (5), la voie longeait la plaine de Fayence, allait passer à

(1) Edmond Blanc, *loc. cit.*, t. I, p. 30.

(2) Ibid.

(3) Nous n'avons pas sous les yeux l'ouvrage auquel l'auteur fait allusion, et nous en ignorons même le titre.

(4) Edmond Blanc, *loc. cit.*, t. I, p. 30.

(5) Dans un acte de vente, antérieur à l'an 1082, consenti par Landric et son épouse Altrude en faveur de l'abbaye de Lérins, les confronts de la pièce de terre vendue sont

Claviers, descendait à Callas, se dirigeait sur Figanières, s'engageait dans la vallée de la Tuilerie, traversait le quartier des Salettes entre Colle-pelade et le Malmont, passait le gué de la Nartuby près de la Granegonne, montait au hameau de Reynié où elle rencontrait l'embranchement du Muy à Riez, embranchement dont nous parlerons bientôt. Le passage de la *Via Julia* dans la plaine de Fayence est attesté par les nombreux tombeaux romains que l'on a mis à découvert en fouillant le sol aux quartiers de Saint-Christophe et de Notre-Dame (1). Au delà de Fayence, le tracé que nous avons indiqué est le plus direct, partant le plus logique (2).

indiqués de la manière suivante : « De oriente sancta Maria et sancto Petro, de occidente flumen Camisola, de meridie strata publica » (Cartulaire de Lérins, Ire partie, p. 22, Charte XXXI). Cette voie publique se dirigeait donc de l'Est à l'Ouest, elle était perpendiculaire à la rivière de la Camiole, elle datait de l'époque romaine; sa direction, sa situation, son origine, tout concourt à démontrer que c'était la *Via Julia*.— La chapelle de Notre-Dame est construite sur des substructions romaines; on a trouvé autour de cette chapelle un cimetière antique avec plusieurs inscriptions tumulaires dont trois de *VI Viri Augustales*, quelques centaines de monnaies, et, de plus, six inscriptions romaines (le baron de Bonstetten. *Carte archéologique du département du Var*. p. 13-14.)

(1) Dans ce dernier quartier, la paroi orientale d'un tombeau est encore visible; elle se trouve adossée contre la chaussée d'un vieux chemin— la *Via Julia* probablement— et nous en avons détaché nous-même, au mois de mars 1884, deux fragments de briques à rebord que nous conservons dans notre cabinet de travail.—M. le baron de Bonstetten signale, au même quartier de nombreuses ruines romaines, sépultures et monnaies (*Carte archéologique du département du Var*, p. 18).

(2) Nous ne serions pas surpris que la *Via Julia* se fut bifurquée au fond de la plaine de Fayence, et que, tandis qu'une branche descendait à *Anteis* par Claviers, l'autre, continuant sa direction de l'Est à l'Ouest, eût passé par Seillans, Bargemon, Favas, le logis d'Auveine, le petit plan de Canjuers, Chantereine et les Salles, où elle aurait franchi le

La seconde des grandes artères qui reliaient les Alpes-Maritimes à la Province proprement dite, c'était la voie aurélienne, *Via aurelia.* Elle partait également de Cimiez, traversait le Var, descendait à *Antipolis* (Antibes), longeait le littoral jusqu'à *Forum Julii* (Fréjus) et s'enfonçait ensuite dans les terres pour arriver à *Aquæ Sextiæ* (Aix) après avoir passé à *Forum Vocontium* et *Matavonium.* Le passage de la voie aurélienne sur les points que nous venons de mentionner est attesté par l'*Itinéraire d'Antonin* et par la *Table de Peutinger*; il est, au surplus, accepté sans réserve par tous les géographes. Nous n'insisterons donc pas pour le moment, nous réservant toutefois de donner des explications détaillées lorsqu'il nous faudra suivre le parcours de la voie aurélienne dans la section comprise entre *Forum Julii* et *Matavonium.*

Quatre grandes artères, se dirigeant de l'Est à l'Ouest, pénétraient donc de l'Italie dans les Gaules, savoir : par les Alpes-Maritimes, la voie Aurélienne au Sud, la voie Julienne au centre, la voie Prétorienne au Nord ; et par les Alpes cottiennes, la voie Domitienne. Ces artères étaient-elles isolées les unes des autres? Cela est inadmissible. Nous avons déjà vu que la voie Domitienne était reliée à Cimiez par une route qui descendait la vallée de la Tinée. Ce trait d'union n'était certainement pas le seul qui existât, et, indépendamment d'une foule d'embranchements sur le

Verdon pour aboutir à Riez.— Une troisième branche, montant vers le Nord, devait passer au *Prat de la vi* (le pré de la voie), pour aller rejoindre la route de Castellane après avoir touché à Brovès, où l'on a trouvé des débris romains, notamment des tombes à inhumation (le baron de Bonstetten, *loco citato*, p. 12).

parcours desquels nous croyons inutile de nous expliquer (1), il devait nécessairement y avoir, au centre de la *Province*, une grande artère descendant du Nord au Sud pour mettre les régions alpestres en communication directe avec le littoral méditerranéen, notamment avec le *Sinus Sambracitanus*. C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

Dinia (Digne) était un point connu des Romains, et il est certain qu'une route, partant de cette ville, descendait à Sénez pour se rendre à Castellane (2). Or, comme nous savons que les voies romaines ne s'arrêtaient en impasse nulle part, il nous est permis d'affirmer que la route dont il s'agit ne partait pas précisément de Digne, mais qu'elle se détachait de la voie Domitienne, en amont de cette ville et sur un point que nous croyons être Sisteron. De même qu'elle ne partait pas précisément de Digne, la voie dont il s'agit ne s'arrêtait pas en impasse à Castellane. Continuant à descendre du Nord au Sud et suivant à peu près la di-

(1) Plusieurs de ces embranchements, par exemple, existaient entre la voie Julienne et la voie Aurélienne. Nous nous bornerons à mentionner les suivantes : 1° de Callian et Montauroux à Fréjus, par la vallée du Reyran ; 2° de Fayence au même point, par Saint-Paul et Bagnols ; 3° de Callas au Muy, par la vallée de Peunafort ; 4° de Figanières à la même station, par la vallée de Saint-Pons. Tous ces embranchements ont porté ou portent encore le nom caractéristique de *vieux chemin de Fréjus*. « Or, qui dit *chemin de Fréjus*, dit forcément un chemin très-ancien, remontant à l'époque où *Forum Julii* était la capitale de notre région. Qui donc a songé, lorsque Fréjus n'a plus rien été, à se raccorder avec un petit bourg sans importance ; et, d'ailleurs, pourrait-on citer beaucoup de voies appartenant à la période si misérable du moyen-âge ? On oublie trop que, sauf les ouvrages de fortification, les monastères et les églises, cette époque ne nous a rien laissé comme travaux publics. » (Mireur, archiviste du département du Var, lettre du 9 septembre 1883).

(2) J.-J Julien, *Nos Alpes sous les Romains*, apud *Annales des Basses-Alpes*, livraison de janvier 1840, p. 303-311, Carte annexée.

rection de la route actuelle de Castellane à Draguignan, elle traversait le territoire de Comps, passait à Bargemon, Callas et Figanières, gravissait le col de Terrissole, descendait directement sur Trans où elle franchissait la Nartuby, entrait dans le territoire des Arcs, franchissait l'Argens au quartier de la Cognasse, passait à Saint-Jean, s'engageait dans le vallon de Réal-Rousset et se rendait à Sainte-Maxime par la Bastide rouge et le Revest.

Il n'est fait mention nulle part de cette dernière section de la voie, entre Castellane et Sainte-Maxime, mais nous sommes certain de son existence presque autant que si elle subsistait sur toute la longueur de son parcours, et nous avons à faire valoir, à l'appui de notre thèse, une série de considérations qui formeront, nous osons l'espérer, un faisceau de présomptions assez précises et assez concordantes, comme on dit au palais, pour amener la certitude dans les esprits les plus récalcitrants : 1° Il est inadmissible que, pour venir de Castellane à *Anteis*, les Romains se fussent astreints à faire un crochet sur Riez et à perdre ainsi un temps considérable, alors qu'ils pouvaient y arriver très promptement en reliant Castellane à la voie Julienne, qui passait par Callas (1); 2° une route, entre cette dernière localité et la station de Castellane, était, d'ailleurs, indispensable pour desservir les nombreux points intermédiaires que les Romains y occupaient, notamment celui de Bargemon, où l'on a trouvé plus de 300 médailles d'empereurs romains, un grand nombre d'urnes, de vases

(1) On a trouvé à Callas des tuiles romaines avec timbre : QVARTVS. F. (le baron de Bonstetten, *loco citato*, p. 19).



funéraires et lacrymatoires, ainsi que des fragments d'inscriptions latines (1); 3° après avoir relié, par Castellane, la voie domitienne à la voie prétorienne d'abord, à la voie julienne ensuite, il devenait nécessaire de raccorder celle-ci avec la voie aurélienne, et ce toujours en vue d'éviter des crochets énormes et par conséquent des pertes de temps considérables; 4° les mêmes raisons rendaient obligatoire la création d'une route allant directement dans le *Sinus Sambracitanus*, sans passer par *Forum Vocontium* à droite, par *Forum Julii* à gauche.

Indépendamment de ces considérations, nous avons à invoquer certaines preuves matérielles tirées de l'existence de deux ponts, l'un sur la Nartuby à Trans, l'autre sur l'Argens aux Arcs, tous deux orientés Nord et Sud, se trouvant dans l'axe l'un de l'autre. Les culées du pont de Trans remontent à l'époque de l'occupation romaine (2); il en est de même des vestiges du pont des Arcs, auquel tous les auteurs reconnaissent une pareille origine. Ces deux ponts ont donc servi au passage d'une même voie, laquelle descendait du Nord au Sud et avait été construite par les Romains. C'est pour avoir méconnu cette vérité que tous les géographes se sont mépris, ainsi que nous le verrons bientôt, dans le tracé qu'ils ont fait suivre à la voie aurélienne proprement dite et à l'embranchement qui se dirigeait sur *Reis apollinaris* après être parti du *Forum Vocontium*.

Nous venons de voir que la voie prétorienne arrivait de Castel-

(1) Papon, *Histoire générale de Provence*, t. I, p. 269; l'abbé J. Sauzède, *Histoire religieuse de Bargemon*, p. 8-9.

(2) Le commandant Rabou, *loco citato*.

lane à Riez, et que la voie Julienne, confondue avec l'embranchement du Muy, aboutissait à la même station. Il est évident qu'aucune de ces routes ne pouvait s'y arrêter en impasse. La voie prétorienne descendait nécessairement jusqu'à Aix. La *Table de Peutinger* le constate, quoique d'une manière incomplète, puisque, si la route n'y est point tracée, du moins y est-elle indiquée par le chiffre XLIIII qui représente la distance totale du parcours, « ce qui s'accorde parfaitement avec la logique des faits et la distance réelle (1) ». Quant à la voie Julienne, il est plus que probable qu'elle devait se prolonger jusqu'à *Forum Neronis* (Forcalquier), quoiqu'il n'en soit fait mention ni dans l'*Itinéraire d'Antonin* ni dans la *Table de Peutinger*. « Grâce à ce prolongement nécessaire, Forcalquier, la vallée de la Durance, aussi bien que la *Via domitia*, acquéraient pour les Romains une importance plus considérable, puisqu'ils pouvaient communiquer plus directement avec la mer par Riez, Aix et Marseille (2) ». Nous décrirons tout à l'heure un embranchement, celui de Riez au *Forum Vocontium*, lequel assurait également une communication directe avec la mer, par Riez, le golfe Sambracitain et Fréjus, aux populations de Forcalquier, ainsi qu'à celles de la vallée de la Durance.

Le coup d'œil que nous venons de jeter sur le réseau des voies romaines en Provence n'était pas tout-à-fait inutile. Une partie de notre problème se trouve déjà implicitement résolue, ainsi que l'on pourra bientôt s'en convaincre. D'autre part, ce travail pré-

(1) Hayaux du Tilly, *loco citato*, p 36-37.
(2) Ibid. p. 35-36.

liminaire facilitera singulièrement la reconstitution du tracé de la voie aurélienne et de ses embranchements dans la section comprise entre *Forum Julii* et *Matavonium*.

V.

TRACÉ DE LA VOIE AURÉLIENNE ENTRE *Forum Julii* ET *Matavonium*.

Tous les auteurs s'accordent à dire qu'en partant de Fréjus la voie aurélienne remontait la rive gauche de l'Argens, en suivant presque exactement la ligne du chemin de fer jusqu'au Muy, et qu'après avoir dépassé cette localité, elle longeait la route nationale, en se confondant souvent avec elle, jusqu'à un point du territoire des Arcs assez rapproché du lieu dit *les Quatre Chemins*. Le désaccord commence à partir de cet endroit. L'opinion la plus accréditée, à laquelle se sont rangés la plupart des écrivains locaux, veut que la voie, infléchissant alors vers le Midi, ait franchi l'Argens sur le pont des Arcs pour remonter la rive droite du fleuve jusqu'au *Forum Vocontium*. Voici, en effet, ce qu'ont écrit à ce sujet les auteurs habitant la région : « Puisqu'il est certain qu'à un moment donné, elle (la voie aurélienne) passait de la rive gauche sur la rive droite, s'écrie M. Truc, on peut affirmer qu'elle passait sur un pont; or, on en voit les vestiges (de ce pont) à la distance moyenne d'une étape à partir de

Fréjus, près du village des Arcs (1) ». — « Avant d'arriver à ce lieu (*Forum Vocontium*), ajoute M. l'abbé Doze, la voie avait à franchir le fleuve d'Argens sur un pont... Ce pont se trouve dans la plaine des Arcs, à une centaine de mètres en aval de celui que franchit la route impériale (2) ». — « Du Muy au pont aurélien sur l'Argens, près des Arcs, dit à son tour M. Aube, la voie se confond souvent avec la route impériale et ne s'en éloigne vers le Midi qu'aux approches du pont, évitant ainsi l'angle que forme cette route et dont le sommet est au lieu dit *les Quatre Chemins*. Du pont aurélien, elle tient la droite etc. (3) ». — Un autre écrivain, qui n'était pas de la contrée, mais qui a eu l'avantage, assure-t-il, « de visiter les lieux en avançant pas à pas », M. F. Rabou chef d'escadron d'Etat-major, employé pendant vingt années à la carte de France, partage l'opinion de MM. Truc, Doze et Aube. Dans un mémoire adressé au général Blondel, qui lui avait prescrit une reconnaissance d'Aix à Antibes, reconnaissance ayant pour but d'éclairer la commission de la topographie des Gaules sur le parcours et le tracé de la voie aurelienne, M. Rabou dit textuellement : « Le tracé de la voie est, d'ailleurs, naturellement indiqué. Elle arrivait à la rivière d'Argens, qu'elle

(1) *Determination de l'emplacement du Forum Voconii*, p. 7.

(2) *Supplement à un premier travail sur la voie aurélienne dans le Var*, p. 8 et 12.

(3) *Etude sur les voies romaines, etc.*, p. 10. — Dans un précédent travail, M. Aube avait été moins affirmatif : « Nous ferons remarquer, avait-il dit, que, pour notre thèse, peu importe que la voie aurélienne traversât l'Argens au pont des Arcs ou bien à celui d'Astros... Sans opter pour l'un ou pour l'autre de ces points, parce que cela est inutile à notre démonstration, *nous serions cependant porté à préférer celui d'Astros* » (*Le Forum Voconii au Luc-en-Provence*, p. 8, note 1.)

franchissait sur un pont dont des vestiges notables et incontestés subsistent encore, à une portée de fusil au-dessous du pont actuel, situé à ce qu'on nomme *les Quatre Chemins*. Le pont actuel s'appelle toujours *Pont d'Argens* (1) ».

En présence d'un pareil accord entre les écrivains locaux et un officier supérieur d'Etat-major, il semble que la question devrait être résolue d'une manière définitive et satisfaisante. Il n'en est rien. Espérons qu'elle le sera bientôt; mais, en attendant, qu'il nous soit permis d'anticiper un peu sur l'ordre de nos recherches, et d'examiner, dès à présent, les opinions émises, au sujet du pont d'Astros, par les écrivains que nous venons de citer. Ils sont unanimes, ici encore, pour faire passer sur le pont en question l'embranchement du *Forum Vocontium* à *Reïs Apollinaris :* « De Riez, l'une de ces voies aboutissait aux Arcs même, l'autre à Argens sur le pont dont on voit encore une culée dans le domaine d'Astros, en amont de celui d'aurélien (2) ».—« Partant de *Forum Voconii*, l'embranchement suivait, durant environ deux milles, la grande voie; puis, à l'endroit où finit la plaine du Cannet, où celle de Vidauban commence, il inclinait à gauche et franchissait l'Argens, à trois kilomètres en amont de ce village, sur un pont dont on peut voir encore les solides culées. De là, il entrait dans la plaine d'Astros et arrivait au pied du village de Taradeau... De Taradeau aux Arcs, dans la direction d'*Anteis*, on rencontre quatre pierres milliaires..... Tout nous prouve le passage en ces lieux de l'embranchement de *Forum Voconii*,

(1) *Revue archéologique*, année 1861, p. 112-128.

(2) Truc, *Détermination de l'emplacement du Forum Voconii*, p. 8.

lequel, après avoir franchi le village des Arcs, suivait à peu près l'ancienne route départementale et arrivait à Trans (1) ». — « Cette section quittait la voie aurélienne, à quelques milles à l'Est de *Forum Voconii*, et passait l'Argens sur un pont dont les culées sont encore apparentes au domaine d'Astros, près de Vidauban. Elle entrait dans le territoire de Taradeau, et, tenant la gauche de la rivière de Florièyes, venait se bifurquer à l'embranchement de Fréjus, à *Anteis* (2) ».—« Partant de *Forum Voconii*, la voie se dirigeait sur Riez, traversait la rivière d'Argens sur un pont dont j'ai signalé les débris, longeait les collines qui bordent la plaine d'Astros, franchissait le ruisseau de Fleurièye *(sic)*, traversait du Sud-Ouest au Nord-Est la plaine de Taradeau se dirigeant sur les Arcs, puis, franchissant sans grands efforts les hauteurs que contourne la route actuelle, arrivait à Trans (3) ».

On nous reprochera peut-être d'abuser des citations, mais nous estimons qu'en présence d'une question controversée comme celle qui nous occupe, le procédé de discussion le plus sérieux est celui que nous venons d'employer. Lorsqu'on cite les textes et que l'on indique les sources, on fait ainsi passer toutes les pièces du procès sous les yeux du lecteur et on lui permet de prendre une décision en parfaite connaissance de cause. Nous ajouterons que, si le débat porte sur une question de topographie, comme dans l'espèce, un plan des lieux devient indispensable. Aussi avons-nous fait relever, dans un seul et même plan que

(1) L'abbé Doze, *Supplément à un premier travail sur la voie aurélienne dans le Var*, p. 16-17.

(2) Frédéric Aube, *Etude sur les voies romaines*, etc., p. 17.

(3) F. Rabou, *Revue archéologique*, année 1861, p. 112-128.

l'on trouvera à la fin de ce travail, le tracé de la voie aurélienne par le pont des Arcs et celui de l'embranchement du *Forum Vocontium* par le pont d'Astros, tels qu'ils sont l'un et l'autre décrits par les auteurs que nous avons mentionnés. Un simple coup d'œil jeté sur ce plan suffira, nous en sommes convaincu, pour réduire à néant les assertions de MM. Rabou et consorts. En effet : 1° aucune raison sérieuse ne pouvait forcer les Romains, ces voyers si habiles, à quitter brusquement la belle et vaste plaine des Arcs pour aller s'engager dans une lisière de terrain étranglée entre la rive droite de l'Argens et les dernières ondulations des *Maures;* 2° il est inadmissible que des hommes qui, comme les Romains, apportaient dans le tracé de leurs voies de communication une grande intelligence pratique, eussent eu la singulière idée d'établir une route sur la rive droite de l'Argens pour remonter ce fleuve jusqu'au *Forum Vocontium,* c'est-à-dire sur un parcours d'une dizaine de kilomètres, alors que, pour obtenir sur la rive gauche une route plus belle et plus directe conduisant au même point, il leur eût suffi de relier entre elles, au moyen d'un tronçon ayant tout au plus un kilomètre de longueur, les voies qui, d'après les auteurs que nous combattons, seraient venues aboutir dans la plaine des Arcs après être parties, en sens inverse, l'une de *Forum Julii*, l'autre de *Forum Vocontium*; 3° la route de la rive droite et celle de la rive gauche ayant fait double emploi, l'une d'elles, la première, devenait tout à fait inutile; 4° cette route étant inutile, on peut hautement affirmer que les Romains ne la créèrent point.

On comprend difficilement que ces considérations n'aient pas frappé l'esprit de MM. Truc, Doze, Aube et Rabou, et que des

hommes de cette valeur se soient obstinés, non-seulement à conduire la voie aurélienne par le pont des Arcs, mais encore et surtout à faire subir à l'embranchement de Riez un contour énorme en le dirigeant par Taradeau, les Arcs, Trans, Draguignan et Lantier. Ne soyons pas trop sévère, cependant, pour ceux dont nous combattons les opinions, et reconnaissons qu'en l'état des données qu'ils possédaient, il leur était difficile d'imaginer un système différent de celui qu'ils ont soutenu. En effet, la voie aurélienne franchissant l'Argens avant d'arriver à *Forum Vocontium*, et un embranchement, de cet endroit sur Riez, traversant le même fleuve, il fallait nécessairement que des ponts y eussent été jetés sur deux points distincts. Or, on ne connaissait jusqu'à ce jour que les vestiges de deux ponts, l'un dans le territoire des Arcs, l'autre dans la terre d'Astros, et l'on ignorait que le premier servait au passage d'une route descendant du Nord au Sud. Il était donc naturel d'utiliser le pont des Arcs pour le passage de la voie aurélienne et de réserver celui d'Astros pour l'embranchement de Riez, embranchement que l'on tenait à conduire jusqu'à *Anteis* pour respecter les indications graphiques données par la *Table de Peutinger*. L'erreur était donc excusable. Elle ne le serait plus, aujourd'hui que nous avons découvert l'emplacement d'un troisième pont sur l'Argens, en amont de celui d'Astros, au quartier des Lones ou des Fadons, pont dont nous reparlerons bientôt.

Le tracé par le pont des Arcs étant condamné, il ne nous reste que celui du pont d'Astros, qui est le plus direct, partant le plus naturel : au lieu d'infléchir vers le Midi aux approches du pont des Arcs, la voie continuait à se diriger vers la plaine de Tara-

deau qu'elle traversait du Nord-Est au Sud-Ouest; elle passait ensuite le gué de Florièyes, longeait les collines qui bordent la plaine d'Astros, franchissait l'Argens, traversait la plaine de Châteauneuf et arrivait à *Forum Vocontium*, qui se trouvait, avons-nous dit, à l'Est du village actuel du Cannet-du-Luc, aux quartiers de Sainte-Maisse et du Camp-redon. Ce tracé est celui que MM. Rabou et consorts faisaient parcourir, en sens inverse, à l'embranchement qui, du *Forum Vocontium*, devait monter sur Riez. Le passage de la voie dans cette direction est attesté par des preuves nombreuses : 1° on a trouvé dans les terres de M. le comte de Lassigny, sur le territoire des Arcs en se dirigeant vers Taradeau, deux pierres milliaires, dont l'une était fruste et l'autre portait une inscription qui a été conservée par M. Noyon (1); 2° il y a actuellement dans le jardin de l'habitation de St-Martin, territoire de Taradeau, appartenant à Mme Laignel, deux pierres en grès, hautes d'environ trois mètres : l'une est de forme pyramidale à quatre faces, elle a cinquante centimètres de côté ; l'autre a la forme d'un cylindre légèrement conique avec un diamètre d'environ soixante centimètres. Ces deux pierres, qui ne portent ni signes, ni inscriptions, furent trouvées, il y a près de soixante ans, au bas de la propriété, vers le fleuve d'Argens, à l'embouchure de Florièyes; elles étaient presque entièrement enfouies dans le sol. On a prétendu qu'elles « s'étaient peu à peu enfoncées en terre par leur propre poids (2) ». Nous croyons, au contraire, que c'est le sol qui, sur ce point, s'est

(1) *Statistique du département du Var*, p. 224-225.

(2) Truc, *Détermination de l'emplacement du Forum Voconii*, p. 8.

exhaussé progressivement, car il n'est qu'un composé de sable et de cailloux roulés. C'est aussi l'opinion de M. le comte de Lassigny, le frère de Mme Laignel, qui a bien voulu nous communiquer une note concernant les deux monolithes trouvés dans la propriété de sa sœur et conservés dans le jardin du domaine de cette dame, note de laquelle il résulte que « l'orientation de ces pierres, du levant au couchant, perpendiculairement à l'embouchure de Floriëyes et parallèlement à l'Argens, permet de supposer qu'elles étaient destinées à marquer un gué qui devait se trouver sur Floriëyes en cet endroit et devait faire partie d'une route venant de la plaine des Arcs pour aller traverser celle d'Astros ». 3° Une dernière preuve, tout aussi caractéristique que les précédentes, est tirée des ruines du pont sur l'Argens, dans le domaine d'Astros. Ce pont, dont il reste encore de magnifiques culées et dont l'origine romaine est généralement reconnue, atteste victorieusement le passage de la voie aurélienne en cet endroit (1).

Du *Forum Voconlium* la voie se dirigeait sur *Matavonium*. On a discuté longtemps avant de connaître l'emplacement de cette station. Sanson et Labbe ont prétendu qu'il fallait la placer à Montfort; Walckenaër et d'Anville ont proposé Vins. Aujourd'hui la question est décidée en faveur de Cabasse ou d'un lieu tout à fait dans le voisinage de cette localité. Une inscription, trouvée en cet endroit, ne permet plus d'en douter (2). « Cette

(1) Il a été trouvé, près des ruines du pont d'Astros, une très-belle pierre votive de *Laberius* à *Bacchus* (Frédéric Aube, *le Forum Voconii au Luc-en-Provence*, p. 8, note 1).

(2) Voici le texte de cette inscription : *Pro salute Cæsaris. German. F. Germanici.*

inscription, qu'on peut voir encore, est gravée sur un cippe brisé dont le grand morceau est placé, dans une situation renversée, à l'angle d'une maison construite depuis plus de cent ans, et la partie restante se trouve dans l'église de Cabasse, au fond d'un bas-côté (1) ». Pour arriver à *Matavonium*, la voie aurélienne, en quittant *Forum Vocontium*, passait au quartier de Miolan « où se trouvent les restes de l'agger d'une voie romaine (2) », ensuite à celui des Coddous « où est encore en évidence une pierre milliaire (3) »; de là, elle se dirigeait vers le village du Thoronet, passait près de l'endroit où fut établie plus tard l'abbaye de ce nom et se rendait à Cabasse en suivant à peu près la direction de la route actuelle (4).

Nous connaissons maintenant le tracé exact de la voie aurélienne dans la section comprise entre *Forum Julii* et *Matavo-*

August Pagus Matavonicus. (l'abbé Doze, *Supplément à un premier travail sur la voie Aurélienne dans le Var*, p. 13, d'après Papon, *Histoire générale de Provence*, t. 1, p. 36 et suiv.)

(1) L'abbé Doze, ibid., p. 13-14.

(2-3) L'abbé Liotard, *Notice sur le Forum Voconii au Cannet-du-Luc*, p. 21. — Nous ne pouvons nous porter garant des assertions de M. Liotard au sujet de l'agger de Miolan et de la pierre milliaire des Coddous, mais nous attestons avoir vu nous-même, dans ce dernier quartier, divers fragments d'inscriptions romaines.

(4) Un vieillard du Thoronet, M. Layet, nous a affirmé qu'une pierre milliaire gisait encore sur le sol, entre l'abbaye et Cabasse, à une cinquantaine de mètres de la route; mais nous n'avons pu vérifier par nous-même l'exactitude de cette affirmation. Ce que nous avons pu constater, toutefois, c'est qu'à la distance d'un kilomètre au-delà de l'abbaye, en se dirigeant sur Cabasse, entre la route de ce village à gauche et le nouveau chemin de Carcès à droite, il existe des vestiges d'une chaussée très-ancienne, vestiges que l'on reconnaît facilement sur un parcours d'une centaine de mètres et qui pourraient bien être ceux de la voie aurélienne elle-même.

nium, et nous savons que cette grande artère traversait les quartiers de Sainte-Maisse et du Camp-Redon, c'est-à-dire le point même où nous avons placé le *Forum Vocontium*. Il nous resterait à rechercher les distances qui séparent cette dernière station des deux autres, mais, en vue d'éviter des redites fastidieuses, nous réserverons cette partie de notre démonstration pour un paragraphe spécial, dans lequel nous étudierons à la fois toutes les questions relatives aux distances. Nous allons donc continuer notre étude sur les voies romaines par la description des embranchements qui, dans notre région, se détachaient de la voie aurélienne ou venaient s'y souder.

VI.

EMBRANCHEMENTS DE LA VOIE AURÉLIENNE.

L'*Itinéraire d'Antonin* ne signale aucun embranchement sur la voie aurélienne, et la *Table de Peutinger* en mentionne un seul, celui qui, du *Forum Vocontium*, montait à Riez; mais il est incontestable qu'à chaque station de cette voie solennelle et militaire il devait se détacher un certain nombre de routes secondaires, lesquelles devaient rayonner dans toutes les directions afin d'assurer la rapidité des communications. Nous allons décrire les divers embranchements qui partaient de la station du Muy et de celle du *Forum Vocontium*, les seuls dont la connaissance est nécessaire pour l'intelligence de notre travail.

STATION DU MUY.

A.— Le premier embranchement qui partait de cette station se

dirigeait sur Riez. Il remontait la rive gauche de la Nartuby, longeait le bas de la colline de Clastron, passait au village de la Motte (1), traversait le quartier des Meyas (2) et faisait ensuite un léger crochet vers le Sud-Ouest pour venir passer au-dessous et près de la chapelle de N.-D. de Vallauris (3). A partir de ce point, le tracé primitif, continuant à remonter le cours de la Nartuby, devait aller passer en face de Trans, traverser le quartier d'Incapis, arriver à Saint-Hermentaire où un fragment de pierre milliaire a été trouvé (4), et franchir la rivière pour en remonter la rive droite jusqu'à la station d'*Anteis*; mais ce tracé dut être rectifié lorsque le point occupé par Draguignan eut acquis de l'importance, et la voie, s'éloignant alors de la Nartuby, suivit la direction de ce qu'on appelle encore le *vieux chemin de la Motte* (5), arriva dans la ville par la porte de la place aux Herbes, dite *Porte Romaine* (6), en sortit par la porte opposée dite *Por-*

(1) On a trouvé à la Motte des tombes romaines en briques avec urnes cinéraires, fioles en verre et petits vases, ainsi que des assiettes en terre cuite non vernie (le baron de Bonstetten, *Carte archéologique du département du Var*, p. 29).

(2) « Où l'on a reconnu de nombreux restes de constructions romaines, et, en avant, une carraire regardée comme un ancien fragment de voie romaine (le commandant Rabou, *loco citato*).

(3) C'est là que M. Garcin affirme avoir reconnu lui-même, en octobre 1834, une pierre milliaire trouvée depuis peu dans la terre. « Elle est en granit foncé, dit-il, et porte une inscription assez dégradée pour en rendre la traduction assez difficile. » (Garcin, *Dictiontionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*, V. *Trans*).

(4) Le baron de Bonstetten, *loco citato*, p. 17.

(5) Garcin, *loco citato*.

(6) Dans le voisinage de cette porte, ainsi appelée dès les temps les plus reculés, il a été découvert des tombeaux et un pavé gallo-romains (*Etudes sur les origines de Draguignan*, par M. l'abbé Barbe, *apud Bulletin de la Société d'Etudes*, II, p. 248.

taiguières et suivit à peu près la direction de la route actuelle de Montferrat (1) pour aller franchir la Nartuby sur le pont, dit des Romains, que les grandes eaux emportèrent en 1827. Une fois parvenue de l'autre côté de la rivière, la voie, décrivant un parcours sur lequel tout le monde est aujourd'hui d'accord, laissait, à quelques centaines de mètres à gauche, le hameau de Lantier, passait à celui de Reynié, où elle se confondait avec la *Via Julia*, allait traverser Vérignon, s'inclinait fortement vers le Nord-Ouest, passait au-dessous du Camp-Juel (2), où deux pierres milliaires sont encore debout, pour aller, traversant le territoire de Bauduen, où l'on a trouvé des traces romaines, franchir le Verdon sur un pont dont l'authenticité ne saurait être contestée; de là, l'embranchement gagnait, en suivant le Verdon, Montpezat, où des vestiges et des inscriptions ont été trouvés, pour arriver à Riez (3).

Le tracé que nous venons de décrire était certainement le plus direct entre Fréjus et Riez, et c'est la raison qui décida tout d'abord les Romains à le choisir; mais il présentait, selon nous, deux inconvénients fort graves : 1° il obligeait de gravir les hauteurs de la Cigue; 2° il faisait traverser, au-delà de Dragui-

(1) Cette route est construite en partie sur l'emplacement d'un ancien chemin que l'on appelait autrefois *Chemin de Riez* (Renseignements dû à l'obligeance de M. Mireur, archiviste du Var).

(2) Les amateurs d'étymologie ont voulu faire de Camp Juers un camp de Jules César mais ces retranchements ne rappellent en rien la castramentation romaine. On y reconnaît au contraire la forme habituelle des oppidums gaulois qu'on rencontre dans ce département (Le baron de Bonstetten, *Carte archéologique du département du Var*, p. 7.)

(3) Le commandant Rabou, *loco citato*.

gnan et sur les deux tiers au moins de sa longueur, des pays pour ainsi dire inhabités, où la présence des soldats était inutile et leurs ressources nulles. Ces considérations durent amener les Romains à chercher une autre direction pour se rendre à Riez, ou tout au moins à rectifier le tracé par la vallée de la Nartuby de manière à traverser des pays moins déserts et présentant plus de ressources. Cette rectification porta sur une longueur assez considérable pour qu'on la regarde comme constituant une route distincte. C'est l'embranchement que nous allons suivre.

B. — Cet embranchement partait également de la station du Muy, mais en remontant la rive droite de la Nartuby; il longeait la plaine de Valbourgés, gravissait la colline de Mau-Fache, passait au midi de Trans, se rendait au bois des Crouières, traversait le quartier des Selves, passait au hameau des Nouradons, longeait l'extrémité septentrionale du territoire de Taradeau, passait le gué de Florièyes au quartier de St-Barthélemy et arrivait à Lorgues en suivant à peu près la direction de la route actuelle. Cette première section de la voie subsiste encore dans la majeure partie de son parcours; le tracé que nous en donnons est donc certain; quant à son origine romaine, elle est incontestable, voici pourquoi : 1° une pierre milliaire fut trouvée, dans le courant du siècle dernier, en face de la plaine de Valbourgés (1). Une voie romaine passait donc par là, et elle venait du Muy.

(1) Garcin, *loco citato*; Noyon, statistique du département du Var, p. 232; le commandant Rabou, *loco citato*. — M. le baron de Bonstetten dit qu'on a également trouvé des tombes romaines dans la plaine de Valbourgés. (*Carte archéologique du département du Var*, p. 38).



Dira-t-on qu'elle se rendait à Trans, ensuite à Draguignan ? Cela est inadmissible, puisque, pour desservir cette dernière localité, les Romains avaient, sur la rive gauche de la Nartuby, une autre route beaucoup plus directe. — 2° Dans la traversée du territoire de Trans, au quartier des Selves, bien au-delà du point où elle aurait dû changer de direction si elle s'était rendue à Draguignan, cette route a conservé le nom caractéristique de *Camin rouman*. Or, tout le monde sait qu'en Provence les noms de *Camin rouman*, *Camin roumiéu*, *Camin de Roumo* sont exclusivement affectés aux anciennes voies militaires et solennelles ou à leurs dépendances. — 3° La même route, dans la traversée du territoire de Lorgues (1), portait, au moyen-âge, le nom de *Chemin de Fréjus*, ainsi que nous le verrons bientôt; elle est encore connue, dans ce pays, sur la dénomination de *Vieux chemin de Fréjus*, et c'est le raccourci que, de nos jours, les piétons continuent à suivre pour se rendre au Muy.

La voie dont nous venons de décrire le tracé entre le Muy et Lorgues s'arrêtait-elle en impasse dans cette dernière localité ? Nous savons que le système de viabilité adopté par les Romains

(1) Le point occupé par la ville de Lorgues était connu des Romains. « Il est un fait certain, dit M. le docteur Cordouan, et qui prouve que notre territoire était habité avant l'ère chrétienne, c'est que des monnaies romaines et marseillaises ont été trouvées de tout temps et récemment encore dans les environs de notre ville » (*Histoire de la commune de Lorgues*, p. 10) — Le nom de Lorgues, en roman *Lorcas*, est d'origine latine et nous paraît venir, non pas de *Leonacus* comme on l'a dit, mais de *Lorica*, rempart, ceinture, parapet, en un mot tout ce qui sert à la défense. Les Romains y auraient-ils établi une manufacture ou un simple entrepôt d'armes ? Le nom du lieu viendrait-il de ce qu'il est entouré de collines qui lui forment comme une ceinture de remparts ? Nous laissons à de plus compétents le soin de résoudre ce problème étymologique.

s'y opposait formellement, et nous pouvons, dès lors, affirmer que cette voie se prolongeait au-delà de Lorgues, passant au quartier de *Ruou* ou des Templiers, se rendant à Villecroze et montant à Aups, pour aller se raccorder, vers Bauduen, à l'embranchement qui venait de Draguignan et avec lequel elle se confondait à partir de ce point. Nous n'avons pas à invoquer, pour cette dernière section de la voie, des preuves matérielles aussi probantes que celles énumérées en faveur de la première section; mais nous pouvons toutefois faire valoir certaines raisons qui ne nous paraissent nullement à dédaigner. Les voici : 1° dès le XII[e] siècle, les Templiers étaient établis au quartier de *Ruou* sur les confins des territoires de Villecroze, Flayosc et Lorgues, et ils possédaient, en même temps, dans cette dernière localité, un corps de bâtiment qui porte encore le nom de *Ruou* (1). Il y avait donc alors, entre Lorgues et la Commanderie de *Ruou*, une route dont l'origine, antérieure à l'arrivée des Chevaliers du Temple, remontait nécessairement à l'époque de l'occupation romaine (2). — 2° Villecroze possède une chapelle romane fort ancienne dont le soubassement, à l'abside surtout, parait formé en partie du petit appareil romain. Mais ce qui est incontestablement de l'époque romaine, ce sont les fragments de mosaïque découverts tout autour de la chapelle (3). Le point occupé par Villecroze ayant été habité par les Romains, il fallait néces-

(1) F. Cordouan. *Histoire de la commune de Lorgues*, p. 16-17.

(2) M. le commandant Lombard-Malespine, propriétaire actuel de l'ancienne Commanderie de *Ruou*, a trouvé dans son domaine de nombreuses traces du séjour des Romains, notamment des tombeaux et des briques à rebord.

(3) Mireur, archiviste du Var, lettre du 30 septembre 1883.

sairement qu'une route le desservît. Or, dans une donation du XIe siècle, consentie en faveur du monastère de Lérins, il est dit que la terre donnée, située au quartier de *Fons Ugonis*, confrontait une « *Via que vadit ad Villam Crozam et ad montana* (1) ». —3° Il est certain que le point occupé par la petite ville d'Aups était également habité par les Romains (2), et qu'il était desservi par la route venant de Villecroze pour se rendre à la montagne.

Si l'on explorait sérieusement les lieux que nous venons d'indiquer, il est probable que l'on y trouverait des preuves matérielles du passage de la voie, quelque pierre milliaire, peut-être aussi des vestiges d'agger. Quoiqu'il en soit, il nous paraît démontré : 1° qu'une voie romaine, se détachant de la voie aurélienne à la station du Muy, arrivait à Lorgues ; 2° que cette voie, ne pouvant s'arrêter en impasse en cet endroit, devait se prolonger, par Villecroze et Aups, jusqu'aux environs de Bauduen ; 3° que cette route constituait une rectification de l'embranchement par la vallée de la Nartuby, rectification attestée par la pierre milliaire trouvée à Valbourgès (3).

C.— Il devait partir, de la station du Muy, un troisième em-

(1) Cartulaire de Lérins, 1re partie, page 58, Charte LVII.

(2) « En fouillant dans les terres on trouve quelquefois des tombeaux ou sarcophages portant inscription et renfermant des ossements ou des urnes romaines, ainsi que le petit mobilier dont on les garnissait ». (Garcin, *loco citato*, V. Aups). — M. le baron de Bonstetten a trouvé des débris romains aux quartiers des Infirmières, de Valmoissine, de Saint-Jean, et à la chapelle Saint-Pierre de la Colle (*Carte archéologique du département du Var*, p. 9).

(3) Cette pierre est la même que celle mentionnée par Noyon comme ayant été trouvée à Trans, près du chemin du Muy, et sur laquelle on lisait ces mots : *Refecit et restituit*. (*Statistique du département du Var*, p. 232).

branchement, lequel se rendait dans le *Sinus Sambracitanus* par le Revest et Sainte-Maxime. « Nous avons la preuve, dit un auteur, de l'existence, en l'an 1000, d'un chemin public de Grimaud au Muy par Sainte-Maxime et le Revest. Il en est fait mention dans une charte de donation du XI[e] siècle en faveur du monastère de Lérins (1) ». Ce chemin est peut-être celui qui se trouve mentionné dans un acte, de l'an 1046 à l'an 1066, aux termes duquel Guilhen, son épouse Adalgarde et leurs enfants donnèrent à l'abbaye de Lérins l'église de Sainte-Maxime avec un tènement de terre, parmi les confronts duquel se trouve un chemin allant *ad Marsennum Castrum* (2). Quoique l'existence de ce chemin n'ait pas une grande importance au point de vue de la question à résoudre, nous avons cru devoir en faire mention, ne serait-ce que pour étayer les propositions suivantes, à savoir : 1° que, de chaque station de la voie aurélienne, il se détachait un certain nombre de routes secondaires qui rayonnaient dans tous les sens pour assurer la rapidité des communications (3); 2° que le *Sinus Sambracitanus* était un point dont l'occupation présentait de l'importance, puisqu'une route s'y rendait en partant du Muy et que nous en décrirons bientôt un autre qui venait y aboutir après être partie du *Forum Vocontium*; 3° que l'existence de ces deux routes venant, l'une du Nord-Est, l'autre du Nord-

(1) Frédéric Aube, *Etudes sur les voies romaines, etc.*, p. 18.

(2) *Cartulaire de Lérins*, 1re partie, page 21. Charte XXVI. — Le *Castrum Marsennum* était au lieu où se trouve aujourd'hui le hameau de Masseau, dans le territoire de Grimaud

(3) Nous avons déjà mentionné deux de ces voies qui venaient aboutir au Muy après être parties, l'une de Callas par la vallée de Pennafort, l'autre de Figanières par celle de Saint-Pons.

Ouest, justifie amplement la création d'une troisième, qui descendait directement du Nord, celle de Castellane.

STATION DU *Forum Vocontium.*

A. — Le premier embranchement qui s'y détachait de la voie aurélienne se dirigeait vers *Telo Martius* (Toulon). Il passait au Luc et à Cagnosc, suivait la gorge de Gonfaron, arrivait à Pignans, se rendait à Cuers, descendait au pied de Solliès-Ville et aboutissait à Toulon en inclinant, selon toutes les probabilités, un peu au Midi de la Valette. M. Frédéric Aube, qui, le premier, a décrit le tracé de cette route, atteste qu'il y a quelques années, en faisant des travaux de défoncement, au Nord de la ville de Pignans, on avait enlevé les terres d'alluvion qui la dérobaient aux regards, et qu'on put la voir sur toute sa largeur et sur une longueur d'une centaine de mètres (1).

B.— Le deuxième embranchement, se dirigeant vers le *Sinus Sambracitanus* à travers les *Maures*, passait au quartier de Ramatuelle, ensuite à celui de Marafiance, pour aller, à la Bastide rouge, se confondre avec la voie qui, descendant de Castellane, se dirigeait sur Sainte-Maxime en passant par le Revest. Le tracé de cet embranchement est encore visiblement indiqué, nous a-t-on affirmé, par le pavage qu'on y rencontre de distance en distance et qui se trouverait dans un état de conservation presque parfait. Il est bon d'ajouter que cette route, aujourd'hui complètement délaissée, dépend toutefois d'une voie très-ancienne et

(1) *Etude sur les voies romaines, etc.*, p. 17-18.

que l'on appelle encore, au Thoronet, le *vieux chemin de Sainte-Maxime* (1).

C.— Le dernier embranchement, celui qui montait à Riez, est le seul dont les itinéraires fassent mention. C'est cependant celui-là que l'on a inutilement recherché jusqu'à ce jour. On n'est d'accord ni sur son point de départ, ni sur la direction de son parcours. Nous croyons avoir des preuves suffisantes pour établir l'un et l'autre d'une manière définitivement certaine ; mais, pour cela, nous serons obligé de discuter les systèmes proposés par M. Hayaux du Tilly et par M. l'abbé Pierrugues, ce qui nous entraînera dans des explications assez longues. Aussi croyons-nous devoir consacrer à cet embranchement un paragraphe spécial.

VII.

EMBRANCHEMENT DU *Forum Vocontium* à *Reïs Apollinaris*.

Dans sa représentation graphique, la *Table de Peutinger* figure un embranchement qui, se détachant de la voie aurelienne au *Forum Vocontium*, se dirige sur *Reïs Apollinaris* en passant par

(1) On sait que les moines de Cîteaux avaient de vastes possessions dans le golfe de Grimaud, l'ancien *Sinus Sambracitanus* Or, lorsqu'ils eurent, vers le milieu du XII[e] siècle, abandonné leur abbaye de Tourtour pour la transférer dans le territoire du Thoronet, ils durent se préoccuper d'établir des communications entre ce dernier point et le golfe. La voie aurélienne subsistait probablement encore dans la section comprise entre l'abbaye et l'ancien *Forum Vocontium* ; il en était de même de l'embranchement que nous venons de décrire ; les moines n'eurent donc qu'à réparer ces deux tronçons de routes pour obtenir un chemin direct de l'abbaye à Sainte-Maxime.



Anteis. Ce crochet sur *Anteis*, qu'un de nos amis qualifie d'insensé (1), — nous trouvons avec lui que le mot n'est pas trop fort— ce crochet, disons-nous, a dérouté tous ceux qui se sont mis à la recherche de l'emplacement signalé. A l'exception de Katancsich, tous les auteurs en ont conduit la première section jusqu'au confluent de l'Argens et de la Nartuby (2), sans remarquer que cette section rétrogradait en allongeant son parcours et en se condondant avec la *Via Aurelia.* « Par l'étrangeté et l'invraisemblance du parcours rétrograde de cette première section, dit un lauréat du congrès archéologique de France, il est permis de contester le point de départ placé à *Forum Vocontium* (3) ». L'auteur développe ensuite un système assez ingénieux, suivant lequel il existerait, dans la *Table de Peutinger*, une erreur matérielle qu'il faudrait corriger en plaçant à la station du Muy, et non à *Forum Vocontium*, le point de départ de la route sur Riez (4). Avant de proposer une mesure aussi radicale, M. Hayaux du Tilly aurait dû, ce nous semble, démontrer l'inadmissibilité de la thèse soutenue par Katancsich. C'est ce qu'il n'a pas fait. Voici, d'ailleurs, en quels termes laconiques il se contente de mentionner l'opinion du géographe Hongrois pour la condamner sans rémission : « Katancsich, dit-il, adopte le tracé direct dans la direction du Nord, et place à Lorgues la station intermédiaire d'*Anteis*, mais il n'applique aucune des données

(1) Mireur, archiviste du Var, lettre du 30 septembre 1883.

(2) Voir, *suprà*, l'analyse des travaux de MM. Truc, Doze, Aube et Rabou.

(3) Hayaux du Tilly, *Nouvelle lecture de la Table de Peutinger en ce qui concerne la Route de* Reis Apollinaris *à* Forum Voconii *ou plus exactement* Forum Julii, p. 27.

bid. p. 31.

du problème en ce qui regarde les distances (1) ». Voilà tout.

L'opinion émise par Katancsich méritait d'être examinée avec plus de soin. On peut dire de ce géographe que, s'il n'a pas trouvé la vérité complète, du moins l'a-t-il entrevue et la possède-t-il en grande partie. Il a fort bien compris que le tracé par le Nord étant le plus direct, le plus naturel, le seul logique, il fallait le chercher de ce côté-là ; mais il s'est trouvé embarrassé, à son tour, par le fameux crochet sur *Anteis*. Aussi a-t-il cru pouvoir trancher la difficulté en déplaçant cette dernière station pour la ramener à Lorgues (2). Il a bien vu que, dans ce cas, les distances ne cadraient plus, et il a jugé prudent de négliger cette donnée du problème. Voilà son tort. Il aurait dû laisser *Anteis* à la place qui lui est aujourd'hui définitivement assignée, c'est-à-dire au hameau de Lantier (3), tout en cherchant, au-delà de Lorgues, une ligne qui se prolongeât sur Riez dans la direction du Nord-Ouest. Nous verrons bientôt que, là, est la vérité tout entière.

(1) Ibid. p. 25.

(2) Katancsich, *Orbis antiquus ex tabula itineraria Theodosii Seu Peutingeri*, *etc.*, t. I, p. 185; — E. Desjardins, *Geographie de la Gaule*, p. 64, col. 2.

(3) Il pourrait se faire que la station d'*Anteis* se trouvât primitivement au hameau de Reynié. Ce lieu, complètement ruiné, conserve de nombreux vestiges romains. Peut-être qu'après sa destruction les habitants vinrent-ils le reconstruire un peu plus bas et lui conservèrent-ils son nom primitif. C'est une thèse que nous avons entendu soutenir avec beaucoup de talent par notre ami, M. Mireur, archiviste du département du Var. Dans tous les cas, que l'on place *Anteis* au hameau de Reynié ou qu'on le maintienne à celui de Lantier, la distance entre ces deux points n'est pas assez considérable pour qu'elle puisse influer sur la solution du problème. Il est à remarquer, toutefois, que l'embranchement du Muy à Riez laissait le hameau de Lantier à quelques centaines de mètres sur sa gauche, tandis qu'il allait ensuite traverser le lieu de Reynié lui-même.

Nous avons dit que le système de M. Hayaux du Tilly était assez ingénieux. C'est une justice que nous aimons à lui rendre. Nous ajouterons même que, si nous pouvions admettre le déplacement du point de départ de l'embranchement sur Riez, nous ne chercherions pas d'autre endroit que celui qu'il désigne, puisque nous avons démontré que, de la station du Muy, partaient effectivement deux voies secondaires qui montaient à Riez, l'une par la vallée de la Nartuby et *Anteis*, l'autre par Lorgues, Villecroze et Aups, celle-ci n'étant qu'une rectification de celle-là (1).

Une autre thèse a été produite par M. l'abbé Pierrugues dans un travail récent que nous allons brièvement examiner : déplaçant, lui aussi, le point de départ de l'embranchement en question, au lieu de rétrograder jusqu'au Muy comme l'avait fait M. Hayaux du Tilly, il s'arrête au pont des Arcs-sur-Argens. « Là, dit-il, un pont devait être la bifurcation des deux voies, dont l'une montait à Riez, sans passer l'eau, et dont l'autre continuait sa direction vers Aix et Arles (2) ». Rappelant ensuite les dispotions prises par Lépide et Plancus à l'encontre d'Antoine, et fai-

(1) Il est évident que, s'ils allaient à Riez en partant de Fréjus, les Romains prenaient, à la station du Muy, l'une ou l'autre de ces routes ; mais, lorsqu'ils partaient du *Forum Vocontium*, il leur fallait une voie directe et qui ne les obligeât pas à rétrogader jusqu'au Muy ou tout au moins jusqu'aux Arcs. Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit, à savoir que, pour maintenir leur domination dans les pays par eux conquis, les Romains y établirent des lieux d'étape qui formaient comme un réseau de garnisons. Or, ces garnisons devaient être nécessairement reliées entre elles par des voies secondaires permettant de porter les troupes de l'une à l'autre et le plus rapidement possible. C'est un point sur lequel nous ne saurions trop insister.

(2) *Forum Voconii et la voie Aurélienne d'après le Cartulaire de Lérins*. (Nice, 1883, page 5).

sant litière du « dessin de la Table de Peutinger » ainsi que des distances « fournies par l'itinéraire de Constantin », M. l'abbé Pierrugues s'écrie : « les dispositions militaires dont nous avons parlé et le Cartulaire de Lérins s'unissent pour nous démontrer que la bifurcation des voies se faisait au pont d'Argens et non à Forum Voconii (1) ». Plus loin, il ajoute en forme de conclusion: « Il n'est plus permis de douter que le chemin de Riez à Fréjus passait par Taradeau , après avoir suivi les gracieux méandres de la vallée de Florièyes (2) »

Ceci est dit en termes fort poétiques, nous en convenons, mais l'argumentation de l'auteur repose sur une donnée complètement fausse, sur l'interprétation erronée d'un acte qu'il a découvert dans le Cartulaire de Lérins. Cet acte formule avec détail la délimitation d'un domaine situé sur le territoire de St-Barthélemy, près de Lorgues, que Doon et son frère Cornet cédèrent en toute propriété à l'abbaye de Lérins dans le courant du XIe siècle. M. l'abbé Pierrugues a reproduit cette délimitation d'une manière incomplète. La voici, telle que nous la fournit la charte de donation : « in territorio Sancti Bartholomei a termino ubi se dividit via que ducit Flaiosco et ferit ad Petram-Crossam que est in Poio, sicut aqua vergit, et sicut vadit terminus de terra de Flaiosco, et ferit usque in collem que est in termino terre de Draguinna, et vadit contra meridiem et contra vallem in camino qui venit de Foro Julio in terram de Taradel, quemadmodum vadit caminus, et ferit per Meretrices (3) ».

(1) Ibid., p. 5

(2) Ibid., p. 9.

(3) Cartulaire de Lérins, Ire partie, p. 45-46, Charte XLVII.

Après avoir indiqué quelques-unes seulement des limites que nous venons de donner, M. l'abbé Pierrugues s'exprime ainsi : « Cette partie des limites confine à une colline qui termine le territoire de Draguignan, puis la ligne descend vers le Midi et suit la vallée, *avec elle* le chemin qui vient de Fréjus à Taradeau, se confondant avec le chemin lui-même (1) »... « C'est donc une route, ajoute-t-il, qui allait du Nord au Sud; elle suivait une vallée qui devait s'ouvrir à Taradeau et donner une ascension peu accidentée et moins pénible vers la montagne. Nous trouvons le nom de cette vallée dans le Cartulaire encore; mais il n'y a pas de doute, nous sommes sur le chemin qui menait à Riez (2) ». Examinant ensuite une autre Charte du même Cartulaire, dans laquelle on lit : « Donamus... duas partes de decimationis de omnibus qua habemus de Floregia usque ad via de Forojulii (3) », M. Pierrugues, pris d'un accès de lyrisme, s'écrie triomphalement : « Voilà, avec sa poétique dénomination, la vallée de Taradeau, Florièyes, embellie de sa jolie rivière à l'eau limpide et pure et aux rives ombreuses. On dirait qu'un éternel printemps a fixé sa demeure sur ses bords enchanteurs, etc. (4)».

Il nous est pénible de broyer du noir sur ce gracieux paysage, mais, si nous voulons ne pas nous égarer en plein azur, il nous faut rogner les ailes de la Muse et la forcer à descendre des hauteurs où elle s'était élevée, pour venir faire, péniblement et prosaïquement, une petite étude topographique de l'ancien domaine

(1) L'abbé Pierrugues, *loco citato*, p 7.

(2) Ibid., p. 7.

(3) Cartulaire de Lérins, Ier fascicule, page 65, pièce XLIII.

(4) *Loco citato*, p. 7.

de Saint-Barthélemy : situé à trois kilomètres environ de Lorgues, il confrontait : au Nord, le territoire de Flayosc ; à l'Est, la colline du Content, qui lui servait de limite avec le territoire de Draguignan, vallée de Roubine entre deux ; au Sud, le vieux chemin de Fréjus, qui, dans une partie de son parcours, traversait l'extrémité septentrionale du territoire de Taradeau ; à l'Ouest, le territoire de Lorgues, rivière de Florièyes entre deux. Cette situation cadre parfaitement avec les indications du Cartulaire de Lérins. En effet, le domaine cédé par les Frères Doon et Cornet confinait à une colline (le Content) qui terminait le territoire de Draguignan, et la ligne divisoire descendait vers le Midi en suivant une vallée (celle de Roubine) *jusqu'au* chemin de Fréjus, dans le *territoire* de Taradeau. Arrivée à cet endroit, la ligne divisoire suivait la même direction que le chemin, « quemadmodum vadit caminus », c'est-à-dire qu'elle allait, comme celui-ci, de l'Est à l'Ouest. Le texte est formel : « Vadit contra meridiem et contra vallem *in* camino qui venit de Forojulio », c'est-à-dire : « elle va, dans la direction du Midi et en suivant la vallée, *jusqu'au* chemin qui vient de Fréjus. C'est donc après être sortie de la vallée que la ligne divisoire rencontrait le chemin de Fréjus, et c'est à ce point qu'elle changeait de direction, se confondant avec le chemin lui-même (1). En outre, le texte dit que le

(1) Il existe, englobé dans le quartier de Saint-Barthélemy, sur la rive gauche de Florièyes, au Nord du vieux chemin de Fréjus, une habitation complètement ruinée, que les campagnards des environs appellent mystérieusement le *Secret*. En fouillant ces ruines, il y a une vingtaine d'années, de concert avec M. l'abbé Liotard qui se proposait alors de réviser son travail sur *Forum Voconii*, M. le docteur Siméon, de Lorgues, y rencontra une grande quantité d'ossements provenant de personnes jeunes et du sexe féminin. La forme



chemin venait, de Fréjus, « in terram de Taradel », dans la terre, dans la contrée, dans le territoire de Taradeau, mais non dans le *village*. En résumé, le chemin qui se trouve mentionné dans le Cartulaire de Lérins est incontestablement celui que l'on désigne encore, à Lorgues, sous le nom de *Vieux chemin de Fréjus*, et que nous avons déjà décrit comme un embranchement qui se détachait, de la voie aurélienne, à la station du Muy. Ce chemin prenait naissance au Muy et se prolongeait au-delà de Lorgues, mais il ne partait pas du pont des Arcs pour aboutir à Lantier (*Anteis*); il passait à l'extrémité septentrionale du territoire de Taradeau, mais il ne touchait pas au village même et il en restait constamment éloigné de plusieurs kilomètres; il traversait la rivière de Florièyes du levant au couchant, mais il n'en suivait pas les sinuosités du Nord au Midi (1). Nous avions donc raison de dire que toute l'argumentation de M. l'abbé Pierruges repose sur une interprétation erronée de la donation con-

des os et leur nature spongieuse, aux extrémités surtout, ne permettaient aucun doute à cet égard. En outre, des vestiges de bains furent mis à découvert à la même époque, et l'on peut voir encore, en allant de Draguignan à Lorgues, sur le côté droit de la route, un peu avant d'arriver au pont de Florièyes, émerger de la tranchée l'aqueduc souterrain qui amenait à ces bains l'eau d'une source aujourd'hui tarie ou détournée. Ces ruines, ces vestiges de bains, ces ossements de jeunes femmes, tout nous permet de supposer que, là, devait se trouver l'habitation des courtisanes romaines, près de laquelle passait le chemin qui venait de Fréjus. (Nous devons les renseignements qui précèdent à l'obligeance de M. le docteur Siméon lui-même).

(1) D'après M. l'abbé Bérard, le *chemin de Fréjus* viendrait de Taradeau à Lorgues « en suivant, pendant trois ou quatre kilomètres seulement, le vallon de Floriéyes, et en le quittant à la chapelle Notre-Dame pour traverser une plaine diversement accidentée » (*Forum Voconii*, p. 29). C'est une erreur. Ce que M. l'abbé Bérard a pris pour l'ancien chemin de Fréjus, c'est tout simplement le chemin de Lorgues à Taradeau.

sentie par les frères Doon et Cornet en faveur de l'abbaye de Lérins.

Que penser, au surplus, du parcours que l'auteur fait suivre à son chemin ? Nous citons textuellement : « Le chemin romain prenait son développement à travers les sinuosités de la vallée de Florièyes, passait peut-être à ou près Villecroze et gravissait la ligne de hauteurs entre Tourtour et Ampus. C'est là qu'*elle* (sic) rencontrait le Lantier, *Anteis*. La direction ici est certaine. Une fois parvenue sur le plateau de Tourtour, *elle* (sic) s'élançait vers Vérignon etc. (1) ». Pour adopter un tracé pareil, il faut ne pas connaître du tout la topographie des lieux. C'est évidemment le cas de M. l'abbé Pierrugues. S'il avait eu le soin, avant d'écrire sa notice, de jeter un coup d'œil sur la carte de l'arrondissement de Draguignan, il ne lui serait pas arrivé de commettre une erreur matérielle aussi grave que celle qui consiste à placer le hameau de Lantier sur la ligne de hauteurs entre Tourtour et Ampus, alors que ce lieu se trouve, au fond de la vallée de la Nartuby, presque à la base orientale de la montagne de la Cigue.

Le point de départ de l'embranchement sur Riez ne pouvant être fixé à la station du Muy, encore moins au pont des Arcs-sur-Argens, où pouvons-nous le raccorder si ce n'est à la station du *Forum Vocontium*, ainsi que l'indique la *Table de Peutinger ?* Nous savons bien que ce document géographique n'est pas d'une exactitude irréprochable, qu'il fourmille d'erreurs, qu'il présente de nombreuses lacunes (2) ; mais cela ne nous paraît pas

(1) L'abbé Pierrugues, *loco citato*, p. 3-9.

(2) « La *Table de Peutinger*, connue aussi sous le nom inexact de *Table Théodosienne*,

une raison suffisante pour rejeter en bloc toutes les indications que nous y rencontrons, surtout lorsqu'elles peuvent se concilier avec la logique des faits. Tel est le cas de l'embranchement qui nous occupe, ou, pour être plus exact, de ce que l'on est convenu d'appeler l'embranchement sur Riez, et qui n'était, selon nous, qu'un tronçon de route servant de trait d'union entre la voie Julienne et la voie Aurélienne. En effet, nous avons établi qu'aprés être partie de Cimiez et avoir passé par Montauroux, Callian et Fayence, la première de ces voies aboutissait à *Anteis*. Elle ne pouvait s'arrêter sur ce point, et il était indispensable qu'elle se prolongeât jusqu'à Lorgues, ensuite jusqu'au *Forum Vocontium* d'un côté, jusqu'à *Matavonium* de l'autre, sinon il eût fallu, pour se rendre d'*Anteis* à l'une ou à l'autre de ces stations, rétrograder jusqu'au Muy afin d'aller y prendre la voie aurélienne. On peut être certain que les Romains évitèrent un pareil crochet.

La voie Julienne se prolongeait donc au-delà d'*Anteis*. Elle descendait au Flayosquet, montait à Flayosc (1), franchissait

est un manuscrit de la bibliothèque impériale de Vienne, exécuté, au XIII[e] siècle, par un moine de Colmar. Pendant la première moitié du XVI[e] siècle, ce manuscrit se trouvait en la possession du savant antiquaire d'Augsbourg, Conrad Peutinger, dont le nom est resté attaché à ce document précieux. Personne n'ignore que le moine de Colmar n'avait fait que copier un document beaucoup plus ancien, dont l'origine première paraît remonter aux temps compris entre Auguste et l'extinction de la famille de Constantin. J'aurai dans mon *Introduction historique* à m'expliquer en détail sur le plus ou moins d'exactitude de cette copie du XIII[e] siècle ». (E. Desjardins, *Rapport au Ministre de l'Instruction publique*, 1[er] décembre 1868, imprimé en tête de sa *Géographie des Gaules*).

(1) On a trouvé à Flayosc, autour de la chapelle appelée en provençal *dou péro eternel*, de nombreux débris romains et une trentaine de tombes à inhumation, ainsi que des monnaies, des poteries et des vases (le baron de Bonstetten, *Carte archéologique du département du Var*, p. 19).

Floriëyes au pont de Sauve-Clare, et arrivait à Lorgues après avoir contourné la colline de Saint-Ferréol. C'est à cette section de route, entre Lorgues et Flayosc, que faisait allusion l'acte de donation consenti par les frères Doon et Cornet en faveur de l'abbaye de Lérins, lorsqu'il donnait pour limite au domaine de Saint-Barthélemy le chemin qui conduit à Flayosc, « Via que ducit Flaiosco ». A partir de Lorgues, la voie continuait à descendre vers le Sud en suivant à peu près la direction du chemin actuel de Vignaubière, et, arrivée au hameau de ce nom, elle franchissait l'Argens au moyen d'un pont dont on peut voir encore des vestiges sur la rive gauche du fleuve et dont la culée méridionale, s'il faut en croire les habitants du quartier, n'aurait complètement disparu que depuis une trentaine d'années. Ce pont, désigné sous le nom de *Pont des Fadons* (1), était orienté Nord et Sud ; il ne pouvait servir qu'au passage d'une route descendant de Lorgues. Il est en ruines depuis des siècles et des siècles (2). On voit encore, sur la rive droite de l'Argens, au hameau des Fadons, les vestiges d'une construction très-ancienne et qui paraît avoir été un fort destiné à protéger le pas-

(1) Les fadons, en provençal *li fadoun*, les enfants des fées, *fado*. Cette dénomination indique une origine qui se perd dans la nuit des temps.

(2) Le pont des Fadons n'existait plus en 1332, puisque cette année-là, dans une concession du droit d'albergue et de cavalcade imposée à la Communauté de Lorgues en faveur de l'abbaye du Thoronet, il fut stipulé que, vû les relations fréquentes qu'il y avait entre le Thoronet et Lorgues, un chemin viable serait construit et entretenu par le monastère. « L'abbaye ne construisit pas tout d'abord le chemin du couvent à Lorgues ; elle commença par élever un pont sur la rivière d'Argens » (F. Cordouan, *Histoire de la commune de Lorgues*, p. 51-52). Le pont dont parle M. Cordouan se trouve en amont de celui des Fadons, qu'il remplaça, et il subsiste encore.

sage du pont. C'est ce que l'on appelait autrefois le château des *Enversunas*, plus tard des *Enversines*, ensuite des *Envessanes* (1), et c'est de ce château qu'ont tiré leur nom les terres environnantes, appelées actuellement les *Lones de château* (2).

Après avoir franchi l'Argens au pont des Fadons, la voie se bifurquait, d'un côté sur *Matavonium*, de l'autre sur *Forum Vocontium*. La première branche traversait la propriété de M. Florent, ancien maire du Thoronet, lequel, en faisant défoncer son terrain pour y planter de la vigne, il y a une vingtaine d'années de cela, mit à découvert un fragment de la voie (3); elle longeait ensuite la base de la colline de l'*héraude* pour aller se souder à la voie aurélienne aux abords du village du Thoronet. L'autre branche, se dirigeant vers le Sud-Est, longeait la base de la colline de Saint-Victor, passait à la campagne Layet en face de Sainte-Marie du Codognier (aujourd'hui Sainte-Marie-vieille), traversait le quartier des Vidals et allait joindre la voie aurélienne entre le hameau des Coddous et le quartier de Miolan. Il est fait mention de cette partie de la route dans un acte de la fin du XIe siècle, aux termes duquel pierre Amic, son épouse et leurs enfants donnèrent à l'abbaye de Lérins le lieu de Sainte-Marie du Codognier, situé dans la vallée du château des *Enversunas*, confrontant le chemin qui va du Cannet jusqu'au fleuve

(1) De *Versuna*, terres de nouveau mises en culture (Durange).

(2) On a trouvé, dans ce quartier des Lones, de nombreuses preuves du séjour des Romains, telles que médailles, tombeaux, urnes, briques, fragments d'inscriptions, etc.

(3) Les pavés qu'il en fit arracher sont encore entassés sur le bord de sa terre, et nous les y avons vus lors de l'excursion que nous fîmes, le 6 novembre 1884, en compagnie de plusieurs membres de la *Société d'études de Draguignan*.

Argens, *sicut vadit via de Caneto usque in flumen Argentii* (1).

Après avoir ainsi décrit la route qui servait de trait-d'union entre la voie Julienne et la voie Aurélienne, il est facile de suivre le tracé de ce que l'on a appelé l'embranchement sur Riez : partant du *Forum Vocontium* et remontant la voie Aurélienne jusqu'au-delà de Miolan, il s'en détachait pour traverser le quartier des Vidals, descendre jusqu'au pont des Fadons, monter à Lorgues, prendre l'embranchement qui venait du Muy, passer à Ruou, Villecroze et Aups, pour aller, aux environs de Bauduen, rejoindre l'embranchement qui venait d'*Anteis* et se confondre avec lui jusqu'à *Reïs Apollinaris* (2). Le point de départ est donc conforme aux indications de la *Table*, et, si le tracé en diffère dans sa dernière section, c'est par suite des lacunes que présente ce document géographique. La Table Théodosienne date, on le sait, des premiers siècles de notre ère; elle fut copiée, au XIII[e] siècle, par un moine de Colmar, et revue au XVI[e] siècle, par Conrad Peutinger qui lui a donné son nom. Il n'est pas surprenant que, faites à de très-longs intervalles l'une de l'autre et loin des lieux auxquels elles s'appliquent, ces copies successives laissent beaucoup à désirer. Ainsi, pour ne parler que de la région qui nous occupe, nous y signalerons les lacunes suivantes : 1° il n'y est pas question du tronçon de voie entre le pont des Fadons et le village du Thoronet; 2° l'embranchement du Muy à

(1) Cartulaire de Lérins, I[re] partie, p. 281-283, Charte CCLXXIX.

(2) Ce tracé est tellement naturel et si bien indiqué par la topographie des lieux qu'Honoré Bouche, cherchant l'emplacement d'*Antea*, hésitait entre Ampus et Aups, cette dernière ville se trouvant, dit-il, « sur le chemin du Cannet à Riez » (*Chorographie de Provence*, t. I, p. 150).

Bauduen, par Lorgues, n'y est pas tracé (1); 3° il en est de même de l'embranchement du Muy à *Anteis* par la vallée de la Nartuby; 4° un oubli semblable existe, pour la voie Julienne, dans la section comprise entre Cimiez et *Anteis*. Le résultat de ces nombreuses lacunes a été de ne laisser subsister, sur la *Table de Peutinger*, indépendamment de la voie Aurélienne proprement dite, qu'une ligne allant de *Forum Vocontium* à *Reïs Apollinaris* en passant par *Anteis*. Et voilà l'explication du fameux embranchement avec son crochet étrange, invraisemblable, insensé ! Voilà, nous le répétons, la source d'où proviennent toutes les incertitudes, toutes les impossibilités, toutes les contradictions au milieu desquelles se sont fourvoyés les auteurs qui ont cherché l'embranchement signalé par la *Table* en s'obstinant à le faire passer par *Anteis*, comme si ce document était d'une exactitude irréprochable, comme s'il ne contenait ni erreurs, ni lacunes !

En résumé, nous avons établi, dans le présent paragraphe et dans les précédents, que, pour se rendre du *Forum Julii* à *Matavonium*, la *Via Aurelia* traversait les quartiers de Ste-Maisse et du Camp-Redon, à l'Est du village actuel du Cannet-du-Luc, et que, non loin de ce point, un embranchement s'en détachait pour monter à *Reïs Apollinaris* en passant par Lorgues, Villecroze, Aups, etc. C'est donc là que se trouvait la station romaine du *Forum Vocontium*. Nous allons en faire la preuve : 1° par les

(1) Nous verrons, au paragraphe suivant, que, si la dernière section de cet embranchement, celle comprise entre Lorgues et Riez, n'est pas figurée sur la *Table*, du moins s'y trouve-t-elle implicitement indiquée par le chiffre donnant la longueur de son trajet.

distances ; 2° par les monuments ; 3° par l'étymologie ; 4° par la correspondance de Cicéron ; 5° enfin par les récits de Plutarque et d'Appien.

VIII.

PREUVE PAR LES DISTANCES.

L'une des données du problème, la plus difficile assurément, est celle relative à la question des distances. D'une part, il est très-rare de voir concorder les mesures des itinéraires avec celles qui sont prises directement sur le terrain, ce qui est plus particulièrement vrai dans le cas actuel, puisque, ne connaissant le parcours de la voie que par des points de repère assez espacés les uns des autres, on ne peut la mesurer pour ainsi dire qu'à vol d'oiseau ; d'autre part, les seuls documents que l'Antiquité nous ait transmis sur la matière, l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*, varient considérablement dans l'indication des distances. Ainsi, tandis que le premier de ces documents donne, de Cimiez à Aix, un parcours de 128 milles, l'autre ne présente, entre ces deux points, qu'un trajet de 127 milles, un mille en moins, ce qui est peu de chose. La différence devient plus grande si nous prenons les distances partielles. L'*Itinéraire* place *Matavonium* à 36 milles du *Forum Julii* ; la *Table*, à 34 milles seulement, deux milles en moins. C'est déjà plus grave, quoique ce ne soit pas encore inconciliable ; mais, si nous voulons connaître la distance qui sépare le *Forum Julii* du *Forum Vocontium*, nous trouvons 24 milles dans l'*Itinéraire*, 17 milles

dans la *Table*, soit 7 milles en moins. Ici l'écart est réellement trop considérable.

A ces difficultés vient s'en joindre une autre résultant de la longueur du pas romain, *passus major* ou pas géométrique, dont l'évaluation varie entre 1m473 (1) et 1m500 (2), ce qui constitue un écart de 27 mètres sur chaque mille romain. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que certains auteurs aient négligé d'étudier la question au point de vue des distances et que certains autres l'aient traitée d'une manière passablement fantaisiste. Nous allons affronter ce cap redoutable et nous espérons de pouvoir heureusement le doubler. Nous donnerons au pas romain une longueur de 1m 481 mil. 50, ce qui porte la longueur du mille à 1481m 50, soit, à peu de chose près, la moyenne des chiffres proposés. C'est, d'ailleurs, le rapport adopté par M. E. Desjardins (3).

La première distance à vérifier est celle qui séparait le *Forum Julii* du *Forum Vocontium*. Nous avons vu que l'*Itinéraire* place ce dernier point à 24 milles de Fréjus, la *Table* à 17 milles seulement. Il y a nécessairement une erreur dans l'un ou dans l'autre de ces documents géographiques. Dans lequel? Incontestablement dans le dernier. En effet, si nous multiplions 17 milles, distance marquée dans la *Table*, par 1481m 50, longueur du mille romain, nous obtenons comme produit 25k 185m 50, ce qui nous conduit dans la plaine des Arcs, sur la rive gauche de

(1) Ozaneaux, *Tableau des institutions des Romains*, p. 210.

(2) Hayaux du Tilly, *Nouvelle lecture de la Table de Peutinger*, etc., p. 20; F. Aube, *Etude sur les voies romaines*, etc., p. 11.

(3) *Géographie des Gaules*, introduction, VII.

l'Argens, bien en deçà du pont d'Astros, alors que, pour rencontrer le *Forum Vocontium,* nous savons qu'il nous faut traverser le fleuve et pousser jusqu'à Sainte-Maisse, à plusieurs kilomètres au-delà du pont. D'un autre côté, les indications de l'*Itinéraire* se trouvent corroborées par le texte d'une lettre que Plancus adressait à Cicéron et dans laquelle nous lisons ce qui suit : « *Lepidus ad Forum Vocontium castra habet, qui locus à Forojulio quatuor et viginti millia passuum abest* (1) ». Cette lettre avait un caractère officiel, puisqu'elle émanait d'un général en mission et qu'elle était envoyée à l'un des membres les plus illustres du Sénat ; ses énonciations doivent donc être tenues pour véridiques. Objectera-t-on que Plancus a pu se tromper ? A cela nous répondrions que ce général avait déjà parcouru la voie Aurélienne à la tête de ses troupes ; qu'il devait connaître d'une manière parfaite l'emplacement des différentes stations desservies par cette voie, ainsi que les distances qui séparaient ces stations les unes des autres ; qu'il devait même posséder une copie de l'itinéraire officiel, afin d'être toujours en mesure de prendre ou d'ordonner les dispositions militaires que les circonstances pouvaient imposer. Dans ces conditions, il est difficile d'admettre que Plancus se soit trompé. La distance qu'il indique est exacte, de même que le nom par lui donné au *Forum Vocontium* était vrai.

La lettre de Plancus, d'accord avec l'*Itinéraire d'Antonin*, porte donc à 24 milles, soit 35^{k} 556^{m}, la distance qui séparait le *Forum Julii* du *Forum Vocontium.* Or, si nous prenons nos me-

(1) Cicér. *Ad. Famil.* X, 17.

sures sur la carte de l'Etat-major (1), nous trouvons : de Fréjus au Muy, 15^{k} 500; du Muy au pont d'Astros, 15^{k} 075; du pont d'Astros à Sainte-Maisse, 6^{k} 050; en tout 36^{k} 625, ce qui concorde parfaitement, à un kilomètre près.

Les auteurs qui ont placé le *Forum Vocontium* dans la plaine de Châteauneuf n'ont pas remarqué que, du *Forum Julii* à ce point, il n'y a que 32 ^{k}, soit 4^{k} de moins que la distance indiquée dans l'*Itinéraire;* quant à ceux qui ont préféré Vidauban, ils sont restés bien plus en-dessous de la vérité, puisque cet endroit est encore plus rapproché de Fréjus que la plaine de Châteauneuf.

Vérifions maintenant la distance entre le *Forum Vocontium* et *Matavonium*. Elle est de 12 milles d'après l'*Itinéraire d'Antonin*, de 17 milles suivant la *Table de Peutinger*. Or, comme ces deux documents concordent, à deux milles près, en ce qui concerne la distance totale du *Forum Julii* à *Matavonium*, et que leur désaccord ne porte que sur les distances partielles, nous continuerons à donner la préférence à l'*Itinéraire*, dont l'exactitude nous est déjà connue. Nous avons donc 12 milles, soit 17^{k} 778 entre le *Forum Vocontium* et *Matavonium*. Or, nous trouvons : de Sainte-Maisse au village du Thoronet, par Miolan et les Coddous, 7^{k} 500; du village à l'abbaye, 3^{k} 800; de l'abbaye à Cabasse, 6^{k} 700; en tout 18^{k}, distance exacte. Si, de l'abbaye du Thoronet, nous poussions jusqu'à Vins au lieu de nous arrêter à Cabasse, la distance totale s'élèverait à 24^{k} 875, soit près de 5^{k} en plus.

Les calculs auxquels nous venons de nous livrer établissent

(1) C'est sur ce document que toutes nos distances seront relevées; on pourra donc facilement les contrôler, et s'assurer ainsi de leur exactitude.

péremptoirement que le quartier de Sainte-Maisse est à 24 milles de Fréjus, à 12 milles de Cabasse. C'est donc là que se trouvait le *Forum Voconlium*; mais, pour que notre démonstration soit complète, il nous reste à vérifier les distances entre ce dernier point et *Reïs Apollinaris*. L'*Itinéraire d'Antonin* est muet sur cet embranchement. La *Table de Peutinger* donne les distances suivantes : du *Forum Voconlium* à *Anteis*, 18 milles, soit 26^{k}667; d'*Anteis* à *Reïs Apollinaris*, 32 milles, soit 47^{k} 408 ; en tout, 50 milles, soit 74^{k} 075.

Ces distances sont-elles exactes ? Pour la première partie du trajet, oui ; pour l'autre, non. En effet, nous trouvons : de Sainte-Maisse à Lorgues, par le pont des Fadons, 14^{k} 50; de Lorgues à *Anteis*, par Flayosc, 12^{k} 250 ; en tout, 26^{k} 500, total égal à celui de la *Table*. Or, comme nous ne trouvons, entre *Anteis* et Riez, qu'une distance de 42^{k} 500 alors qu'il nous en faudrait 47^{k} 500 pour parfaire le total donné par la *Table*, il est évident qu'il existe un déficit de 5^{k} sur cette dernière partie du trajet. C'est là qu'est l'erreur. Tâchons d'expliquer d'où elle provient.

Nous avons établi : 1° que l'embranchement sur Riez se rendait à Lorgues par le pont des Fadons, et que, de Lorgues, il se dirigeait vers le Nord-Ouest par Villecroze, Aups, etc.; 2° que, de Lorgues même, un tronçon de voie, montant vers le Nord-Est, se rendait à *Anteis* par Flayosc et servait ainsi de trait d'union entre la *Via Julia* et la *Via Aurelia*. Or, nous tenons comme certain qu'après avoir conduit jusqu'à Lorgues la première section de l'embranchement sur Riez, le copiste de la *Table*, oubliant de représenter sur sa copie la ligne qui passait à Villecroze et à Aups, n'y a fait figurer que le tronçon de route montant de Lor-

gues à *Anteis*. A l'appui de cette thèse, nous avons à invoquer un argument capital, tiré du rapprochement entre les distances réelles et celles fournies par la *Table* elle-même. Ce document porte à 50 milles, soit 74^k en chiffres ronds, la distance totale du *Forum Vocontium* à *Reïs Apollinaris* en passant par *Anteis*. La distance réelle de ce parcours n'étant que de 69^k, il existe un déficit de 5^k sur celle donnée par la *Table*. D'un autre côté, si nous mesurons la distance réelle entre Sainte-Maisse et Riez par Lorgues, Villecroze et Aups, nous obtenons un déficit plus grand, puisque nous ne trouvons qu'un total de 62^k. Ce dernier trajet étant le moins long, nous pouvons affirmer que c'était le véritable. Mais, alors, comment expliquer la différence qui existe entre la distance réelle et celle donnée par la *Table de Peutinger*? Par une nouvelle erreur du copiste. En effet, au chiffre de 62^k, qui représente la distance réelle entre Sainte-Maisse et Riez par Lorgues, Villecroze et Aups, le copiste a, par mégarde, ajouté les 12^k représentant le parcours entre Lorgues et Lantier par Flayosc, ce qui lui a donné un total de 74^k.

Voici comment cette erreur a dû se produire : le copiste a commencé par tirer un premier trait devant représenter, d'après lui, la route entre *Forum Vocontium* et *Anteis*; après quoi, il a mentionné la longueur de cette section en inscrivant le nombre de milles, soit *X*VIII $= 26^k$, distance exacte. Il a ensuite tracé une seconde ligne conduisant d'*Anteis* à *Reïs Apollinaris*, mais, lorsqu'il a voulu en indiquer la longueur, il s'est trompé de chiffre et il a employé celui qui était destiné à marquer la distance entre Lorgues et Riez par Villecroze et Aups, soit XXXII milles $= 48^k$. La confusion est certaine, l'erreur évidente. Ne nous en

plaignons pas, cependant, puisqu'elle vient à l'appui de notre thèse en nous permettant de constater que, si la section de route entre Lorgues et Riez par Villecroze et Aups ne figure pas graphiquement sur la *Table de Peutinger*, du moins y est-elle implicitement indiquée par le chiffre qui fait connaître la longueur de son parcours, ainsi que cela s'est déjà présenté, d'ailleurs, pour l'embranchement d'Aix à Riez (1).

En résumé, la *Table de Peutinger* contient, dans la partie dont nous nous occupons, des erreurs de dessin et des erreurs de chiffres. Il y a lieu de rectifier les premières en ce sens que le tracé graphique de l'embranchement sur Riez, partant de Sainte-Maisse et montant à Lorgues, doit être conduit par Villecroze et Aups, au lieu d'aller faire un crochet sur Lantier. Quant aux erreurs de chiffres, il faut les corriger de la manière suivante : de Sainte-Maisse à Lorgues, 14^k ; de Lorgues à Riez, 48^k, soit un total de 62^k au lieu de 74. Cette distance de 62^k, comptée à partir de Riez et en suivant le trajet le plus direct, nous ramène à Sainte-Maisse et Camp-Redon. La démonstration par les distances est donc complète : que l'on parte de Fréjus, de Cabasse ou bien de Riez, on vient forcément converger à Sainte-Maisse. C'est que, là, se trouvait réellement le *Forum Vocontium* des Romains.

(1) Supra, § IV.

IX.

PREUVE PAR LES MONUMENTS.

La Provence maritime était considérée par les Romains comme une continuation des côtes de l'Italie. La salubrité et la douceur du climat y avaient attiré en grand nombre les familles patriciennes de Rome, désireuses de se soustraire à l'inquiète tyrannie des Empereurs ou à l'avide rapacité de leurs favoris. Aussi, dès le temps de Strabon, aucun terrain dans la Gaule Narbonnaise n'était-il en friche, si ce n'est les parties coupées par des marais et des bois ; encore ces lieux même n'étaient-ils pas entièrement dépourvus d'habitants (1). Dès lors, il est naturel qu'en fouillant notre sol, principalement aux abords des voies de communication, le long des rivières et des fleuves, au pied des coteaux abrités, partout où jaillissent des sources vives et abondantes, l'on mette fréquemment à découvert des traces de l'occupation romaine, débris de constructions et de mosaïques, tombeaux, urnes et amphores, inscriptions, médailles et monnaies, armes et statues, etc., etc. De pareils vertiges sont disséminés partout, parce que partout se trouvaient des villas et des habitations rustiques. De leur présence sur un point donné, il ne faudrait donc pas se hâter de conclure, comme l'on est trop tenté de le faire, qu'il y avait, là, un groupe d'habitations tel qu'une cité, un municipe, un forum. Est-ce à dire qu'il faille négliger tout-à-

(1) Strab., *Trad. de la Porte du Theil*, t. II, p. 5.

fait ce genre de preuves? Non, mais il faut les choisir avec soin, rejetant comme insuffisantes celles qui se rapportent à des objets que l'on pourrait classer dans le domaine particulier, acceptant seulement celles qui ont trait aux édifices d'utilité générale, temples, cirques, thermes, etc. Il est évident que, là où l'on rencontre des vestiges de cette dernière catégorie, là se trouvait forcément une agglomération plus ou moins importante.

Nous écarterons, tout d'abord et comme n'étant pas assez probante, l'inscription *Justitiæ et Clementiæ C. Cæsaris*, que Gruter, d'après Siméon, donne comme ayant été trouvée *in vico Luc in Provincia* (1), tandis que l'abbé Papon, qui l'a reproduite d'après Gruter, affirme qu'elle fut découverte au Cannet (2). M. Aube et M. l'abbé Liotard, revendiquant cette inscription, l'un pour le Luc, l'autre pour le Cannet, l'ont regardée comme une preuve matérielle que, là où elle fut rencontrée, là était un forum, c'est-à dire un lieu où siégeait le préteur, un endroit où la justice était rendue; mais, pour pouvoir lui attribuer cette force probante, ils l'ont donnée, l'un et l'autre, avec un mot (*Sedes*) que l'on ne retrouve ni dans Gruter, ni dans Papon (3). Il est évi-

(1) *Inscriptiones antiquæ totius orbis romani*, t. I, p. 225, n° 6.

(2) *Histoire générale de Provence*, t. 1, p. 35 et suiv.

(3) Le mot *Sedes* ne se retrouve pas, non plus, dans la *Statistique du Var*, de Noyon, ni dans le *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne*, de Garcin. Nous devons ajouter, pour dire toute la vérité, que, dans son *Histoire et chorographie de Provence*, Honoré Bouche donne l'inscription dont il s'agit sans le mot *Sedes* (t. I, p. 150), mais qu'un peu plus loin il la reproduit avec ce mot (t. 1, p. 258), et que, chaque fois, il invoque le témoignage de Solery. Nous n'avons pas à notre disposition les écrits de Solery sur les *Antiquités de Provence*, de sorte qu'il nous est impossible d'examiner laquelle des deux versions est la préférable.

dent que, si le texte comprenait ce mot, nous nous trouverions en présence d'une preuve matérielle, et nous pourrions dire que, là où l'inscription fut découverte, là était réellement le forum, le « siège de la justice et de la clémence de César ». Le lieu d'origine serait, alors, fort important à connaître. Mais, sans le mot *sedes*, nous n'avons plus devant nous, suivant l'opinion de l'abbé Papon, que « l'apothéose de la justice et de la clémence de César (1) », et, dans ce cas, peu nous importe l'endroit où l'inscription aurait été trouvée.

Les vestiges de monuments publics ne manquent pas, d'ailleurs, sur le point où nous plaçons le *Forum Vocontium*, Ainsi, M. Noyon (2), et, après lui, M. l'abbé Liotard (3) signalent les ruines d'un temple placé au bord de l'ancienne route, sur les débris duquel a été bâtie une belle magnanerie, dans le domaine de M. de Musset, au quartier de Sainte-Maisse. — Tout près des restes de ce temple, sont encore des acqueducs voutés dont la dimension révèle un but important; cette construction date évidemment des temps romains (4). Non loin de là, étaient des Thermes près desquels on a trouvé une inscription romaine (5). — L'église du Cannet, classée aujourd'hui parmi les monuments

(1) « Lorsque le Sénat de Rome fut délivré de la crainte et de l'horreur des proscriptions, il fit ériger un temple où il plaça la statue de cette vertu (la Clémence) avec celle de César, à qui elle donnait la main. Cet exemple fut bientôt imité dans les provinces, où l'on avait déjà eu la bassesse de rendre des honneurs divins aux proconsuls » (l'abbé Papon. *Histoire générale de Provence*, t. I, p. 35 et suiv.).

(2) *Statistique du département du Var*, p. 220.

(3) *Notice sur Forum Voconii au Cannet-du-Luc*, p. 25.

(4) L'abbé Liotard, *loco citato*.

(5) Ibid.

historiques, fut élevée sur les ruines d'un autre temple; « ses « fondations, évidemment romaines, ont été masquées, il y a « peu d'années, disait M. l'abbé Liotard en 1865, quand, pour « éviter l'humidité, M. G...., maire, fit exhausser le sol de cet « édifice (1) ». — Deux temples, des aqueducs voûtés, des thermes, et tout cela dans un périmètre relativement restreint, indépendamment de nombreux vestiges provenant du domaine particulier, il n'en faut pas davantage pour prouver l'existence, sur ce point, d'une population assez importante déjà. Cette population ne pouvait être que celle du *Forum Vocontium*.

X.

PREUVE PAR L'ÉTYMOLOGIE.

S'il faut en croire la tradition, le *Forum Vocontium*, incendié et détruit jusqu'à trois fois par les barbares qui se ruèrent sur notre pays alors que le gouvernement romain était devenu impuissant à le défendre, fut reconstruit chaque fois par ses habitants fidèles et dévoués (2). Cette fidélité, ce dévouement durent porter sur le nom du pays autant que sur son emplacement. L'étymologie peut donc nous fournir un concours précieux pour la solution de notre problème. C'est pourquoi nous allons examiner si, dans le nom du village actuel, le Cannet en français, *lou*

(1) Ibid.

(2) L'abbé Liotard, *loco citato*, p. 27.

Canet en provençal, nous ne retrouverions pas l'ancienne appellation du *Forum Vocontium.*

« C'est le propre de tout acte humain, dit un savant étymologiste, de tendre à s'exercer avec la moindre action, c'est-à-dire avec le moins d'effort possible. Le langage n'échappe point à cette loi, et ses transformations successives n'ont point d'autre cause que le besoin de diminuer l'effort, ni d'autre but que celui d'arriver à une prononciation plus aisée (1) ». C'est en conformité de cette loi que la station militaire dont nous recherchons l'emplacement, après avoir reçu dès l'origine le nom de *Forum Voconentium* ou *Forum Voconiorum,* de celui des Vocontiens ou Voconces qui habitaient la contrée lors de sa fondation, vit ce nom successivement transformé, d'après ce que M. Thouron affirme avoir lu dans les Itinéraires, en ceux de *Forum Vocontium, Forum Voconii, Forum Vocona, Forum Vocani* (2).

Les Itinéraires ne nous donnent aucune transformation du nom après la dernière que nous venons de citer. C'est une preuve,

(1) A. Brachet, *Dictionnaire étymologique de la langue française*, Introduction, liv. III, p. LXXIV.

(2) Nous avons reproduit (*supra*, § 11) le texte de la brochure de M. Thouron, d'après lequel les Itinéraires donnent ces différents noms à la station qui nous occupe. Nous n'avons pas à notre disposition les documents géographiques visés par l'auteur, mais la parfaite honorabilité de celui-ci, que nous avons eu l'honneur de connaître personnellement, ne nous permet pas de mettre en doute ce qu'il affirme. Nous estimons toutefois qu'en signalant les transformations subies par le nom du *Forum Vocontium*, M. Thouron ne s'est nullement préoccupé de l'ordre chronologique dans lequel elles se sont produites. Voilà pourquoi nous avons cru devoir intervertir l'ordre suivi dans son énumération et placer *Forum Vocani* après *Forum Vocona*, ce qui, du reste, nous paraît plus conforme aux règles de la phonétique.

ou tout au moins une forte présomption, qu'au moment de l'invasion des barbares, notre station était connue sous le nom de *Forum Vocani*. Cette station fut détruite de fond en comble, et, quand ses anciens habitants voulurent la reconstruire, ils durent se préoccuper de lui chercher un nom. L'administration romaine avait disparu, le préteur n'était plus là pour rendre la justice, les légions n'y tenaient plus garnison, le forum était désert et ce mot ne répondait à rien dans le nouvel ordre de choses. On ne pouvait donc conserver dans son intégrité l'ancien nom du pays, mais on en détacha un mot qui rappelait encore le souvenir des ancêtres, et le qualificatif *Vocani* devint le nom propre du village reconstruit. La langue latine était alors en pleine décomposition; l'article avait déjà droit de cité dans le langage vulgaire; l'ancien *Forum Vocani* devint tout simplement et tout naturellement *lo Vocani*.

Plus tard, trouvant que ces deux consonnances *lo* + *vo* rendaient la prononciation moins aisée, on laissa tomber la première syllabe du nom et l'on obtint *lo Cani*. C'est le cas de rappeler, ici, l'une des deux règles auxquelles est soumise la recherche étymologique, règle d'après laquelle « toute étymologie qui suppose un changement de lettres doit avoir pour soi au moins un exemple d'un changement identique à celui qu'elle suppose; sinon, le rapprochement tenté est sans valeur (1) ». L'exemple demandé est facile à trouver. Prenons le mot latin *volucer*, oiseau de proie. Dans son passage du latin au roman, ce mot perdit la syllabe *vo* et devint *lo Lucer*; ensuite, en passant du roman au

(1) A. Brachet, ibid., liv. I, p. XV-XVI

provençal et par transposition de la lettre *r*, *Lucer* devint *Lucre*, nom sous lequel est actuellement connu, en Provence, un oiseau, le tarin de Provence, *fringilla spinus* de Linnée (1). Le latin *Volucer* ayant produit, en roman, *lo lucer*, il n'est pas étonnant que le latin *Vocani* se soit transformé en *lo Cani*.

Cette transformation n'est pas la dernière que le nom ait subi dans son voyage à travers les siècles. On sait que toute voyelle latine atone, occupant la dernière place du mot, disparait en français, ou, ce qui revient au même, s'assombrit en *e* muet (2). Cela se produit également en provençal. Ainsi, les mots latins *mare* (mer), *panis* (pain), *canis* (chien) ont fait en provençal *mar*, *pan*, *can*. De sorte que, si l'*i* de *lo Cani* ne s'est pas assombri en *e* muet pour former *lo Cane*, il a nécessairement disparu pour ne laisser que *lo Can*, dont le diminutif est *Canet*. Dans un cas comme dans l'autre, lorsque les tabellions du moyen-âge eurent à latiniser dans leurs actes le nom vulgaire du village qui avait remplacé l'ancien *Forum Vocani*, ils ne trouvèrent d'autre forme à lui donner que celle de *Castrum de Caneto*. C'est de là que sont venus *lou Canet* en provençal, *le Cannet* en français (3).

(1) F. Mistral, *Lou tresor dòu felibrige*, V. Lucre.

(2) A. Brachet, *loc. cit.*, livre III, p. LXXX.

(3) C'est depuis quelques années seulement que l'on orthographie avec deux *n* le nom de ce village. L'abbé Papon, notre célèbre historiographe, n'écrivait pas *le Cannet*, mais *le Canet*. Cette dernière forme est la seule vraie. *Forum Vocani*, *Castrum de Caneto*, *lou Canet*, se sont toujours écrits avec un seul *n*. C'est ainsi que nous aurions orthographié le nom français, si les exigences académiques ne nous eussent imposé l'obligation de l'écrire avec deux *n*.

L'étymologie que nous proposons est conforme aux règles de la science : elle tient compte de toutes les lettres du mot primitif; elle explique, par des exemples, la suppression ou le changement de chacune de ces lettres ; elle réunit donc toutes les conditions exigées par la linguistique, et elle prouve jusqu'à l'évidence que le nom actuel du village vient directement de son ancienne appellation. C'est une raison de plus pour affirmer que le *Forum Voconticum* était à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le Cannet-du-Luc, ou tout au moins dans un lieu très-rapproché de ce village.

XI.

PREUVE PAR LA CORRESPONDANCE DE CICÉRON.

La correspondance de Cicéron va nous faire connaître la position respective des armées d'Antoine et de Lépide, et, par suite, l'emplacement exact du *Forum Vocontium* ; mais, auparavant, il nous faut suivre la marche des évènements qui précédèrent la conjonction de ces deux armées sur les bords de l'Argens.

Le 15 mars de l'an 44 avant l'ère chrétienne, Jules-César était mort, assassiné en plein sénat, laissant Rome profondément troublée. Sur la proposition de Marc-Antoine, qui, d'accord avec Lépide, s'était emparé du pouvoir, le Sénat avait confirmé les dispositions de César, de sorte que les gouvernements provinciaux se trouvèrent distribués de la manière suivante : celui de la Gaule cisalpine était échu à Decimus Brutus ; Lépide devait commander en Gaule, dans la province romaine méridionale ; Plancus, avec quatre légions, gardait la province supérieure,

comprenant le pays des Allobroges, de l'Isère à Lyon; et Pollion gouvernait l'Espagne.

Octave, petit-neveu de César et son fils adoptif, arriva sur ces entrefaites. Ce jeune homme de 18 ans, qui depuis six mois était à Apollonie pour y terminer ses études, avait conçu l'audacieux projet de venger la mort de son oncle et de le remplacer, malgré le Sénat et malgré Antoine. Celui-ci ne vit dans ses desseins que la témérité de l'adolescence, et refusa de lui rendre la succession de César, dont il était dépositaire. Aussitôt Octave mit en vente son propre patrimoine pour acquitter les legs du testament; le peuple applaudit à cette libéralité, et se déclara ouvertement contre le consul. Se voyant l'objet de la réprobation générale, Antoine s'empressa de venir en accommodement avec Octave. Ils se promirent alors mutuellement d'agir de concert pour enlever la Gaule cisalpine à D. Brutus. Antoine, qui convoitait ce gouvernement et qui ne pouvait l'obtenir du Sénat, sut persuader à Octave de le lui faire donner par le peuple. Il ne l'eut pas plus tôt que, se croyant déjà maître de l'empire, il ne ménagea plus son jeune rival. Tous deux se mirent à parcourir l'Italie, sollicitant par de grandes récompenses les vétérans établis dans les colonies et se disputant les légions aux enchères. Antoine, étant parvenu à séduire quelques légions revenues de Macédoine, partit pour aller déposséder Brutus, qui, manquant de force, s'enferma dans Modène. Octave, de son côté, avait levé des troupes dans le but de combattre Antoine, lequel, vainqueur de Brutus, eût été trop puissant (1). Cicéron, qu'Octave avait eu

(1) J.-A. Aubenas, *Histoire de Fréjus*, p. 60.

l'habileté de s'attacher par ses procédés et sa déférence, attaqua Marc-Antoine avec une violence extrême, et le représenta comme l'ennemi le plus dangereux de la République. A la voix du grand orateur, le Sénat dégénéré vota des remercîments à Octave, simple particulier qui armait contre le consul, et le nomma préteur, avec ordre de suivre, en cette qualité, une armée, que les Pères Conscrits, après avoir solennellement déclaré Antoine *ennemi de la patrie*, expédiaient, sous le commandement des consuls Hirtius et Pansa, pour aller soutenir et défendre D. Brutus. On vit alors le fils de César marcher, sous les enseignes de ses ennemis, au secours de l'un des assassins de son père !

On sait ce qui se passa devant Modène : Antoine fut battu, Brutus délivré; les deux consuls, quoique victorieux, périrent sur le champ de bataille, et, par la réunion des principales forces de la République sous son commandement, l'héritier de Jules-César se trouva en quelque sorte l'arbitre de la situation (avril de l'an 43 avant J.-C.).

Pendant quelque temps, on ne sut, à Rome, ce qu'était devenu Antoine. D'abord on l'avait cru complètement perdu, quand on apprit qu'avec les restes de son armée il se dirigeait en toute hâte vers la Gaule transalpine. Il paraissait tenter ainsi un coup de désespoir, et l'on ne doutait point qu'il ne trouvât la mort dans sa fuite, soit par les troupes de D. Brutus, qui ne pouvaient manquer de le poursuivre, soit par celles de Plancus, qui lui barreraient le passage des Alpes. Brutus fit connaître à Cicéron les causes qui l'avaient empêché de se mettre à la poursuite d'Antoine, le manque de cavalerie, et la froideur avec laquelle

Octave, qui se réservait, avait accueilli ses propositions d'agir en commun (1).

Après l'affaire de Modène, Octave briga le consulat devenu vacant. Cicéron, dont les illusions sur le caractère de ce jeune homme commençaient à se dissiper, prononça devant le Sénat une harangue pour s'y opposer. Le Sénat hésitait. Octave, voyant que personne n'osait appuyer ses prétentions pour le consulat, députa au Sénat quelques-uns de ses officiers, avec un centurion audacieux à leur tête, lequel, ouvrant sa tunique et portant la main sur la garde de son glaive, déclara que, si l'on n'accordait pas de bon gré le consulat à Octave, il serait employé d'autres moyens pour le lui faire obtenir. « Si vous nous y invitez de la sorte, répondit Cicéron, il l'obtiendra (2) ». En effet, une pareille manifestation eut le résultat qu'on devait en attendre. Octave fut nommé consul.

Pendant ce temps-là, Marc-Antoine se dirigeait vers la province romaine. « En fuyant avec un petit nombre de soldats mal armés, écrit D. Brutus à Cicéron le 5 mai, Antoine a fait ouvrir les prisons, il a pris toute sorte de gens, et, par ce moyen, il paraît avoir assez grossi ses troupes. Joignez-y celles de Ventidius, qui, après avoir traversé une partie des Alpes, par une marche assez difficile, est arrivé aux Gués, et s'est joint dans ce lieu avec Antoine. Celui-ci est accompagné d'un bon nombre de vétérans et d'autres soldats (3) ». Après avoir ainsi renseigné

(1) Lettres familières de Cicéron, traduites par M. Golbéry; lettre n° 721, collection Panckoucke, t. 25 des Œuvres de Cicéron.

(2) Dion Cassius, lib. XLVI, § 43.

(3) Lettres familières, etc., lettre 721.

Cicéron sur les forces et la marche du fugitif, D. Brutus lui écrivait, quelques jours plus tard, pour lui apprendre qu'il n'était rien moins que rassuré sur la fidélité des deux commandants de la province romaine, vers lesquels se dirigeait Marc-Antoine, et, même, sur celle d'Asinius Pollion, gouverneur de l'Espagne. « Antoine est en marche, dit-il, pour aller joindre Lépide. Il n'a pas perdu toute espérance du côté même de Plancus, comme je l'ai découvert dans ses papiers, qui me sont tombés entre les mains et qui contiennent les noms de ceux qu'il devait envoyer à Asinius, à Lépide et à Plancus (1) ».

A la nouvelle de la marche d'Antoine vers les Gaules, le Sénat s'empressa d'en prévenir Lépide, Plancus et Pollion, donnant à ces trois généraux l'ordre de diriger leurs armées vers les Alpes pour en fermer le passage à Antoine et pour le combattre. Lépide arrêta pendant neuf jours les courriers expédiés à Pollion, lesquels traversaient sa province pour se rendre en Espagne. En même temps il expédia ou il laissa partir de son camp, avec un détachement de soldats, deux de ses lieutenants, Silanus et Culléon, qui se dirigèrent vers les Alpes-Maritimes, sous le prétexte de s'opposer au passage d'Antoine, mais, en réalité, pour faciliter sa marche et l'introduire dans la province romaine. Le Sénat, ayant appris cette première défection de Silanus et craignant que Lépide et Plancus ne se joignissent également à Antoine, leur expédia l'ordre de rester dans leur position (2). Il était trop tard, du moins à l'égard de Lépide et de Plancus. Lépide, à la tête de

(1) Lettres familières, etc., lettre 813.

(2) Dion Cassius, lib. XLVI, § 50.

son armée, ayant quitté le camp qu'il occupait sur le Rhône, semblait se diriger vers les Alpes-Maritimes avec toute l'allure d'un homme décidé à combattre (1). Plancus, de son côté, venu assez rapidement des environs de Lyon sur l'Isère, s'était mis en communication avec son collègue. Il avise Cicéron de cette première étape. « Je me suis arrêté, lui mande-t-il, dans le pays des Allobroges pour être en état de me conduire suivant les évènements. Si Antoine arrive ici sans être bien accompagné, j'espère lui résister facilement et faire prendre aux affaires une tournure dont vous serez satisfait, quand même l'armée de Lépide se déterminerait à le recevoir. Soyez sûr que personne ne l'emportera sur moi pour le zèle, le courage et l'activité (2) ».

Ayant choisi, pour pénétrer en Gaule, les passages les plus méridionaux, Antoine ne pouvait rencontrer Plancus. Une fois en possession de la voie Aurélienne, qui reliait le Var au Rhône, il s'avançait sans obstacle le long de la mer, pendant que Lépide, qui suivait la même route en sens contraire, et prétendait se hâter, était encore loin (3). C'est dans ces circonstances, vers le milieu du mois de mai, que Plancus écrit à Cicéron une nouvelle lettre, lui faisant connaître les progrès de la marche d'Antoine : il annonce, en même temps, qu'il se porte au secours de Lépide, avec lequel il s'est entendu. Dans cette lettre, Plancus dit : « ayant fait jeter, dans l'espace d'un seul jour, un pont sur l'Isère, grande rivière du pays des Allobroges, je l'ai passée, avec mon

(1) J.-A. Aubenas. *loc. cit.*, page 63.

(2) Lettres familières, etc. Lettre 815.

(3) J.-A. Aubenas, *loc. cit.*, p. 65.

armée, le 12 mai. Cependant, sur l'avis que Lucius, frère d'Antoine, s'était avancé jusqu'à *Forum Julii* avec un corps de cavalerie et quelques cohortes, j'avais fait partir, la veille, mon frère à la tête de 4,000 chevaux, pour aller à sa rencontre. Je le suis, sans perdre un moment, avec quatre légions bien disposées et le reste de ma cavalerie, et j'ai laissé derrière moi tout le reste du gros bagage (1) ».

Peu de jours après, autre lettre annonçant, à la fois, l'arrivée d'Antoine lui-même à Fréjus, où son lieutenant Ventidius doit bientôt le rejoindre, et celle de Lépide à *Forum Vocontium* : « Antoine, dit Plancus, est arrivé le 15 mai à *Forum Julii*, avec son avant-garde; Ventidius n'en est éloigné que de deux journées. Lépide est campé à *Forum Vocontium*, d'où l'on compte 24 milles jusqu'à *Forum Julii*, et, suivant ce qu'il m'écrit, il est résolu de m'y attendre (2) ».

Presque en même temps, Cicéron recevait une missive de Lépide, datée du pont d'Argens le 22 mai. Voici ce qu'écrivait Lépide : « Sur la nouvelle qu'Antoine avait pris le chemin de ma province, et qu'il se faisait précéder par une partie de sa cavalerie, sous la conduite de Lucius, son frère, j'ai quitté le camp que j'occupais sur le Rhône, dans la résolution d'aller au-devant d'eux. Je me suis rendu par des marches continuelles à *Forum Vocontium*, et même au-delà, pour asseoir mon camp sur les bords de l'Argens. Publius Ventidius s'est joint à Marc-Antoine avec ses trois légions : leur camp est au-delà du mien. Antoine,

(1) Lettres familières, etc. Lettre 816.

(2) Ibid. Lettre 818.

avant cette jonction, n'avait que la seconde légion, avec un assez grand nombre de soldats des autres légions, mais sans armes. Sa cavalerie est considérable, car elle est sortie entière du combat. Elle ne monte pas à moins de trente centuries (1) ».

Ainsi donc, l'armée de Plancus avait franchi l'Isère le 12 mai, descendant à *Forum Vocontium*; celle d'Antoine, arrivée en partie à Fréjus le 15 mai, s'y trouvait au complet le 17; en même temps, l'armée de Lépide campait au *Forum Vocontium*, même au-delà, et y attendait l'arrivée de Plancus. L'emplacement du camp de Lépide ne saurait être douteux. Parti des bords du Rhône, ce général annonce qu'il est venu à *Forum Vocontium*, et qu'au delà de cette station, c'est-à-dire à l'Est, il a assis son camp sur les bords de l'Argens. Il laissa donc le forum derrière lui, mais il ne dut pas s'en éloigner de beaucoup. La prudence le lui commandait. En effet, Lucius, frère d'Antoine, était arrivé à *Forum Julii,* dès le 8 mai, avec un corps de cavalerie et quelques cohortes; Marc-Antoine lui-même y arrivait le 15, et, deux jours après, Ventidius venait l'y joindre; de sorte que, le 17, l'armée entière était campée dans Fréjus ou autour de ses murs (2). Lépide, arrivant le dernier, ne pouvait pas trop s'aventurer de ce côté-là, et force lui était de s'arrêter à *Forum Vocontium*, ou tout au moins dans les environs de cette station. Au surplus, Lépide ignorait le plan de son adversaire. Celui-ci avait deux routes à prendre pour pénétrer, de Fréjus, au cœur de la province : il pouvait monter à Riez, par l'embranchement du Muy,

(1) Ibid. Lettre 833.

(2) J.-A. Aubenas, *loc. cit.*, p. 71.

afin d'aller à la rencontre de Plancus et d'empêcher sa jonction avec Lépide. Il pouvait, au contraire, continuer à suivre la grande voie aurélienne pour attaquer Lépide avant l'arrivée de Plancus. L'évènement a prouvé qu'Antoine et Lépide étaient de connivence ; mais, au moment dont nous parlons, on ne pouvait pas prévoir la tournure que prendraient les affaires; et, d'ailleurs, la présence, dans l'armée de Lépide, d'un sénateur républicain, Laterensis, qui le surveillait avec défiance, obligeait ce général à prendre ses dispositions tout comme si, resté fidèle à la République, il avait réellement l'intention de combattre Antoine.

Dans ces conditions, la plaine de Châteauneuf était naturellement indiquée. On ne pouvait choisir une position stratégique meilleure que celle-là. Flanqué au couchant de rochers taillés à pic et de gorges resserrées, ayant à ses pieds les eaux abondantes de l'Argens, laissant derrière lui une place forte et la voie par laquelle Plancus devait arriver, Lépide pouvait tranquillement asseoir son camp, assurer ses approvisionnements et attendre en toute sécurité que son adversaire se fût prononcé. En supposant qu'Antoine eût préféré se diriger sur Riez pour attaquer Plancus, Lépide n'aurait eu qu'à retourner au *Forum Vocontium,* monter à Lorgues, Villecroze, Aups, et aller, à Riez même, attendre ou poursuivre son adversaire, lequel se serait trouvé dans l'alternative d'avoir à combattre les armées réunies de Plancus et de Lépide ou bien d'être pris entre l'un et l'autre de ces généraux. Cette hypothèse ne se réalisa point, Antoine ayant préféré suivre la voie aurélienne pour arriver directement sur Lépide.

On évalue l'armée d'Antoine à une quarantaine de mille hommes, y compris 3,000 cavaliers (1). Pour faire camper tant d'hommes et tant de chevaux, il faut de l'espace, beaucoup d'espace. La belle et vaste plaine des Arcs était le seul endroit propice qu'Antoine pût choisir, en venant de Fréjus, après avoir dépassé la station du Muy. C'est là qu'il établit son camp, ayant à sa gauche l'Argens, à sa droite les collines de Taradeau et des Arcs, en face celle de Saint-Martin, derrière lui la voie aurélienne qui assurait ses communications avec le *Forum Julii*. Il mit son avant-camp dans la plaine de Taradeau, toujours sur la rive gauche de l'Argens, entre la colline de Saint-Martin en arrière et la rivière de Florièyes en avant. Pendant que Marc-Antoine prenait ces dispositions, Lépide, toujours campé à Châteauneuf, détachait une partie de son armée (2), et, lui faisant franchir l'Argens sur le pont d'Astros, il venait poser sont avant-camp au quartier de Plangullet, ayant ainsi l'Argens à sa droite, les collines d'Astros à sa gauche, la rivière de Florièyes en face, et, sur l'autre bord de cette rivière, l'avant-camp d'Antoine.

Les positions respectives des deux armées, telles que nous venons de les indiquer, répondent admirablement à celles données par Lépide dans sa lettre à Cicéron : le *Forum Vocontium* à Sainte-Maisse, le camp de Lépide *au-delà*, c'est-à-dire à Châteauneuf, son avant-camp à Plangullet, le pont d'Astros reliant celui-ci à celui-là, et, *au-delà encore*, l'avant-camp de l'armée

(1) J.-A. Aubenas, *loc. cit.*, p. 73.

(2) « On s'accorde à donner à Lépide une armée au moins égale à celle de Marc-Antoine —40,000 hommes environ— » (J.-A. Aubenas, *loc. cit.*, p. 83, note 2).

d'Antoine. C'est bien cela. Nous allons voir, d'ailleurs, que les récits de Plutarque et d'Appien ne comportent pas d'autre situation.

XII.

PREUVE PAR LES RÉCITS DE PLUTARQUE ET D'APPIEN.

Deux écrivains, se complétant l'un par l'autre, nous ont conservé le souvenir des scènes du pont d'Argens. M. Aubenas a transcrit le récit de ces deux écrivains, celui de Plutarque d'après la traduction de M. Alexis Pierron, professeur au lycée Louis-le-Grand, et celui d'Appien d'après la traduction de M. Thouron, président de la *Société des sciences, belles-lettres et arts du Var* (1). Nous allons les reproduire *in extenso*, en commençant par celui de Plutarque.

« Antoine, dit-il, obligé de fuir, eut à souffrir de grandes difficultés, et fut réduit à une famine extrême... Son dessein, en traversant les Alpes, était d'aller se joindre aux légions que commandait Lépide, qu'il regardait comme son ami, et qui lui était redevable de tous les avantages qu'il avait retirés de l'amitié de César. Quand il eut assis son camp non loin de celui de Lépide, voyant qu'il ne recevait de sa part aucune marque d'attention, il résolut de tout risquer et d'aller lui-même le trouver. Il avait les cheveux négligés, et sa barbe, qu'il laissait croître depuis sa défaite, était fort longue. Il prend donc une robe de

(1) J.-A. Aubenas, *Histoire de Fréjus*, p. 78 et suivantes.

deuil ; il s'approche des retranchements de Lépide, et il commence à parler. La plupart des soldats de Lépide étaient touchés de sa misère et vivement émus par ses discours ; mais Lépide, qui s'aperçut de la disposition de ses troupes, et qui en craignait les suites, fit sonner les trompettes afin de couvrir la voix d'Antoine. Cette dureté ne fit qu'accroître la commisération des soldats, et ils envoyèrent secrètement vers Antoine Lelius et Claudius, déguisés en courtisanes, pour lui dire d'attaquer sans crainte le camp de Lépide, parce que la plupart d'entre eux étaient disposés à le recevoir, et même, s'il le désirait, à tuer Lépide. Antoine ne voulut pas permettre qu'on touchât à Lépide. Mais le lendemain matin, dès la pointe du jour, il se met à la tête de ses troupes ; puis, sondant le gué de la rivière qui séparait les deux camps, il se jette le premier à l'eau, et il gagne l'autre rive, encouragé par les soldats de Lépide, qui lui tendaient les mains et qui arrachaient les palissades. A peine entré dans le camp, Antoine fut maître de toute l'armée. Mais il traita Lépide avec beaucoup de douceur : en le saluant, il lui donna le nom de père, et, bien qu'il eût lui-même en effet toute l'autorité, il continua de laisser à Lépide le titre et les honneurs du commandement (1) ».

Voici, maintenant, le récit plus détaillé d'Appien :

« Antoine arriva devant le fleuve sur lequel Lépide avait établi son camp. Il ne se fortifia par aucun fossé, ni par aucun retranchement, comme s'il venait camper auprès d'un ami. Alors, de part et d'autre, des émissaires nombreux échangèrent leurs communications. Les uns rappelaient à Lépide l'ancienne amitié

(1) Plutarque, *Vie d'Antoine*, § 22.

d'Antoine et les divers bienfaits dont il lui était redevable, le prévenant de prendre garde que la défaite d'Antoine ne devînt le signal de celle des autres partisans de Jules-César ; les autres faisaient valoir auprès d'Antoine la fausse position de Lépide auprès du Sénat, qui lui avait transmis des ordres précis d'attaquer Antoine, et ils promettaient, cependant, en son nom, qu'il ne l'attaquerait pas le premier. Mais les soldats de Lépide, soit qu'ils eussent un certain respect pour la haute position d'Antoine, soit qu'ils eussent été persuadés par ses émissaires, soit que l'absence de sa part de toute précaution pour se défendre, les eût touchés, se mêlaient à ses soldats, d'abord secrètement, et ensuite ouvertement, au mépris des ordres des tribuns militaires, qui voulaient empêcher ces communications. Mais, pour les rendre plus faciles, les soldats réunirent les deux rives du fleuve par un pont de bateaux, et ceux de la dixième légion, qu'Antoine avait autrefois choisis et enrôlés, disposaient tout pour le recevoir dans le camp de Lépide. Laterensis, l'un des plus illustres sénateurs, voyant toutes ces manœuvres, en prévint Lépide qui ne voulut pas le croire, et alors il ordonna lui-même que l'armée fût divisée en diverses parties, séparées les unes des autres, comme si elles avaient une marche à exécuter, afin qu'on pût reconnaître, et la fidélité des uns, et la trahison des autres. Lépide ordonna alors que l'armée, séparée en trois corps, sortît la nuit, tandis que les questeurs trésoriers venaient à eux l'argent à la main. Alors les soldats, à la quatrième veille, c'est-à-dire à trois heures du matin, à la pointe du jour, ayant pris leurs armes comme pour se mettre en route, occupent le retranchement du camp et en ouvrent les issues à Antoine, qui se dirige

directement vers la tente de Lépide, conduit par les soldats de ce dernier, qui marchaient en rang serrés, et demandèrent que la paix fût faite et qu'on épargnât la vie de tant de malheureux romains : Lépide, qui n'était pas encore habillé, quitta son lit pour s'approcher d'eux, promit de faire ce qu'ils demandaient, et reçût Antoine par une accolade. Il y a des auteurs qui racontent que Lépide se jeta comme un suppliant aux genoux d'Antoine; mais ils n'ont rapporté aucune preuve de cette assertion, qui ne me parait pas vraisemblable, car Lépide n'avait pas été hostile à Antoine et n'avait rien fait qui pût lui inspirer de la crainte (1) ».

Des deux récits que nous venons de reproduire *in extenso*, il résulte : 1° que le camp d'Antoine, tout joignant celui de Lépide, en était séparé par un cours d'eau; 2° que les soldats des deux armées communiquaient, d'abord secrètement, ensuite ouvertement, et que, pour rendre ces communications plus faciles, les deux rives du fleuve furent réunies par un pont de bâteaux; 3° qu'Antoine s'étant approché des retranchements de Lépide pour haranguer les soldats de celui-ci, on fit sonner les trompettes afin de couvrir sa voix; 4° enfin que le même général, s'étant mis à la tête de ses troupes et ayant sondé le gué de la rivière qui séparait les deux camps, se jeta le premier à l'eau et gagna l'autre rive.

Chacune de ces circonstances peut s'expliquer facilement si l'on donne aux armées d'Antoine et de Lépide les positions que nous leur avons fait occuper en terminant le paragraphe qui précède. Mais, si l'on conduit ces deux armées jusqu'au pont des

(1) Appien, *De Bellis civilibus*, lib. III, § 83.

Arcs, au lieu de les faire camper devant le pont d'Astros, les récits de Plutarque et d'Appien, n'étant plus applicables à la situation des lieux, deviennent tout-à-fait inintelligibles. Il faut alors, comme M. Thouron a été obligé de le faire, forcer Lépide à franchir l'Argens et à commettre ainsi une faute lourde que le dernier caporal de l'armée française éviterait certainement. En effet, lorsqu'on veut défendre le passage d'un pont, il est indispensable de mettre le cours d'eau entre soi et l'ennemi. Que l'on fasse garder les avenues du pont par un détachement de soldats, cela se comprend; mais que le gros de l'armée passe de l'autre côté et s'expose ainsi, non-seulement à se voir couper toute retraite, mais encore à se faire immanquablement jeter à l'eau, ce serait plus qu'imprudent, ce serait absurde. Un général romain ne pouvait ignorer à ce point les principes les plus élémentaires de la stratégie. En outre, M. Thouron a été amené, pour tâcher d'expliquer le récit de Plutarque, à mettre les deux armées sur l'une et l'autre rive du *Réal* et à décorer du nom de rivière un ruisseau bien souvent à sec et d'une importance tellement minime qu'il n'en est fait mention ni dans la *Carte hydrographique du Var*, dressée en 1846 par M. Bosc, géomètre, ni dans la *Statistique du Var*, au chapitre de l'*hydrographie* de ce département, ainsi que M. Aube le faisait remarquer avec raison en répondant aux allégations de M. Thouron (1).

De son côté, M. Aube, qui a eu le bon sens de laisser Lépide sur la rive droite de l'Argens et qui fait couler ce fleuve entre les deux corps d'armée, arrive difficilement à nous convaincre

(1) *Réponse à la Notice de M. V. Thouron*, 1865, p. 11

qu'Antoine ait pu faire entendre sa harangue d'une rive à l'autre. Il est, en outre, singulièrement embarrassé, n'ayant à sa disposition qu'un seul cours d'eau, pour concilier le récit de Plutarque disant qu'Antoine« dût sonder un gué et se jeter à la rivière», avec celui d'Appien affirmant que « les soldats avaient construit un pont de bâteaux pour aller d'une rive à l'autre ».

Toutes ces difficultés disparaissent si nous appliquons au pont d'Astros, et non à celui des Arcs, les récits de Plutarque et d'Appien. Nous avons vu que Lépide, arrivant à *Forum Vocontium* et dépassant même cette station, avait établi son camp dans la plaine de Châteauneuf, sur la rive droite de l'Argens, ayant en face de lui le pont qu'il s'agissait de défendre et par lequel Antoine devait venir l'attaquer; il gardait les avenues de ce pont au moyen de son avant-camp établi au quartier de Plangullet, sur la rive gauche du fleuve; il était ainsi maître de l'une et de l'autre rive, et, véritablement, il pouvait dater ses lettres du pont d'Argens. De son côté, Antoine, qui suivait la voie aurélienne en venant de Fréjus, s'était arrêté dans la plaine des Arcs et avait assis son avant-camp dans celle de Taradeau, sur la rive gauche de l'Argens; de sorte que, si la rivière de Florièyes coulait entre l'avant-camp d'Antoine et celui de Lépide, l'Argens séparait en réalité les deux armées. Plutarque a donc pu dire avec raison qu'Antoine « avait assis son camp non loin de celui de Lépide », et Appien reste dans le vrai lorsqu'il affirme que le même général « arriva devant le fleuve sur lequel Lépide avait établi son camp ».

Etant données ces positions respectives, les deux armées pouvaient facilement et secrètement communiquer entre elles. Les

émissaires envoyés de part et d'autre n'avaient, pour cela, qu'à s'écarter tant soit peu dans les champs, soit en remontant le cours de Florièyes, soit en descendant celui de l'Argens; puis, lorsque les communications se firent ouvertement et qu'on voulut les rendre plus faciles, ce furent les deux rives de l'Argens, et non celles de Florièyes, que l'on réunit par un pont de bâteaux (1); mais, lorsque Antoine haranguait les soldats de Lépide, il était sur la rive gauche de cette dernière rivière, et il pouvait très facilement faire entendre sa harangue par ceux qui se trouvaient de l'autre côté. C'est la même rivière, et non l'Argens, qu'il traversa après en avoir sondé le gué.

Tout cela découle naturellement de la topographie des lieux. Les récits de Plutarque et d'Appien s'appliquent merveilleusement au pont d'Astros. C'est donc à ce pont, et non à celui des Arcs, que se fit la conjonction des armées d'Antoine et de Lépide. M. l'abbé Bérard n'est pas de cet avis. Après s'être demandé, lui aussi, où se fit la rencontre des deux armées, il déclare qu'il voudrait bien, comme MM. Liotard et Rabou, faire cet honneur au pont d'Astros; mais l'explication naturelle du texte latin l'oblige, assure-t-il, à descendre jusqu'au pont des Arcs, qu'il appelle pont aurélien, à 6 kilomètres du *Forum Voconii* (2). Examinons l'argumentation de l'auteur : « Châteauneuf est à 500 mètres à peine du lit de l'Argens, dit-il; par conséquent, si Lépide eut attendu son adversaire au pont d'Astros, il eut écrit

(1) Les armées romaines trainaient sur des chars roulants tous les apprêts des ponts de bâteaux, consistant en canots faits d'un seul tronc d'arbre, en chaines, en cordages et autres accessoires (Strabon, *loc. cit.*, t. 11, p. 30).

(2) *Forum Voconii*, par M. l'abbé Bérard, p. 24.

ibique ou *prope*, vu que tout cet espace lui eut été nécessaire pour établir son camp. Mais, poursuit M. Bérard, *ultrà, au-delà, plus loin*, donne l'idée de distance, et il dut descendre de son plateau, suivre le nouveau tracé de la voie Aurélienne et aller camper dans la plaine des Arcs, *contra Antonianos ad flumen Argenteum* (1) ». Ce raisonnement est juste si l'on place le *Forum Vocontium* dans la plaine de Châteauneuf; mais il cesse de l'être si, comme nous l'avons démontré, cette station militaire se trouvait à l'endroit occupé aujourd'hui par le village du Cannet-du-Luc jusques et y compris les quartiers de Sainte-Maisse et du Camp-Redon. Alors, après être venu *ad Forum Vocontium*, Lépide avait encore à parcourir une distance d'au moins trois kilomètres avant d'arriver à l'endroit qu'il avait choisi pour asseoir son camp, c'est-à-dire dans la plaine de Châteauneuf. Une pareille distance est assez grande, ce nous semble, pour justifier l'adverbe, *ultrà*, *au-delà*, *plus loin*. L'explication naturelle du texte latin n'obligeait donc pas M. Bérard à descendre jusqu'au pont des Arcs.

Une autre raison pousse M. l'abbé Bérard à sacrifier le pont d'Astros : « Nous avons suffisamment établi, dit-il, que l'embranchement de Riez aboutissait par le pont d'Astros. D'un autre côté, Plancus campait sur l'Isère. Tout fait donc supposer que, pour arriver plus tôt au secours de Lépide, il dut prendre la voie la plus courte, c'est-à-dire celle de Riez. Si la rencontre des deux armées s'était faite au pont d'Astros, le camp d'Antoine aurait intercepté la voie, et Plancus n'aurait pas pu arriver; or, puis-

(1) Ibid., p. 25.



que Plancus rejoignit Lépide, Antoine campa nécessairement au pont aurélien (2) ». Prenez garde, M. l'abbé ! L'inconvénient que vous signalez, vous ne le supprimerez pas en plaçant le camp d'Antoine à ce que vous appelez le pont aurélien. Ce pont, vous le savez, se trouve dans la plaine des Arcs, au quartier de la Cognasse. Or, vous n'ignorez pas que l'embranchement de Riez, celui que vous faites aboutir par le pont d'Astros, aurait passé par Draguignan, Trans, les Arcs. Eh bien ! Ne voyez-vous pas que Plancus, prenant cette route pour arriver au secours de Lépide, serait venu donner en plein dans le camp d'Antoine, et que les 40,000 hommes de ce général auraient intercepté la voie au pont des Arcs tout aussi bien qu'à celui d'Astros ? Croyez-moi, M. l'abbé, si vous voulez que la route ne soit pas interceptée par le camp d'Antoine et que Plancus puisse arriver plus promptement et plus sûrement au secours de Lépide, déplacez votre embranchement de Riez et dirigez-le sur *Forum Voconlium*, non par Draguignan, Trans, les Arcs et le pont d'Astros, mais par Aups, Villecroze, Lorgues et le pont des Fadons.

XIII.

RÉSUMÉ.

Nous avons établi :

1° Que les quartiers de Sainte-Maisse et du Camp-Redon, à l'est du village actuel du Cannet, étaient traversés par la voie

(1) Ibid., p. 35.



Aurélienne, et qu'ils se trouvent à 24 milles de *Forum Julii* (Fréjus), à 12 milles de *Matavonium* (Cabasse);

2° Qu'il se détachait de la voie Aurélienne, à l'Ouest de ces quartiers, un embranchement montant à *Reïs Apollinaris* (Riez) par Lorgues, Villecroze, Aups, et que, si la longueur exacte de cet embranchement ne concorde pas avec celle indiquée dans la *Table de Peutinger*, c'est incontestablement par suite d'une erreur de copiste;

3° Qu'il existe, soit au Cannet, soit à Sainte-Maisse et à Camp-Redon, des vestiges de monuments publics attestant que, là, il y avait autrefois une agglomération assez importante;

4° Que le nom du *Cannet* vient directement de l'ancienne appellation *Forum Vocani*;

5° Que Lépide avait établi son camp dans la plaine de Châteauneuf, *au-delà* du Cannet en venant des bords du Rhône.

Notre démonstration est donc parfaite. Les distances des itinéraires, les monuments publics, l'étymologie, la correspondance de Cicéron, les récits de Plutarque et d'Appien, tout s'unit pour nous dire : le *Forum Vocontium* se trouvait à l'endroit aujourd'hui occupé par le village du Cannet-du-Luc, par les quartiers de Sainte-Maisse et du Camp-Redon.

XIV.

CONCLUSION.

Notre problème est résolu. Aux trois demandes que nous nous

sommes posées en commençant notre travail, nous pouvons maintenant faire les réponses suivantes :

1° La station militaire qui, sur le parcours de la voie Aurélienne, se trouvait entre celle de *Forum Julii* et celle de *Matavonium*, s'appelait *Forum Vocontium*, du nom des habitants primitifs de la contrée.

2° Cette station était à l'endroit aujourd'hui occupé par le village du Cannet, le quartier de Sainte-Maisse et celui du Camp-Redon.

3° La défection de Lépide se produisit, non pas au pont des Arcs, mais à celui d'Astros.

La dernière feuille de ce travail était déjà sous presse, lorsque notre correspondant, M. Feraud, nous annonça (mars 1885) qu'il venait de retrouver la chaussée des deux voies que nous avons signalées comme partant du pont des Fadons pour aller joindre la voie Aurélienne, celle de gauche en descendant vers le Cannet, celle de droite en montant vers Cabasse.

C'est en défonçant la propriété qu'il possède au quartier de Saint-Victor, à un kilomètre en aval du pont des Fadons, que M. Feraud a découvert la chaussée de la première de ces voies : « Si quelque doute se produisait sur cette voie et sur son origine, « nous écrit-il, on n'aurait qu'à fouiller le sol aux endroits que « j'indiquerais, et l'on verrait qu'elle est construite exactement

« comme les parties de la voie qui existent encore à Ste-Maisse. »

Quant à la voie qui montait vers Cabasse, en amont du pont des Fadons, voici dans quelles circonstances M. Feraud l'a découverte : « Chargé, dit-il, de surveiller les plantations que M. « Florens, Procureur de la République à Toulon, fait opérer « dans sa propriété des Lones pour remplacer les vignes que son « oncle y avait fait planter autrefois, j'ai retrouvé les parties de « la voie qui n'avaient pas été complètement détruites alors, et « j'ai pu m'assurer que c'était bien d'une voie romaine qu'il « s'agissait encore ».

ORIGINE DU NOM

DES

MONTAGNES DE PROVENCE

DITES LES MAURES.

PAR

FRÉDÉRIC AUBE.

D'Hyères à Fréjus, où commence l'Estérel, le rivage de la mer est séparé de l'intérieur des terres, par la chaîne des Maures, longue de 15 lieues, large de 10 et dont les sommets atteignent une altitude de près de 800 mètres.

C'est là que, vers la fin du IXe siècle, fut jetée, par la tempête, une poignée de pirates sarrasins d'Espagne. Ces lieux fortement accidentés, entrecoupés de vallons profonds, couverts d'épaisses forêts, et dominant les riches campagnes de la Basse-Provence, leur parurent éminemment propres à l'établissement d'un refuge d'où ils pourraient, sans crainte, porter le pillage et la dévastation dans les pays voisins.

Ils y appelèrent d'autres Sarrasins, ils y reçurent les mécontents, les rénégats, les voleurs des environs qui furent, pour



eux, des guides utiles dans la contrée; et, bientôt, Fréjus, Toulon, Aix même furent ruinés par eux, comme l'avaient été déjà les bourgades Gallo-romaines, plus rapprochées de leur repaire.

C'est de leur séjour dans ces montagnes que la chaîne des Maures tirerait son nom. Cette opinion est-elle bien fondée? Nous allons le voir.

On s'accorde généralement à reconnaître que les Sarrasins de Provence étaient un ramassis de bandits venus de toutes parts. Si l'élément mahométan continua à y dominer, ce fut grâce aux recrues faites incessamment, par l'appât du butin, parmi les pirates musulmans de Sicile, de Sardaigne et de tout le littoral méditerranéen. Mais sans liens d'attache avec les Maures d'Espagne, placés hors de l'autorité des califes de Cordoue, ils semblaient ne pas faire partie de la grande famille arabe. Audacieux et cruels, profitant des divisions du pays, soutenant tantôt un parti et tantôt l'autre, ils exercèrent pendant un siècle une véritable domination sur la Provence et les Alpes Cottiennes. Je les comparerais volontiers aux pirates Ciliciens que vainquit Pompée, ou aux Pavillons-Noirs du Tonkin. Comme eux, voleurs de terre et de mer, organisés seulement pour le pillage, indépendants de tout pouvoir régulier, ils devaient, comme eux, succomber toutes les fois qu'au lieu de se trouver en présence de populations frappées de terreur, de moines surpris dans leurs couvents, de voyageurs et de pélerins faciles à détrousser, ils auraient à combattre des ennemis sérieux. C'est ainsi qu'attaqués et battus par Hugues, comte d'Arles, ils auraient été détruits, si ce dernier n'avait pas voulu se servir d'eux, pour défendre les

passages des Alpes, contre Bérenger; et que, plus tard, ne pouvant résister aux forces de Guillaume, de Rotbold, de Gibalin, de Buvous, ils furent exterminés aux lieux mêmes où avait commencé leur puissance.

Dans sa *Géographie historique du Fraxinet* (1), M. Germondy avait déjà exprimé l'opinion que nous venons d'émettre. Pour lui aussi, ces Sarrasins sont bien plutôt des bandits et des écumeurs de mer, qu'une colonie mahométane, même dans le sens le plus éloigné du mot. Où sont, en effet, les traces de leur séjour? Ont-ils, comme en Espagne, relevé l'agriculture de ses ruines, donné un certain essor à l'industrie et aux arts? Ont-ils laissé, je ne dirai pas quelque monument digne d'attention, mais seulement le plus petit édifice? Au contraire, ils dévastaient les champs, ils détruisaient les villas, les bourgs et les villes, et on en est réduit à leur attribuer, même à tort, sous le nom de *tuiles sarrasines*, ces grandes briques à rebords qu'ils brisaient, pour piller les tombeaux gallo-romains. Au dire de M. Lenthéric, ils auraient exploité des mines de cuivre et de plomb argentifère, dans les montagnes de Provence. Mais n'est-ce pas aux Grecs et mieux peut-être aux Phéniciens qu'il faudrait faire remonter les galeries souterraines qu'on a pu découvrir? Où sont les lieux habités par eux qui portent un seul nom arabe? C'est ce qui a frappé M. Germondy, qui est né dans le Fraxinet et l'a parcouru en tous sens. Nous ne trouvons trace de leur langue ni aujourd'hui, ni au moment même de leur destruction. A cette époque, en effet,

(1) *Bulletin de la Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts du Var*, à Toulon, 32e et 33e années, 1864-1865.



le pays délivré fut partagé entre les vainqueurs, ou donné aux abbayes de Saint-Victor et de Lérins. Aucune charte ne nous indique une dénomination de lieu de langue arabe; et, pourtant, les monts, les vallons, les cours d'eau, les quartiers, les villages y sont, en grande partie, nommés ! D'un autre côté, tandis que l'histoire nous a conservé les noms des chefs qui commandaient les Sarrasins en Septimanie : Mouzza-ben-Nossayr, Al-Haor, Samah-ben-Malect, Abd-el-Raman, elle est muette pour ceux du Fraxinet. Les historiens arabes eux-mêmes n'en font aucune mention, et il faut nous contenter, comme le remarque encore M. Germondy, de deux noms gallo-romains : Aymon et Sagittus.

Cela établi, faut-il admettre, sans contrôle, que c'est du séjour qu'y firent les bandes dont nous venons de parler, que les montagnes des Maures tirent leur dénomination ?

Ecoutons ce que dit Luitprand, qui était contemporain de cette invasion, puisqu'il écrivait au milieu du X[e] siècle, c'est-à-dire, peu après l'établissement des Sarrasins au Fraxinet et à l'époque où le comte Hugues, d'Arles, après les avoir battus, s'en fit des alliés. Voici comment il raconte leur arrivée sur les côtes du golfe Sambracitain. « *Qui piratæ, noctu egressi, villamque clàm ingressi, Christicolas (proh dolor !) jugulant, locumque sibi proprium vendicant, montemque* MAURUM, *villulæ cohærentem, contrà vicinas gentes refugium parant.* » Ces pirates, ayant quitté leur navire pendant la nuit, envahissent furtivement une habitation voisine et y égorgent les chrétiens. Puis, cherchant un lieu propice à leurs desseins, ils se construisent un refuge, contre les populations voisines, sur le mont *Maurus*, attenant à cette bourgade.

Mons Maurus ! voilà comment on appelait ces montagnes, lorsque les Sarrasins les abordèrent. Etrange similitude de nom qui est certainement cause de l'erreur que nous combattons ! Et remarquons que ce ne sont pas les seules montagnes qui fussent ainsi désignées, dans l'antiquité ; car, il y avait notamment un Mont Maurus dans la chaine du Taurus et un autre en Palestine.

Quelle est l'étymologie de ce mot *Maurus* que nous rencontrons dans des pays bien éloignés les uns des autres ? — Nous avons dit que les Sarrasins du Fraxinet n'avaient laissé dans la désignation des lieux, habités par eux, aucune empreinte de la langue arabe; mais il n'en est pas de même des Grecs. Depuis Emporias jusqu'à Niké, en passant par Cytharista, Athenopolis, Heraclea Caccabaria, Agathon, Antipolis, ils ont donné un nom à chaque point de la côte de Provence, à chaque cap, à chaque crique, à chaque mont, selon son aspect ou sa situation. C'est ainsi, en limitant nos exemples, qu'ils ont appelé l'île Saint-Honorat, *Planassia*, à cause de sa forme plane, les *Stœchades*, à cause de leur disposition en ligne; c'est ainsi qu'ils ont appelé *Olbia*, le comptoir qu'ils fondaient sur la plage fortunée des environs d'Hyères et *Mons Olbianus*, la montagne qui la domine, au rapport d'Etienne de Byzance. Ce sont eux, aussi, qui en traversant sur leurs navires le golfe Sambracitain et ayant en face d'eux ces hauteurs, couronnées d'épaisses forêts, impénétrables aux rayons du soleil et assombries encore par le vert foncé des pins touffus, les appelèrent le mont Μαυροσ, le mont sombre, le mont obscur, le mont noir.

Placées entre les collines calcaires des environs de Toulon et les roches éruptives de l'Estérel, les Maures, en effet, présentent

un aspect tout différent de celui de ces montagnes. C'est ce que M. Lenthéric (bien qu'il n'ait pas pris garde à notre étymologie), constate, dans son style imagé, lorsqu'il dit : « ces trois groupes de montagnes, si distincts par leur âge géologique, par leurs lignes générales et par la nature de leur végétation, diffèrent aussi par la couleur ; et, tandis que les falaises de Bandol et les escarpements du Faron révèlent ces douces teintes grises et légèrement bleues qui caractérisent toutes les roches calcaires de la Provence ; tandis que les porphyres rouges de l'Estérel tranchant, par leur couleur ardente, sur l'azur du ciel et le bleu profond de la mer, offrent à certaines heures du jour, l'aspect d'un véritable embrasement, la chaîne des Maures garde, au contraire, la teinte sombre des forêts éternelles ».

On ne m'accusera pas de forcer les étymologies, si j'avance que du grec Μαυροσ, les latins ont fait Maurus, comme dit Luitprand, lorsqu'il écrit *mons Maurus*, pour donner le nom qu'avaient déjà, lorsque les Sarrasins les envahirent, les montagnes sombres du golfe Sambracitain et que les gens du pays appellent encore : *la Mauro*, *leis Mauro*.

Remarquons que ce mot est passé dans le roman, sous la forme de *moren*. Raynouard cite ce vers :

Quan l'aura fag, de blan, moren
(Marcobrus : Soudadien).
Quand il l'aura fait, de blanc, noir.

En Espagne, entre la Guadiana et le Guadalquivir, se trouvent des montagnes schisteuses et granitiques comme celles des Maures, ne produisant aussi comme les Maures, avant la culture des chênes-à-liège et des châtaigniers, que des pins et des

arbustes à feuillage obscur et luisant. Ces hauteurs s'appellent la *sierra morena*, les montagnes noires.

Aujourd'hui, les Maures tendent à perdre, de plus en plus, l'aspect qui leur vaut le nom qu'elles portent. La cognée du bûcheron abat les pins, pour favoriser le développement des chênes-à-liège, d'un produit plus lucratif. Les arbousiers, les lentisques, les bruyères qui assombrissaient ces bois par leurs fourrés impénétrables, sont arrachés dans les opérations de nettoyage, pratiquées par une culture intelligente. Trop souvent aussi, les incendies qui ravagent cette contrée que M. de Ribbe, dans ses savants ouvrages, appelle avec raison, la *région du feu*, y font de larges éclaircies. Mais, en revanche, l'industrie de l'homme y développe de vraies richesses; des fermes importantes s'y construisent; les villages y prospèrent; de nombreux chemins commencent à les sillonner, en attendant que la voie ferrée amène, sous leur climat privilégié, les étrangers de tous les pays et fasse aussi de cet ancien repaire des Sarrasins, un des endroits les plus fortunés de la Provence.

L'ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE

DU

COUVENT DES DOMINICAINS

DE SAINT-MAXIMIN

PAR

M. L. ROSTAN.

La grande salle consacrée à la bibliothèque du couvent des Dominicains de Saint-Maximin avait autrefois son plafond orné de peintures, où l'on distinguait, au centre, la figure de saint Thomas d'Aquin dans la gloire céleste et, aux quatre angles, celles des papes qui avaient appartenu à l'ordre de saint Dominique : Innocent V, Benoît XI, saint Pie V et Benoit XIII.

Ces peintures décoratives, détériorées par l'infiltration des eaux pluviales, ont disparu lors du rétablissement de ce couvent en 1859, dans les réparations indispensables faites à la charpente; mais les boiseries sculptées du commencement du XVIII[e]

siècle, qui ornaient les parois de cette salle, ont subsisté, et on les retrouve encore dans un état parfait de conservation (1).

La remarquable collection de livres que renfermait cette bibliothèque avait été formée par les Dominicains durant le cours des siècles. Déjà, à la fin du XIII[e], le comte de Provence Charles II les avait gratifiés de ceux laissés à un frère mineur par son fils, saint Louis, évêque de Toulouse, et qu'il eut soin de racheter pour les donner au couvent de Saint-Maximin dont il était le fondateur.; mais la principale origine de cette bibliothèque venait du roi René. Ce prince, ami des lettres et généreux protecteur du couvent, avait de son vivant grandement aidé à ses acquisitions pour cet objet. Nous n'avons trouvé dans les archives de Saint-Maximin aucune trace de ses actes de munificence à cet égard, mais ce fait est rapporté per Alciat et cité par Favre dans sa notice sur J. M. Philelphe (*Mél. d'hist. littér.*, I, 51). C'est ce que mentionne M. Paul Meyer, membre du comité des travaux historiques, dans son rapport sur la communication faite en 1874 par M. l'abbé Albanès, relative à la bibliothèque du roi René, léguée au couvent de Saint-Maximin par le dernier comte de Provence, Charles III, et qui vint ainsi augmenter si considérablement cette collection.

M. Meyer cite le passage de la lettre d'Alciat datée d'Avignon, du 14 des calendes de juin 1520, qui ne laisse aucun doute sur ce

(1) L'ancien propriétaire de cette partie du couvent avant son rétablissement, M. le conseiller de Bourguignon-Fabregoules, avait pourtant tenté de les vendre; M. Rouard, conservateur de la bibliothèque d'Aix, était venu les visiter, mais on ne s'accorda point sur le prix, et les boiseries restées en place décorent encore aujourd'hui l'étage supérieur de cette salle monumentale.

point. Ce Philelphe, helléniste italien qui occupe un rang important parmi les lettrés de la Renaissance, avait reçu mission du roi René de recueillir des livres pour Saint-Maximin et il en rassembla un certain nombre dispersés en Italie, pendant les guerres qui avaient lieu dans le royaume de Naples (1).

D'après M. Meyer, c'est aussi aux acquisitions de Philelphe qu'il faut attribuer les divers ouvrages grecs qui figurent dans le catalogue de la bibliothèque de Provence du roi René dont fut enrichie celle des Dominicains par le legs de Charles III; car ce dernier prince, par son testament du 19 décembre 1481, légua au couvent de Saint-Maximin tous ses livres, à l'exception de ceux de médecine qu'il laissa à son médecin et conseiller, Pierre Maurel; toutefois Charles III, pendant son règne si court, n'avait guère augmenté la collection de son prédécesseur.

C'est dans les archives du département des Bouches-du-Rhône que M. l'abbé Albanès a retrouvé ce catalogue si précieux. Avant cette découverte, on ne connaissait point la composition de la bibliothèque du roi René, aussi a-t-il justement excité la curiosité des bibliophiles. Il se trouve inséré dans un registre contenant l'inventaire des reliques, ornements et meubles du couvent des Frères Prêcheurs de Saint-Maximin, dressé du 7 au 12 avril 1508, par ordre de la Cour des Comptes (2).

(1) V. *Revue des Sociétés savantes*, 5me série, t. VIII, p. 299, 300 et 301 (1874).

(2) Archives départementales des Bouches-du-Rhône, B. 1226, f° 24-30.

— M. l'abbé Albanès a publié cet inventaire : *Revue des Sociétés savantes*, 6me série, t. V, p. 28 et suivantes (1877).

— Le catalogue des livres commence ainsi : *Sequuntur libri reperti in secunda et nova bibliotheca que appellatur seu intitulatur regis Renati et Karoli de Andegavia, presentis patrie Provincie.*

La bibliothèque du roi René était composée de 128 articles en 136 volumes, dont 97 en grand format, 32 de format médiocre, 3 de petit format et les 4 autres sans indication particulière à ce sujet.

Seize seulement de ces livres dont M. Albanès donne l'énumération étaient imprimés, tous les autres manuscrits et pour la plupart d'une beauté remarquable (1).

Que sont devenus tous ces riches volumes ?

Il est difficile de répondre à cette question que posait M. Meyer, en citant à ce sujet le 2e volume du *Cabinet des manuscrits de la bibliothèque nationale* de M. L. Delisle, où l'on trouve mentionnés deux manuscrits (lat. 348 et 2520) qui proviennent de Saint-Maximin et dont aucun ne figure dans le catalogue publié par M. Albanès: c'est le *Liber de rerum proprietatibus* de Bartholemeus de Glanvilla et *le Mammotrectus* de Hugues de saint Victor (2).

(1) M. Albanès a eu soin de faire précéder la copie du catalogue d'une notice préliminaire fournissant de précieux détails et des observations d'un grand intérêt sur ces livres. Ces manuscrits, presque tous sur velin, écrits en lettres d'or et d'azur, étaient ornés de belles enluminures et brillaient par un grand luxe de reliure.

Pour former sa collection, le roi René avait puisé un peu partout, car il y avait des armoiries diverses sur ces livres, deux même portaient sur leurs couvertures les armes impériales: c'était le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais en deux parties, magnifiquement historié. (V. *Revue des Sociétés savantes*, 5me série, t. VIII, p. 301 à 311, 1874).

(2) 348.

Codex membranaceus quo continentur Bartholomei de Glanvillâ, ordinis fratrum minorum, de rerum proprietatibus libri novem decim, sive allegoriæ et tropologiæ in utrumque testamentum.

Is codex decimo quarto sæculo exaratus videtur.

Toutefois la réponse se trouve dans une lettre de Peiresc à Borilli, du 10 septembre 1631, reproduite par M. l'abbé Albanès, dans laquelle l'illustre savant dit que, déjà à cette époque, *quelques vieux psautiers et autres livres d'heures, encore avec très-peu d'enluminures, ensemble de vieux romans fort communs en composaient tous les manuscrits. Aussi est-il vrai*, ajoute-t-il, *que les livres du roi René n'y sont pas compris, car ils furent achetés par le comte de Sault, et, ès-mains des héritiers de celui-ci, n'en reste plus rien qui vaille* (1).

A quelle époque ces livres furent-ils vendus? Par qui? Serait-ce à l'époque des guerres de religion qui amenèrent tant de désordres dans le couvent transformé en citadelle et d'où les religieux furent obligés de sortir? Serait-ce plus tard? Peiresc ne le dit pas. Les Dominicains comprenaient bien pourtant toute la valeur d'une semblable collection et ils étaient gardiens scrupuleux des richesses du passé. Si c'est sur eux que porte cette accusation de Peiresc, quel grave motif les a-t-il déterminés à le faire?

Quoi qu'il en soit, en consultant la déclaration faite en 1790

2520.

Codex membranaceus, olim muracineus.

Ibi continentur Hugonis Victorini mamotrectus sive mammotreptus; eo nomine dictus, quia parvulorum gressus, pædagogi ad instar, potissimum dirigit: est autem expositio in omnes sancti Hieronymi prologos librorum veteris et novi testamenti.

Is codex decimo tertio sæculo exaratus videtur.

(*Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ regiæ, pars tertia, tomus tertius.— MDCCXLIX*. Couvent des Dominicains de Saint-Maximin, diocèse d'Aix, MM. latins 348 et 2520. — Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Léopold de Lisle, 1874).

(1) *Histoire du couvent royal de Saint-Maximin*, p. 205-206.

par le P. Roque, dernier prieur des Dominicains, en conformité des décrets de l'Assemblée nationale, nous ne trouvons plus, à l'époque de la Révolution, que cinq manuscrits ayant appartenu à la bibliothèque léguée par Charles III et six autres provenant de source différente, onze en tout, énumérés dans notre *Monographie du couvent* (1).

Ces cinq manuscrits du roi René, existant encore à cette époque, sont :

1° *Rationale divinorum officiorum*, 1 vol. in-f°.

2° *Epistolle Pauli, cum glosà*, 1 vol. in-f°.

3° *Liber sancti Atanasii, de Trinitate*, 1 vol. in-f°.

4° *Moralia beati Gregorii pape*, 1 vol. in-f°.

5° *Nicholaus de Lyra, de ordine Fratrum Minorum, postilla supra secundum librum Mackabeorum edita*, 1 vol. in-f°.

Tous les autres avaient précédemment disparu, mais ces cinq manuscrits où se trouvent-ils aujourd'hui? Que sont devenus aussi les six autres d'origine différente? Il n'y en a plus de trace; ni la bibliothèque de Fréjus, ni celle de Brignoles, ni celle encore de Draguignan, qui ont recueilli à elles trois les derniers restes des livres du couvent, n'en possèdent aucun.

Cette bibliothèque des Dominicains avait été considérablement accrue par la suite des temps, et les archives de ces religieux révèlent les acquisitions faites dans les derniers siècles.

A l'époque de la Révolution, elle fut transportée de la salle qui lui était affectée dans le couvent à l'hôtel-de-ville nouvellement acheté et qui faisait partie des anciens bâtiments monastiques.

(1) P. 212.

Ce transfert eut lieu avant la vente des constructions principales en 1796, et c'est là qu'elle demeura jusqu'en 1821. On avait en même temps centralisé dans ce lieu les livres apportés des châteaux de Tourves et de Seillons, le premier appartenant aux Valbelle et le second aux Raousset.

Sous la Restauration, ce dépôt fut constitué en bibliothèque publique; le conseil municipal de Saint-Maximin, à la date du 2 mai 1819, prit une délibération à ce sujet, d'après les instructions préfectorales (1) qui prescrivaient, entre autres choses, de dresser un inventaire des livres à double expédition, l'une pour la préfecture et l'autre pour le registre des délibérations communales, où nous avons pu la lire.

Cet inventaire comprend 2936 volumes avec les titres de chaque ouvrage, indiquant une précieuse collection. Il y avait, en outre, environ 2,000 volumes dépareillés, que le conseil demanda l'autorisation de vendre (2).

On ne trouve toutefois aucun manuscrit inscrit dans cet inventaire; n'y a-t-on attaché aucun intérêt, ou les a-t-on compris au nombre des ouvrages incomplets? Il n'en est fait aucune mention.

La délibération qui constituait en bibliothèque publique ce dépôt important de livres fut approuvée par le préfet le 21 février 1820 et reçut son exécution. Le bibliothécaire fut nommé par arrêté préfectoral, sur la présentation du conseil municipal; mais

(1) Lettre du sous-préfet de Brignoles, transmettant ces instructions, à la date du 21 avril 1819.

(2) Il n'y a pas de traces de cette vente, il n'est pas à supposer qu'elle ait eu lieu.



cet établissement ne devait pas être de longue durée. Le préfet du Var, M. Chevalier, ne jugeant point qu'un dépôt de cette valeur fut bien placé à Saint-Maximin, et invoquant une récente décision ministérielle (1), en ordonna l'enlèvement et la distribution aux villes de Fréjus, Brignoles et Draguignan. C'est en vain que l'autorité locale en réclama la conservation, les ordres de l'administration supérieure furent exécutés avec une célérité sans exemple (2).

Fréjus eut la plus grosse part, 2,053 volumes; Brignoles 646; et Draguignan seulement 239. Dans la part affectée à cette dernière ville se trouvaient de splendides volumes, provenant du château de Tourves, qu'on peut admirer encore dans sa bibliothèque publique; et, lorsque l'on considère la profonde solitude qui règne dans les salles de l'hôtel-de-ville de Brignoles et de celui de Fréjus, où reposent sous leur couche de poussière les livres qui y sont renfermés, il est bien permis de regretter la mesure qui a privé d'une juste part dans cette distribution la ville qui en avait reçu le dépôt primitif.

En lisant le procès-verbal de cet enlèvement fait au mois de janvier 1821, tout comme l'inventaire inséré au registre des délibérations du conseil à la date du 2 mai 1819, on constate une différence considérable dans le nombre des volumes existant à cette époque, comparé à la déclaration faite par le P. Roque, le 27 février 1790. Dans ce laps de 30 ans, il a disparu une grande

(1) Du 26 octobre 1820.

(2) Malgré notre bas-âge, nous avons conservé le souvenir des innombrables caisses où tous ces livres furent renfermés pour être expédiés à leur destination respective.

quantité de livres. L'abandon dans lequel ils avaient été tout d'abord laissés, durant la période révolutionnaire, explique cette disparition.

En 1790, le P. Roque accuse 6,700 volumes. En 1819, l'inventaire en enregistre 2,936 et environ 2,000 dépareillés; encore dans ce chiffre se trouvent compris 393 volumes apportés de Tourves et 335 de Seillons, marqués aux armes des Valbelle et des Raousset. Il y a donc un déficit d'environ 2,500 volumes.

Aucun manuscrit n'est aussi mentionné dans le dernier procès-verbal, pas plus que dans l'inventaire de 1819.

Un commissaire fut délégué (1) pour exécuter les ordres du préfet et présider à l'opération du transfert des livres.

Voici le procès-verbal qui fut dressé dans cette circonstance par ce commissaire, à la date du 15 janvier 1821 :

« Cejourd'hui quinze janvier mil huit cent vingt-un, nous Jacques Roux, propriétaire de la ville de Brignoles, commissaire délégué par arrêté de M. le sous-préfet, du 6 décembre dernier, en exécution de la décision de S. Exc. le ministre de l'intérieur, du 26 octobre même année, relative au dépôt de livres, constitué en bibliothèque publique, depuis l'approbation de M. le préfet, du 21 février 1820, à la délibération du conseil municipal du 2 mai précédent, nous étant transporté dans la commune de Saint-Maximin, le 27 décembre 1820, à l'effet de procéder au fait de notre commission, nous nous sommes rendu à l'hôtel de la mairie, pour nous concerter avec M. le Maire, qui nous a introduit dans les appartements qu'occupe la bibliothèque, où

(1) Par arrêté de M. le sous-préfet de Brignoles, du 6 décembre 1820.

nous avons commencé nos opérations, aidé de M. Rostan, bibliothécaire, auquel nous devons des éloges sous les rapports de l'exactitude, de l'ordre et de la méthode ; cette opération ayant continué depuis l'époque de notre arrivée jusqu'à ce jour inclusivement, nous avons fait emballer : 1° quarante-quatre caisses à la destination de Fréjus, renfermant deux mille cinquante-trois volumes, au lieu de deux mille quarante-huit, ainsi que le portait l'état arrêté par M. le préfet ; 2° deux caisses à la destination de Draguignan, renfermant deux cent trente-neuf volumes ; 3° et enfin six caisses pour Brignoles, renfermant six cent quarante-six volumes ; formant un total de deux mille neuf cent trente-huit volumes, ce qui présente un excédant de cinq volumes, qui, quoique non portés dans le catalogue général, n'ont pas moins fait partie de l'envoi et justifie amplement combien cette bibliothèque a toujours été l'objet de la sollicitude de l'autorité locale, qui mettait le plus grand prix à la conserver, nous faisant un devoir de témoigner plus particulièrement à M. le Maire nos remercîments pour ses bons offices et la surveillance qu'il a exercée sur un établissement auquel il portait le plus grand intérêt.

« Sur la réquisition de M. le Maire et d'après la vérification exacte de tous les ouvrages mentionnés dans le catalogue, il a été reconnu et bien constaté que trois cent nonante-trois volumes sont empreints aux armes de Tourves (ancienne maison de Valbelle), et trois cent trente-cinq à celle de Seillons (ancienne maison de Raousset). Ayant terminé nos opérations, nous déclarons, en notre qualité de commissaire, concéder bonne et valable décharge à M. le Maire et à M. le bibliothécaire, en présence desquels nous avons dressé le présent procès-verbal.

« Fait à Saint-Maximin, en l'hôtel de la mairie, les jour, mois et an que dessus, et avons signé avec M. le Maire et M. le bibliothécaire. — Signés : Sudre maire, Roux, P. Rostan, bibliothécaire ».

Quelques jours après, tous ces livres furent emportés.

Il s'en fallut de peu cependant que Saint-Maximin ne conservât intégralement sa bibliothèque. M. le comte Siméon était à cette époque ministre de l'intérieur; M. le vicomte Siméon, son fils, précédemment préfet du Var et alors préfet du Pas-de-Calais, avec lequel M. Sudre, maire de Saint-Maximin, avait les meilleures relations, fut sollicité pour que, par sa bienveillante intervention, les choses restassent en l'état.

Nous avons en notre possession deux lettres de M. Siméon, fils, qui prouvent que cette intervention ne fit pas défaut (1).

Nous croyons devoir les reproduire pour expliquer la manière dont les choses se passèrent.

« Arras, le 23 janvier 1821.

« Monsieur,

« J'attendais pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le mois dernier, d'avoir moi-même reçu communication de la décision qui sera prise sur votre réclamation

(1) Nous avons recueilli ces lettres dans les papiers de M. Alexandre-Jean-Baptiste Sudre, notre beau-père.

Siméon Joseph-Balthasard, né à Aix le 6 janvier 1781, mort à Dieppe, le 14 septembre 1846, ancien préfet, conseiller d'Etat, pair de France, membre de l'Institut......., fils de l'éminent homme d'Etat, Siméon Joseph-Jérôme, né à Aix, le 30 septembre 1749, mort à Paris, le 19 janvier 1842.

au sujet de la bibliothèque de Saint-Maximin. Elle ne m'est pas encore connue, et j'en ai écrit dernièrement au chef de bureau que cela concerne. Je me propose de faire très incessamment un voyage à Paris et je vous assure que j'en profiterai pour renouveler mes instances en faveur de votre ville. Croyez que, si je ne réussis pas, ce ne sera pas faute de soins.

. . . .

SIMÉON. »

« Paris, le 5 février 1821.

« Monsieur le Maire,

« A mon arrivée à Paris, je me suis empressé de m'informer de la situation de votre affaire de bibliothèque et j'ai appris avec satisfaction que votre réclamation avait eu le succès que j'espérais. Le ministre a écrit au préfet du Var de surseoir à tout déplacement des livres de Saint-Maximin, et vous pouvez être assuré qu'on vous les laissera. Tout ce que le gouvernement désire, c'est que les dépôts de livres ne soient pas négligés et perdus; du moment qu'on en use et qu'on les conserve, on les laisse volontiers aux villes qui en possèdent et qui les apprécient.
Je suis charmé pour ma part, Monsieur, d'avoir pu seconder vos démarches et de vous prouver par là l'empressement que je mettrai toujours à vous être agréable et à vous exprimer les sentiments d'attachement et de considération distinguée avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

SIMÉON. »

Quand cette dernière lettre parvint à Saint-Maximin, il y avait quinze jours que les livres n'y étaient plus. M. le préfet du Var avait mis une très grande diligence à faire exécuter ses ordres (1).

De nouvelles réclamations eurent lieu, mais en présence du fait accompli, on se contenta de répondre en exprimant des regrets.

C'est ainsi que furent dispersés les derniers débris de l'ancienne bibliothèque du couvent de Saint-Maximin.

En 1859, lorsque le P. Lacordaire eut racheté les bâtiments claustraux pour rétablir cette maison de son ordre, il acquit à la même époque les livres de M. l'abbé Prompsault, bibliophile bien connu, mort peu de temps auparavant (2).

Cette volumineuse bibliothèque y fut apportée, et, comme les anciennes boiseries n'étaient point suffisantes pour recevoir tous les livres, on eut l'heureuse idée de doubler la pièce qui les renfermait; on y ajouta l'étage inférieur par la suppression du plancher intermédiaire, afin de n'en former qu'une belle salle, avec les grandes proportions qu'on lui connaît. Mais en 1865, tous les livres furent partagés avec les couvents de la province Domi-

(1) Quelques mois plus tard, comme ce même préfet, ami des arts, dans une de ses tournées administratives, s'extasiait devant les beautés architecturales de l'église de Saint-Maximin. M. Ricard, ancien garde du corps de Louis XVI, présent à sa visite, eut l'à-propos de lui dire : « heureusement, M. le préfet, que ce monument a de très solides bases, il ne serait pas facile de le transporter ». Le préfet ne répondit rien.

(2) Il a été imprimé en mai 1858, un *Extrait du catalogue de la bibliothèque de 25 à 26,000 volumes* de feu M. l'abbé J.-H.-R. Prompsault, dans lequel les livres de choix seuls se trouvent mentionnés.

nicaine du Nord de la France qu'on venait d'établir ; et, bien que diminuée ainsi de moitié, cette bibliothèque avait encore une grande valeur. Elle continua depuis cette époque à s'accroître par d'incessantes acquisitions, jusqu'au jour où, durant l'année 1880, l'expulsion des religieux vint obliger à transporter encore une fois hors du couvent une grande partie des livres qui s'y trouvaient, pour les emporter en Espagne, dans la ville de Salamanque, où la maison d'études des religieux de la province de Toulouse est allée chercher un asile, en attendant des temps plus favorables.

LISTE

DES

Membres de la Société d'Etudes scientifiques & archéologiques

DE DRAGUIGNAN.

COMPOSITION DU BUREAU :

GIRARD, président.
DOZE, vice-président.
SEGOND, secrétaire.
PANESCORSE, conservateur.
IMBERT, trésorier.

MEMBRES HONORAIRES.

1875. Gastinel-Bey (✻), professeur à l'École de Médecine du Caire (Egypte), directeur du jardin d'acclimatation, ancien associé (1870).

1880. Ollivier (Victor), à Draguignan.

1874. Raynaud (Victor), propriétaire, à Flayosc.

1880. Raynaud (Eugène), propriétaire, à Grasse.

MEMBRES TITULAIRES.

1885. Astier (I. ✿), ancien professeur de l'université, recoveur municipal.

1880. Aubenas (O. ✻), procureur général en retraite, à Fréjus.

1885. Aubin (A. ✿), chef de division honoraire de la préfecture du Var.

1877. Azam, agent-voyer d'arrondissement en retraite.

1885. Azam (Joseph), architecte.

1870. Balp, docteur en médecine.

1884. Belletrud, avocat.

1855. Cantillon de Lacouture, avocat.

1874. Chabert, agent-voyer principal en retraite.

1867. Clavier, ingénieur civil.

1874. Doze (Charles), docteur en médecine, ancien corr. (1867).

1867. Girard (Charles) (A. ⓘ), docteur en médecine.

1882. Gubert (Joseph), fils, négociant.

1867. Guérin, contrôleur de l'enregistrement.

1875. Guérin (Louis), avocat.

1874. Guide, avoué, juge-suppléant.

1855. Imbert, pharmacien.

1883. Jourdan (Joseph), juge au tribunal civil.

1884. Jourdan (E.), professeur de rhétorique au collège.

1855. Latil (Alphonse), imprimeur.

1873. Lombard (C. ✠), capitaine de vaisseau en retraite.

1870. Lombard ✠, professeur de droit en retraite.

1872. Lombard (Aimable), artiste peintre.

1884. Michel, juge de paix à Draguignan (anc. corr. (1880).

1867. Mireur (A. ⓘ), archiviste du département, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques.

1875. Musset (comte de), ancien secrétaire général.

1855. Panescorse (Ferdinand), géologue.

1883. Poulle (Raymond), avocat.

1880. Segond (Henri), avocat.

1875. Sivan (Paul), avocat.

1882. Tamburin, ancien pharmacien chimiste.

1883. Verny, propriétaire.

1883. Voiron, avoué.

MEMBRES ASSOCIÉS.

1879. Arbaud (Paul), à Aix.

1885. Augier (Emile), propriétaire à Draguignan.

1881. Bérenguier (Paul), membre de la Société malacologique de France, propriétaire à Roquebrune (Clos-Oswald).

1876. Bernard-Attanoux (Henri), ancien substitut du procureur de la République, avocat à Nice, ancien titulaire (1873).

1855. Boisgelin (le marquis de), à Aix.

1875. Bonstetten (baron de), géologue, à Hyères.

1875. Drée (comte de), propriétaire, à Bargemon.

1855. Duval, chanoine, à Draguignan.

1874. Fabry, juge d'instruction, à Brignoles, ancien titulaire (1872).

1885. Frandin-Burdin, inspecteur des forêts à Bayonne, ancien titulaire (1875).

1855. Forbin d'Oppède (le marquis), à St-Marcel.

1870. Fournier (l'abbé), vicaire, à Draguignan, ancien titulaire (1855).

1874. Gaillard (Léon), secrétaire général à Saint-Brieuc (Côtes du Nord), ancien titulaire (1873).

1872. Gassier (Ernest de), docteur en droit, ancien membre du Conseil général du Var, à Paris, rue d'Athènes, 19.

1856. Gazan (C. ✻), colonel d'artillerie en retraite, à Antibes.



1876. Geoffroy (de) (O. ✻), ministre plénipotentiaire de France à Washington.

1879. Guès, propriétaire, à Draguignan.

1881. Henry (Fernand), avocat, à Riez, ancien titulaire.

1855. Juigné de Lassigny (le comte de), aux Arcs.

1855. Lambot-Miraval, propriétaire, au Val.

1874. Lambot-Miraval (Paul), propriétaire, au Val.

1883. Latil (Victor), docteur en médecine, à Aix, ancien titulaire (1880).

1883. Laugier (l'abbé), chanoine, vicaire-général, à Fréjus, ancien titulaire (1864).

1874. Laugier (Léonce) (O. ✻), gouverneur de la Guadeloupe.

1855. Lyle-Taulanne (le marquis de) ✻, propriétaire, à Barjols.

1872. Martin ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Saint-Raphaël, ancien titulaire (1871).

1855. Meissonnier (O. ✻), inspecteur général des Mines, chef du contrôle de la Compagnie du Nord, à Paris, boulevard Magenta, 139.

1880. Périer-Lagarde (Paul de), procureur de la République, à Castellane, ancien résidant (1874).

1870. Renom de la Baume (Edouard), membre de la Société géologique de France, à Paris, ancien titulaire (1857).

1876. Rozière (Ernest de), à Pimpeneau par Blois (Loir et Cher).

1875. Surrel de Saint-Jullien (comte de), propriétaire, au Puy (Haute-Loire).

1881. Villeneuve-Esclapon-Vence (le marquis de), propriétaire, à Aix.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

1876. Agnel (d'), agent-voyer principal, à Toulon, ancien titulaire (1867).

1875. Aicard (Jean) (✻ A. ⚘), homme de lettres, à Paris.

1873. Albanès (l'abbé) (I. ⚘), docteur en théologie et en droit canonique, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, chanoine honoraire à Marseille.

1875. Albert (A. ⚘), instituteur à la Farlède, botaniste.

1875. Antelme, agent-voyer principal, à Brignoles.

1860. Ardoin (l'abbé), père de l'Oratoire, à Draguignan.

1860. Aube, notaire, au Luc.

1873. Aubin ✻, médecin de 1re classe de la marine en retraite, à Toulon.

1883. Aubin, notaire, à Saint-Tropez.

1881. Autran (l'abbé), professeur au petit séminaire de Grasse.

1864. Barbe (l'abbé), chanoine curé de Cannes, anc. titul. (1855).

1881. Barneaud (l'abbé), aumônier au lycée de Nice.

1875. Barret (l'abbé), curé, à Gonfaron.

1880. Barthélemy (A. ⚘), docteur médecin, membre correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, etc., à Marseille.

1881. Barthélemy (l'abbé), professeur au petit séminaire de Grasse.

1881. Bayle, ingénieur civil des mines, à Autun.

1857. Berluc-Perussis (de), avocat, à Aix.

1881. Bérard (l'abbé), aumônier, à Cannes.

1868. Blancard (✻ I. ✪), archiviste en chef du département des Bouches-du-Rhône, correspondant de l'Institut, membre non résidant du comité des travaux historiques, à Marseille.

1874. Blanc-Salètes, avocat, à Draguignan.

1885. Boyer (le baron de) de Fonscolombe, ancien inspecteur des finances, à la Môle.

1875. Bouvier, professeur au lycée, à Valence.

1870. Bremond (A. ✪), docteur en médecine, à Paris.

1880. Cortez (Fernand), licencié en droit, propriétaire, à Saint-Maximin.

1878. Curel (Sylvestre), propriétaire, à Cavaillon.

1855. Davin, docteur en médecine, ancien membre du Conseil général, maire, à Pignans.

1880. Dedons de Pierrefeu, capitaine au 65me régiment de ligne, à Nantes, rue du lycée, 13.

1866. Dieulafait, docteur ès-sciences, professeur de géologie à la faculté des sciences, à Marseille.

1885. Dollieule, ancien magistrat, avocat, à Marseille.

1855. Doze-Laugier, ancien négociant, à Draguignan.

1884. Durand de Grossouvre, capitaine au 61e régt d'infanterie.

1874. Dupuy (l'abbé), membre de la *Société géologique* et de la *Société d'archéologie française*, curé à Vallauris.

1873. Ecole normale de Draguignan.

1883. Espitalier (l'abbé), curé du Puget.

1883. Fabre (Félix) (✪), inspecteur des écoles primaires à Tulle (Correze), ancien titulaire (1874).

1884. Féraud, propriétaire, au Thoronet.

1884. Fonteilles, ingénieur civil des mines, à Draguignan.
1881. Franc (Anatole), propriétaire, à Saint-Raphaël.
1855. Garrel (l'abbé), curé à Saint-Zacharie.
1855. Gazagnaire, docteur en médecine, à Cannes.
1883. Girard (A.), président du tribunal civil à Castellane.
1881. Goety (l'abbé), curé à Lorgues.
1875. Grinda, ingénieur civil, architecte diocésain, à Rhodez.
1878. Gubert (Léonce), négociant, à Draguignan.
1881. Guigou (l'abbé), vicaire au pont du Las, Toulon.
1884. Guillibert, avocat, à Aix.
1875. Hanry, juge de paix, botaniste, au Luc.
1873. Héraud (O. ✻), docteur en médecine, pharmacien, professeur à l'école de médecine navale de Toulon.
1883. Lambert (l'abbé), vicaire au Muy.
1884. Layet, notaire, à la Colle.
1885. Lyons (l'abbé), curé à la Colle.
1855. Maille, ancien magistrat, à Grimaud.
1883. Marin de Carranrais (de), archiviste auxiliaire aux archives des Bouches-du-Rhône.
1884. Marquis, médecin, à Bagnols.
1883. Marty, arbitre-expert, à Toulouse.
1880. Mège-Mouriès, peintre à Paris, boulevard Pereire, 38.
1875. Millou, agent-voyer cantonal, à Toulon.
1883. Mougins-Roquefort (de) (✻), conseiller-doyen à la Cour d'appel d'Aix.
1878. Négrin (Louis), à Cannes (Verrerie de la Bocca).
1874. Panescorse (Henri), chimiste, à Londres.
1883. Pascal, docteur en médecine, à Fréjus.

1868. Pierrugues (Onésime), juge de paix.

1880. Pierrugues (l'abbé), vicaire, à Grasse.

1883. Pontier, instituteur, à Besse.

1883. Pottier (Raymond), ancien correspondant de la Commission de la Topographie des Gaules, inspecteur de compagnie d'assurances, à Fréjus.

1873. Reboul (Robert) (A. ⚜), juge de Paix, à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).

1878. Réguis (Marius), docteur médecin, attaché à la faculté des sciences, à Marseille.

1875. Reverdit, vérific. des tabacs, à Montagnac (Dordogne).

1855. Ribbe (Ch. de), ✻, avocat, à Aix.

1878. Robert (Ferdinand des), à Nancy, rue Isabey, 41.

1855. Robert, greffier de la justice de paix, au Luc.

1883. Robert, avocat, docteur en droit, à Brignoles.

1855. Rostan (A. ⚜), correspondant honoraire du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, à Saint-Maximin.

1883. Rouden (l'abbé), ancien curé, à Bandol.

1855. Roudier, avocat, à Roquebrune.

1855. Sardou (J.-B.), à Marseille.

1857. Saporta (le marquis de), ✻, correspondant de l'Institut, à Aix.

1883. Sénéquier, juge de paix, à Grasse.

1881. Servagnet (l'abbé), à Salgues, Lorgues.

1857. Sigaud de Bresc (de), avocat, à Aix, membre du Conseil général du Var.

1855. Teissier (Octave) (✻ I. ✪), ancien archiviste de la ville de Marseille, membre non résidant du Comité des travaux historiques.

1869. Verlaque (l'abbé) (A. ✪), docteur en théologie, correspondant du Ministère de l'Instruction Publique pour les travaux historiques, à Toulon, ancien titulaire.

1883. Vial (Louis), avocat, à Paris.

Sociétés, Revues & Journaux correspondants.

AIX.— *Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.*

Lou Brusc.

ALAIS.— *Société scientifique et littéraire d'Alais.*

ALGER.— *Société d'agriculture d'Alger.*

Société historique algérienne.

AMIENS.— *Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.*

Société des antiquaires de Picardie.

ANGERS.— *Société des études scientifiques.*

ANGOULÊME.— *Société archéologique et historique de la Charente*

APT.— *Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt.*

AUCH.— *Société d'agriculture et d'horticulture.*

AUXERRE. — *Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*

BAR-LE-DUC.— *Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.*

BESANÇON.— *Société de médecine de Besançon.*

BÉZIERS. — *Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.*

BLOIS.— *Société d'études d'histoire naturelle.*

BÔNE.— *Académie d'Hippone, société de recherches scientifiques et d'acclimatation.*

BORDEAUX. — *Académie des belles-lettres, sciences et arts de Bordeaux*

BOULOGNE-SUR-MER.— *Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.*

BREST.— *Société académique de Brest.*

CAEN.— *Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.*

Société linnéenne de Normandie.

CAMBRAI.— *Société d'émulation de Cambrai.*

CARCASSONNE.— *Société des arts et sciences.*

CASTRES.— *Société littéraire et scientifique de Castres.*

CHALONS-SUR-MARNE.— *Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.*

CONSTANTINE.— *Société archéologique de Constantine.*

DAX.— *Société de Borda.*

DIJON.— *Académie des sciences, arts et belles-lettres.*

DRAGUIGNAN.— *Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département du Var.*

EPINAL.— *Société d'émulation du département des Vosges.*

GAP.— *Société d'études des Hautes-Alpes.*

GRENOBLE.— *Société de statistique des sciences naturelles et arts industriels.*

GUÉRET. — *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.*

LA ROCHELLE. — *Académie des belles-lettres, sciences et arts de la Rochelle.*

LE HAVRE.— *Société nationale havraise d'études diverses.*

LE MANS.— *Société historique et archéologique du Maine.*

LIMOGES.— *Société archéologique et historique du Limousin.*

LYON.— *Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.*
Annales du Musée Guimet (publiées à Paris).
Revue de l'histoire des Religions (publiée à Paris).
Société d'études scientifiques de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

MARSEILLE.— *Académie des sciences, lettres et arts de Marseille.*
Société scientifique, industrielle de Marseille.
Revue horticole.
Revue de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

MELUN.— *Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne.*

MONTAUBAN.— *Société archéologique du Tarn-et-Garonne.*

MONTPELLIER.— *Société pour l'étude des langues romanes.*
Société d'horticulture et d'histoire naturelle de l'Hérault.

NANCY.— *Société d'archéologie Lorraine et du Musée historique Lorrain.*

NANTES. — *Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.*

NICE. — *Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.*
Société centrale d'horticulture, d'agriculture et d'acclimatation.

NÎMES.— *Académie du Gard ou de Nîmes.*
Société d'étude, des sciences naturelles de Nîmes.

NIORT.— *Société d'agriculture des Deux-Sèvres (maître Jacques)*

ORLÉANS.— *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*

PARIS.— *Bulletin du comité des travaux historiques.*
Revue des travaux scientifiques.
Répertoire des travaux historiques.
Association française pour l'avancement des sciences.
Société d'études scientifiques.
Feuille des jeunes naturalistes.
La nouvelle société indo-chinoise.
Société philotechnique.
Romania, recueil des langues et littérature romanes.

PAU.— *Société des sciences, lettres et arts.*

PERPIGNAN. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.*

PONTOISE.— *Société d'agriculture.*

RAMBOUILLET.— *Société archéologique de Rambouillet.*

RENNES.— *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*

ROCHEFORT. — *Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.*

RHODEZ.— *Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.*

SAINT-OMER.— *Société des antiquaires de la Morinie.*

SAINTES. — *Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

SEMUR.— *Société des sciences historiques et naturelles.*

SOISSONS. — *Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.*

TOULON.— *Société académique du Var.*

TOULOUSE.— *Société archéologique du Midi de la France.*

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Société hispano-portugaise.

TOURS.— *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.*

VALENCE.— *Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.*

Société d'histoire ecclésiastique d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

VALENCIENNES. — *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.*

VANNES.— *Société polymathique du Morbihan.*

VERSAILLES. — *Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE.— *Société littéraire et philosophique de Manchester.*

GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — *Société botanique à Luxembourg.*

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — *Smithsonian institution à Washington.*

SUISSE.— *Institut géographique de Berne.*

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SOCIÉTÉ

d'Etudes scientifiques & archéologiques de Draguignan.

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1883.

Présidence de M. le docteur GIRARD.

Étaient présents :

MM. LOMBARD, MIREUR, SIVAN, LAUGIER, AUBIN, FRANDIN-BURDIN DE LACOUTURE, GUIDE, TAMBURIN, PANESCORSE, GUBERT, GIRARD et SEGOND.

Le procès-verbal est lu et adopté.—La démission de M. de Chenerilles membre associé est acceptée.— La décision de la Société sur la démission de M. Gaze, membre correspondant, est ajournée à une prochaine séance.

M. l'abbé Rouden, ancien correspondant, demande à faire partie de la Société au même titre et lui adresse un mémoire manuscrit sur les Gaulois et les antiquités de Bandol. — La commission de publication a décidé de demander à l'auteur un inventaire succinct des antiquités découvertes par lui.

M. l'abbé Verlaque, membre correspondant du Ministère de l'Instruction Publique, etc., offre à la Société une étude sur Fénélon missionnaire.

La Commission de publication a pensé que cette étude sortait du cadre des travaux de la Société et en a exprimé le regret à son auteur.

M. l'abbé Rouden, ancien membre correspondant et M. de Marin de Carraurais, archiviste auxiliaire aux archives des Bouches-du-Rhône, présentés par MM. Mireur et Segond, sont nommés membres correspondants.

M. Voiron, avoué à Draguignan, présenté par MM. Guide et Sivan, est nommé membre titulaire.

Lecture est donnée des communications du Ministère de l'Instruction Publique et du Bureau central de météorologie.

Ouvrages reçus : — *Les médecins à Marseille avant et pendant le moyen-âge,* par le docteur Barthélemy.— Don de l'auteur.

Le Lac majeur et les îles Borromée par Félix Sahut.—Don de l'auteur.

Dépôt et remerciements.

M. le Président fait connaître à la Société le don qui lui a été fait par la famille Gautier des objets gallo-romains trouvés dans le domaine de Saint-Hermentaire; M. Busin, homme d'affaire de la famille Gautier, qui a recueilli ces objets avec intelligence, s'est mis à la disposition de la Société pour indiquer le lieu précis des fouilles et des travaux. Les objets donnés sont placés sous une vitrine spéciale et leur catalogue sera inséré dans le bulletin. Des remerciments sont adressés aux généreux donateurs qui permettent à la Société de décrire et de conserver les derniers vestiges de l'occupation romaine dans le bassin de la Nartuby.

Plusieurs membres assistant à la réunion, étant allés faire une excursion au Cannet-du-Luc pour étudier sur place l'ancien réseau de Fréjus et sa connexité possible avec le réseau des voies romaines, signalent à l'attention de la Société :

1° Un bloc parallélipipédique de grès découvert par M. Gras dans sa propriété du Théron mesurant 1m 65 de long, 0,90 de large et 0,42 de haut. La face supérieure est percée d'une rainure longitudinale au milieu de laquelle se trouve une empreinte circulaire en creux. Les deux petites faces latérales sont creusées en queue d'aronde. De nombreux débris de briques et poteries romaines ont été découverts autour de ce bloc qui paraît être la table d'un ancien pressoir. Un bloc de porphyre de dimensions analogues et taillé de la même manière se voit chez M. Guérin, à la Bouverie près Roquebrune. A ses côtés se trouve une grosse meule verticale aussi en porphyre et dans le voisinage les restes d'un petit aqueduc et de nombreux vestiges.

2° Plusieurs pierres de grès régulièrement taillées découvertes aussi au Théron, dont l'une porte des moulures à la partie supérieure et une empreinte circulaire en creux sur la face inférieure.

3° Une belle urne en verre, deux urnes en grès, plusieurs médailles,

des cercles en poteries, trouvés par M. Jacquet, dans sa propriété de la sainte-Trinité. La Société décide de demander à M. Jacquet s'il ne voudrait pas se dessaisir au profit du Musée archéologique, de quelques-uns des objets découverts par lui.

4° La porte de la chapelle de l'ancien prieuré de Sainte-Maïsse dont M. Lombard veut bien se charger de faire le dessin.

M. Joseph Gubert donne lecture d'un compte rendu du discours de M. le docteur Barthélemy sur la *Savonnerie Marseillaise* et indique à ce propos l'état de cette industrie à Draguignan pendant les deux derniers siècles.

» Les premiers documents, dit-il, qui font mention de la fabrication des savons à Draguignan sont de 1625 ».

Un sieur Guillaume Robie, lieutenant de juge et Jean Carratery, bourgeois, par acte de Malespine notaire, « *baillent à prix-fait de hausser la muraille mestresse de la maison qu'ils ont rue de la Juterie où y font le savon* ». En 1638, le même Carratery arrente au patron Baptiste.... de la rivière de Gênes la savonnerie de la rue Neuve où il y a notamment un « *grand peyrol d'hèran, une casse et une cassete* ». Il faut arriver jusqu'à la fin du XVII° siècle pour rencontrer l'établissement d'autres usines. En 1675, un marchand de loges de Marseille, nommé Muraire, sollicite du conseil un emplacement pour y établir une savonnière et on lui concède au Rigoulier, derrière l'Observance, un terrain de 7 cannes de large et de toute la longueur nécessaire. A l'usine (actuellement tannerie Pazier, traverse des Enfers), était annexé un casal ou cour de service et de dégagement.

Cette fabrique n'eut qu'un temps, puisqu'en 1739 les archives municipales parlent de l'ancienne savonnerie de l'Observance.

Un an après, MM. de Jouffrey et de Castellanne, qui ont sans doute acquis, après le départ de Muraire, l'immeuble où se trouvent les chaudières et le casal attenant, les revendent à un marchand savonnier, Pierre Mouisset.

En 1746, ce fabricant, qui a su maintenir pendant six ans son usine, fait société, disent les minutes du notaire Meilhe, avec Louis Reboul, négociant à Draguignan, pendant un an, pour fabriquer du savon dans l'usine Mouisset. Ce dernier doit fournir les outils, le local et ses soins; « Reboul, 120 coupes d'huile, 70 quintaux de barylle, chaux et bois sans aucun travail. Les produits des associés devaient être de qualité excellente. Car les soudes qu'ils employaient sous le nom de barylle sont classées au premier rang par M. Yvan dans son rapport sur « la

meilleure manière de faire le savon (1) ». Cette usine fonctionna plus de trente ans, puisque les minutes de Mᵉ Meilhe qui en font à nouveau mention, en 1771, n'en parlent pas encore comme d'un établissement abandonné. Mais en 1777 une maison s'élève sur les lieux qui avaient servi de savonnerie.

En 1789, la *statistique* de Fauchet indique à Draguignan deux fabriques de savon. Suivant M. Gubert, l'une d'elles serait celle de Mousset et l'autre la petite fabrique qu'Antoine Pierrugues avait établie derrière la place du Cros, près du moulin à farine. C'est seulement de la vente des couvents, lors de la confiscation des biens du clergé, que datent les importantes fabriques qui depuis n'ont pas cessé de fonctionner. Alors s'établit la grande fabrique Caussemille aîné, Meiffret et Dalmas dans les constructions du couvent Saint-François (rue Nationale) comprenant une partie de l'Hôtel-de-Ville actuel. L'usine possédait deux chaudières qui pouvaient contenir 100 coupes chacune.

Pendant quelques années, quatre ou cinq environ, la Société dut marcher assez bien, car rien ne prouve ses vicissitudes; mais en 1806, les associés se divisèrent. Caussemille aîné eut la partie de l'usine contigüe à la maison où se trouve aujourd'hui Caussemille-Amic; c'est aussi Caussemille qui eut les deux chaudières. Dalmas s'installa près de la place Saint-François et Meiffret fonda sur le boulevard (ancienne salle de la Régénération) une fabrique de sel de saturne.

Quelque temps après, alléchés par le succès de leurs devanciers, MM. Doublier et Clément achetèrent le couvent des Observantins pour exploiter la même industrie. Durant un demi siècle, les trois usines Caussemille aîné, Dalmas et Doublier-Clément marchèrent de pair, écoulant tout ce qu'elles produisaient et expédiant dans le Nord de la France, et notamment à Lille, malgré la renommée des produits de Marseille, de grandes quantités de savon.

Enfin, en 1858, une quatrième fabrique s'établit dans les dépendances du couvent des Augustins, sous la raison commerciale Gubert frères.

Jusqu'alors on s'était servi, pour la cuite des savons, de chaudières à feu nu. C'est à cette nouvelle usine que l'on doit l'introduction à Draguignan du chauffage à vapeur qui n'était, à cette époque, appliqué que dans deux ou trois fabriques de Marseille.

(1) *Qu'elle est la meilleure manière de fabriquer le savon?* (Mémoire qui a remporté le prix au jugement de l'Académie de Marseille en l'année 1772). Chez Sibié, imprimeur du roi et de la ville.

Draguignan, cependant, ne possède aujourd'hui que trois usines. Car, depuis le décès de M. Doublier, la fabrique de l'Observance, qui avait été dirigée pendant un certain temps par MM. Blanc, de Trans, et M. Achard, a été définitivement fermée il y aura bientôt quatre ans.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 1883.

Présidence de M. le docteur GIRARD.

Étaient présents :

MM. GIRARD, GUIDE, MIREUR, SIVAN, GUÉRIN, IMBERT, AZAM, AUBIN, DE LACOUTURE, BALP, LATIL, POULLE, PANESCORSE, LOMBARD, DOZE et SEGOND.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La démission de M. Panescorse, notaire à Toulon, est acceptée.

Sont admis comme membres titulaires :

MM. Verny, propriétaire à Draguignan, présenté par MM. Doze et Segond.

Jourdan, juge au tribunal civil, présenté par MM. Mireur et Doze.

Comme membres correspondants :

MM. Vial (Louis), avocat, présenté par MM. Doze et Gubert.

L'abbé Lambert, vicaire au Muy, présenté par MM. l'abbé Martel et Panescorse.

Pottier (Raymond), inspecteur d'assurances à Fréjus, présenté par MM. Azam et Latil.

Sénéquier, juge de Paix à Grasse, présenté par MM. Doze et Mireur.

Marty, arbitre-expert à Toulouse, présenté par MM. le président et le secrétaire.

M. le Président donne lecture de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, demandant des renseignements bibliographiques sur les publications parues dans le département

sous le millésime de 1881. M. Latil est chargé de faire un rapport à ce sujet et d'y consigner les notes que MM. les membres correspondants voudront bien adresser à la Société.

Les membres présents à la réunion, sur l'initiative de la Société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin, émettent le vœu suivant :

La *Société d'Etudes scientifiques et archéologiques* de la ville de Draguignan, convaincue de l'intérêt, pour l'histoire de l'archéologie, que présentent les monuments de Sanxay, appelle sur ce point l'attention bienveillante de M. le Ministre des Beaux-Arts et le prie de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder ces richesses nationales de la destruction qui les menace.

Ouvrages reçus.—*La prostitution à Marseille pendant le moyen-âge*, par le docteur Barthélemy.— Don de l'auteur.

Lou Franc Prouvençau.— Don de MM. C. et A. Latil, éditeurs.

Les aveugles utiles, par Maurice de la Sizeranne. — Don de l'auteur.

La caverne de Montlaur ou de l'Herm (Ariège), par Gustave Marty. — Don de l'auteur.

Dépôts et remerciements.

M. le Président attire l'attention de la Société sur le don qui lui a été fait par Mme Reynièr. C'est une grande dalle en marbre blanc mesurant 2^m^ 15 de long sur 0^m^ 66 de large. A la partie antérieure se dresse un rebord de 0^m^ 23 de haut. Ce rebord porte sur le milieu un cadre rectangulaire; de chaque côté du cadre, se trouvent deux figures ailées et à chaque extrémité de la dalle, on voit une tête chevelue. A la partie postérieure se remarquent deux trous ayant dû servir à sceller la dalle contre un mur. Le dessous est grossièrement taillé. Cet objet se trouvait dans l'ancienne chapelle de Vallauris, près Trans.

Des remerciements sont adressés à la donatrice et la Société décide de faire, avec son autorisation, des fouilles autour de la chapelle. La forme de celle-ci, les nombreux débris de poterie qui se trouvent dans les environs permettent d'espérer une réussite.

M. le Trésorier donne lecture du compte rendu financier annuel.

M. Panescorse dépose sur le bureau la coupe du sondage du Capitou (propriété Gavarry, commune de Fréjus). Ce sondage exécuté de 1873 à 1876, par M. Huchet, entrepreneur, a été poussé jusqu'à une profon-

deur de 304 mètres. Il avait pour but la recherche du terrain houiller de Fréjus sous les grès rouges. La dépense totale s'est élevée à 85,000 fr. environ. Les couches qui ont été traversées sont les suivantes :

		m	c	m	c
1	Terre végétale et grès............ .... (1)	1	00 (2)	1	00
2	Grès rougeâtre tendre............................	3	00	4	00
3	Calcaire magnésien...............................	0	18	4	18
4	Grès rougeâtre....................................	7	63	11	81
5	Argile rougeâtre et calcaire magnésien...........	9	96	12	77
6	Alternances de grès et d'argile rougeâtre.........	31	53	44	30
7	Argile rouge tachetée de blanc et de vert..........	4	17	48	47
8	Roche verte : l'eau monte à 15 m. au-dessous du sol	2	63	51	10
9	Roche verte, avec argile rouge et filets de calcaire magnésien..........	3	80	54	90
10	Schiste rouge avec calcaire magnésien...........	35	10	90	00
11	Grès vert et argile blanchâtre....................	5	51	95	51
12	Grès rougeâtre schisteux........	1	70	97	21
13	Grès brun argileux et schisteux..................	10	90	108	11
14	Argile brune très sableuse.........	3	45	111	56
15	Argile brune grasse......................	4	20	115	76
16	Grès brun argileux et schisteux...........	3	18	118	94
17	Grès brun avec beaucoup de quartz...............	1	06	120	00
18	Grès gris brunâtre...........	5	00	125	00
19	Grès rosâtre très quartzeux.	2	17	127	17
20	Argile grise avec schiste bleu...	0	27	127	44
21	Grès gris avec taches rosâtres......	1	18	128	62
22	Argile grise blanchâtre.....	0	10	128	72
23	Grès rosâtre quartzeux...	1	82	130	54
24	Grès rosâtre et grisâtre argileux à grains fins.....	19	11	149	65
25	Marne rouge et verte...	4	17	153	82
26	Grès gris brun grossier, avec quartz blanc.......	17	60	171	42
27	Grès-vert et argile verte grasse.......	1	83	173	25
28	Grès-vert quartzeux.......................	1	79	175	04
29	Grès verdâtre argileux et quartzeux.............	12	02	187	06
30	Grès verdâtre avec quartz blanc et rose...........	23	02	210	08
31	Grès brun dur.............	3	53	213	61
32	Grès verdâtre quartzeux.	5	29	218	90

(1) Épaisseur des couches.
(2) Profondeur du puits à la base de chaque couche.

33	Grès rouge quartzeux dur.....	5 10	224 00
34	Grès verdâtre à grains fins..	12 72	236 72
35	Grès verdâtre un peu argileux avec quartz blanc et rose..	4 18	240 90
36	Conglomérat de grès vert.........	4 30	245 20
37	Grès rouge très quartzeux dur..................	18 75	263 95
38	Argile rougeâtre un peu sableuse...	0 28	264 23
39	Grès gris verdâtre quartzeux.....................	12 86	277 09
40	Grès rougeâtre quartzeux............	0 46	277 55
41	Grès gris verdâtre quartzeux....................	2 05	279 60
42	Grès rosâtre micacé.........	0 65	280 25
43	Grès gris cendré, micacé, à grains fins et quartzeux.	5 72	285 97
44	Grès gris grossier avec quartz blanc et rosâtre....	1 35	287 32
45	Grès gris rougeâtre............................	0 33	287 65
46	Grès gris blanchâtre un peu argileux.............	0 27	287 92
47	Grès à grain fin un peu rougeâtre avec quartz blanc et rose....................................	1 05	288 97
48	Grès blanchâtre un peu verdâtre et quartzeux.....	0 83	289 80
49	Grès verdâtre, grossier, argileux et quartzeux.....	5 90	295 78
50	Grès gris un peu rougeâtre.......	1 47	297 25
51	Grès verdâtre un peu argileux.	2 65	299 90
52	Grès rouge foncé quartzeux......................	4 10	304 00

M. Aubin donne lecture d'un fragment d'étude historique sur la commune de Callas. Il indique quels ont été les Seigneurs de ce pays depuis le XIII[e] siècle jusqu'en 1718, époque à laquelle la Communauté racheta les droits seigneuriaux. Parmi ces seigneurs il faut citer les Pontevès, les Villeneuve-Trans, de Foissart de Saint Jeannet, la Comtesse de Sault, Charles de Créqui, maréchal de France, le Connétable duc de Lesdiguières et ses enfants les ducs de Villeroi.

Passant à l'étude du XVIII[e] siècle, M. Aubin décrit les troubles qui eurent lieu à Callas à cette époque (1769 et 1774). Ces troubles ne sont pas selon lui les signes avant coureurs de la révolution et du mouvement populaire qui l'a suivie, car la population de Callas se fit remarquer pendant la période révolutionnaire par un patriotisme calme et éclairé. M. Aubin ayant annoncé qu'il avait l'intention de publier le résultat de ses recherches, il est décidé que le procès-verbal se bornera à reproduire une analyse sommaire de sa communication.

SÉANCE DU 26 JANVIER 1884.

Présidence de M. le docteur GIRARD.

Étaient présents :

MM. AZAM, MIREUR, A. LOMBARD, L. GUÉRIN, GUIDE, FRANDIN-BURDIN, SIVAN, JOURDAN, PANESCORSE, LATIL, DOZE, GIRARD et SEGOND.

Le procès-verbal est lu et adopté.— La démission de M. Gaze, membre correspondant, est acceptée.

M. de Lacouture dépose sur le bureau une liste comprenant l'énumération des termes géographiques locaux et de divers noms e quartiers. Il signale à l'attention de la Société les communications qui lui ont été adressées par MM. Papon, de Castellanne et Martin, de Vinon. Il fait encore ressortir l'utilité pour l'histoire de la région d'un catalogue de noms de quartiers,

A la suite de ces observations la Société décide de recueillir les dénominations des lieux-dits de toutes les communes de l'arrondissement. Les membres correspondants et les secrétaires de mairie seront priés d'adresser à la Société une liste des noms de quartiers de leurs localités. Cette liste sera facile à dresser avec les indications des cadastres, mais les renseignements qu'ils fournissent ont besoin d'être vérifiés et surtout complétés auprès des habitants de chaque commune. Il serait encore utile d'indiquer la situation topographique des quartiers dont le nom sera relevé et leur caractère le plus saillant. Lorsque des données suffisantes seront venues s'ajouter à celles que la Société possède déjà, il sera publié dans le Bulletin une liste d'ensemble.

M. Latil signale la découverte de deux tuiles à rebords d'origine gallo-romaine qui a été faite sur la chaussée de la route de Grasse en face de la campagne des Tours, lors de la pose du fil télégraphique souterrain. M. Mireur fait remarquer que, malgré son peu d'importance, cette découverte présente un certain intérêt à cause de la présence dans les berges des terrains inférieurs d'un assez grand nombre de débris de même nature. Y aurait-il eu dans le voisinage une ancienne habitation ? Celle-ci ne serait-elle pas la campagne des Tours elle-même,

ou une de ses dépendances? La situation avantageuse de ce domaine, ses abondantes sources forment une présomption en faveur de cette hypothèse. Le caractère gallo-romain d'une partie de la construction des Tours viendrait peut-être là confirmer. Un ancien membre de la Société, feu F. Brieu, consigne dans ses notes cette dernière observation faite il y a environ trente ans, avant les réparations exécutées par les propriétaires actuels : « Au quartier des Tours, on voit une belle maison de campagne dont une partie de la maçonnerie paraît de construction romaine (la maison de campagne Favas). » (Statistique de Draguignan, manuscrit communiqué par M. Portal, p. 41).

M. le comte de Juigné de Lassigny a fait don à la Société d'une tuile à rebords d'une parfaite conservation. Elle est marquée à l'une de ses extrémités d'empreintes concentriques demi-circulaires ; elle provient du quartier de Saint-Pierre aux Arcs.

M. de Lassigny a également découvert aux Arcs un bas-relief en albâtre, en forme de carré, ayant environ 0,50 de côté. Ce bas-relief, selon M. de Lassigny, devrait être considéré comme appartenant aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Il représenterait le mariage de la sainte Vierge.

M. le docteur Doze présente une étude sur le mouvement de la population en France et sur la diminution persistante de la fécondité dans notre pays. Il constate « avec regret » que l'on paraît y avoir mis en pratique les théories Malthusiennes, de sorte que la quantité disponible de substances augmente avec régularité, tandis que la population cesse de s'accroître dans la même proportion. De là résulte pour la France une infériorité notoire vis-à-vis des autres puissances dont la natalité est plus considérable. En Allemagne la natalité est par an et par 1000 habitants de 40 %. : elle est en France de 26 %. seulement. Le nombre d'adultes de 20 ans serait augmenté de 344,000 si la natalité de la France égalait celle de l'Allemagne. Bien plus, dans plusieurs départements, dans le Var notamment, le chiffre des naissances diminue malgré l'accroissement du nombre des mariages. M. le docteur Doze compare ensuite la population des diverses nations européennes. Puis remontant aux causes des faits qu'il étudie, il les trouve dans la restriction volontaire du nombre d'enfants chez les gens aisés, dans l'attachement au sol natal, le mauvais choix de nos colonies, les guerres du commencement du siècle, le séjour des villes et la durée du service militaire.

Enfin, tout en reconnaissant que la volonté individuelle est le facteur essentiel sur lequel il faudrait agir, M. le docteur Doze indique parmi

les mesures qui pourraient augmenter le chiffre de la natalité, les primes et exemptions militaires en faveur des familles nombreuses, la réduction du service à trois ans, la simplification des formalités du mariage, le rétablissement du divorce dans de sages limites, les encouragements à la colonisation, le rétablissement des tours et l'application de mesures protectrices en faveur du premier âge.

Après cette communication, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance de février 1884).

SÉANCE DU 29 FÉVRIER 1884.

Présidence de M. le docteur Girard.

Étaient présents :

MM. Doze, Girard, Imbert, Lacouture (de), Latil, Lombard (A.), Mireur, Panescorse, Segond et Sivan.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Société désigne pour la représenter à la réunion des Sociétés Savantes et des Beaux-Arts qui aura lieu en avril 1884, MM. Meissonnier, inspecteur général des mines, Ed. Renom de la Baume, membre de la Société géologique de France, membres associés, et M. Mége-Mouriès, peintre, membre correspondant.

M. Mireur communique à la Société les renseignements qu'il a recueillis auprès de Mlle Sophie Laugier, actuellement propriétaire d'un jardin, rue du Champ de Mars, où furent découvertes en 1840, deux urnes cinéraires.

Ces urnes ont été trouvées en creusant les fondations du mur nord de la remise Gastinel, elles étaient placées l'une à côté de l'autre et alignées du Nord au Sud.



La première a été brisée d'un coup de pic ; la deuxième existait encore dans le jardin de M[lle] Laugier. A la sollicitation de MM. Mireur et Segond, celle-ci a bien voulu s'en dessaisir au profit de notre Musée où l'urne se trouve actuellement placée.

Des remerciements sont adressés à la bienveillante donatrice.

M. Mireur ajoute que, suivant les mêmes renseignements, ces urnes contenaient une médaille portant sur la face l'effigie de Caius et Lucius, fils d'Auguste et sur le revers les attributs de la colonie de Nîmes.

M. Segond lit ensuite une communication sur l'étage des marnes irrisées et l'étage rhétien des environs immédiats de Draguignan. La connaissance de ces terrains, formant généralement la base des collines qui environnent la ville, permet de s'expliquer plusieurs particularités topographiques, notamment le système de répartition des sources et celui des plâtrières.— La coupe de l'étage des marnes irrisées varie beaucoup d'un point à un autre ; c'est un amas d'argiles, de gypses et de cargneules sans stratification continue, véritable protée minéralogique, disait M. Coquand (1). M. Segond insiste sur le peu de résistance de ce terrain ; il cite l'éboulement des murs de soutènement après les pluies, celui des rochers du quartier Saint-Michel, des plâtrières du Dragon en 1875, et la formation de l'excavation connue sous le nom de trou de la Clappe en 1878. Nul doute pour lui que le phénomène analogue, signalé à Tourves au quartier de Caudière par Darluc, à la fin du siècle dernier, ne se soit passé dans le même terrain (2).

Passant en revue les productions de cet étage, il montre que les argiles et les gypses sont seuls susceptibles d'être exploités industriellement. Les variétés fibreuses, saccharoïdes et compactes se trouvent dans les plâtrières du Dragon (3).

Les cargneules vertes forment de jolis échantillons de collection.

(1) *De l'Étage des marnes irrisées et de l'Étage Rhétien (couches à* avicula contorta) *dans les environs de Montferrat (Var) et de leur séparation au moyen du bone-bed*, par M H. Coquand. (*Bull. Soc. géolog. de France*, 2[me] série, t. XXV, p. 291).

(2) *Histoire naturelle de Provence*. Avignon, J.-J- Niel, 1782. T. I, Ch. XI, p. 144.

(3) Il a été trouvé à Ollioules, dans le même étage, un intéressant cristal de gypse formé, suivant M. Lacroix, de Mâcon, par la combinaison des formes *G* 1 *G 3 D* 1/2 maclées avec plan d'assemblage parallèle à *H* 1 et axe de rotation normal à ce plan, de telle sorte que le cristal présente un angle creux à l'une de ses extrémités et un coin à l'autre.

Clivage facile, suivant *G* 1, se traduisant par un aspect fibreux sur *D* 1/2 et *G* 3 ; clivage suivant *F* 1/2 et *H* 1 indiqué par des stries sur *G* 1.

Certains calcaires en plaquettes renferment des cristaux lenticulaires de carbonate de chaux dont la destruction laisse voir une jolie roche criblée de vacuoles régulières. Pas de sel gemme, si ce n'est dans la source salée de la Foux qui naît du muschelkalk. Le lignite est rare aux environs de Draguignan; il vient d'être rencontré à Saint-Martin (propriété de M. Lombard). On l'avait déjà reconnu au quartier des Rayollets, où il avait été l'objet d'une demande en concession de mine de charbon, faite en 1850 par MM. Astier et Mouret.

Ce lignite est toujours inexploitable. Aucun débris organisé n'a été trouvé dans les marnes irrisées.

En ce qui concerne l'étage Rhétien, M. Segond communique la coupe suivante, prise au quartier des Ferrières à Rebouillon et semblable, à quelques particularités près, à celle que M. Coquand a relevée vers Montferrat.

Au-dessus des marnes irrisées se trouvent :

1° Calc. bien réglés analogues à ceux du muschelkalk, dont un banc saccharoïde.. 0,80

2° Calc. bleu compacte, présentant des cavernes ornées d'empreintes analogues à celles des *Taonurus* et quelques géodes de carbonate de chaux. Cette couche se retrouve à Draguignan sur l'ancienne route de Montferrat, après le tir à la cible........... 0,15

3° Calc. dur et calc. jaune en sept petites couches........... 1,35

4° Calc. jaune avec géodes calcaires........................ 0,30

5° Filet d'argile grise...................................... 0,15

6° Calc. jaune.—A la partie supérieure empreintes de *Taonurus Panescorsii*, petits ossements, écailles, vertèbres, dents globulaires coniques ou tranchantes.............................. 0,55

7° Galets calcaires anguleux ou arrondis, affectant la forme d'ossements, séparés par un filet d'argile de la couche qui précède. 0,15

Ces deux couches représentent le numéro 1 de la coupe donnée par M. Coquand. Dans la vallée de Beaudron près de Montferrat la couche à *taonurus* existe. Celle qui contient les galets ne se montre pas.

8° Calc. gris en trois petites couches........................ 0,50

9° Calc. pisolithique renfermant de très petites coquilles..... 0,10

10° Calc. gris compacte...................................... 0,25

11° Calc. analogue au calc. n° 9............................ 0,20

12° Deux bancs calcaires, séparés par de minces filets d'argile. 0,45

13° Calc. lumachelle à *avicula contorta* avec pecten, bivalves indéterminables, et moules cylindriques (cylindrites) analogues

à ceux du muschelkalk, mais plus volumineux................ 0,60

14° Filet d'argile grise.. 0,15

15° Calc. compacte en plusieurs couches avec *avicula contorta*. 0,50

16° Calc. analogue au numéro 9 et filet d'argile.............. 0,30

17° Calc. lumachelle feuilleté................................. 0,10

18° Argile grise.. 0,25

19° Calc. feuilleté....... 0,15

20° Argile grise.................. 0,25

21° Calc. en plaquettes renfermant peu de fossiles, quelques empreintes frustes de bivalves, de *gervilia précursor*, quelques écailles bien conservées... 2,00

22° Calc. feuilleté jaune..................................... 1,00

Puissance totale.......... 10,25

Au-dessus se trouvent des marnes et conglomérats infra liasiques.

Cette communication étant la dernière inscrite à l'ordre du jour, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 29 mars 1884).

SÉANCE DU 29 MARS 1884.

Présidence de M. le docteur Doze, Vice-Président.

Étaient présents :

MM. Girard, Panescorse, Jourdan, Lombard (A.), Sivan, de Lacouture, Guide, Latil, Frandin-Burdin, Michel, Gubert, Azam, Mireur et Doze.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Fonteilles, ingénieur civil des mines, présenté par MM. Panescorse et Doze, est nommé membre correspondant.

Saint-Cristol à la Tuilerie, une autre consacrée à Saint-Jacques, au quartier des Clots, et enfin diverses chapelles sous les vocables de Ste-Anne, Saint-Michel, Saint-Roch, qui ont complètement disparu. M. Aubin espère pouvoir un jour déterminer leurs emplacements.

Après cette communication la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 26 mai 1884).

SÉANCE DU 26 MAI 1884.

Présidence de M. le docteur GIRARD.

Étaient présents :

MM. AUBIN, AZAM, DOZE, GIRARD, LATIL, A. LOMBARD, PANESCORSE, MIREUR et SEGOND membres résidents, et MM. Paul BÉRENGUIER et DE PÉRIER-LAGARDE, membres associés.

Sur la proposition de MM. Aubin et Mireur, M. Jourdan, professeur de rhétorique au collège de Draguignan, est nommé membre titulaire.

M. le Président résume en quelques mots une circulaire de la *Société agricole des Pyrénées-Orientales* et un procès-verbal de la *Société historique du Cher*.

La parole est ensuite donnée à M. Azam, pour une communication sur la faune entomologique du département. Après avoir expliqué le but et l'origine de ses recherches et après s'être étendu sur les mœurs des fourmis, M. Azam lit la note suivante :

« L'*Amorphocephalus coronatus* est un insecte coléoptère que sa forme linéaire allongée et cylindrique a fait ranger dans le groupe des Brenthides.

Sa tête, chez la femelle surtout, se prolonge en un rostre aussi cy-



lindrique, long et étroit, de telle sorte que les premiers auteurs qui ont décrit cet insecte l'avaient placé dans la famille des cucurlionides.

La tête et le rostre sont d'une seule venue jusqu'au point d'insertion des antennes où se présente un élargissement latéral : il n'existe ni saillie ni échancrure, ni sillon transversal qui puisse indiquer où cette tête commence, où elle finit. C'est enfin là la raison du nom qui lui a été donné : Amorphos Kephalé, tête difforme.

Voici, suivant Jacquelin du Val et Brehm et d'après mes observations personnelles, la description diagnostique de cet insecte.

Taille.— Variant entre 5 et 18^m de longueur, 0,8 et 2^m de largeur.

Corps.— Linéaire, c'est-à-dire étroit, long et à peu près d'égale largeur sur toute son étendue, sauf le rostre.

Tête.— Offrant sur le vertex une grande fossette radiée, très-profonde et, sur le front, à la base du bec, une grande plaque élevée, cordiforme, comme une couronne (*coronatus*).

Cou.— Très-court et peu marqué.

Bec. Court, robuste, inégal en dessus, à mandibules fortes, arquées et très-saillantes chez le mâle, et chez la femelle, long, étroit et cylindrique.

Antennes.— Peu allongées, assez fortes, insérées vers la base du bec, sous la plaque frontale, moniliformes, c'est-à-dire composées d'articles globuleux suivant la disposition des grains d'un chapelet, à premier article renflé à son extrémité comme une massue et dernier pyriforme et acuminé.

Prothorax.— Allongé, oblong, ovalaire conique et retróci en avant, à la souture du cou.

Abdomen.—Tout-à-fait cylindrique, ayant les deux premiers anneaux soudés et très-longs.

Elytres.— Linéaires, étroites, à côtés parallèles et légèrement déprimées sur le dos.

Cuisses.— En massue, globuleuses et saillantes, insérées dans des cavités cotyloïdes fermées en arrière.

Jambes.— Grêles, sans paraitre trop longues, comparées à ce corps linéaire, sinuées, arquées en dedans; les antérieures élargies au bout et pourvues sur le côté interne d'une excavation qui remonte le long du bord et divise leur extrémité en deux saillies en forme de dents ; les postérieures intérieurement ciliées chez le mâle.

Tarses.— A cinq articles non spongieux en dessous, cylindriques, le pénultième nullement bilobé.

Ongles.— Simples.

La nuance de l'insecte est uniformément le rouge brique d'autant plus enfumé que celui-ci s'éloigne du moment de son éclosion.

Le premier *A. coronatus* soumis à l'examen du monde savant avait été trouvé en Italie et c'est à Schœnherr que nous en devons la dénomination et la description, insérées dans son ouvrage *Synonymia insectorum*, paru en 1806.

Plusieurs années après, à la suite d'une étude plus approfondie, Germare, je crois, contrairement à l'opinion émise par Schœnherr, détacha cet insecte du groupe des Curculionides, qui lui avait été assigné, pour en faire une famille à part en raison des caractères spéciaux et tranchants qui le distinguent.

Mais ce n'est que par le catalogue des insectes coléoptères du département du Var de notre bien sympathique et regretté confrère Jaubert, paru dans le bulletin de la Société de 1861, que cet insecte a pris place dans la faune française et plus spécialement dans celle de notre département. Jusqu'à ce jour, en effet, il n'a pas été indiqué, que je sache, comme provenant d'une autre localité. J'en donnerai d'ailleurs pour preuve l'empressement avec lequel bon nombre d'entomologistes nous ont demandé ce rare coléoptère, à la suite de la communication que nous avons faite en novembre 1881 à la *Feuille des jeunes naturalistes*.

Jaubert nous disait dans son catalogue que l'*A. coronatus* avait été capturé à Mons (par Doublier sans doute) et au Luc (par M. Robert), dans les nids des grosses foumis et principalement dans les vieux chênes en décomposition qu'elles habitent souvent.

Mais nous sommes heureux de pouvoir indiquer à nos confrères un moyen beaucoup plus simple et plus facile que celui qui a été préconisé par Jaubert pour se procurer cet insecte. Il consiste à visiter assidûment, à partir de la deuxième quinzaine d'avril jusqu'à la fin septembre, les nids de *Lasius niger*, non pas creusés dans le bois, ce qui présente de grandes difficultés et nécessite de grandes faiigues, mais bien les nids placés sous les pierres et dans la terre, au milieu des forêts.

L'*A. coronatus* vit en société : jamais nous ne l'avons rencontré seul. En soulevant la pierre qui couvre l'entrée des galeries du *L. niger*, au niveau du sol, nous l'avons presque toujours trouvé au nombre de 2 à 6 et souvent en plus grand nombre, accroché sous cette pierre, ou bien se promenant au milieu des fourmis affairées, d'un pas tranquille, sans autre but apparent que celui de fuir le danger qui le menace et de se rapprocher des ouvertures qui donnent accès à l'intérieur des nids. En moins d'une heure, j'ai pu, avec l'aide de mes enfants, récolter 500 exemplaires (!) de l'*A. coronatus* dans le bois de *Pautrier*, à peu de

distance à l'Est de Draguignan, où notre ami feu Raymond Doze l'avait déjà rencontré.

Jusqu'à ce jour cet insecte n'a fait l'objet d'aucune étude particulière : ses mœurs, ses habitudes, son régime sont inconnus du monde entomologique. Il est en effet peu facile de surprendre le moindre de ses actes qu'il opère toujours sous terre, à l'abri des stratagèmes employés pour le surveiller.

Rarement nous avons vu ce coléoptère vaguant, comme le font d'habitude les ouvrières, à la recherche de la nourriture commune. Deux fois cependant un mâle nous est apparu gravissant la pierre qui recouvrait l'entrée des galeries et là, après avoir fait sa toilette, il prenait son essor vers une autre habitation : c'était le soir après 5 heures.

Bien que nons ne puissions préciser les fonctions de l'*A. coronatus* par rapport aux fourmis, nous avons acquis cependant la certitude que cet insecte est *personna grata* de celles-ci.

Souvent, au moment de nos chasses, des ouvrières, sans que le danger auquel elles s'exposaient parut les préoccuper, se précipitaient à sa défense et essayaient de les arracher de nos doigts en nous mordant profondément ; elles négligeaient même alors les œufs et les larves qui d'habitude captivent tout leur dévouement. D'autres fois, lorsque leur nombre sous les pierres était important, et qu'il nous était impossible de les surveiller tous, nous avons constaté que des ouvrières, dès qu'elles rencontraient un *A. coronatus* s'égarant loin du nid et prenant une direction opposée, s'en saisissaient délicatement et le ramenaient au bercail. De même, lorsque, ne pouvant pas assurer nos prises en les enfermant dans nos flacons de chasse, nous les avons déposées en un lieu un peu éloigné du nid pour les reprendre ensuite en masse, nous avons vu des fourmis se précipiter vers ce dépôt et nous ravir nos prisonniers pour les rapporter à l'habitation commune. Ces trois observations sont à notre avis concluantes. »

Après cette communication la séance est levée.

Communication est faite à la Société d'une circulaire de M. de Cartailhac au sujet de l'exposition de géographie de Toulouse, section d'anthropologie.

La parole est ensuite donnée à M. le docteur Girard pour une communication sur *La cosmétique oculaire et l'hygiène.*

Après avoir défini l'art de la cosmétique, que les Grecs et les Romains élevèrent à la hauteur d'une branche de la médecine et avoir très rapidement esquissé son histoire, M. le docteur Girard rappelle l'application qui en avait été faite aux yeux dans l'antiquité et l'opinion de celle-ci sur la conformation de ces organes et sur leur action dans le jeu de la physionomie.

« La cosmétique oculaire est, en effet, aussi ancienne que l'art dont elle est dérivée. Selon le témoignage de Duris de Samos, Nicolas Damascène et Himérius, Sardanapale, roi d'Assyrie, passait son temps à peindre ses yeux et se farder. Jésabel, pour attirer Jéhu, roi de Samarie, vainqueur de Jérusalem, noircit ces yeux avec l'antimoine. Le prophète Jérémie reprochait aux vierges de Judée de peindre leurs sourcils et leurs paupières. Ovide, parfois si complaisant pour les entreprises de la séduction, raconte que les femmes de son temps remplacent les sourcils aux endroits dégarnis de poils et ajoute qu'elles n'ont point honte d'animer l'éclat de leurs yeux avec une cendre fine ou avec le safran qui croît sur les rives du limpide Cydus. Un poëte du 1er siècle, Antiphile, nous a laissé cette curieuse et mordante épigramme : « Bien « que tu tendes la vieille peau de tes joues ridées, que tu dessines au « charbon tes sourcils absents, et que tu colores en noir tes cheveux « blancs, tout cela ne t'embellira pas. » Juvénal nous rapporte tout à la fois l'usage et le procédé : «.... Celui-ci allonge ses sourcils et teint « ses cils avec une aiguille noircie à la fumée. » Pline donne la nomenclature des cosmétiques oculaires employés de son temps : ce sont des œufs de fourmis, broyés avec des mouches, destinés à noircir les sourcils, le *stimi* (sulfure noir d'antimoine), employé pour farder les paupières, puis la terre de Chio également précieuse et partie intégrante des préparations callibléphariques. Aétius y ajoute la fumée de résine. Mais écoutons Martial stigmatisant ces pratiques insensées : « Galla, tu n'es composée que de mensonges. Pendant « que tu vis à Rome, tes cheveux croissent sur les bords du Rhin; le « soir, en quittant les vêtements de soie, tu quittes aussi tes dents; « et les deux tiers de ta personne restent pendant la nuit enfermés

« dans des boîtes. Les sourcils avec lesquels tu nous fais des signes « agaçants sont l'ouvrage d'une de tes esclaves. Aussi un homme ne « peut pas te dire *je t'aime*, car tu n'es pas ce qu'il aime, et personne « n'aime ce que tu es. « Cette passion du maquillage alla même jusqu'à vouloir changer la couleur du globe. Pour obtenir des yeux noirs, on absorbait des substances capables de faire dilater la pupille. L'iris bleu s'effaçait en partie pour laisser voir une plus large pupille toujours d'un beau noir. Le succès devait être bien incomplet, car on ne connaissait pas encore la propriété mydriatique de la belladone. Celle-ci ne fut plus un mystère au 13[me] siècle, où, à la faveur de cette découverte, la mode des yeux noirs put alors facilement se répandre. Par cette dilatation pupillaire, on diminuait ou supprimait, il est vrai, l'accommodation ; mais cela importait peu à la coquetterie avide d'artifices. »

M. le docteur Girard examine ensuite quelques unes des pratiques aujourd'hui en usage en Orient et chez les mondaines de notre société Européenne, là pour noircir les sourcils et les paupières, ici pour développer les cils et les sourcils et donner à ceux-ci une teinte factice. Tous ces procédés de maquillage sont plus ou moins funestes à l'hygiène, comme il le démontre en terminant.

« Disons d'abord que les cosmètiques à base de plomb ne sont pas tout-à-fait inoffensifs. Un éminent ophtalmologiste les a accusés d'avoir déterminé des amauroses à la suite d'un emploi longtemps continué. Mais la constitution chimique du poil est directement menacée par les substances minérales qui composent les cosmétiques. Elles précipitent la décoloration de ces tiges cornées, tarissent leur vitalité et leur reproduction, et les laissent courts et rabougris, devenus le support inerte des teintures qui se succèderont à leur surface. Puis à cette action délétère s'ajoute l'irritation du sol sur lequel repose le sourcil. Les glandes sébacées, si nécessaires à la souplesse de la peau, s'oblitèrent et ne dévesrent plus leurs produits. La sécheresse d'abord, puis l'exfoliation continue de l'épiderme engendrent bientôt un herpétisme local, une véritable maladie cutanée, qui s'attaque à l'existence même du poil et en détermine la chute et la disparition définitive. Mieux vaudrait appliquer sur la région sourciliaire dénudée un fragment de peau d'une taupe, comme la chose a été faite plus d'une fois avec succès. C'est l'imitation la plus parfaite à laquelle on puisse recourir et le seul artifice oculaire qui trouve grâce devant l'hygiène. »

Après cette communication la séance est levée.

Lu et adopté dans la séance du 30 avril 1884.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1884.

Présidence de M. le docteur Girard.

Étaient présents :

MM. Aubin, Azam, Doze, Frandin-Burdin, Girard, Guide, Latil, A. Lombard, Michel, Panescorse, Segond et Tamburin.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. de Grossouvre, capitaine au 61e régiment d'infanterie, présenté par MM. Panescorse et Segond, et M. Guillibert, avocat à Aix, présenté par MM. Panescorse et de Brès, sont nommés membres correspondants.

Puis donnant lecture de la correspondance, M. le Président signale la souscription émanant de l'iniative privée destinée à pourvoir à la conservation des ruines de Sanxay et consulte les membres présents sur le point de savoir si la Société peut prêter un concours efficace à une œuvre qu'elle approuve. Il est décidé, à l'unanimité, que l'état des finances ne permet aucune souscription, si minime qu'elle soit. La modicité des cotisations, les difficultés de leur recouvrement, les charges de loyer et d'impression empêchent toute dépense extraordinaire. Plusieurs membres font même remarquer que des fouilles, jugées nécessaires dans le champ naturel de nos recherches, n'ont pu être effectuées, faute de fonds.

M. le Président, se faisant l'interprète des sentiments de chacun, dit que la Société vient de perdre un de ses membres titulaires distingués dans la personne de M. Dol, avocat, récemment décédé. Bien qu'éloigné de nous par sa santé, l'érudition, la modestie et l'aménité de M. Dol n'avaient été oubliées par personne.

M. Aubin donne ensuite lecture d'un chapitre détaché de son étude sur la commune de Callas. Il s'agit de la nomenclature et de l'historique de ses chapelles rurales. Celles-ci étaient nombreuses, mais d'une construction simple et économique. Plusieurs ont complètement disparu, notamment en 1580 lors du passage du duc d'Epernon, et elles

n'ont laissé de traces que dans le nom des lieux sur lesquels elles s'élevaient. Il importe néanmoins de déterminer leur emplacement. Parmi ces chapelles ou oratoires, M. Aubin cite :

1° La chapelle de Saint-Pierre située près du château seigneurial, qni sert actuellement d'entrepôt ;

2° La chapelle des Pénitents blancs près de l'église paroissiale, encore livrée au culte, style ogival, joli retable à colonnes torses en hois doré et sculpté ;

3° La chapelle de Saint-Clair à l'angle de la montée de ce nom, actuellement ruinée ;

4° La chapelle Saint-Joseph (1673), située au quartier du Barry, dont les murs ont été utilisés pour la construction d'une maison particulière;

5° La chapelle de Saint-Eloi qui existait sur l'emplacement occupé par l'hôtel Arnoux, rue Saint-Eloi ;

6° La chapelle de Notre-Dame de Beauvoir en ruine, sur le chemin de Saint-Auxile ;

7° La chapelle de Saint-Antoine en ruine, à l'embranchement de la route du Muy et du chemin des Costes.

8° La chapelle de Saint-Donin, au quartier des Clos servant de remise ;

9° La chapelle de la Trinité en ruine, située sur un petit coteau à 12 kilomètres, sur la route de Draguignan à Grasse. Cette chapelle a été bâtie sur des substructions romaines dont on reconnaît facilement le petit appareil. Nombreux débris de tuiles à rebords dans les environs. C'est cette chapelle, existant déjà en 1050, qui est mentionnée dans la charte insérée au n° 535 du Cartulaire de Lérins.

10° Chapelle de Saint-Laurent, à l'embranchement de la route de Draguignan et du chemin de la Croix, servant actuellement d'écurie et de grenier à foin ;

11° La chapelle de Saint-Auxile, sur la colline de ce nom, est encore un lieu de dévotion très-fréquenté. Trois fragments de colonnes surmontés de leurs chapiteaux sont les seuls vestiges de la chapelle du moyen-âge. Retable en bois doré et sculpté.

M. Aubin après avoir cité diverses donations faites à cette chapelle d'après le Cartulaire de Saint Victor (charte n° 534), raconte l'invention des reliques de saint Auxile en 1601.

12° La chapelle de Notre-Dame de Pennafort, située à 5 kilomètres de Callas, reconstruite il y a environ 30 ans.

La construction de toutes ces chapelles ne remonte pas au delà des 15° et 16° siècles. Il existait encore à cette époque une chapelle de

1785); mais il regrette qu'il ait omis l'évêque de Ross en Ecosse, abbé en 1430, signalé par M. l'abbé Albanès dans sa remarquable *Notice sur l'abbaye de Sylvacane* (1).

M. Gubert termine en félicitant M. l'abbé Bérard d'avoir consacré ses recherches à l'étude d'un passé encore peu connu et d'avoir attiré l'attention sur l'un des monuments les plus remarquables de notre Provence.

La parole est enfin donnée à M. Michel, pour la lecture de la première partie d'un travail sur *Forum Voconii*, destiné au bulletin.

La séance est levée après cette dernière communication.

(Lu et adopté dans la séance du 18 décembre 1883).

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1884.

Présidence de M. le docteur DOZE, vice-président.

Étaient présents :

MM. AUBIN, AZAM, DOZE, DE GROSSOUVRE, GUBERT, J[s] JOURDAN, E. JOURDAN, LATIL, A. LOMBARD, MICHEL, MIREUR, SEGOND et SIVAN.

Le procès-verbal de la séance du 22 novembre est lu et adopté.

Sont nommés membres correspondants :

MM. Layet, notaire à la Colle, présenté par MM. Mireur et Segond.
Féraud, propriétaire au Thoronet, présenté par MM. Michel et Latil.
L'abbé Espitalier, curé au Puget, présenté par MM. Panescorse et Mireur.
Sivan, avocat à Fréjus, présenté par MM. Sivan et Doze.
Marquis, médecin à Bagnols, présenté par MM. Doze et Azam.

(1) Extrait de la *Revue des Sociétés savantes*. Paris, imp. Nat[le], 1882.

M. le docteur Doze exprime les regrets unanimes des membres de la Société au sujet de la perte qu'elle a faite dans la personne de M. Jean Doublier, membre associé, qui perpétuait dans son sein le nom de son premier président, et qui laisse après lui le souvenir d'un homme de bien.

Les membres de la Société dont les noms suivent, MM. Aubin, Doze, E. Jourdan, Gubert, Latil, Michel, Mireur et Segond, ont fait, le 7 du mois de novembre dernier, une excursion au Thoronet et dans ses environs, sous la conduite de M. Fèraud, propriétaire de cette dernière localité. Il leur a été permis de constater un certain nombre de faits :

Un fragment de meule en porphyre a été trouvé à l'abbaye et déposé au musée de la Société.

A 500 mètres environ au Sud de l'abbaye, il existe une large voie de 4 mètres sur chaussée, allant du Thoronet vers Cabasse, qui traverse un petit ruisseau torrentiel.

M. Féraud et M. Michel pensent que ce tronçon de voie est romain. MM. Mireur et Segond estiment au contraire que ce chemin desservait l'abbaye dans les derniers siècles de son existence. La chaussée est formée par de petits murs en pierres plates sans caractère ; le ponceau, jeté sur le ruisseau, est en maçonnerie grossière sans appareil ; enfin la voie se dirige vers l'entrée principale de l'abbaye.

L'existence d'une pierre milliaire ayant été signalée vers la partie de la route qui se dirige du Thoronet à Cabasse, il a été impossible de la retrouver, faute de renseignement précis, malgré une exploration assez minutieuse des abords de la route.

M. Féraud a signalé entre Sainte-Marie du Thoronet et le quartier de Miolan, à 2 kilomètres environ de celui-ci, sur la gauche de la route conduisant au Cannet, l'existence sur une petite éminence d'une grande quantité de débris de tuiles gallo-romaines. Ce quartier est appelé : Ville des malons, les Pontiers et les Chevaliers, dénominations également significatives.

Au hameau des Codous on a recherché une pierre milliaire qui avait été signalée par M. l'abbé Liotard. Il résulte de la petite enquête qui a été faite que ce dernier ne l'a jamais vue et qu'il l'avait indiquée sur renseignements de seconde main. M. Féraud a montré aux membres de la Société la pierre, cause de l'erreur. Elle est encore dans une écurie du hameau d'où elle doit être transportée au musée de la Société par les soins de M. Féraud. Cette pierre est une dalle calcaire, qui mesure 0m45 environ de haut, sur 0,40 de large environ et qui porte ces mots :

VAVIS
ET
O O,F.

Sur un puits du hameau figurent ces lettres :

CEL

(La lettre C inscrite dans le C.)

Enfin dans un autre mur se trouve cette inscription :

IAN

L'origine romaine de celle-ci a été mise en doute par quelques membres présents. Le calcaire sur lequel elle est gravée est d'une nature différente de celui qui contient les autres inscriptions.

A Sainte-Marie de Codonier ou Codomir, ou encore Sainte-Marie Vieille (ancienne chapelle du hameau avant la construction de la chapelle actuelle et dont une faible partie subsiste encore, englobée dans la construction d'une ferme), il existe un couvercle de meule en basalte et un fragment d'inscription sur dalle de marbre scellée dans la façade Sud de la ferme (1), on y lit:

M
M A
M I (?)
M I (?)

On aperçoit encore à l'Ouest, dans le petit tertre situé devant la chapelle, des débris de tuiles et des substructions. Dans les environs il a été trouvé une médaille d'Auguste, moyen bronze, qui a été donnée à la Société.

M. Féraud rappelle qu'à 25 pas environ de la ferme, vers l'Argens, on aurait découvert une petite construction formée de briques épaisses paraissant avoir été soumises à l'action d'un feu violent. Cette circonstance et la forme de sa construction auraient fait croire à l'existence d'un fourneau pour la fonte de la bauxite ferrugineuse, qui se trouve en assez grande quantité dans un quartier voisin désigné sous le nom de Fératrier.

La Société décide que les fouilles projetées à Vallauris auront lieu avec l'autorisation du propriétaire dès que le temps le permettra.

(1) Voir au sujet de cette chapelle la Charte du *Cartulaire de Lérins* de 1094-1110, p. 231.

M. Mireur fait connaître que, sur les indications de M. Colliard, intendant du domaine de Valbourgés, la pierre milliaire signalée par Fauchet dans sa *Statistique du Var* (1), lue incomplètement, a été retrouvée dans un mur de la vieille chapelle de Saint-Vincent, près de Trans, non loin de la route du Muy, appartenant à M. Muraire. Cette pièce en grès est encastrée dans l'angle Nord-Est de la chapelle. Elle porte l'inscription suivante :

XXIII.

REFECIT

ET RESTITUIT

Ses dimensions sont de 0m34 de hauteur, 0m49 de largeur et 0m25 d'épaisseur. Au-dessus se trouve un autre fragment sans inscription au moins apparente et qu'il serait utile de desceller pour vérifier ses autres faces cachées par la maçonnerie.

Des démarches seront faites auprès du propriétaire pour obtenir la cession de ces deux fragments en faveur du musée de la Société.

D'après les renseignements recueillis sur place, on aurait mis au jour, autour de cette chapelle des tombeaux gallo-romains et de nombreux débris de tuiles à rebords dont quelques-uns encore apparents.

A la campagne du Gabre, située un peu en aval à une faible distance, on remarque, sur une fontaine, un fragment de dalle en marbre, encadrée de moulures et se terminant en bizeau, sur laquelle on lit l'inscription suivante :

REL.

TEM. PAG.

REST.

A. 1789.

La partie postérieure de la dalle est taillée en creux, en forme de cuvette.

La parole est ensuite donnée à M. Michel pour la continuation de la lecture de son travail sur *Forum Voconii* destiné au Bulletin.

Après cette communication, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(Lu et adopté dans la séance du 21 janvier 1885).

(1) Page 195.

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 1884.

Présidence de M. le docteur Doze, vice-président.

Étaient présents :

MM. Doze, Jⁿ Gubert, Alph. Michel, A. Latil, A. Lombard, Mireur, Aubin, de Lacouture, Panescorse, J. Jourdan, Azam, Sivan et Segond.

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 1884 est lu et adopté.

M. le docteur Doze rappelle à la réouverture des séances de la Société les pertes qu'elles a éprouvées durant les vacances : M. Van Kothen, savant archéologue marseillais, membre correspondant depuis la fondation et M. Jaubert, docteur en médecine à Hyères et inspecteur des eaux de Gréoulx, fondateur d'un musée qui porte son nom, et auteur de divers travaux d'ornithologie, d'archéologie préhistorique, etc.

M. Belletrud, avocat à Draguignan, est nommé membre titulaire, sur la présentation de MM. Doze et Segond.

La Société décide qu'il y a lieu de s'associer au vœu émis par la *Société des Antiquaires de France* relatif aux mesures à prendre par le Gouvernement pour la préservation des monuments de l'antiquité, particulièrement dans l'Afrique française.

La parole est ensuite donnée à M. Mireur pour la lecture d'un compte rendu de l'ouvrage intitulé *Grasse, Notes à la suite de l'inventaire des archives communales,* par M. Paul Sénéquier, juge de paix à Grasse, membre correspondant de la Société.

M. Mireur rappelle d'abord sommairement les titres variés et les ressources exceptionnelles qu'offre à l'histoire le passé de Grasse, ancienne commune consulaire, siège d'un évêché, d'une cour royale, d'une sénéchaussée et un moment du chef-lieu de notre ancien département ; centre de commerce et d'industrie, patrie de Bellaud de La Bellaudière, de Fragonard, du conventionnel Isnard, du général Guidal ; résidence de l'académicien Godeau, théâtre des premiers exploits de Mirabeau, etc. ; l'intérêt particulier que ce passé emprunte



au cadre pittoresque dans lequel il se meut, aux qualités de race des habitants, à l'originalité de certaines de leurs mœurs et de leur langage, à quelques uns de leurs anciens et très bizarres usages, en un mot à la physionomie pleine de relief et de couleur de ce curieux pays.

Il expose ensuite la méthode suivie par l'auteur consistant à traiter les diverses faces de son sujet en chapitres détachés qui forment autant de monographies sur les anciens établissements ou les épisodes marquants de l'histoire.

Le compte rendu passe en revue ces divers chapitres dont ceux sur le *Clergé régulier et séculier*, sur les *principaux évènements militaires* et les *maisons notables* ne sont pas les moins riches en souvenirs historiques, puisés dans l'inventaire soigné de M. Jean-B[te] Sardou, dans nos vieux chroniqueurs et dans la tradition locale.

Il complète en passant la liste des victimes du tribunal révolutionnaire du département, et, après avoir rendu hommage au zèle, au patriotisme et à l'érudition de l'honorable M. Sénéquier, il formule certains *desiderata* que suggère la lecture de cette excellente, mais incomplète exquisse.

M. Mireur signale d'une manière particulière comme sujets d'investigation : la commune consulaire au moyen âge dont l'étude reste à faire ; l'histoire des évêques, ébauchée par le R. P. Cresp ; celle de l'instruction publique ; celle du passé des anciens établissements charitables ; la statistique commerciale et industrielle ; les mouvements de la population ; enfin les biographies des célébrités que Grasse a fournies en assez grand nombre.

« Les solides fondements qu'a jetés ce premier essai, dit-il en terminant, appellent la construction d'un édifice. A l'auteur, qui a le feu sacré, de fouiller dans les entrailles de son sujet, de compulser les riches archives municipales, encore inexploitées et celles, plus vierges et non moins riches, des notaires ! A l'aide de documents, originaux cette fois, il lui appartient de reconstituer dans son ensemble la physionomie historique si attrayante de sa ville natale, longtemps pour nous une ville-sœur, et dont le passé, souvent mêlé au nôtre, nous intéresse à plus d'un titre. »

Après cette communication, M. J[h] Gubert donne lecture d'un compte rendu de l'*Étude historique et archéologique sur l'abbaye du Thoronet* par M. l'abbé Bérard, membre correspondant.

Ce travail, intéressant à plusieurs points de vue, est divisé en deux parties, l'une historique, qui eut peut-être dû passer la seconde, et

l'autre descriptive publiée déjà dans la *Provence illustrée*. Glissant rapidement sur celle-ci, où l'auteur cite avec à propos les descriptions de Viollet-le-Duc et de M. de Caumont, M. Gubert insiste plus particulièrement sur l'étude historique, divisée en trois paragraphes : le premier traite de l'origine de l'abbaye et de l'importance de ses ressources, le second parle des moines et le troisième des abbés.

C'est à la première de ces divisions qu'il s'attache principalement.

En premier lieu, à quelle époque remonte la fondation de l'abbaye ? Le doute serait permis sans une charte de l'an 1136 où l'on voit que, le 18 des calendes de mai, fut fondé le monastère du Thoronet sous le titre de *N.D. de Florièyes*. Bouche, auquel M. l'abbé Bérard emprunte cette charte, dit en effet que c'est à l'époque des croisades contre les Pétrobrusciens et les Henriciens que Saint Bernard, passant et repassant en Provence, dut instituer l'abbaye du Thoronet. Or la croisade contre les sectaires de Pierre de Bruys et d'Arnaud de Brescia n'eut lieu qu'en 1146 et 1147, d'où il résulterait que l'abbaye aurait été fondée, non pas en 1136, mais bien dix ans plus tard ; cependant il vaut mieux penser qu'il s'est glissé une inexactitude dans le texte de Bouche et que la date de la charte doit faire foi. « Les nombreux voyages de S[t] Bernard en Provence, dont parle l'auteur de *l'Histoire Chronologique*, concordent d'ailleurs très bien avec cette date : car de 1130 à 1138 ce saint fut obligé de traverser à plusieurs reprises la France entière pour aller de Normandie où il évangélisait, en Italie, où le pape Innocent II l'appelait pour prêcher la paix aux partisans de l'anti-pape Anaclet II. »

En second lieu, quel est le comte qui fonda le monastère ? M. l'abbé Bérard dit que Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, ayant résolu de fonder un monastère de l'ordre de Cîteaux, destina à cet effet une de ses terres située au diocèse de Fréjus, dans le territoire de Tourtour, auprès de la rivière Floreya », et il conclut : « Ainsi la maison de Floreya est due à la libéralité de Raymond Bérenger III et premier comte de Provence, de la maison de Barcelone. » Comment, étant données les prémisses, arriver à cette conclusion ? C'est ce que l'honorable rapporteur n'a pas pu s'expliquer.

Passant ensuite à l'examen de la charte de confirmation signée par Raymond Bérenger, datée du XVIII[e] des calendes d'avril de l'an de l'incarnation du Seigneur 1146, M. Gubert soumet à la Société les remarques suivantes :

Non seulement le 18 des calendes d'avril ne correspond pas au 18 avril, mais il n'a jamais existé. Les calendes d'avril, qui commençaient le 1[er] avril et finissaient le 16 mars précédent, en vertu du calcul rétro-

grade suivi par les Romains, n'avaient en effet que 17 jours, et le 17[er] ou dernier tombait, ainsi que nous venons de le dire, au 16 mars ; il y aurait donc une irrégularité de comput. Si, comme il y a lieu de le supposer, cette irrégularité a consisté à attribuer, à tort, au mois d'avril 18 de calendes, le quantième que le rédacteur de la charte aurait voulu exprimer serait le 15 mars. De là un déplacement dans la date de l'année. En effet, le point de départ de l'année de l'Incarnation étant le 25 mars 1146, tout quantième antérieur à celui-ci et compris entre le 1[er] janvier et le 25 mars, appartient forcément à l'année 1147 (nouveau style).

M. Gubert, avant de continuer son analyse, regrette la perte des archives anciennes de l'abbaye, et notamment du cartulaire qui aurait été détruit au XVI[e] siècle, d'après une tradition locale ; c'est ce qui explique la lacune du récit de M. l'abbé Bérard qui passe sans transition du moyen âge au siècle dernier, époque à laquelle il se place pour estimer les revenus de l'abbaye. M. Gubert regrette à ce sujet la polémique que l'auteur engage avec l'honorable historien de Lorgues, M. le D[r] Cordouan. « Point d'apologie, point de panégyrique, un récit simple et exact, la vérité, rien que la vérité ; la justice rien que la justice » disait avec raison M. de Montalembert.

M. Gubert cite, à titre de document, un acte de bail, dont il dépose sur le bureau une copie *in extenso*, passé devant M. Aube, notaire au Luc, le 18 mars 1782 (1), moyennant une rente annuelle de 25,500 l. dont 2/3 pour l'abbé commendataire et 1/3 plus 72 charges de blé et 200 l. représentant le loyer des bâtiments de la ferme, pour les religieux. Le fermier était en outre tenu d'acquitter les honoraires du juge (2 charges de blé), du lieutenant de juge et du greffier (1 charge chacun) Le droit de chasse lui était réservé. Les décimes, dons gratuits et charges diverses devaient être déduits du prix de ferme.

M. Gubert invoque également plusieurs documents propres à servir à l'histoire de la fin de l'abbaye, puisés dans les archives de la commune de S[te] Maxime, possession du Thoronet, que M. l'abbé Bernard a négligé de consulter.

Le compte rendu constate que cet estimable écrivain a ajouté à la liste des abbés du Thoronet, donnée par le *Gallia Christiana*, trois nouveaux abbés ; François de Sodermy (1514), Georges-Louis Phelippeaux (1752-1770) et Agésilas-Gaston de Grossoles de Flamarens (1771-

(1) Chez M[e] Aube, notaire au Luc, membre correspondant.

ERRATUM.

Par suite d'une erreur, les indications numériques de la table des matières de l'*Istòri de la vilo d'Eiguièro* (tome XIV p. 517 et suiv.) sont inexactes. Il faut ajouter 50 à chaque nombre pour avoir la véritable pagination.


LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA



